

Joseph Lenoir

ŒUVRES

ÉDITION CRITIQUE PAR JOHN HARE, JEANNE D'ARC LORTIE



BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Œuvres

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Paul-Émile BORDUAS, *Écrits I* (André-G. Bourassa, Jean Fisette,
Gilles Lapointe)

Arthur BUIES, *Chroniques I* (Francis Parmentier)

Jacques CARTIER, *Relations* (Michel Bideaux)

Claude-Henri GRIGNON, *Un homme et son péché* (Antoine Sirois,
Yvette Francoli)

Jean-Charles HARVEY, *les Demi-civilisés* (Guido Rousseau)

Albert LABERGE, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Joseph Lenoir

Œuvres

Édition critique

par

JOHN HARE

Université d'Ottawa

et

JEANNE D'ARC LORTIE, s.c.o.

1988

Les Presses de l'Université de Montréal

C.P. 6128, succ. « A », Montréal (Québec), Canada H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a
accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

ISBN 2-7606-0802-6

Dépôt légal, 1^{er} trimestre 1988

Bibliothèque nationale du Québec

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés

©Les Presses de l'Université de Montréal, 1988

INTRODUCTION*

*«Humble
jusqu'à
l'insouciance »*

Le 22 septembre 1822, Nicolas Lenoir dit Rolland, sellier établi à Saint-Henri-des-Tanneries¹, accompagné de son frère Toussaint et de sa belle-mère Angélique Desève (nom qui s'écrit aussi Desèves), porte à l'église paroissiale, Notre-Dame de Montréal, son premier enfant né le même jour². Ne sachant ni lire ni écrire, les Lenoir ne se rendent pas compte que le jeune prêtre, l'abbé Charles Bégin, vicaire à Montréal depuis quelques mois³, a mal entendu le nom de fille de la mère et qu'il a écrit Casgrain au lieu de Cazelet.

Depuis 1811, les habitants de Saint-Henri pouvaient assister à la messe dans une petite chapelle construite par les sulpé-

* Pour la liste des sigles et abréviations, voir p. 80.

1. Le quartier situé aujourd'hui à l'ouest de la rue Atwater, au sud de la Côte-Saint-Antoine et au nord du canal Lachine.

2. « Le quinze septembre mil huit cent vingt deux, lit-on dans le registre paroissial, je prêtre soussigné, ai baptisé Joseph né aujourd'hui du légitime mariage de Nicolas Lenoir dit Rolland, sellier et de Marie Angélique Casgrain, de cette paroisse. Le parrain Toussaint Lenoir dit Rolland et la marraine Marie Angélique Desève qui n'ont su signer ainsi que le père présent » (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1822, 06M-CE1 51/73).

3. Charles Bégin (1797-1872), né à Lévis, ordonné prêtre le 30 septembre 1821.

ciens au cœur du village (aujourd'hui à l'angle des rues Saint-Jacques et De Courcelles⁴) ; cependant pour les grandes cérémonies, comme le baptême, ils doivent se rendre à l'église paroissiale à Montréal même, un voyage de cinq kilomètres par la route de Lachine (*Upper Lachine Road*) qui traverse le village. Les Lenoir sont établis à Saint-Henri depuis une cinquantaine d'années. Ce coin de l'île est propice à la préparation du cuir. Déjà à la fin du XVII^e siècle, une tannerie s'établit « sur le bord et coteau de la rivière Saint-Pierre⁵ ». Elle est exploitée au début du XVIII^e siècle par Charles De Launay, marchand de cuir domicilié rue Saint-Paul à Montréal. En 1713, Gabriel Lenoir-Rolland (1688-1751), fils d'un marchand de Lachine, entre au service de De Launay ; l'année suivante, il épouse la fille de son patron et devient bientôt son associé. Ses fils continuent la fabrication du cuir soit comme tanneurs, soit comme fabricants de selles ou de harnais. Il est difficile de préciser exactement la date à laquelle ils s'établissent à l'endroit appelé les « Tanneries des Rolland » et plus tard « village de Saint-Henri » ou « Saint-Henri des Tanneries ». En 1781, d'après le dénombrement de l'île de Montréal⁶, parmi les onze familles qui y sont installées, on en trouve sept de Lenoir-Rolland⁷ dont celle de Louis-Gabriel (1725-1811), l'arrière-grand-père de Joseph, notre écrivain.

Voilà déjà le noyau du futur village de Saint-Henri, où les nombreux ruisseaux (maintenant desséchés) qui coulent vers le lac Saint-Pierre favorisent l'implantation des tanneries. Sur une distance de sept arpents (400 mètres) le long de la Côte-Saint-Antoine, future route de Lachine (aujourd'hui la rue Saint-Antoine), s'élèvent huit tanneries. Les emplacements ne mesu-

4. Selon É.-Z. Massicotte, cette première chapelle-école se trouvait à peu près là où s'élève aujourd'hui l'église Sainte-Élisabeth-du-Portugal (voir « Quelques rues et faubourgs du vieux Montréal », *les Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 148).

5. Selon un document judiciaire du 27 novembre 1686, cité par É.-Z. Massicotte (*loc. cit.*, p. 145).

6. Claude Perrault, édit., *Montréal en 1781. Déclaration du fief et seigneurie de l'Isle de Montréal. Au papier terrier du Domaine de Sa Majesté en la Province de Québec en Canada. Faite le 3 février 1781 par Jean Brassier, p.s.s.*, mis à jour et présenté par Claude Perrault, Montréal, Payette Radio, 1969, p. 228-230.

7. Dans le dénombrement de 1781, on ne donne que le nom de « Rolland » à ces familles.

rent qu'un demi-arpent par un arpent (29 m x 58 m) et renferment habituellement une maison, une tannerie et une écurie. La famille des Lenoir-Rolland y reste fortement enracinée de père en fils. Après le premier, Gabriel, l'associé de Charles De Launay, se sont installés successivement, Louis-Gabriel puis le troisième fils de celui-ci, Joseph (1761-1823), qui épouse, le 2 juin 1783, Véronique Sorel-Marly⁸ et dont le frère aîné, Gabriel (1753-1814), sera ordonné prêtre en 1781 et deviendra curé de la paroisse de Saint-François-du-Lac ; enfin, Nicolas, le deuxième fils de Joseph et de Véronique, orphelin de mère à l'âge de quinze mois, qui demeurera avec son père et s'initiera au métier de sellier.

Le 19 février 1821, Nicolas Lenoir épouse Angélique Cazelet⁹, fille d'Angélique Desève et de Nicolas Cazelet, des voisins, selliers comme lui. En 1825, il habite à l'est du village, voisin de son frère Toussaint. Le ménage compte sept personnes : Nicolas et sa femme, leur fils aîné Joseph, sa jeune sœur et deux autres jeunes filles ayant entre six et dix-sept ans (s'agirait-il de sœurs de Madame Lenoir ?), ainsi qu'un célibataire de soixante ans, probablement un artisan de l'atelier de Nicolas¹⁰. Pendant les premières décennies du XIX^e siècle, le quartier des Tanneries des Rolland se développe et prend l'apparence d'un village avec sa chapelle, ses auberges, ses boulangers et ses bouchers. Le recensement de 1825, dressé avec soin par Jacques Viger, nous permet de saisir l'importance du « village Saint-Henri ou Tanneries des Rolland » comme il l'appelle. L'endroit compte soixante-dix-neuf ménages, et quatre cent soixante-six personnes. Parmi les cent quarante-sept travailleurs énumérés, cent deux s'occupent des métiers du cuir dont trente-huit selliers¹¹. À cette époque, les maîtres-artisans travaillent dans des ateliers rattachés la plupart du temps à leur demeure ; ils sont parfois assistés d'un apprenti. (En fait il y a vingt-quatre apprentis parmi les cent deux artisans du cuir). De cette façon, le métier se

8. ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1782-1785, 06M-CE1 51/50, f. 59.

9. Ce nom s'écrit aussi Cazelaïs.

10. Claude Perrault, édit., *Montréal en 1825. Dénombrement du comté de Montréal fait par M.M. Louis Guy et Jacques Viger*, Montréal, Groupe d'études Gen.-histo, 1977, p. 138.

11. *Ibid.*, p. 166.

transmet de père en fils. Selon cette coutume, Joseph Lenoir aurait dû suivre les traces de son père et de son grand-père, et devenir sellier. Mais une autre voie allait s'offrir à lui grâce à l'ouverture d'une école paroissiale dans les années 1820, au sous-sol de la chapelle. En 1828, cette école, qui est sous la direction d'une demoiselle Rolland, compte trente élèves ; il y a aussi une école anglaise comptant vingt-cinq élèves. Le village de Saint-Henri jouit donc d'une situation privilégiée par rapport aux autres régions de la campagne avoisinant Montréal, où le taux de fréquentation scolaire des jeunes de six à quatorze ans en 1825 est de 22%, tandis qu'à Montréal même il est de 71%¹². Au village de Saint-Henri, le taux se situe autour de 50 %¹³. Après trois générations d'analphabètes, le jeune Joseph allait apprendre à lire et à écrire : si Gabriel Lenoir-Rolland (1688-1751) savait signer son nom, son fils Louis-Gabriel, son petit-fils Joseph et son arrière-petit-fils Nicolas, le père du poète, ne peuvent le faire.

Les sulpiciens, responsables de la vie paroissiale sur l'île de Montréal, ont dû remarquer l'intelligence du jeune Joseph et de ses cousins Luc-Hugues (1823-1899) et Charles (1825-1879)¹⁴, puisqu'ils envoient ces trois jeunes Lenoir au Collège de Montréal. Les registres indiquent la présence au Collège de Montréal de quinze jeunes originaires de Saint-Henri¹⁵ entre 1782 et 1840. Un certain nombre n'y ont passé qu'un an ou deux ; parmi ceux qui y ont fait le cours complet, on note quatre prêtres : François-Xavier Desève (1820-1828), Hugues Lenoir (1836-1844), Adolphe Maréchal (1837-1845) et Charles Lenoir (1838-1846) ; deux avocats : Alexandre Desève (1830-1838) et Joseph Lenoir ; enfin un instituteur : Jean McKercher (1820-1828). François-Xavier Desève (1809-1869), ordonné

12. Jacques Viger, « Tablettes statistiques, n° 9, Enseignement public », ASQ, publiées par le Groupe de recherche sur la Société montréalaise du 19^e siècle, UQAM, *Rapport 1972-1973*.

13. En 1825, on recense quatre-vingt-quatorze jeunes de six à quatorze ans et en 1828, cinquante-cinq.

14. Luc-Hugues Lenoir est l'arrière-petit-fils de Louis-Gabriel, tout comme Joseph ; Charles est le fils de Toussaint, l'oncle de Joseph.

15. Voir « Liste chronologique des élèves du Collège de Montréal, 1767-1966 », dans O. Maurault, *le Collège de Montréal, 1767-1967*, 2^e édition, Montréal [s.édit.], 1967, p. 185 et suiv.

prêtre en 1833, a pu inciter sa cousine germaine¹⁶, Angélique, la mère de Joseph, à envoyer son fils au collège. En 1834 donc, à l'âge de douze ans, Joseph Lenoir entre à l'école française du Collège de Montréal où il fait une année préparatoire au grand cours¹⁷ qu'il terminera neuf ans plus tard en 1843, profondément transformé. Il est étonnant que ses écrits comportent si peu de traces de ses premières années vécues à Saint-Henri, même si à cette époque Saint-Henri est très pittoresque, comme nous pouvons le constater par des descriptions et des portraits¹⁸. Or, à part certains poèmes vaguement sympathiques aux travailleurs tels « L'ouvrier » surtout et aussi « Les laboroureux », rien dans son œuvre ne réfère à son milieu d'enfance : cette première tranche de sa vie semble effacée quand il accède à la culture savante.

Les sulpiciens avaient une compétence reconnue et, dans la première moitié du XIX^e siècle, le Collège de Montréal pouvait se considérer comme le plus fort de la province. En 1826, le prospectus en présente les objectifs : « Dans cet établissement [...], on s'est proposé trois choses qui sont le but de toute bonne éducation : former le cœur, l'esprit et le corps des jeunes gens. » Puis il est question du cours préparatoire et du grand cours d'études qui dure huit ans. À part les heures de cours, il y a cinq heures d'étude « afin que les jeunes puissent travailler seuls » ; ainsi « les jeunes gens qui ont du temps de reste après avoir rempli le devoir de leur classe, peuvent l'employer à lire : il y a pour leur usage une bibliothèque assez nombreuse de livres choisis, sur tous les objets d'étude qui les occupent ». Enfin le prospectus termine le chapitre de la formation de l'esprit en ces termes : « Les jeunes gens de talent qui auront bien mis à profit ce cours d'étude *ne seront pas des savants* en sortant du Petit Séminaire ; [...] mais ils emporteront avec eux la *clef de la science*, c'est-à-dire la *manière d'étudier*, et s'ils veulent s'en servir, ils pourront devenir habiles dans les sciences nécessaires à l'état qu'ils embrasseront [...]»¹⁹.

16. François-Xavier Desève et Angélique Gazelet ont le même grand-père.

17. O. Maurault, *le Collège de Montréal*, p. 244.

18. Voir l'aquarelle de James Duncan, « Côte des Tanneries des Rolland, automne 1839 », dans *l'Album l'iger* (Bibliothèque de la ville de Montréal), reproduite par Claude Perrault, *Montréal en 1825*, p. 207.

19. Document cité par O. Maurault, *le Collège de Montréal*, p. 54-55.

La vie des deux cents étudiants au collège est bien réglementée. Celle des cent soixante internes encore plus. De la fin septembre jusqu'au milieu du mois d'août, chaque jour, chaque heure presque, est organisé, contrôlé²⁰. Le dimanche est consacré à l'étude et aux offices religieux. Il n'y a qu'un congé par semaine, le mardi. En hiver, le congé commence à une heure ; de Pâques à la Toussaint, il s'étend sur toute la journée et on le passe généralement dans la Montagne, à la ferme des sulpiciens. Les plus studieux peuvent y apporter de la lecture²¹.

Joseph Lenoir s'avère un étudiant modèle ; chaque année son nom figure au palmarès, et il remporte plusieurs prix. Lors des exercices littéraires des 27 et 28 juillet 1841, il participe à un débat avec Hector Bienvenu, étudiant en philosophie, sur cette question « La haute éducation doit-elle être populaire ?²² » La formation qu'il reçoit est axée sur les humanités comme elle l'a été dans l'ensemble des collèges classiques au XIX^e siècle²³.

Dans une telle atmosphère, coupé pour ainsi dire du monde qu'il a connu à Saint-Henri des Tanneries, le jeune Joseph Lenoir accède à la culture savante et littéraire. D'après les témoignages, nous savons que son talent poétique se manifeste pendant ses années au collège²⁴. Les trois poèmes composés pendant cette période — « Le chant de mort d'un Huron », « Le génie des forêts » et « Rêve de l'exilé » — témoignent justement de son goût de l'évasion dans le passé, de la fantaisie et du rêve. Ces poèmes s'inspirent des poésies de François-Xavier Gar-

20. Le lever a lieu à 5 h 30 et à 6 h on se rend à la salle d'étude. À 7 h 05, le déjeuner ; à 7 h 20, la messe ; à 8 h, la classe ; à 10 h, la récréation d'un quart d'heure, suivie de l'étude ; à 11 h 20, la lecture spirituelle et le chapelet ; à 11 h 30, le dîner ; à midi, la récréation ; à 1 h, l'étude ; à 2 h, la classe ; à 4 h, la collation et la récréation ; à 4 h 30, l'étude suivie de la lecture spirituelle ; à 6 h 30, le souper ; à 7 h, la récréation ; à 8 h, la prière et le coucher.

21. O. Maurault fournit une description longue et détaillée de la vie commune des étudiants, *ibid.*, p. 83 et suiv.

22. *Le Canadien*, 16 août 1841, p. 2.

23. Voir Claude Galarneau, *les Collèges classiques au Canada français, 1620-1970*, Montréal, Fides, 1978, p. 165-199 ; *les Mélanges religieux*, 30 juillet 1841, p. 41-48. Voir aussi O. Maurault, *le Collège de Montréal*, p. 43 et suiv.

24. Témoignage de Henry Morgan, un de ses collègues au Bureau de l'Instruction publique (*Bibliotheca canadensis* [...], Ottawa, 1867 ; Détroit, Gale Research Co., 1968, p. 23).

neau, surtout « Le dernier Huron », « Le vieux Chêne » et « L'exilé » ; on note toutefois que la tonalité se ressent de l'intérêt de Lenoir pour la mythologie germanique²⁵. « Le chant de mort d'un Huron » est publié dans *l'Aurore des Canadas*, le 8 février 1842, sous le titre « Le Huron et son chant de mort ». Même si le poème y paraît sans nom d'auteur, Joseph a certainement dû jouir d'une certaine notoriété au collège, surtout parmi ceux qui s'intéressent à la littérature comme son ami et futur associé Joseph Doutre (1825-1886). Pour offrir aux meilleurs élèves des classes supérieures l'occasion et les moyens de se former à l'art de bien lire, de bien écrire et de bien parler, on fonde une académie²⁶ en 1842. Joseph Lenoir présente son poème « Le génie des forêts » aux exercices littéraires du 26 juillet 1843.

Après neuf ans de collège, vient pour Joseph Lenoir le moment de choisir une carrière. Malgré les pressions qu'on peut imaginer, il ne se sent pas attiré par la prêtrise. Avait-il déjà rencontré Félicité Latour, la jeune fille de Lachine qu'il devait épouser en 1847 ? Son libéralisme, qui se manifestera quelques années plus tard lors de la fondation du journal *l'Avenir*, pouvait-il l'éloigner de l'esprit cléricale déjà très conservateur à l'époque ? Il reste aussi les attrait de la littérature. Quoi qu'il en soit, Joseph Lenoir opte pour le droit. Pour un jeune homme sans ressources, il n'est pas facile d'accéder à une telle carrière et d'obtenir une commission d'avocat. Avant 1849, année de l'incorporation du Barreau, une telle commission est accordée par le gouverneur général, à la suite d'une cléricature de quatre ans auprès d'un avocat déjà reçu, couronnée par un examen devant un juge et deux examinateurs.

Le poème « L'avocat » constitue un témoignage saisissant des difficultés de ses années de cléricature, difficultés dues surtout à un manque d'argent : « S'il est pauvre, il ira, durant ces quatre années, / Offrir son humble plume aux phrases surannées / Des habitués du palais » (l. 15-17). Il ne reste que peu de

25. L'enseignement de la littérature fait une place certaine à la mythologie. Voir le *Cours abrégé de belles-lettres à l'usage du Collège de Montréal*, Montréal, C.-P. Leprohon, 1840, xxxv, 180 p. ; et le *Cours abrégé de rhétorique à l'usage du Collège de Montréal*, Montréal, Leclerc et Jones, 1835, 248, xiv (7) p.

26. O. Maurault, *le Collège de Montréal*, p. 73.

traces de ces années. En 1844, Joseph Lenoir publie deux poèmes dans *la Minerve* : « Le génie des forêts » en janvier et « Rêve de l'exilé » en février. Ce dernier poème composé au collège ou peu après sa sortie, touche un thème qui inspire plusieurs poètes du Québec, le thème de l'exil et de la disparition d'un peuple²⁷.

Les trois poèmes de sa première période s'inspirent effectivement de ce thème. À Montréal, Lenoir comme tous les jeunes de sa génération est éveillé à tout ce qui dans le Bas-Canada entoure les soulèvements armés de 1837-1838. En juillet 1837 au cours des exercices littéraires au Collège de Montréal – il est alors en classe de syntaxe – il a pu voir un jeune patriote s'avancer vers l'écolier qui portait le drapeau britannique, le lui arracher des mains et en rompre la hampe. Par la suite, il a vu de tristes événements ou en a lu le compte rendu : à Montréal, l'état de siège (1838), l'exécution de douze insurgés et le départ pour l'Australie de cinquante-huit exilés (1839) à la suite de condamnations pour trahison. Quatre ans plus tard, voici que *la Minerve* (18 juillet 1843) annonce le lancement d'une souscription en vue d'aider financièrement les exilés en Australie ; sept mois plus tard, le même journal publie des vers de Lenoir. Il cache bien son identité derrière les initiales « J.E. » ; par la suite, il se tait pendant une longue période, traduisant ainsi son découragement devant la situation difficile des Canadiens français : « ...mais grand Dieu ! je frissonne / En parcourant ces lieux mon pied tremblant résonne / Sur des crânes brisés », avait-il écrit dans le « Rêve de l'exilé » (l. 29-32).

Les jeunes qui, comme Joseph Lenoir, sortent des collèges après 1840 doivent affronter une société en mutation. On s'interroge sur le destin du Canada français après l'échec du mouvement des Patriotes de 1837-1838 et l'exil de plusieurs centaines de ses dirigeants, dont Louis-Joseph Papineau. Depuis 1840 le Bas-Canada (le Québec) n'existe plus : il est incorporé, avec le Haut-Canada (l'Ontario), dans le Canada-Uni. Le nouveau régime politique a pour but avoué la disparition de la langue française et la minorisation des Canadiens français. L'immigra-

27. Voir J. d'A. Lortie, *la Poésie nationaliste au Canada français (1606- 1867)*, p. 239-241. Les vers de F.-X. Garneau intitulés « Les exilés » paraissent dans *l'Institut ou Journal des étudiants*, 7 mars 1841.

tion massive en provenance des îles britanniques et le développement commercial qui s'ensuit placent les jeunes devant un dilemme que L.-O. Letourneau, fondateur de *la Revue canadienne*, décrit ainsi en 1845 : « Voyez ce qu'il y a de pénible dans notre position : nous sommes presque obligés de regarder avec regret les progrès de la civilisation dans notre pays, parce que dans les grands centres, dans les villes, ils [les Britanniques] nous enlèvent tout ce qui nous distingue comme un peuple et une nation à part²⁸. » Le climat de conservatisme grandissant favorise l'influence accrue de l'Église catholique dans la vie intellectuelle du Canada français.

Pourtant les idées nouvelles s'infiltrèrent parmi les jeunes. L'effervescence des esprits est favorisée par le fait que le siège du gouvernement passe de Kingston à Montréal ; des hommes de valeur et de tendances diverses affluent alors vers la nouvelle capitale du Canada-Uni où le Parlement doit se réunir en novembre 1844. Vers le même temps, la jeunesse montréalaise, comme celle de Québec, forme des associations littéraires et scientifiques pour secouer l'apathie de ses compatriotes : la Société des Amis naît le 24 novembre 1844 et le mois suivant elle est dotée d'un journal, *la Revue canadienne* ; l'éphémère cénacle du Lycée canadien disparaît devant l'initiative de quelque deux cents jeunes qui fondent l'Institut canadien de Montréal (17 décembre 1844), ouvert à toutes les classes de la société²⁹. Joseph Lenoir adhère de tout cœur aux principes du libéralisme radical de l'Institut canadien de Montréal dont, tout comme son confrère et futur associé, Joseph Doutre, il semble avoir été membre dès sa fondation³⁰. Avec sa bibliothèque et ses cercles de discussion, l'Institut canadien le marquera profondément et orientera son œuvre pendant une dizaine d'années.

28. *Le Répertoire national* (1893), t. III, p. 306.

29. Sur l'Institut canadien de Montréal, voir la bibliographie dans l'article de Y. Lamonde, « Inventaire des études et des sources pour l'étude des associations littéraires québécoises [...] », *Recherches sociographiques*, vol. 16, n° 2, 1975, p. 265-266.

30. La destruction des archives de l'Institut le 17 février 1850 ne nous permet pas de vérifier la liste des membres pendant ces premières années. Voir Y. Lamonde, « Les archives de l'Institut canadien de Montréal (1844-1900). Historique et inventaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 1, 1974, p. 77-93.

À la même époque, le développement des moyens de communication, tels les bateaux à vapeur et le télégraphe, rapprochent Montréal des grands centres culturels de l'Europe. Les intellectuels canadiens-français les plus avancés se mettent à la recherche de modèles de société. Pour des conservateurs, Rome devient le principe, le guide, la règle, tandis que les libéraux se réclament de Lamennais, du poète Pierre Dupont³¹ et des socialistes humanitaires. Les progrès techniques facilitent et accélèrent aussi la diffusion des idées et des écrits. Aux hebdomadaires à tirage restreint, de petit format et comptant de quatre à six pages, succèdent, dans les années 1840, les journaux à grand format, comptant plusieurs pages et paraissant deux ou trois fois par semaine. C'est que le développement du papier industriel et de la presse rotative à vapeur réduit considérablement le coût de production des imprimés tout en augmentant l'espace disponible. Afin de répondre à ce surplus de capacité, les propriétaires de périodiques font appel aux journalistes et aux écrivains en herbe. On voit se multiplier la publication de contes, de nouvelles et de feuilletons, d'origine française ou canadienne-française, sans oublier les longs reportages et les reproductions de discours et de sermons. L'édition littéraire se développe timidement aussi, mais il faudra attendre les années 1860 avant que les auteurs canadiens puissent tirer parti des nouvelles facilités. Si Joseph Lenoir publie régulièrement dans les périodiques à la demande des éditeurs qui recherchent des textes, il ne réussira pas, faute de souscripteurs, à publier un recueil de ses poésies.

Le 30 mai 1846, le père du poète meurt subitement ; le 15 août, naît le jeune Alphonse-Eugène-Fauste. Joseph et sa sœur Flavie sont parrain et marraine de cet orphelin dont le nom « Fauste » aurait été suggéré par notre poète. Le mardi 22 juin 1847, avant même d'avoir terminé sa cléricature, Joseph épouse Félicité Latour, âgée de dix-huit ans et sept mois. À cette occasion le futur avocat signe « J.L. Lenoir dit Rolland » ; dans le registre, on le désigne comme « Joseph Léopold Lenoir Rolland³² ». On ne sait d'où vient ce second prénom. Par la

31. Poète français, auteur de *Muse populaire, chants et poésies*, Paris, Garnier, 1851, 272 p. [5^e éd., 1858, 463 p.].

32. ANQ-M, Registres de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, Reg. 1847, 06M ZQ1 15/5, f. 104.

suite, il signe habituellement « J. ou Joseph Lenoir » tout court. Une fois pourtant, en août 1856, le texte révisé du poème « Le prêtre » est publié dans *la Patrie* signé « J.L. Lenoir ».

Nous savons peu de choses sur cette jeune fille de Lachine, si ce n'est qu'elle sait signer son nom. La vie n'a pas dû être facile pour cette femme qui donna naissance à sept enfants en dix ans : Marie-Félicité le 14 juin 1848, Marie-Eugénie le 4 décembre 1849, Joseph-Philippe le 28 juillet 1851, Jules le 28 janvier 1853, Marie-Louise le 17 février 1854, Marie-Sophie-Henriette le 23 octobre 1855 et Gustave le 1^{er} mars 1858. Lorsque son mari meurt au début d'avril 1861, il lui reste donc plusieurs enfants en bas âge³³. Avant que Joseph n'entre au Bureau de l'Instruction publique le 1^{er} janvier 1857, la famille semble avoir vécu dans la pauvreté. Joseph a laissé un portrait de son épouse dans son poème « À une jeune fille » composé en juin 1847, à l'époque de son mariage. Il la décrit comme une « pâle jeune fille », « belle » avec des cheveux « noirs ». Lenoir, en poète romantique, trace aussi d'autres portraits de femmes dans son œuvre. Peut-on voir derrière les femmes sensuelles de certains poèmes écrits après 1847 – « Dayelle. Orientale », « La légende de la fille aux yeux noirs », « La bayadère », « Graziella », « Fantasmagorie » – sa femme Félicité ? S'agit-il plutôt de phantasmes éloignés de la réalité de sa vie quotidienne auprès d'une de ces femmes qu'il chante en 1848 : « Femme de ma patrie, / Vierge au regard si doux !³⁴ » ?

L'année 1847 apporte donc un souffle de renouveau à Joseph Lenoir, à la suite d'une période de silence. Après les études au collège et la publication en 1842 et 1844 de trois poèmes, les années de cléricature semblent avoir arrêté son élan poétique. Il lui fallait trouver une nouvelle veine d'inspiration. Sa courte carrière d'une quinzaine d'années sera marquée d'autres périodes de silence suivies de périodes d'activité et d'engagement. Lenoir n'aura jamais l'assurance d'un Joseph Doutre qui, de deux ans et demi plus jeune que lui, termine aussi ses études au Collège de Montréal en 1843.

33. À la mort du poète, *le Pays* (le 6 avril 1861) indique qu'il laisse une veuve et six enfants. Malgré vérification dans les registres, il a été impossible de savoir lequel des sept enfants est mort avant le mois d'avril 1861.

34. « Aux femmes de mon pays », l. 28-29.

Dès l'année suivante, Doutre publie une longue nouvelle dans *le Ménestrel* ainsi qu'un roman de près de 500 pages intitulé *les Fiancés de 1812*, obéissant, dit-il, « à l'énergie qui se révoltait en [lui] contre la tiédeur des temps³⁵ ». Lenoir, pour sa part, marque sa propre relance et son désir ardent de changer la société dans deux poèmes : l'un, « Haine », paru dans *la Revue canadienne* le 26 février 1847, l'autre, « Euménide. Aux sangsues du peuple », publié le 1^{er} juillet suivant dans *la Minerve*. On est frappé par leur violence. Après les trois années de silence qui séparent la parution du « Rêve de l'exilé » et celle de « Haine », Lenoir s'écrie : « Damnation ! je hais la tyrannie » (l. 2) et encore « Oh ! je le hais, le vorace vampire ! / Monstre hideux, il boit le sang humain » (l. 10-11). Dans son poème « Euménide », il identifie ces vampires, ces « sangsues » ; ce sont les hommes politiques qui ont oublié les principes du libéralisme qu'ils prônaient avant 1837, pour largement profiter du patronage apporté par le nouveau régime de 1840.

En juillet 1847, Lenoir est au nombre de treize sociétaires qui constituent le premier noyau de collaborateurs de *l'Avenir*, journal libéral dirigé d'abord par Jean-Baptiste-Éric Dorion et George Batchelor puis par Dorion seul à partir de novembre. Ce périodique veut faire connaître les principes de l'Institut canadien au grand public. Les collaborateurs ont tous moins de vingt-cinq ans, sept d'entre eux ont étudié au Collège de Montréal entre 1834 et 1845 ; la plupart sont avocats ou en voie de le devenir³⁶. La participation de Lenoir pendant les premiers mois semble plutôt discrète³⁷. Il n'est pas encore reçu avocat ; le 28 septembre, il reçoit enfin sa « commission »³⁸. À la suite de la réorganisation de *l'Avenir* en novembre sous la direction du fougueux Dorion, Lenoir joue un rôle plus actif. Au cours de l'an-

35. Cité par Ph. Sylvain, dans *DBC*, t. XI, p. 300.

36. Dorion publie la liste de ses collaborateurs en 1847 dans le *Journal de Saint-Hyacinthe*, le 3 septembre 1863. Voir J.-P. Bernard, *les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 33.

37. Les textes de *l'Avenir* étant rarement signés, il n'est pas facile d'en identifier les auteurs.

38. ANQ, Commissions d'avocat, QBC, 9-5, n° 294. Le 23 septembre, il réussit « un glorieux examen » devant le juge Smith (*la Revue canadienne*, 24 septembre 1847, p. 3).

née 1848, il y publie pas moins de douze poèmes ainsi que des textes en prose, notamment une série de trois lettres sur les bals où il dénonce l'attitude du clergé à l'égard des amusements publics. L'année 1848 demeure la plus féconde de toute sa carrière d'écrivain : dix-huit poèmes publiés, dans divers périodiques, surtout dans *l'Avenir*, sans compter des textes en prose. En juin, il ouvre son bureau d'avocat ; en décembre, il s'associe à Joseph Doutre, avocat dynamique, pilier de l'Institut canadien et l'un des collaborateurs de *l'Avenir*.

Pendant l'année 1849, Lenoir se consacre essentiellement à son travail d'avocat. Néanmoins, le 24 juin, la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens français, il participe au banquet donné par l'Institut canadien à la suite d'un défilé qui avait groupé six mille personnes³⁹. Après le banquet, les cent trente-cinq convives écoutent avec enthousiasme les toasts et les discours de circonstance : à la nationalité, à la patrie, à la démocratie, à la presse, au progrès, à la jeunesse canadienne, aux associations canadiennes, à l'éducation du peuple, à la malheureuse Irlande, enfin au beau sexe canadien. Cette dernière santé est proposée par Joseph Doutre, suivie de la chanson « Les femmes de mon pays », composée et chantée par Joseph Lenoir⁴⁰. La participation de Lenoir ne s'arrête pas là ; il se lève aussitôt et propose « À Rome régénérée », santé reçue avec applaudissements, mais aussi par des « réclamations » ; seule l'intervention d'Étienne Parent, calme les esprits⁴¹. C'est que Lenoir est vite perçu comme un représentant de cet esprit anticlérical qui caractérise plusieurs des jeunes de l'Institut canadien. Tandis que Doutre, son associé, ne déviara jamais de son libéralisme et de son rejet du cléricalisme et de l'Église catholique⁴², Lenoir témoignera plus tard de son respect envers le clergé et l'Église (« Le prêtre » et « Notre-Dame de Montréal »). En octobre 1849, Lenoir signe le manifeste en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis⁴³. En fait, *l'Avenir* appuie fortement le mouvement annexionniste, et il est dans la logique des choses que Le-

39. *L'Avenir*, le 26 juin 1849, p. 2.

40. *Ibid.*

41. *L'Avenir*, le 30 juin 1849, p. 2.

42. Sur Doutre, voir l'article de Ph. Sylvain dans *DBC*, t. XI, p. 300-304.

43. *L'Avenir*, le 13 octobre 1849, p. 2.

noir s'engage dans ce courant ; les poèmes de cette période montrent bien l'influence de l'idéologie radicale sur la pensée de Lenoir. Cependant, sa collaboration à *l'Avenir* se raréfie.

Le 17 février 1850, c'est la catastrophe ! L'Institut canadien et sa bibliothèque, *l'Avenir* et son imprimerie, sont la proie des flammes. Tout disparaît en quelques heures. D'avril 1850 à novembre 1851, Joseph Lenoir ne publie pas. Bientôt son association avec Joseph Doutre se dissout et il se retrouve seul. Il semble qu'il lui manque l'énergie qu'il lui faudrait pour se constituer une clientèle importante ; peut-être se ressent-il déjà des effets de la tuberculose qui allait l'emporter en 1861. En 1853, il a encore un bureau au 25, rue Saint-Vincent. Cependant, il semble qu'il ne pratique guère sa profession et qu'il cherche d'autres expédients pour vivre : le journalisme, la traduction, la transcription de documents juridiques⁴⁴. Le 20 septembre 1852, il décrit ainsi la profession d'avocat :

Absurde et désolant métier,
Il ruine à lui seul bien plus d'intelligences,
Brise plus d'avenirs, cause plus d'indigences,
Que l'ardent désespoir dont il est le sentier !⁴⁵

En novembre 1851, il recommence sa collaboration aux journaux libéraux. D'abord, dans *le Moniteur canadien*, trois poèmes virulents sur les élections de décembre 1851, tous signés du pseudonyme « Peuple » : « Rouge et blanc », « Les élections » et « L'élection montréalaise ». Puis, dans *le Moniteur canadien*, entre janvier 1852 et février 1853, six autres poèmes. En décembre 1851 lorsque son confrère Louis Labrèche-Viger, un des treize collaborateurs de *l'Avenir* en 1847, et ancien étudiant au Collège de Montréal (1836-1842), s'adresse à lui pour un poème devant paraître dans le prospectus d'un nouveau journal libéral, *le Pays*, Lenoir compose « Au peuple ». Par la suite, il collabore au *Pays*, y publiant le texte de sa grande conférence sur la civilisation et les lettres prononcée devant l'Institut canadien le 6 février 1852, ainsi que quelques poèmes dont « Les jeux » et « Barnum », composés au début de juin à la suite de la visite à

44. Certains biographes de Lenoir donnent ce renseignement, sans en indiquer la source. Voir entre autres J.-S. Lesage, *Notes biographiques. Propos littéraires*, Montréal, Garand [1931], p. 84.

45. « L'avocat », l. 35-38.

Montréal du cirque de Joe Pentland et du musée et ménagerie du célèbre Barnum. En juin 1852 aussi, Lenoir compose un poème « Le réveil » afin de marquer la renaissance de *l'Avenir* grâce au dévouement de Jean-Baptiste-Éric Dorion. Cependant, même si celui-ci réussit tant bien que mal à le maintenir jusqu'au 24 novembre 1852, *l'Avenir* n'aura plus l'influence qu'il avait auparavant.

L'année 1852 marque effectivement l'apogée de l'engagement social et politique de Joseph Lenoir ; sa conférence prononcée en février devant les membres de l'Institut canadien se termine par l'affirmation qu'« un gouvernement républicain favorise plus l'élan littéraire et les arts qu'aucun autre gouvernement connu⁴⁶ ». Son républicanisme est encore manifeste dans le poème « Au peuple », lorsqu'il exhorte les Canadiens à se placer sans crainte sous « l'ombre tutélaire » des États-Unis afin de goûter pleinement aux fruits de la liberté. Il reprend l'essentiel des arguments de *l'Avenir*⁴⁷. Malgré son engagement libéral et même socialiste, et la force des textes publiés entre janvier et juin 1852, Lenoir se tait de nouveau dans les derniers mois de l'année.

En 1853, cédant aux instances d'Henri-Émile Chevalier (1828-1879), Lenoir lui donne quatre poèmes pour *la Ruche littéraire et politique*. Chevalier, Français d'origine établi à Montréal depuis peu, bibliothécaire à l'Institut canadien, annonce la collaboration de Lenoir : « Il est un peu comme les jolies femmes, il ne gaspille point ses trésors. Mais, dit un vieux proverbe, il n'y a que le premier pas qui coûte ; ainsi nous flattons-nous de voir désormais le nom de M. Lenoir figurer souvent au bas de nos colonnes⁴⁸. » Or encore une fois, Lenoir ne poursuit pas cette collaboration et à la suite de la publication de l'« Angleterre », poème qui vante le libéralisme de ce pays démocratique, dans le numéro de janvier 1854, son nom ne paraît plus dans *la Ruche littéraire*. S'il est vrai que notre poète « ne gaspille point ses trésors », il cède parfois aux instances de ses amis bien au fait de ses qualités de versificateur. En décembre 1854, Lenoir écrit

46. « La civilisation et les lettres », p. 241.

47. Voir l'analyse de la pensée de *l'Avenir*, dans J.-P. Bernard, *les Rouges*, chap. II.

48. *La Ruche littéraire et politique*, 2^e série, novembre 1853, p. 594.

des vers très conventionnels pour les organisateurs d'une « promenade-concert » en faveur des œuvres de la Société Saint-Vincent de Paul. Cette pièce sans titre – « La charité, cet ange au doux visage... » – mise en musique par Jean-Baptiste Labelle, est exécutée le 28 décembre devant 4 000 personnes par un chœur « d'amateurs⁴⁹ ». Il s'agit en fait de la deuxième collaboration entre Lenoir et Labelle, organiste de Notre-Dame de Montréal et membre de l'Institut canadien : le 3 janvier 1852, *le Moniteur canadien* avait publié la chanson « Souhaits du Nouvel An » comme cadeau à ses abonnés. Cette collaboration de Lenoir avec un des premiers compositeurs montréalais s'avère d'un certain intérêt pour l'histoire culturelle, mais elle n'aura pas de suite ; en fait, les textes de Lenoir sont très faibles et la musique des plus ordinaires.

Lenoir adhère encore à l'Institut canadien, même s'il n'a pas les moyens de contribuer à la souscription organisée en vue de la reconstruction de l'immeuble dévasté par l'incendie. Cependant, il fait cadeau à la bibliothèque de l'Institut de quelques volumes notamment *le Juif errant* d'Eugène Sue⁵⁰, romancier qui avait fortement inspiré *les Fiancés de 1812* de Joseph Doutre. Le 2 mai 1854, lors de l'inauguration des nouvelles salles de l'Institut, Lenoir est appelé à écrire le poème de circonstance. Encore une fois ses vers, « Aux membres de l'Institut canadien », sont d'une facture très conventionnelle. Il semble que Lenoir gaspille ses talents dans la production de poèmes de circonstance et de poèmes commandés. Bientôt cette période de créativité prend fin : en 1854, il ne publie que trois poèmes. Et, après un assez long poème « *Et in terra pax hominibus* » paru dans *la Patrie* du 4 janvier 1855, et un autre poème de circonstance – « Mil huit cent cinquante-cinq » dans *le Pays* – il s'efface de nouveau, cette fois pour une période de deux ans. Pour Joseph Lenoir, la poésie, « baume de l'âme⁵¹ », n'apporte plus d'apaisement. Il a cinq enfants en bas âge, suivis en octobre 1855 d'une autre fille. La misère, qu'en novembre 1853 il avait si éloquemment décrite dans un poème portant ce titre, le hante. On ne sait rien de ce qu'il fit pendant cette période.

49. *Le Moniteur canadien*, le 5 janvier 1854, p. 1.

50. *L'Avenir*, le 8 juin 1850, p. 1.

51. « Qu'est-ce que le chant ? », l. 2.

En octobre 1856, après plus de vingt mois de silence, son nom paraît de nouveau dans les journaux comme membre d'un comité d'aide à Lamartine, qui tente de refaire sa situation financière grâce à une souscription lancée dans plusieurs pays⁵². N'est-il pas ironique qu'on fasse appel à Lenoir, lui qui n'a jamais connu la richesse sinon en rêve (« Fantasmagorie »), pour venir en aide à Lamartine, qui avait dépensé des fortunes ? Cependant, Lenoir se devait de faire parti de ce comité puisqu'il a tant puisé dans l'œuvre du poète romantique. Sa participation au comité marque les débuts d'une fructueuse collaboration avec Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890), président du comité. Cet homme de lettres, élu député en 1844, a déjà eu une carrière politique bien remplie. Solliciteur général du Canada-Est (1851-1853) et secrétaire provincial responsable de l'éducation (1851-1855), il devient, le 1^{er} juillet 1855, surintendant de l'Instruction publique du Canada-Est (le Bas-Canada ou le Québec). À l'automne de 1856, Chauveau décide de lancer un mensuel intitulé le *Journal de l'Instruction publique* à l'intention des enseignants ; Joseph Lenoir pourrait être un collaborateur de choix. C'est ainsi qu'au début de janvier 1857, notre poète devient fonctionnaire au Bureau de l'Instruction publique, comme « clerc de la correspondance française et assistant rédacteur du *Journal de l'Instruction publique*⁵³ ». Enfin, Lenoir peut chanter de nouveau. « Descends de ton clou, chère lyre, / L'an nouveau veut être fêté⁵⁴ », écrit-il en décembre 1856. Ce poste lui apporte un traitement de plus de 1 100 \$ par année⁵⁵.

Publication de culture générale, le *Journal de l'Instruction publique*, pendant les premières années sous la double direction de Chauveau et Lenoir veut faire une place importante à la littérature⁵⁶. De 1857 à 1860, on publie soixante-quinze poèmes dont

52. *La Patrie*, le 24 octobre 1856.

53. *Journal de l'Instruction publique*, janvier 1857, p. 9.

54. « Nouvel an, franc rire et gaîté », l. 8-9.

55. En 1857, il gagne 280 livres (*Public Accounts for the Province of Canada for the year 1857*, Toronto, Rollo Campbell, 1858, p. 75) ; en 1858, 1 120 \$ (*Public Accounts [...] for the year 1858*, p. 105) et en 1859, 1 200 \$ (*Public Accounts [...] for the year 1859*, p. 87).

56. Voir l'étude détaillée d'A. Labarrère-Paulé, *les Laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1963, p. 7-34, 83-120.

vingt de Canadiens français⁵⁷. À part quelques vers de Hugo et de Lamartine, les œuvres françaises sont de poètes mineurs, qui chantent les plaisirs de la nature et les vérités de la foi. La section littéraire ne reflète que faiblement les préoccupations sociales de Lenoir.

La dernière période de sa carrière littéraire est marquée par sa collaboration au *Journal de l'Instruction publique*, mais surtout par la préparation de la *Nouvelle Lyre canadienne* (1858), compilation qui reflète ses goûts poétiques et qui contient une trentaine d'œuvres canadiennes. C'est l'aboutissement d'un projet déjà lancé sans succès en janvier 1853. Le recueil devant s'intituler *les Voix occidentales ou chants nationaux* n'a pas vu le jour faute de souscripteurs⁵⁸. Dans le *Journal de l'Instruction publique*, Lenoir publie surtout des poèmes imités ou traduits et, après janvier 1859, sa muse semble de nouveau en veilleuse même si, en février 1861, il publiera une deuxième version du poème de Goethe sous le titre « Le roi des aulnes ». Lenoir ne se désintéresse pas complètement de l'écriture : pendant l'année 1860, il publie une légende dans *la Guêpe*⁵⁹, journal conservateur fondé par Cyrille Boucher ; à cette occasion, on annonce la parution prochaine d'une autre légende, « Le canot de marbre blanc ». Ainsi se dessine une nouvelle carrière comme nouvelliste. Cependant, Lenoir est très occupé en 1860 ; le 18 avril, il prononce une conférence au Cabinet de lecture paroissial de Montréal : « Quelques tableaux, un retour sur l'histoire de Rome » ; il participe activement à la rédaction de la « Relation du voyage du Prince de Galles au Canada », voyage qui dure du 23 juillet au 30 août⁶⁰ ; il rédige aussi un guide illustré de Montréal, publié en septembre⁶¹.

57. 1857 : poèmes de Mermet, Crémazie, Chauveau et trois poèmes de Lenoir ; 1858 : poèmes de Petitclair, F.-X. Garneau et trois poèmes de Lenoir ; 1859 : poèmes de Crémazie, Marsais et Lenoir ; 1860 : poèmes de F.-R. Angers, Fiset, Sempé et Lenoir.

58. Voir le *Moniteur canadien*, le 13 janvier 1853, p. 5.

59. « Lélina. Légende chippéouaise », dans *la Guêpe*, le 28 mars 1860.

60. Relation publiée dans le *Journal de l'Instruction publique*, à partir du numéro d'août-septembre 1860, et en volume l'année suivante (voir plus loin la section « Bibliographie »).

61. Voir plus loin la section « Bibliographie ».

Par son entrée au Bureau de l'Instruction publique, Lenoir s'éloigne de ses anciens camarades de l'Institut canadien. C'est que l'opposition entre les radicaux (le parti rouge) et le clergé s'est avivée au cours de l'année 1856, surtout à la suite de la conférence de Louis-Antoine Dessaulles sur « Galilée, ses découvertes scientifiques et sa condamnation⁶² », le 14 mars. La presse démocratique – *l'Avenir*, *le Pays* et *le National* – attaque le clergé et son influence sur l'enseignement. Les éléments conservateurs ne peuvent rester indifférents devant ces attaques. Joseph Lenoir se trouve impliqué dans ces polémiques. Lors des fêtes de la Saint Jean-Baptiste en 1857, son cousin, Charles Lenoir, vicaire à Notre-Dame, prononce le sermon de circonstance ; il lance un appel à l'unité des Canadiens français autour des principes de la foi catholique et dénonce la « démocratie effrénée qui cherche à renverser le trône et l'autel ». Dès le lendemain, *le Pays* réplique que l'union ne résultera pas de l'« assimilation des idées » mais de la « tolérance mutuelle, du bon vouloir, de la charité chrétienne⁶³ ». Comment Joseph Lenoir pourrait-il continuer sa collaboration aux journaux libéraux sans risquer une rupture avec son cousin qui semble l'avoir aidé pendant les années difficiles ? De plus, son patron, P.-J.-O. Chauveau, joue un rôle actif dans des associations organisées pour contrer l'influence de l'Institut canadien. En février 1857, les sulpiciens fondent le Cabinet de lecture paroissial⁶⁴ ; Lenoir y prononce deux conférences, le 13 octobre 1857 et le 18 avril 1860.

Au printemps de 1858, Mgr Bourget, évêque de Montréal, passe à l'attaque et demande à l'Institut canadien d'examiner sa bibliothèque et de se débarrasser des livres à l'Index. Lors d'une assemblée extraordinaire le 13 avril, par un vote de 110 contre 88, les membres de l'Institut⁶⁵ refusent d'accéder à la de-

62. Montréal, *l'Avenir*, 1856, 50 p.

63. Voir J.-P. Bernard, *les Rouges*, p. 139-140.

64. Marcel Lajeunesse, « La conférence publique à Montréal au milieu du XIX^e siècle : l'exemple du Cabinet de lecture paroissial », *Bulletin du Centre de recherches en civilisation canadienne-française* (Université d'Ottawa), n° 17, décembre 1978, p. 6-10.

65. Puisque l'Institut compte plus de 800 membres à cette époque, l'assistance à la réunion extraordinaire ne représente que 25 pour cent des membres. Il est probable que Joseph Lenoir n'y a pas assisté.

mande des autorités ecclésiastiques, ce qui entraîne la démission de 138 membres dès le 22 avril ; quelques jours plus tard, le 3 mai, les membres démissionnaires fondent l'Institut canadien-français et, le 14 mai, Chauveau est élu au poste de président. On peut imaginer les pressions exercées sur Joseph Lenoir, membre fondateur de l'Institut canadien et membre très actif pendant la première décennie de son existence. Il ne fait pas partie du groupe qui démissionne de l'Institut le 22 avril mais donne enfin sa démission le 7 juin⁶⁶. Lenoir renonce-t-il librement aux principes de l'Institut canadien de Montréal ? Est-ce sa situation de fonctionnaire qui l'oblige à le faire ? Il semble que Lenoir ait retrouvé la foi religieuse de sa jeunesse, comme en témoignent les poèmes « Le prêtre » et « Notre-Dame de Montréal ». Par contre, il n'oublie pas complètement les revendications sociales des libéraux puisqu'il écrit « Labeur et récompense » ; le ton, cependant, est plus optimiste. « Voyez ces travailleurs heureux et triomphans » (l. 15), écrit-il alors.

Au début de 1861, les éditeurs des *Soirées canadiennes* de Québec font appel à Lenoir comme collaborateur éventuel ; son nom figure parmi les quinze collaborateurs à la suite du « Prospectus des éditeurs », lancé le 21 février⁶⁷. Or, il ne devait jamais collaborer à cette revue littéraire québécoise puisque au milieu de mars, il contracte une pneumonie qui l'emporte, dans la nuit du 3 au 4 avril⁶⁸, à l'âge de trente-neuf ans. Il disparaît au moment même où une nouvelle génération va se montrer, où les possibilités de l'édition littéraire se multiplient. Ce n'est qu'en 1916 qu'on se souviendra de son œuvre. Dans un volume intitulé *Poèmes épars*, Casimir Hébert inclut vingt et un poèmes de Lenoir, soit moins du tiers de sa production poétique.

Joseph Lenoir méritait plus. Casimir Hébert écrit avec émotion : « Pauvre Lenoir [...] tu n'as pas trouvé parmi les témoins de ta vie, les contemporains de tes chants, une main

66. AIC, 2. Registre des admissions et des résignations (1844 ?-1878), n° 603.

67. Sur les circonstances du lancement de cette revue, voir R. Robidoux, « *Les Soirées canadiennes et le Foyer canadien dans le mouvement littéraire québécois de 1860* », thèse de diplôme d'études supérieures, Université Laval, chap. 1.

68. *Le Pays*, le 6 avril 1861. Dans l'article, on parle d'« une brûlante consommation », ce qui semble indiquer que Lenoir était atteint de tuberculose et expliquer en partie sa mélancolie et ses périodes de lassitude et de silence.

pieuse pour réunir ton œuvre éparse, pour élever à ta gloire le modeste monument d'un livre⁶⁹. » Ses amis l'avaient supplié de réunir ses poésies, mais Lenoir n'a jamais voulu se rendre à leur désir.

Samedi le 6 avril, Joseph Lenoir a droit à des funérailles de grande pompe à l'église paroissiale de Notre-Dame. Son cousin Charles, directeur du Collège de Montréal, officie, assisté par plusieurs prêtres de Saint-Sulpice. Un grand concours d'amis et d'admirateurs le suivent « jusqu'à sa dernière demeure au cimetière de la Côte-des-Neiges⁷⁰ ». Plusieurs journaux et périodiques lui rendent hommage⁷¹ : *l'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, *le Franco-Canadien*, *la Guêpe*, *l'Ordre* et surtout *le Pays* qui, malgré la démission de Lenoir de l'Institut canadien, semble avoir conservé un souvenir vivace de cet ancien collaborateur.

Voilà ce que peuvent révéler, de Joseph Lenoir, les documents d'archives et les journaux du temps. Comment est-il apparu à ses contemporains ? Quel type d'homme fut-il ? Le portrait paru en 1893 dans la deuxième édition du *Répertoire national*⁷² montre un homme aux traits fins et délicats, déjà marqué peut-être par la maladie. À sa mort, les périodiques de Montréal⁷³ s'accordent pour reconnaître son talent de poète ; on souligne son humilité : « humble jusqu'à l'insouciance de lui-même » (*le Pays*) ; « M. Lenoir n'était pas une de ces natures hardies qui sentent toute la grandeur de leur talent et qui ne rejettent pas l'occasion de le faire briller » (*l'Ordre*). Ce rêveur avait étudié l'histoire comme en témoignent ses conférences ; il aimait la femme et il a souvent chanté ses beautés. Cependant, à cet avocat il manquait l'assurance ; il semble même qu'il était trop nerveux pour bien parler en public⁷⁴. En fin de compte, il a laissé l'image d'un homme sympathique aimé de tous mais qui s'accommodait difficilement de la dure réalité de la profession qu'il avait choisie. « M. Lenoir était doué d'une bénignité de

69. *Poèmes épars de Joseph Lenoir-Rolland*, p. 6.

70. *Journal de l'Instruction publique*, avril 1861.

71. Les textes sont reproduits par C. Hébert, *Poèmes épars*, p. 9-15.

72. Vol. 2, p. 166.

73. Voir *supra*, n. 71.

74. Voir les commentaires dans les journaux lors de sa conférence sur la civilisation et les lettres, en février 1852.

mœurs et de caractère qui inspirait une amitié inaltérable à ceux qui se liaient avec lui et qui eût désarmé la plus rude malveillance » (*le Pays*, 6 avril, 1861).

Une œuvre éparse

Prosateur à l'occasion, Joseph Lenoir est surtout connu comme poète. Son œuvre, qui comprend une soixantaine de poèmes publiés entre 1842 et 1861, prend une importance certaine si on la compare à celle de ses prédécesseurs au Canada français depuis la fin du XVIII^e siècle⁷⁵. De ce nombre signalons d'abord deux Français établis au Canada : Joseph Quesnel qui écrit entre 1784 et 1809 une trentaine de poèmes ainsi que des pièces en vers, et Joseph Mermet qui publie entre 1813 et 1816 une quarantaine de poésies. Michel Bibaud, né à Montréal, produit entre 1802 et 1825 une œuvre substantielle mais peu lyrique qu'il édite en 1830. À partir de cette date, le climat politique et culturel change ; le nombre de versificateurs augmente à mesure que monte la tension politique et que sortent des collèges un plus grand nombre de jeunes gens qui ont fréquenté la poésie traditionnelle française. La plupart de ces jeunes ont produit quelques poèmes seulement, toujours de facture conventionnelle. Joseph-Guillaume Barthe en compose environ une trentaine entre 1837 et 1841. Le seul poète marquant de cette décennie agitée demeure François-Xavier Garneau, auteur d'une trentaine de poèmes entre 1830 et 1841. Joseph Lenoir publie son premier poème en 1842 à l'aube d'une nouvelle période dans l'histoire socioculturelle du Canada français. Le nombre de versificateurs augmente encore une fois. Benjamin Sulte dans son étude⁷⁶ sur « La poésie française en Canada » (1881) énumère dix-huit poètes d'une certaine importance : Cherrier, Gérin-Lajoie, Huot, Lenoir, Lévesque, Olivier, Plamondon,

75. Sur les poètes jusqu'à l'époque de Lenoir, on peut consulter J. Hare, *Anthologie de la poésie québécoise du XIX^e siècle (1790-1890)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 410 p.

76. Étude publiée par L.-H. Taché, *la Poésie française au Canada*, Saint-Hyacinthe, Imprimerie du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1881, p. 5-37, surtout p. 30.

Soulard, Taché (1840-1850) ; Bourassa, Casgrain, Crémazie, Fiset, Fréchette, Alfred Garneau, Marsais, Sempé, Stevens (1850-1860).

En fait, trois poètes dominent la période de 1840-1860 : Octave Crémazie, Charles Lévesque et Joseph Lenoir. Crémazie, mieux connu que les deux autres, bénéficie du fait que la ville de Québec est la capitale intellectuelle – elle est le siège du diocèse le plus important et de l'Université Laval fondée en 1852 – et politique du Canada-Uni. « Le drapeau de Carillon » (1858) vaut à Crémazie le titre de « poète national » ; dès 1864 paraît une édition de vingt-cinq de ses poèmes, la presque totalité de sa production de trente-quatre pièces⁷⁷. Charles Lévesque, de la région de Berthier, compose entre 1845 et 1859 une soixantaine de poèmes. Tout comme Lenoir, il ne put les réunir en volume ; aussi son œuvre, dispersée dans la presse périodique, tombe-t-elle bientôt dans l'oubli⁷⁸. Comme Lenoir, Charles Lévesque est profondément touché par les souffrances humaines ; comme lui, il chante l'amour et la femme, et s'intéresse aux auteurs étrangers, surtout américains tels Longfellow, qu'il traduit et imite.

D'une famille illettrée de Saint-Henri, Joseph Lenoir prend contact au collège avec les grands écrivains du passé. Il approfondit ses connaissances à la bibliothèque de l'Institut canadien. L'influence de ces écrivains sur ses propres vers se mesure par la dizaine de poèmes imités ou traduits de façon explicite, sans oublier d'autres poèmes qui dénotent nettement l'influence de trois œuvres de François-Xavier Garneau⁷⁹. Vingt-quatre poèmes portent une épigraphe. Il s'agit surtout de vers ou de textes d'auteurs connus : Barthélemy, Lamartine, Lamennais et Virgile, chacun cité à deux reprises ; ainsi que Béranger, P.-J.-O. Chauveau, Chénier, Guiraud, Hugo, Ovide, Shakespeare et Sterne, sans oublier les vers de Lenoir lui-même. Il cite aussi

77. Voir Octave Crémazie, *Œuvres I. Poésies*, texte établi, annoté et présenté par Odette Condemine, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1972, 613 p.

78. Voir M. Boucher, « Les œuvres de Charles Lévesque, écrivain oublié du dix-neuvième siècle (1817-1859) », thèse de maîtrise ès arts, Université Laval, 1972, xviii, 226 f.

79. « Le dernier Huron », « Le vieux Chêne » et « L'exilé ».

« La Marseillaise » et à quatre reprises des vers latins, réminiscences de son cours classique⁸⁰.

L'utilisation d'épigraphes, encore très à la mode au milieu du XIX^e siècle, n'indique pas qu'on doive considérer le poème comme une traduction ou une imitation de l'œuvre en question : elle sert surtout à orienter la lecture, à créer le climat propice à la compréhension des vers. Joseph Lenoir se sert de ses modèles comme de pistes où baliser ses phantasmes. Certains textes, longuement assimilés, servent de point de départ à une méditation personnelle. Pour ce poète qui n'a guère quitté Montréal, le moyen par excellence de la connaissance de l'ailleurs demeure les textes des meilleurs écrivains. C'est ainsi que pour Lenoir les phantasmes visuels passent d'abord par le mot écrit. Certes, il est possible de retrouver à travers les textes poétiques qu'il connaît plusieurs sources d'inspiration. Nous en avons trouvé un certain nombre dans les anthologies de chansons publiées de son vivant⁸¹.

Aspects formels

Lenoir accorde la plus grande importance à la recherche des formes strophiques susceptibles de mieux transmettre ses sentiments. Sans cesse à la recherche d'une nouvelle structure du poème, de la strophe et du vers, dans une volonté d'affranchissement littéraire des modèles qui ont inspiré les poètes canadiens jusqu'alors, Lenoir veut, semble-t-il, que la forme poétique véhicule ses pensées et ses sentiments. Aussi expérimente-t-il de préférence avec le poème court, concis. Voilà son apport principal à la poésie des années 1840-1860, ce

80. On peut aussi mesurer l'ampleur de ces sources d'inspiration en examinant la liste de poètes dans son anthologie la *Nouvelle Lyre canadienne*.

81. Dans la *Lyre canadienne* : « Dayelle. Orientale » s'inspire de « Pour un sourire. Chant oriental » (p. 97-98) et de « l'Arabe. Romance » (p. 192-193) ; « La légende de la fille aux yeux noirs », de « Jeune fille aux yeux noirs. Romance » (p. 25) et « Le chant d'amour » (p. 53-54) ; « Aux femmes de mon pays » de « À des jeunes filles » (p. 127-129). Dans la *Nouvelle Lyre canadienne* : « *Et in terra pax hominibus* » s'inspire du « Chant des soldats » de Pierre Dupont (dans *Muse populaire*, 1858, p. 86-88 ; voir *supra*, n. 31).

en quoi il fait alors figure de novateur au Canada français, ce qui le distingue de ses contemporains⁸². Pendant sa carrière de poète, il pratique presque toutes les formes strophiques : le douzain, le dizain, le huitain, le sizain, le quintil, le quatrain et même des strophes de quinze et de dix-huit vers. Il ne se contente pas non plus d'une seule forme métrique ni d'un seul système de rimes.

Dans les soixante-cinq poèmes du corpus, on rencontre cinquante formes strophiques différentes dont vingt-six hétérométriques et vingt-quatre isométriques. La plupart de ces formes strophiques n'ont été utilisées qu'une fois (trente et une formes) ou deux fois (onze formes). Ses strophes de prédilection sont celles des meilleurs romantiques de son temps : le quatrain, le sizain, le quintil et le huitain. Il affectionne particulièrement le sizain hétérométrique à dominance d'alexandrins. Le quatrain, qu'il compose d'abord d'octosyllabes, s'améliore sous sa plume pour devenir le quatrain isométrique d'alexandrins, forme souvent pratiquée par Lamartine et Hugo.

Les poèmes de forme strophique prédominent ; on en trouve cinquante-deux sur soixante-cinq, dont vingt-six composés de sizains. Pendant une certaine période de sa carrière poétique, entre novembre 1851 et décembre 1854, il écrit presque exclusivement en sizains, soit dix-neuf des vingt-trois poèmes strophiques de cette période. À d'autres moments, il compose des poèmes à strophes libres (treize, au total). Cette recherche formelle, coïncidant nettement avec la période la plus riche de sa créativité lyrique, de février 1847 à avril 1850, atteint son point culminant avec « Fantasmagorie ». Le quatrain demeure sa strophe de prédilection : on le trouve dans onze des treize poèmes à strophes libres où il sert alors souvent de refrain.

L'œuvre de Lenoir comprend surtout des poèmes courts : plus de la moitié (trente-cinq des soixante-cinq pièces) ont de douze à trente-six vers ; mais nous trouvons une dizaine de poèmes ayant plus de soixante vers. En fait, il utilise vingt-huit longueurs différentes, allant de douze à quatre-vingt-dix vers.

82. Pour un bref aperçu de l'apport de Lenoir à la forme strophique de la poésie canadienne-française, voir J. d'A. Lortie, « Les origines de la poésie au Canada français », dans *la Poésie canadienne-française*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes, IV », p. 44-46.

Thèmes dominants

Bien au fait des mouvements d'idées les plus avancées de son temps, Lenoir pratique une poésie socialement et politiquement engagée. On est alors à l'époque où les meilleurs écrivains français assignent une mission sociale à la poésie ; non seulement le célèbre chansonnier Béranger et le poète satirique Auguste Barbier, mais aussi les grands romantiques Lamartine, Vigny et Hugo, ainsi qu'une multitude de poètes mineurs. Si l'on ne peut s'engager activement dans la politique, du moins faut-il qu'elle trouve un écho dans ses vers qui, eux, doivent être utiles, avertir, stigmatiser même. Lenoir partage cette conviction. Il est tributaire de Lamennais, pour qui la démocratie est la traduction politique de l'esprit évangélique, et de Victor Hugo qui décrit le romantisme comme l'expression du libéralisme en littérature. Mais pour Lenoir, la poésie est aussi une forme d'évasion ; il éprouve souvent le besoin de se perdre dans l'étrange et l'étranger. Il cherche alors un dérivatif dans l'exotisme, le monde onirique et le fantastique. L'image de la femme sensuelle ou mystérieuse demeure le phantasme le plus persistant de cette poésie d'évasion et de rêve.

1- Une poésie engagée⁸³

Dans les années 1850, comme membre de l'Institut canadien et collaborateur de journaux avancés, Lenoir s'affiche clairement comme républicain et démocrate. Il dénonce le jeu des hommes politiques en place. Dans les poèmes « Haine », « Euménide. Aux sangsues du peuple », « Le Jour de l'an 1850 » et « Mil huit cent cinquante-deux », entre autres, il s'attaque de façon virulente au pouvoir politique : « je hais la tyrannie⁸⁴ », s'écrie-t-il. Il qualifie le gouvernement de « vorace vampire⁸⁵ »,

83. Pour une étude plus complète de ce thème, voir J. d'A. Lortie, *la Poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1925, p. 276-290.

84. « Haine », l. 2.

85. *Ibid.*, l. 10.

de « fantôme⁸⁶ » et de « parti verroulé du désordre⁸⁷ », composé de « ministres sordides⁸⁸ ». La violence des images et du vocabulaire reflète la force du sentiment qui habite le poème. Il critique aussi les faux libéraux, ces « faux frères⁸⁹, les transfuges qui ont renié leurs principes afin de participer au pouvoir :

N'avez-vous point rougi : pour d'ignobles misères
Avoir osé troquer vos nobles libertés !⁹⁰

Ce sont de « tristes hiboux des noires nuits » qui recrutent leurs partisans par « d'absurdes mensonges⁹¹ » ; ce sont des « partisans amoureux de la coutume anglaise⁹² » et des corrupteurs du peuple⁹³ :

Ah ! vous avez souillé ce qu'adoraient nos pères,
Sol, Ciel, Religion, toutes choses si chères !⁹⁴

Comme les grands romantiques, ses modèles, Lenoir s'affiche comme un démocrate fervent. L'année 1848 avec ses mouvements révolutionnaires partout en Europe semble apporter vers le Canada un souffle de cette liberté que Lenoir, à la suite de Lamennais, revendique pour son peuple : « ... les vieilles tyrannies / Croulent à la voix du canon !⁹⁵ », s'écrie-t-il en juin 1849. Mais une fois le moment d'euphorie passé, le poète se demande si les Canadiens (ces Québécois d'autrefois), « peuple égaré sur les bords du grand fleuve », auraient « part au banquet / Que donne à l'univers cette liberté neuve⁹⁶ ». Il incite donc ses compatriotes à lutter avec courage :

Élevons l'édifice avant les jours d'orage !
Qu'il soit beau ! ... qu'il soit grand comme notre esclavage,
Et digne des autels que veut la liberté⁹⁷.

86. « Le jour de l'an 1850 », l. 31.

87. « Mil huit cent cinquante-deux », l. 9.

88. « Le jour de l'an 1850 », l. 28.

89. « Rouge et blanc », l. 2.

90. « Euménide », l. 11-12.

91. « Rouge et Blanc », l. 17-18.

92. « Les élections », l. 17.

93. « L'élection montréalaise », *passim*.

94. « Euménide », l. 8-9.

95. « Mil huit cent quarante-neuf ». Ce poème porte en épigraphe un texte de Lamennais.

96. *Ibid.*, l. 50-52.

97. *Ibid.*, l. 72-75.

Cependant, en décembre 1849, il constate que

... l'année expire et nous luttons encore !

Le fantôme est debout...⁹⁸

Néanmoins, le jour de délivrance approche : « Soyons libres ! ayons les nations pour sœurs !⁹⁹ » La démocratie et la liberté demeurent des idéaux pour lesquels il faut combattre.

En républicain convaincu, Lenoir manifeste une admiration sans borne pour les États-Unis. L'année 1849 est le point culminant du mouvement en faveur de l'annexion du Canada à la grande République du Sud. Peu après le lancement du manifeste de *l'Avenir* en faveur de l'annexion, le 9 octobre 1849, Lenoir invite ses compatriotes, en qui il voit un « peuple esclave », à embrasser l'idéal républicain américain :

Levons-nous ! l'heure sonne ! allons ! Frères, courage !

Oh ! n'attendons pas à demain !

Voyez ! l'occident noir, en déchirant ses voiles,

A revêtu son front de trente-quatre étoiles !

Entendez-vous les cris de l'aigle américain !¹⁰⁰

À la suite de Lamennais, un des maîtres à penser de l'Institut canadien et de l'équipe de *l'Avenir*, Lenoir fustige tous ceux qui trahissent l'idéal démocratique. Et lorsque éclate la crise de l'annexion du Canada aux États-Unis, en octobre 1849, il souscrit au manifeste annexionniste. Aux yeux des démocrates de *l'Avenir*, les États-Unis représentent le modèle par excellence, l'exemple d'un pays qui met en pratique les principes de la démocratie et de la liberté. Rejetant le système de l'Union des Canadas et le gouvernement peu responsable inauguré en 1840, Lenoir préconise l'indépendance des colonies britanniques et la mise en place d'institutions républicaines. Dans sa conférence sur « la civilisation et les lettres », prononcée en février 1852, il fait l'éloge du système républicain qui « favorise plus l'élan littéraire et les arts qu'aucun autre gouvernement connu ». Il retrace à travers l'Antiquité et l'Europe moderne, les exemples à l'appui de son hypothèse. Fait surprenant, il ne parle guère des États-Unis. Cependant, une phrase résumant son exposé sur la

98. « Le jour de l'an 1850 », I. 6-7.

99. *Ibid.*, I. 41.

100. *Ibid.*, I. 49-53.

force du républicanisme indique bien l'importance qu'il accorde au modèle américain : « La pensée républicaine explore tout, invente tout, fait merveille de tout ; elle va de la France au Nouveau Monde. » Il juge sévèrement la production intellectuelle de ses compatriotes. Selon lui, la pauvreté culturelle correspondrait à la pauvreté d'ordre économique, résultat du système socio-politique existant. La littérature canadienne-française ne pourra progresser sans l'avènement de la pleine liberté, c'est-à-dire la mise en place du système démocratique et républicain¹⁰¹.

La liberté dont il est question dans ses poèmes « vient pour le peuple et le prend pour apôtre¹⁰² ». Lenoir en effet célèbre le peuple, les « masses innocentes¹⁰³ » ; il décrit leurs joyeux ébats à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin. Il convie tous, les femmes, les filles, les hommes :

Venez ! la fête est belle,
Splendide, solennelle,
C'est la fête du Peuple ! et nous sommes ses fils !¹⁰⁴

Le culte du peuple et de son innocence se concrétise chez Lenoir dans l'image de la femme canadienne. Dans sa délicieuse chanson « Aux femmes de mon pays ! », il décrit avec enthousiasme et bonheur ces filles :

Douces, pures, gentilles
Blanches comme des lys !
Toutes restent fidèles,
Et charmantes toujours ! (l. 6-9)

De nouveau, dans les « Souhaits du nouvel an », en 1852, il évoque des « brunes et blondes Canadiennes » ; il associe à l'amour de la femme, le « peuple aux vivaces espérances¹⁰⁵ ». Le peuple

101. G. Rousseau analyse longuement les sentiments républicains de Lenoir, y voyant surtout l'influence de l'idéal démocratique américain (voir *l'Image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1981, p. 35-40). Cependant peut-on affirmer que Lenoir rêve « de voir un jour le Québec devenir un des États membres des États-Unis » (*ibid.*, p. 38) ?

102. « Le jour de l'an 1850 », l. 25.

103. « Euménide », l. 47.

104. « La fête du peuple », l. 6-8.

105. « Souhaits du nouvel an », l. 43.

vivace est aussi sublime¹⁰⁶ ; là repose l'espoir de l'humanité, fondé sur la fraternité et l'union :

En ne formant ici qu'un vrai peuple de frères !
S'unir n'est-ce donc pas le plus saint des devoirs !¹⁰⁷

Le même sentiment qui porte Lenoir à désirer pour son pays la démocratie républicaine, le fait vibrer devant les infortunes des autres nations pour établir le règne de la liberté. Dans « La mère Souliote », il idéalise la résistance du peuple grec contre les Turcs et décrit avec sympathie les femmes de Souli qui se précipitent dans l'abîme plutôt que de se livrer aux tyrans. Les succès des mouvements républicains en France et en Italie suscitent son admiration : les vieilles tyrannies « le monde n'en veut plus¹⁰⁸ ». Il y revient encore dans « Le jour de l'an 1850 ». Cependant, à la fin de 1852, Lenoir fait le bilan des grands mouvements libéraux de l'Europe et ne voit partout que des revers (« Premier janvier 1853 »). Tout comme Victor Hugo, il décrit Napoléon III comme un « pygmée », un « risible empereur », le « bourreau » de l'Italie¹⁰⁹. « Bonaparte fusille et s'enivre de sang¹¹⁰ ». Des étrennes pour 1855, publiées dans *le Pays*, débutsent sur le même ton :

Partout un vent de mort atteint les hideux faîtes !
Partout le despotisme, ignorant ses défaîtes,
Promène un œil stupide et faux !¹¹¹

Toutefois, il lui semble percevoir les signes avant-coureurs d'un réveil : l'Italie « s'apprête encore à rentrer dans l'arène » (l. 47) ; la Hongrie « conspire contre ses bourreaux » (l. 52). Le poète somme la Pologne « douloureuse » de se lever enfin (l. 56) ; il croit voir « tressaillir » la « rêveuse Allemagne » (l. 62) et s'insurger le « vieux royaume d'Espagne » contre ses « turpes souverains » (l. 63-64) ; il applaudit la Sicile qui frappe « sans pitié le Bourbon » (l. 66). Et il termine sur une note d'espoir : « Écoutez ! La Liberté [...] passe » (l. 68).

106. « La fête du peuple », l. 34.

107. « Au peuple », l. 16-17.

108. « Mil huit cent quarante-neuf », l. 13-14.

109. « Premier janvier 1853 », l. 72, 74, 97.

110. « Angleterre », l. 46.

111. « Mil huit cent cinquante-cinq », l. 12-14.

Il reste que pour Lenoir la liberté et la démocratie ne viendront pas sans effort ; il faut que le peuple secoue son ignorance ; il faut lutter pour l'égalité et contre les excès de l'injustice sociale. Sa poésie reflète l'amour des humbles, l'idéal humanitaire, l'accès à la pitié. Dans les vers intitulés « Misère », il fait une description saisissante de la pauvreté et de la faim partout répandues :

Une meute d'enfants, de femmes aux fronts blêmes,
Se drapant de haillons, promène ses emblèmes¹¹².

La misère réduit l'homme à l'état animal : une « meute » (l. 13). C'est une maladie – « fléau » (l. 16), « ulcère » (l. 22), « parasite » (l. 44) – qu'il faut enrayer, car elle engendre le vice, la prostitution, le vol. Lenoir accuse en fait les gouvernants et les classes possédantes d'être indifférents à l'égard de la souffrance des autres et il leur prédit une révolte du peuple : « L'homme sans pain ressemble à l'hyène qui dort¹¹³. » Dans « Indigence », ce n'est pas la revendication qui prime, mais plutôt un appel suppliant. L'indigence est personnifiée par un vieillard fier, obligé par les circonstances de mendier. Ses souffrances et son agonie sont évoquées en termes réalistes. Mais le malheur, au lieu de provoquer la pitié, inspire le mépris et même le rire des bien nantis. Pis encore, la pauvreté est considérée comme un crime par la société. Lenoir demande surtout le respect pour les humbles qui ont leur dignité d'homme :

Charité ! ange ami, que l'infortuné pleure,
Viens ! toi, rien n'a pu te souiller !¹¹⁴

Il ne suffit pas de décrire le sort des gens du peuple, il faut s'attaquer aux injustices du système en place. Pour l'ouvrier, Lenoir réclame des conditions de travail plus justes et plus humanitaires¹¹⁵ ; pour l'agriculteur, il demande l'abolition du régime seigneurial, seul moyen selon lui de leur assurer un revenu équitable¹¹⁶. Il s'attaque donc aux « sangsues » du peuple, les

112. « Misère », l. 13-14.

113. « Misère », l. 76.

114. « Indigence », l. 45-46.

115. « L'ouvrier ».

116. « Les laboureurs ».

grands propriétaires terriens, les avocats et notaires, ainsi que le clergé :

Les impôts du seigneur, l'honoraire, la dîme,
Écrasent sans merci, ce peuple, leur victime !
Pauvre peuple ! quand donc cesseront ces abus !¹¹⁷.

À l'instar de Lamennais et de nombreux écrivains de son temps, Lenoir manifeste ainsi une vocation : le poète a une mission sur terre, il doit exprimer les aspirations du peuple, il doit le consoler de ses misères et le guider vers un monde meilleur :

Regardez ! Le spectacle est sublime et console !
Voyez ces travailleurs heureux et triomphans !¹¹⁸

Dans sa poésie engagée, Lenoir se révèle agressif, et même virulent. Les points d'exclamation y abondent. On y retrouve les épithètes les plus fortes (ardent, téméraire, hideux, fougueux, infâme, honteux, immonde), les substantifs les plus évocateurs (esclave, déshonneur, haine, cupidité, crime, tyran, liberté, volonté, frères, honneur, peuple, démocrate) et les verbes les plus violents (arracher, broyer, corrompre, combattre, haïr). Dans cette partie de son œuvre, Lenoir néglige un peu la forme et met l'accent sur les idées ; ce qui importe c'est de réveiller le peuple, de faire le procès des puissants, de promouvoir la liberté et la démocratie. Cette poésie est assez faible par endroits et la rime ne vient pas facilement : ces poèmes de combat avaient d'abord pour objectif de répondre à une situation particulière.

2- *La femme* *et* *l'amour*

Peu de poètes canadiens, avant Joseph Lenoir, consacrent des vers à la femme et à l'amour. Ils en traitent généralement de façon objective, sans livrer leurs sentiments intimes. Des circonstances favorisent l'entrée de ces thèmes dans la poésie : la place privilégiée qui est faite au sentiment et à l'affectivité dans l'âme romantique ; la naissance du féminisme, et, à Montréal,

117. « L'avocat », l. 48-50.

118. « Labeur et récompense », l. 14-15.

l'intérêt grandissant de l'Institut canadien pour toutes les questions qui concernent la femme. Pour répondre à cette préoccupation, le juge Charles Mondelet y fait une conférence intitulée « Sur la position de la femme au Canada, l'influence qu'elle doit exercer dans la famille, dans la société et à l'étranger : sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'elle doit être¹¹⁹ ».

Joseph Lenoir, membre de l'Institut canadien, est le premier poète du Québec à accorder une aussi grande place à la femme et à l'amour dans son œuvre. Ces thèmes sont présents dans plus de vingt-cinq de ses poésies. La plupart d'entre elles s'inscrivent dans le courant d'idéalisme qui a fasciné tout un groupe de romantiques au début du XIX^e siècle.

L'ensemble de ces poèmes traduit sa vision de la femme. Fiancée, épouse, mère, sa destinée se déroule conjointement avec celle de l'homme, ici-bas, puis éventuellement dans les splendeurs éternelles. La fiancée, la sienne surtout, celle qu'il célèbre dans « À une jeune fille », « belle, adorée entre toutes », « ange » terrestre mais qui sera à lui aussi au ciel, représente pour lui la fraîcheur, la douceur, la beauté. La « douce fiancée » du « Bandit mort » transforme la vie de celui qui l'aime. L'épouse et les enfants du poète, objets de sa « Rêverie », chair faite « avec la chair », sont des anges qui le charment et captivent, et qu'il faut rendre heureux. La jeune fille amoureuse, ou celle qui est aimée, des poèmes « Amour » et « Bluettes » est faite pour être heureuse. Pour le poète, qui se demande « Qu'est-ce que le chant ? », c'est-à-dire la poésie, rien ne peut en rendre l'idée sinon le « cri d'amour de la femme ». Mère, la femme incarne le courage et représente la femme forte, qu'illustre « La mère Souliote ». Filles et femmes canadiennes ont partie liée avec leurs époux, frères, amis, en ce qui regarde le pays. Elles sont présentes aux côtés des hommes à des temps forts de la vie canadienne où elles apportent une touche humaine : fêtes nationales, que chante « La fête du peuple » ; réunions socio-politiques, qui suscitent « Aux femmes de mon pays » ; réjouissances du jour de l'an, sujet des « Souhaits du nouvel an. 1852 ». Mais ces diverses facettes de la vie féminine convergent vers la famille, réalité en laquelle Lenoir trouve le sentiment de pléni-

119. Publiée dans *L'Avenir* du 31 décembre 1847, p. 1-3.

tude. Toutes les catégories de familles, riches ou pauvres, habitent sa vision, et ce sont leurs enfants, ces « gais messagers du monde intelligent », qui le ravissent. Aussi leur fait-il une place de choix dans l'« Adresse des porteurs de l'Avenir pour le jour de l'An 1849 ». Lenoir revendique à grands cris tout ce qu'il faut pour rendre les foyers heureux, celui du laboureur, dans « Agricola », et celui du travailleur, dans « L'ouvrier ». Vers la fin de sa vie, on voit encore le poète rêveur allant s'asseoir sous la fenêtre d'une masure familière ; et là, d'un œil plein de tendresse, il cherche en vain les enfants rieurs, ses « gais compagnons d'allégresse », à qui il consacre « La fenêtre ouverte », ces « anges » qu'il aime, et qui ne chanteront plus que dans les rêves de ses nuits.

3- *Le monde onirique*

Le soir à la chandelle, il arrive à Lenoir d'oublier les préoccupations du jour et les revendications. Dans ses poèmes il exprime ses rêves et ses sentiments, son bonheur et son malheur, ses désirs, son amour et sa tendresse ; il exploite les images, les sons et les couleurs ; son vocabulaire est riche et varié quoique parfois un peu conventionnel, à la suite des modèles qui l'inspirent. Au XIX^e siècle, on assiste à un engouement des écrivains pour tout ce qui est exotique et en particulier pour l'Orient. Chateaubriand et Lamartine écrivent sur cette partie du monde et Hugo compose *les Orientales*. Lenoir ne reste pas insensible à ce mouvement ; les richesses, les parfums, les odalisques orientales l'attirent. Dans « Dayelle » et « Fantasmagorie », Lenoir nous donne sa vision du pays des Mille et Une Nuits.

La femme est le sujet par excellence des poèmes de l'évasion. Elle est l'objet des phantasmes, des désirs ; elle fait naître la passion qui bouleverse ; elle inspire la tendresse. Elle demeure habituellement loin du poète et accessible seulement par l'intermédiaire du rêve¹²⁰. « Dayelle » est la plainte du poète

120. Lenoir évoque les images du nu féminin tel que représenté par l'art depuis la Renaissance. Ses « mises en scènes » érotiques de femmes correspondent à des tableaux célèbres. Nous nous inspirons ici d'une conférence présentée par Marie-Jeanne Musiol à la galerie Montcalm (Hull) le 20 avril 1985.

loin de sa bien-aimée. Les exclamations et la répétition de l'évocation « Oh ! je l'ai tant aimée ! » (l. 13 et 33) expriment ses regrets et ses désirs. La passion est représentée par le feu qui consume, le simoun du désert. Ce désir alterne avec la douceur éprouvée, comme la passion, par le poète. L'impression de mélancolie, de tristesse, se dégage telle une odeur sonore du poème. Excitée par une « Circassienne » (l. 17), symbole de la prostituée, la femme tentatrice par excellence, la passion « rouge cavale », est tuée « à force de courir » ; le poète sort de cette expérience « douloureux » (l. 24), démuni, castré symboliquement :

.... Et je suis solitaire,

Comme un des noirs muets du sérail du Sultan ! (l. 18-19)

Il rêve par contre que, « coursier fidèle », il trouvera enfin « une eau limpide » dans cette oasis, « la tente où Dayelle dort », une oasis où « le gazon est toujours vert ».

Ce poème baigne dans une atmosphère de rêve et d'érotisme voilé. Comme d'ailleurs « Fantasmagorie », où plus que dans les autres poèmes de Lenoir, on retrouve une correspondance étroite entre les sens et les phantasmes. Relation résumée dans ces vers :

Un banquet, des parfums, des perles, des rubis,

Des cheveux noirs bouclés, coulant sur les habits ; (l. 8-9)

Ce monde de rêve permet l'épanouissement de la vue, du goût, du toucher et surtout de l'odorat. Comme chez Baudelaire plus tard, les parfums sont sources de plaisir et d'évasion :

... Et mon rêve de flamme

S'envolait, en suivant les parfums d'une femme ! (l. 64-65)

Le monde onirique, c'est aussi le mystère ; la femme exotique intrigue, attire, désempare. Lenoir la représente comme une odalisque à la chevelure noire parfumée et aux yeux noirs étincelants. Elle est tantôt lointaine (« Dayelle »), tantôt soumise (« Fantasmagorie »), mais toujours insondable :

Ange ou péri, mystérieuse almée,

Démon aux chatoyans regards !

[...]

Est-ce la douleur ou l'ivresse,

Est-ce l'effroi, sauvage enchanteresse,

Qui font ainsi pâlir ton front !¹²¹

121. « Fantasmagorie », l. 48-49, 53-55.

L'exotisme est aussi présent dans d'autres poèmes comme « La bayadère », qui est l'histoire d'une jeune danseuse orientale, ou « Graziella », histoire d'amour d'une Italienne, ou encore « Pablo le toréador ». Mais le dépaysement est moins grand, les décors moins étranges et le vocabulaire plus familier ; l'exotisme perce surtout par le personnage décrit. Lenoir s'évade du quotidien en inventant des femmes qu'il pare de toutes les beautés. Les jeunes femmes de « Dayelle » et de « Fantasmagorie » sont des modèles, il y en a de nombreux autres. Dans des vers intitulés simplement « Amour », Lenoir décrit de belles jeunes filles qui rêvent en s'habillant ; l'une est blonde et sa chevelure l'inonde, l'autre est brune et paresseuse... Il entre une certaine part de voyeurisme dans ces descriptions, et les désirs amoureux du poète y semblent presque palpables. Dans « Bluettes » et « À une jeune fille », on rencontre les mêmes thèmes ; il s'agit de femmes inaccessibles que le poète rêve de posséder. Dans ces vers tendres, les mêmes adjectifs reviennent (doux, beaux, pâle) et les mêmes substantifs (ange, roses, beauté, prunelle). À l'aide de ces poèmes et d'autres, « Graziella » en particulier, on peut tracer un portrait stéréotypé de la jeune fille idéale de Lenoir : elle est blonde ou le plus souvent brune avec de longs cheveux, d'une « pâleur virginale », avec une « peau satinée », des « lèvres carminées » et des dents d'une « nacre éblouissant[e] », ses yeux sont doux et bleus ou noirs et étincelants. On reconnaît sans peine la beauté romantique par excellence.

Lorsque la femme est accessible, le poète la présente comme docile ou malheureuse. Lenoir est-il si peu intéressé par le bonheur dans la paix du foyer, qu'il préfère son rêve d'amours tumultueuses, impossibles ou malheureuses ? Les héroïnes de « La légende de la fille aux yeux noirs », « Zoé » et « Graziella », qui aiment et qui sont aimées en retour, sont punies de leur passion. La fille aux yeux noirs est maudite et meurt frappée par la foudre ; Zoé et Graziella sont séparées de leurs amants. Quant à la bayadère qui d'inaccessible est devenue accessible, elle est tuée par l'homme brutal à qui elle s'est donnée. L'amour doit rester au stade de désir si l'on ne veut pas souffrir.

4- *Le macabre et le fantastique*

Dès son premier poème, « Le chant de mort d'un Huron », Lenoir nous introduit dans un univers surréel, fantastique, macabre. À l'instar de François-Xavier Garneau qui composa un poème sur le tableau de Plamondon, « Le dernier Huron », il montre le Huron solitaire fuyant le chasseur. Cependant, Lenoir dépeint avec plus de détails l'horreur du Huron :

Il est là près du chêne : une hache sanglante
Soutient ses larges bras l'un dans l'autre enlacés ; (l. 11-12)

Dans son deuxième poème, « Le génie des forêts », poème encore inspiré par « Le vieux chêne » de Garneau¹²², Lenoir va encore beaucoup plus loin dans le macabre :

[...] tu mangeais des entrailles de femme,
Tu t'engraisais des chairs de tes amis. (l. 15-16)
Va voir [...] au seuil de nos cabanes,
Les pâles et rouges débris
Des chevelures et des crânes. (l. 19-21)
Viens donc ! apporte la chaudière,
Tu boiras le jus de mes os ! (l. 27-28)

Enfin le poème se termine par cette image terrifiante :

[...] une forme surhumaine,
Hâve, dégouttante de sang,
Accourt du milieu de la plaine,
Y dresser son front menaçant. (l. 51-54)

Ces deux premiers poèmes du collégien Joseph Lenoir puisent dans le monde des légendes et parlent de lutte et de mort. Cette inspiration a certes germé dans le climat où grandit Lenoir et à la faveur de ses lectures. En 1841, au moment où le poète termine sa Rhétorique, un article publié par Ulrich-Joseph Tessier¹²³, attire l'attention sur l'originalité et la véritable poésie des contes et récits des voyageurs canadiens. L'auteur lance un appel aux Montréalais : « à l'exemple de l'Écossais

122. Dans sa thèse, « L'introduction du romantisme dans la poésie canadienne-française » (Université de Montréal, 1950), Gabriel Leclerc a, le premier, attiré l'attention sur les rapprochements entre les deux premiers poèmes de Lenoir et les poèmes de Garneau (p. 64-65).

123. « Les voyageurs », *l'Institut*, 15 mai 1841, p. 48.

MacPherson, écrit-il, recueillez ces contes et ballades anciennes, car les poèmes d'Ossian sont à l'Europe ce que les ballades canadiennes sont au Canada ». Depuis plusieurs années l'*Edda* scandinave faisait l'objet d'articles et d'ouvrages, notamment de Jean-Jacques Ampère et de Xavier Marmier ; ce dernier publie les *Chants populaires du Nord* en 1842. La même année, Lenoir termine son cours classique ; il a beaucoup lu et voici qu'il est attiré par la splendeur sauvage et l'aspect barbare de l'ancienne poésie nordique ; aussi y puise-t-il le sujet de son poème de fin d'année : « Le génie des forêts ». Peut-être a-t-il lu Ampère ou Marmier ; cependant, il trouve son bien dans Chateaubriand, son maître avoué, qui s'est inspiré abondamment des chants et des mœurs du Nord scandinave, celtique et amérindien dans les *Martyrs*, le *Voyage en Amérique* et, surtout, les *Natchez*.

L'imagination de Lenoir est frappée par la lutte féroce de la barbarie contre la vie civilisée, du paganisme contre le christianisme ; à partir de ce conflit, il invente un poème à résonance surréaliste. Faut-il n'y voir que l'influence de l'enseignement, surtout des cours de mythologie, ou du climat de fantastique qui entoure la littérature romantique de cette période – un romantisme des « bouches d'ombre », comme le décrit André-G. Bourassa¹²⁴ ? Les écrivains des années 1830-1840 au Québec sont en effet très attirés par le romantisme de la première époque, celui des années 1815-1825, qui est partagé entre l'exploitation du frénétique, du fantastique et de l'exotique d'une part et l'analyse du cœur et de ses émotions de l'autre¹²⁵. Climat qui inspire aussi les œuvres d'un Edgar Allan Poe aux États-Unis et d'un Achim d'Arnim en France.

Dans le cas du poète montréalais, ne faudrait-il pas croire aussi à une création de l'imaginaire sous l'impulsion de pen-

124. André-G. Bourassa, *Surréalisme et littérature québécoise*, Montréal, L'Étincelle, 1977, p. 19. Dans la première édition de cet ouvrage, l'auteur ne mentionne pas Lenoir parmi les Québécois « dont l'œuvre est empreinte de certains traits présurréalistes » (p. 15). Cependant, dans la seconde édition et dans sa traduction anglaise, il fait une place importante à Joseph Lenoir.

125. Voir : D.M. Hayne, « Sur les traces du préromantisme canadien », dans *le Mouvement littéraire de Québec, 1860*, dans *Archives des lettres canadiennes*, t. I, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa [1961], p. 137-157 ; J. Hare, « Introduction », dans *Contes et nouvelles du Canada français, 1778-1859*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1971, t. I, p. 9-27.

chants personnels, sans oublier bien sûr le climat parfois morbide entretenu par la prédication ainsi que par le taux élevé de mortalité à la suite des épidémies ? Il est probable aussi que ce goût de la mort¹²⁶, cette complaisance dans la contemplation des détails macabres, s'expliquent aussi par les lents ravages de la tuberculose, maladie bien connue des romantiques. Cette crainte vague de l'ange de la mort hante Lenoir. À deux reprises, il reprend le thème des célèbres vers de Goethe : d'abord en 1850 dans « L'esprit du rivage » et, dix ans plus tard, dans son dernier poème connu, « Le roi des aulnes ». À la suite de cette nouvelle version des vers de Goethe, Lenoir compose un conte, « Lélina. Légende chippéouaise », où il reprend le thème des sirènes qui attirent celui ou celle qui les écoutent. La fille d'un chef de tribu amérindienne, mélancolique et portée vers la solitude, tout comme le poète lui-même, refuse d'épouser l'homme choisi par son père. Elle erre sur les rives du lac Ontario où elle entend les voix des esprits qui hante le lieu. « Ils la virent passer au dessus de l'Ontario en flammes, raconte Lenoir, avec le roi de *Pukwudjinis*, qui la tenait étroitement embrassée et la couvrait de baisers. » C'est ainsi qu'échappant aux contraintes de son monde elle débouche dans un monde féérique et irréel.

Le goût du macabre et du fantastique émerge à divers degrés dans dix-huit poèmes du corpus ainsi que dans l'unique conte signé par Lenoir. Nous y rencontrons des cadavres¹²⁷, des squelettes et des crânes¹²⁸, du sang¹²⁹, de la chair meurtrie¹³⁰, sans oublier les descriptions horribles¹³¹ ni les meurtres et les suicides¹³². Ces textes représentent, avec les poèmes de vo-

126. Ce goût de la mort se retrouve à travers l'œuvre de presque tous les écrivains de l'Occident. Voir Marc Eigeldinger, « Baudelaire et la conscience de la mort », *Études littéraires*, vol. 1, n° 1, 1968, p. 50-65.

127. Voir les poèmes « Folie, Honte, Déshonneur », l. 73-74 ; « Indigence », l. 35-38 ; « Légende de la fille aux yeux noirs », l. 17-18 ; « Le bandit mort », l. 8 ; « Casabianca », l. 8-9.

128. « Rêve de l'exilé », l. 31-32 ; « Légende de la fille aux yeux noirs », l. 92 et 99.

129. « Haine », l. 11-12 ; « Euménide », l. 46-47 ; « Le bandit mort », l. 5.

130. « Haine », l. 34-37 ; « Au Texas », l. 54-55.

131. « Le chant du corsaire. 1760 », l. 12-13 ; « Indigence », l. 30-33.

132. « Haine », l. 30-33 ; « La mère Souliote », l. 50-53 ; « La bayadère », l. 27-28 ; « Au Texas », *passim*.

lupté, la partie la plus forte, la plus personnelle et la plus durable de son œuvre.



L'œuvre de Lenoir se divise en quatre périodes entrecoupées de silences plus ou moins longs. Dans les trois poèmes d'avant 1844, marqués par la rêverie et l'évasion, nous voyons le collégien à la recherche d'une voie. De février 1847 à avril 1850, c'est la période de la plus grande créativité lyrique : Lenoir publie vingt-sept poèmes sur divers thèmes, y compris cinq traductions ou imitations. Neuf poèmes de cette période portent des épigraphes, tirées surtout des romantiques ; on note une grande variété de formes et en particulier dix-sept poèmes strophiques. Suit un silence de dix-sept mois (avril 1850-1851). La période de novembre 1851 à décembre 1854, au cours de laquelle paraissent vingt-cinq poèmes, révèle surtout l'engagement social de Lenoir, avec quatorze poèmes de circonstance. Quinze poèmes portent des épigraphes provenant d'auteurs étrangers ; vingt-trois poèmes sont à forme strophique, dont dix-neuf en sizains. Suit un silence de vingt-trois mois (janvier 1855 - novembre 1856). Des dernières années se dégage une certaine lassitude, une recherche plus poussée de l'évasion, de la rêverie ; de décembre 1856 à décembre 1861, Lenoir publie dix poèmes : six sont imités ou traduits, neuf sont à forme strophique. Dans les derniers mois il s'oriente vers la prose poétique, avec la publication d'une légende.

Dans les années qui suivent son décès prématuré, se forme un projet d'édition de ses poèmes comme l'atteste Henri-Raymond Casgrain en 1863. En 1866, 1873 et 1874, des critiques présentent Lenoir comme le poète le plus important de son temps (voir les textes cités dans la chronologie). Par la suite, son souvenir s'estompe puisque l'édition complète ne voit pas le jour et que le corpus connu se réduit à peu de vers, une dizaine dans les anthologies : le *Répertoire national*, la *Littérature canadienne de 1850 à 1860*, les *Fleurs de la poésie canadienne* de l'abbé Nantel. Lenoir n'est qu'un vague souvenir avant que Casimir Hébert ne tente la résurrection de son œuvre en 1916 par la pu-

blication des *Poèmes épars*, recueil qui ne contient qu'une vingtaine de textes. Néanmoins, il est désormais possible d'apprécier plus facilement l'œuvre de Lenoir. C'est ainsi que Jules-S. Lesage lui consacre une longue étude en 1931 dans ses *Notes biographiques. Propos littéraires*, le considérant comme « un romantique canadien ». Lesage est frappé par « l'élégance de la facture et la sonorité vibrante de son vers ». Laurence-A. Bisson lui accorde aussi une place dans son étude sur *le Romantisme littéraire au Canada français* (1932), tout comme Gabriel Leclerc dans sa thèse « L'introduction du romantisme dans la poésie canadienne-française » (1950). Enfin, selon David M. Hayne, « C'est par la variété de ses sources d'inspiration et par le pittoresque de l'érotisme sobre de ses descriptions que Lenoir se détache des poètes de son temps¹³³. »

133. « La poésie de 1830 à 1895 », dans R. Dionne, édit., *le Québécois et sa littérature*, Sherbrooke, Éditions Naaman [1984], p. 138.

Page laissée blanche

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

L'œuvre poétique

Nous n'avons retrouvé aucun manuscrit de Lenoir ; le corpus est donc constitué des poèmes parus dans les périodiques¹. Son premier poème connu, « Le Huron et son chant de mort », publié le 8 février 1842 dans *l'Aurore des Canadas*, aurait été composé en 1840 selon James Huston, qui publie une version remaniée de ces vers dans *le Répertoire national* en 1848 (t. I, p. 142). Le dernier poème de Lenoir, « Le roi des aulnes », paraît dans le *Journal de l'Instruction publique* en février 1860, quelques mois avant sa mort. Un dépouillement exhaustif des périodiques et des publications de l'époque nous a permis de repérer cinquante-deux poèmes signés par Joseph Lenoir, soit lors de la première parution soit lors d'une réimpression (voir ci-après la chronologie des poèmes, p. 78-79). Nous ajoutons quelques poèmes anonymes ou signés d'un pseudonyme, qui peuvent être attribués à Lenoir. « Adresse de *l'Avenir* pour le jour de l'an 1850 » (que nous publions sous le titre « Le jour de l'an 1850 ») est attribué à Lenoir par Amédée Papineau dans son exemplaire

1. En 1853, Lenoir annonce la parution prochaine d'un recueil intitulé *les Voix occidentales ou chants nationaux* et devant compter au moins 250 pages (*le Pays*, 13 janvier 1853). S'agit-il d'un recueil de poésies de Lenoir ou d'une anthologie ? Un entrefilet sur le projet, paru dans *le Pays* (20 janvier 1853), demeure ambigu. Ce recueil n'a probablement été que la première version de l'anthologie publiée en 1858 par Lenoir sous le titre de *la Nouvelle Lyre canadienne*.

du journal conservé à la Bibliothèque nationale du Québec ; les trois poèmes politiques parus dans *le Moniteur canadien* en 1851 et signés du pseudonyme « PEUPLE » (« Rouge et blanc », « Les élections », « L'élection montréalaise ») ainsi que le poème « L'avocat » signé du pseudonyme « JEAN MEUNIER », paru en 1852, sont attribués à Lenoir par une longue tradition attestée par Audet et Malchelosse dans les *Pseudonymes canadiens*².

Ces cinq poèmes, attribués à Lenoir depuis toujours, présentent certaines caractéristiques particulières : d'abord ils paraissent entre 1850 et 1852 et surtout ils possèdent une forme strophique peu commune, le sizain symétrique (aabccb) formé d'alexandrins avec un mètre court au troisième vers. Une étude du corpus révèle effectivement que dix des cinquante-deux poèmes signés par Joseph Lenoir présentent cette forme strophique, tous parus entre 1852 et 1857 : « Au peuple », « Les jeux », « Barnum », « Étrennes du jour de l'an », « Premier janvier 1853 », « Au Texas », « Les laboureurs », « L'ouvrier », « Aux membres de l'Institut canadien » et « Notre-Dame de Montréal ». Lenoir est à peu près le seul poète de sa génération au Québec à employer ce rythme. Pour les mêmes raisons formelles, il semble qu'on puisse lui attribuer trois autres poèmes parus au cours de ces années, dans *le Moniteur canadien* et *le Pays*, et possédant cette forme strophique : deux poèmes anonymes, « Mil huit cent cinquante-deux » et « Mil huit cent cinquante-cinq », et le poème « Le réveil » (prologue) signé du pseudonyme « ATHOS ».

Lenoir utilise aussi ses initiales « J.L. » lorsqu'il publie trois poèmes signés plus tard de son nom complet, lors des réimpressions : « Le génie des forêts », « Zoé » et « Qu'est-ce que le chant ? » Un autre poème signé « J.L. », paru dans *la Patrie* en janvier 1855 sous le titre « *Et in terra pax hominibus* », semble être l'œuvre de Lenoir : ces vers s'intègrent bien dans l'ensemble de ses poèmes sur les mouvements politiques en Europe ; ils s'inspirent d'une œuvre de Pierre Dupont, « Le chant des soldats », poème qui figure dans le recueil que Lenoir a colligé : la *Nouvelle Lyre canadienne*, publiée en 1858 (p. 86-88). Le poème « Rêve de l'exilé », signé des initiales « J.E. », paru dans *la Minerve* en 1844,

2. F.-J. Audet et G. Malchelosse, *Pseudonymes canadiens*, Montréal, G. Ducharme, 1936, 189 p.

n'a pas manqué d'attirer notre attention : d'abord les strophes 4 à 7 présentent la forme strophique caractéristique de Lenoir, le sizain symétrique. Mais encore plus, les autres strophes sont des quintils, forme habituelle chez Lenoir à ses débuts : six de ses dix premiers poèmes comportent des quintils. De plus, « Rêve de l'exilé » présente de curieuses affinités avec les deux autres poèmes de Lenoir parus en 1843 et 1844 : « Le Huron et son chant de mort » et « Le génie des forêts » ; dans les trois cas, on retrouve les mêmes clichés ainsi que l'insertion d'un chant (ou d'une rêverie).

Nous croyons avoir repéré l'ensemble des œuvres poétiques de Joseph Lenoir parues dans les périodiques du Québec : cinquante-deux poèmes signés par lui ; trois poèmes signés « PEUPLE » ; quatre poèmes signés respectivement « ATHOS », « JEAN MEUNIER », « J.L. » et « J.E. » ; enfin, trois poèmes anonymes. Restent trois autres poèmes dont l'attribution nous apparaît plus hypothétique et que nous publions en appendice. Ce sont : « À Guillemine », paru dans *la Minerve* en 1843 et signé des initiales « J.E. » ; « La nuit. (Imité de l'allemand) », paru dans *le Moniteur canadien* en 1852 signé du pseudonyme « BAZILE » ; « Virago », paru dans *le Pays* en 1852 signé du pseudonyme « CHRISTIAN ». En 1916, lorsque Casimir Hébert édite une vingtaine de poèmes de Lenoir sous le titre de *Poèmes épars*³, il y inclut une pièce intitulée « Les deux voix » (p. 27-28). Ces vers publiés dans *l'Album littéraire de la Revue canadienne*, livraison d'avril-mai 1848, se trouvent à la même page que le poème « L'histoire de la vie » qui, lui, est daté et signé « J. LENOIR », tout comme les autres textes de Lenoir dans cette revue. Le poème « Les deux voix », par contre, n'est pas signé. Rien ne laisse supposer que Lenoir en soit l'auteur. C'est aussi par erreur que le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*⁴ signale « À Rome régénérée » comme un poème de Lenoir. Il s'agit non d'un poème mais d'une santé par Lenoir lors d'un banquet organisé par l'Institut canadien de Montréal le 24 juin 1849⁵. Enfin, pendant un certain temps, nous avons attribué à Joseph Le-

3. Montréal, *le Pays laurentien*, 1916, 74 p.

4. I, p. 590.

5. Cette erreur est répétée par G. Rousseau dans *l'Image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, p. 37, note 22.

noir les vers intitulés « Un portrait », parus dans *l'Avenir* du 21 juillet 1847 signés des initiales « G.J.L. ». Or, ces vers très faibles doivent être attribués à Louis-Thomas Groulx qui signe habituellement « G.T.L. » des strophes sur les événements politiques dans *l'Avenir* à partir de 1847. L'œuvre poétique connue de Joseph Lenoir comprend ainsi cinquante-deux poèmes signés, dix poèmes dont l'attribution est à peu près certaine et trois dont l'attribution reste hypothétique.

L'œuvre

en

prose

Parmi les œuvres en prose de Joseph Lenoir, nous devons accorder la préséance à son essai sur « la civilisation et les lettres », lu devant l'Institut canadien le 6 février 1852. Nous savons par ailleurs que Lenoir prononça d'autres conférences, mais il n'en subsiste que deux courts résumés que nous publions en appendice. Le 27 mars 1860 paraît dans *la Guêpe* un conte intitulé « Lélina, légende chippéouaise » et signé « RIO-NEL », anagramme de Lenoir ; à cette occasion, on annonce la parution prochaine d'une autre légende en prose, mais Lenoir meurt quelques semaines plus tard et le texte n'a jamais paru. Lenoir compose aussi un guide de Montréal, *Montréal et ses principaux monuments*, publié en 1860 à l'occasion de la visite du Prince de Galles, texte que nous publions en appendice.

Lenoir est responsable de la traduction française de la première partie de la « Relation du voyage de son altesse royale le Prince de Galles » parue par tranches dans le *Journal de l'Instruction publique*, du numéro d'août-septembre 1860 à celui de novembre 1861. Selon un entrefilet, la première moitié de la « Relation », d'abord rédigée en anglais, aurait été traduite en français par Lenoir, et la suite, rédigée en français, aurait été traduite en anglais par James Phelass⁶. Lenoir a-t-il rédigé le texte français de la deuxième partie ? Ce n'est pas impossible, bien qu'il soit tombé malade en mars 1860 et que le volume⁷

6. Voir le *Journal de l'Instruction publique*, novembre 1861, p. 192.

7. Pour la description de cet ouvrage, voir DOLQ, I, *Des origines à 1900*, Montréal, Fides [1980], p. 635.

n'ait paru qu'en novembre 1861. Nous ne publions pas le texte de cette « Relation » dans le corpus des œuvres de Lenoir, puisqu'il s'agit d'une traduction.

Dans les périodiques où Lenoir participe à la rédaction, surtout *l'Avenir* (1847-1849) et le *Journal de l'Instruction publique* (1857-1860), il est impossible de repérer les textes en prose qu'il a pu y publier : aucun de ces textes n'est signé. Il reste pourtant trois lettres, intitulées « Les bals à la campagne », publiées dans *l'Avenir* en 1848 et signées « L..... » (Lenoir selon toute probabilité), ainsi qu'une lettre parue aussi dans *l'Avenir* (le 22 mars 1848) et signée « PEUPLE », pseudonyme attribué à Joseph Lenoir. Nous incluons ces lettres parmi les œuvres de Lenoir.

Recueils de textes

C'est Lenoir qui a colligé les textes poétiques de la *Nouvelle Lyre canadienne ou Chansonnier de tous les âges*⁸. En effet, le 10 juillet 1858 *le Pays* annonce la parution du recueil et donne un extrait de ce qu'il nomme la « préface de Lenoir » ; il s'agit du poème « Qu'est-ce que le chant ? ». Dans *le Courrier de Saint-Hyacinthe* du 13 juillet, on écrit : « M. J. Lenoir, vous auriez dû attacher votre nom à cette œuvre. Car une compilation est un travail souvent plus difficile à faire qu'une œuvre originale. » Enfin, l'exemplaire de la bibliothèque du collège des Jésuites à Québec porte en manuscrit l'envoi suivant : « Don de l'auteur Joseph Lenoir ». Cette anthologie, qui compte plus de 350 pages, est probablement une version remaniée du recueil annoncé par Lenoir en janvier 1853 sous le titre *les Voix occidentales ou chants nationaux*, recueil devant former « un joli volume in-12, d'au moins 250 pages », selon l'expression employée dans l'annonce de la souscription (*le Pays* du 13 janvier 1853). En fait, la *Nouvelle Lyre canadienne* de 1858 ressemble au « recueil de poésies légères, de pièces détachées et de morceaux choisis que J. Lenoir, écr. avocat se propose de publier sous peu, s'il trouve dans le public un

8. Voir plus loin, la section « Bibliographie ».

encouragement suffisant », selon l'entrefilet publié dans *le Pays* du 20 janvier 1853.

Certains attribuent par ailleurs à Joseph Lenoir la paternité du recueil intitulé *la Lyre canadienne. Répertoire des meilleures chansons et romances du jour. Par un amateur*, recueil publié à Québec⁹ en livraisons successives, du 21 août 1847 au 21 avril 1849. Cette attribution¹⁰ s'explique par le fait que l'épilogue du recueil est signé « J. LENOIR » ; il s'agit en effet du poème « Qu'est-ce que le chant ? », le même que nous trouvons en préface de la *Nouvelle Lyre canadienne* de 1858. Nous savons par ailleurs que l'idée de publier un tel recueil revient à William Henry Rowen¹¹. À l'époque de la parution de *la Lyre canadienne*, entre 1847 et 1849, Rowen est l'imprimeur de *l'Avenir* de Montréal, journal auquel Joseph Lenoir collabore activement. Il est donc possible que Rowen ait fait appel à Lenoir pour la compilation du recueil ; en fait, Lenoir fournit quelques poésies à cette anthologie, dont deux poèmes inédits : « Qu'est-ce que le chant ? » et « Zoé ». Par contre, le chansonnier compilé par Lenoir en 1858 donne un choix très différent de celui de *la Lyre canadienne* de 1847-1849 : seulement une quarantaine des cent soixante-dix pièces de cette dernière se retrouvent dans le chansonnier de 1858, soit quarante sur les deux cent cinquante chansons et poèmes dans la *Nouvelle Lyre canadienne*. Pourrait-on croire que ses goûts poétiques eussent changé autant en une décennie ?

Même si Rowen est considéré comme l'initiateur du projet, il faut noter que le recueil est publié à Québec par William Cowen et fils. Comme compilateur de ce volume, on songe évidemment à Napoléon Aubin qui participe activement à la vie politique et littéraire de la ville de Québec depuis 1835 et qui s'associe à l'imprimeur William Henry Rowen en 1840, association qui dure jusqu'en 1844. Dès 1838, Aubin voulait publier un

9. Québec, William Cowen et fils, 1847, 318 p.

10. Voir B. Vinet, *Pseudonymes québécois* (Québec, Éditions Garneau, 1974, xiv, 361 p.) ainsi que DOLQ, I, *Des origines à 1900*, p. 462-463.

11. Selon un entrefilet dans *le Canadien indépendant*, journal dirigé par Napoléon Aubin, qui félicite Rowen « qui a eu l'idée de cette agréable publication » (21 mai 1849, p. 3). La page de titre porte la date de 1847, mais on sait que *la Lyre canadienne* a été publiée par livraisons et que le livre au complet n'a été disponible qu'à la fin d'avril 1849.

« répertoire de la littérature canadienne ou recueil choisi des divers écrits en vers ou en prose composés en Canada¹² ». Il est donc fort possible qu'il ait repris son idée en 1845 ou 1846, époque où l'incendie de Québec en 1845 a détruit ses ateliers. Le choix de chansons pourrait-il montrer qu'Aubin est le compilateur du recueil ? *La Lyre canadienne* comprend quelques chants de voyageurs ainsi qu'une vingtaine de poèmes d'auteurs canadiens tels François-Réal Angers, Isidore Bédard, François-Xavier Garneau, Antoine Gérin-Lajoie, Joseph Lenoir, Joseph Mermet, Joseph Quesnel et Napoléon Aubin évidemment. La plupart des poésies françaises reflètent des événements européens : 1789, la légende napoléonienne, les guerres pour l'indépendance grecque et pour l'indépendance de la Pologne, sans oublier le patriotisme suisse. Le recueil contient un poème inédit d'Aubin, « Le Suisse libre » (p. 197-198). De plus, le poème « Le dépit amoureux » (p. 92-93) avait paru sous le titre « À Jenny » dans *le Fantasque* du 19 janvier 1835 et il est reproduit sous ce titre dans *le Répertoire national* (t. I, p. 328-329). Or, Aubin avait publié ce poème sous le titre de « Dépit amoureux » en 1840, dans un cahier de quatre pages ; cette feuille de musique, l'une des premières publiées au Canada, est imprimée par Aubin et Rowen sur une presse à lithographe¹³. Si Lenoir ou un autre collaborateur de Montréal avait colligé ce recueil, il aurait sans doute repris le poème d'Aubin sous son premier titre, « À Jenny », à la suite du *Répertoire national*.

La Lyre canadienne (1847-1849) renferme aussi des chansons de folklore, des chants de voyageurs : « Le pommier doux », « Derrière chez nous », « Vive la Canadienne », etc. Comme l'écrit le compilateur dans la préface, « *Les chansons de voyageurs canadiens* dont les airs et le rythme s'adaptaient si bien au mouvement des avirons, méritent de conserver leur place parmi nos poésies nationales [...] Qui changerait le chant si doux, si naïvement plaintif, mais pourtant incorrect [...] ? » (p. iv). Or, une dizaine d'années plus tôt, Napoléon Aubin avait justement proposé d'inclure des chansons de folklore dans son *Répertoire de la*

12. Voir l'annonce dans *le Canadien* du 17 janvier 1838 ; texte reproduit par J.-P. Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 34-35.

13. Voir M. Calderisi, *l'Édition musicale au Canada, 1800-1867*, Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1981, p. 37.

littérature canadienne. Comme il écrit dans le prospectus, « Il sera aussi fait un choix étendu de chansons appelées des *voyageurs*, dont la naïveté, l'originalité et la simplicité des expressions font excuser les irrégularités poétiques » (*le Canadien*, 17 janvier 1838). La ressemblance entre les deux textes est frappante. Enfin, nous trouvons dans *la Lyre canadienne* un reflet de l'attachement d'Aubin à l'endroit de Louis-Joseph Papineau : le poème « À l'honorable Louis-Joseph Papineau » (p. 208-210). En fait, cette fidélité envers l'ancien chef patriote oblige Aubin à donner sa démission comme rédacteur du *Canadien* en avril 1849¹⁴, l'amenant dès le mois de mai à lancer *le Canadien indépendant*. Notons aussi que la deuxième édition de *la Lyre canadienne* paraît en 1870, imprimée cette fois par W.H. Rowen à Québec ; cette édition reprend l'essentiel de la première édition de 1847-1849. La quatrième édition, parue en 1886, ajoute sur la page de titre « compilés par W.H. Rowen ». Que dire cependant des trois poèmes du jeune Lenoir, dont deux sont inédits, qui figurent dans *la Lyre canadienne* ? Rowen, imprimeur de *l'Avenir*, a certainement lu les poèmes de Lenoir dans ce journal ; c'est ainsi que la chanson « Aux femmes de mon pays », publiée d'abord dans *l'Avenir* du 2 septembre 1848, est reprise dans la 13^e livraison de *la Lyre canadienne* (p. 219-220) qui est publiée à la fin de l'année. Le premier inédit, « Zoé. Romance », paraît dans la 13^e livraison, et le second, « Qu'est-ce que le chant ? », dans la 17^e et dernière livraison parue en avril 1849¹⁵. On notera que la fille aînée d'Aubin, née en avril 1845, s'appelle Zoé¹⁶. Ces quelques indices permettent de conclure que ce n'est pas Joseph Lenoir mais bien Napoléon Aubin ou un de ses proches collaborateurs qui est le compilateur de *la Lyre canadienne*.

Le texte

Nous présentons les textes selon l'ordre chronologique de composition dans la mesure du possible. Tous les poèmes de Lenoir et les œuvres en prose – « Essai sur la civilisation et les lettres », « Légende » et « Lettres sur les bals » – ont paru dans

14. J.-P. Tremblay, *op. cit.*, p. 101.

15. *L'Avenir*, le 21 avril 1849.

16. Voir J.-P. Tremblay, *op. cit.*, p. 163.

divers périodiques entre 1842 et 1860. À en juger par le nombre de coquilles et de doublets, il semble que Lenoir n'a pas pu relire et corriger les épreuves de ces publications. Toutefois, en tant que rédacteur adjoint, il a certainement été responsable de la publication des sept poèmes parus dans le *Journal de l'Instruction publique* : « Labeur et récompense », « Notre-Dame de Montréal », « La fenêtre ouverte », « Le géant », « La harpe magique », « Calédonia » et « Le roi des aulnes », et, en tant que compilateur, des six poèmes dans la *Nouvelle Lyre canadienne* : « Qu'est-ce que le chant ? », « Aux femmes de mon pays », « Zoé », « La bayadère », « Amour » et « La perle est à la mer profonde ». Tous ces poèmes sauf « La perle » avaient déjà été publiés. Si les poèmes, « Aux femmes de mon pays », « Zoé » et « Amour » n'ont reçu que des retouches mineures, « La bayadère » est remaniée en substance et une strophe est supprimée dans « Qu'est-ce que le chant ? » Par contre, il appert que Lenoir n'a pas lu les épreuves de la *Nouvelle Lyre canadienne* attentivement (s'il y en a eu !) puisque le vers 4 de ce dernier poème présente une erreur grossière : « dictam » au lieu de « dictame ». Sans doute par une analyse de la forme de ces treize poèmes, pourrions-nous retrouver les particularités linguistiques du poète. Cependant, nous ne nous sommes pas crus autorisés à uniformiser l'orthographe des autres poèmes à partir d'un tel examen puisque Lenoir a pu modifier ses habitudes linguistiques ; de plus, il n'est pas certain que des typographes n'ont pas modifié le texte de Lenoir, même dans le cas de ces treize poèmes.

En 1848, James Huston réédite six poèmes dans le *Répertoire national*. Deux des poèmes présentent un texte remanié : « Le chant de mort d'un Huron » et « Le génie des forêts ». Seul Lenoir a pu faire un tel remaniement. Le texte des quatre autres poèmes – « La fête du peuple », « Dayelle. Orientale », « La mère Souliote » et « Graziella » – présentent certains changements mineurs surtout dans l'orthographe et la ponctuation. Il se peut que ces variantes soient l'œuvre de James Huston : parfois il s'agit du travail d'un éditeur qui uniformise l'orthographe et la ponctuation de l'ensemble des textes dans les quatre tomes du *Répertoire national* ; dans un cas il semble y avoir une erreur de lecture du manuscrit : le vers 62 du poème « Graziella » doit se lire « Lécher les bords... » ; Huston aurait pris le « L » pour un « S » et lu « Sécher les bords », qu'il aurait corrigé en « Sécher sur les bords ». Or cette lecture fautive du manuscrit produit un

vers de neuf pieds, qui ne se trouve pas dans la première version publiée dans *l'Avenir*. Si nous acceptons le *Répertoire national* comme texte de base dans le cas des deux poèmes modifiés en substance, il faut être plus prudent dans le cas des quatre autres.

Ainsi, nous trouvons sept poèmes qui ont subi des révisions majeures par Lenoir à la suite d'une première publication. Ce sont « Le chant de mort d'un Huron », « Le génie des forêts », « La bayadère », « Qu'est-ce que le chant ? », « L'esprit du rivage », « Labeur et récompense » et « Le prêtre ». Dans un cas, la révision est tellement importante que nous publions les deux versions comme poèmes différents : « L'esprit du rivage. Ballade » et « Le roi des aulnes. Ballade ».

L'orthographe des textes de Lenoir reflète bien les flottements linguistiques de son époque : des pluriels en *-ans* et *-ens* à côté de pluriels en *-ants* et *-ents*, des graphies désuètes (*tems*, etc.), l'emploi irrégulier des accents, surtout de l'accent circonflexe, l'omission du trait d'union. Mais il est parfois difficile de distinguer, dans certaines formes orthographiques et dans les doublets, entre ce qui est de Lenoir et ce qui est le fait des typographes. Un examen de l'ensemble du corpus indique néanmoins que Lenoir semble affectionner les formes archaïques et qu'il n'hésite pas à faire des accrocS à l'orthographe habituelle afin de préserver les rimes pour l'œil ; certaines formes paraissent parfois traduire une prononciation particulière. Nous avons donc conservé bon nombre de ces anomalies dans notre édition : le pluriel en *-ans* et *-ens* ; la graphie archaïsante de *long-tems*, *jusques*, *poète*, *poème*, *tems*, *syrène*, *stygmate*, *hébétés*. Nous signalons en notes infrapaginales les anomalies conservées pour la rime ou pour le mètre. Cependant, il nous a semblé nécessaire de modifier certaines formes : il s'agit surtout de l'absence d'accents et de traits d'union (entre le verbe et le pronom, ainsi que dans des expressions telles que *là-bas*, *chauves-souris*, *bien-aimée*, *peut-être*). Nous avons supprimé l'accent circonflexe d'*aigle*, *aïglon*, *aïles*, *arène*, *asîle*, *atômes*, *bâse*, *blasphème*, *broîrais*, *chûte*, *cîmes*, *complôt*, *diadème*, *gaîne*, *gîsait*, *haîne*, *jarrêts*, *ôse*, *toît*. Nous avons normalisé l'orthographe de certains mots : *appaissent*, *asyle*, *beaume*, *cheoir*, *fesais*, *fesons*, *gozier*, *hazard*, *hyérogliphe*, *payenne*, *réhausser*, *solemnel*, *t'énorgueillîs*. Nous avons aussi corrigé la graphie de certains noms propres tels *Lammenais*, *Barthelemi*, *Arragon*, *Alhamra*, *Alcasar*, *Montgommery* ; nous avons résolu l'abréviation *St*.

et *Ste.* dans les noms propres. Bien entendu, nous avons corrigé les coquilles évidentes soit d'orthographe (par exemple, *mill* nobles, *surannnés*, etc.) soit de ponctuation (par exemple, une virgule ou un point en position aberrante). Dans *Montréal et ses principaux monuments*, que nous reproduisons en appendice, nous avons retenu l'orthographe des noms de lieux et les italiques de l'édition de 1860. Les *Bribes*, deux comptes rendus de conférences faites par Lenoir, sont reproduites sans changement.



Une lettrine marque le début de chaque strophe. Les notes de l'auteur sont appelées par une lettre, celles des éditeurs par un chiffre.

Les variantes (en italique) sont placées entre des mots repères (en romain) qui les situent dans le texte. Chaque variante est précédée du numéro de la ligne du texte. Les sources de variantes identifiées en tête de chaque poème sont indiquées en chiffres romains.

Page laissée blanche

CHRONOLOGIE

1673

2 janvier

François Le Noir dit Rolland, fils d'un bourgeois habitant la paroisse de Moras en Dauphiné, diocèse de Vienne en Dauphiné (France), épouse à Montréal Marie-Magdelaine Charbonnier, née à Paris. Le premier Lenoir établi au Canada (ANQ-M, Registre de Ville-Marie, 1670-1675, f. 45).

1695

Septembre

Charles De Launay achète la tannerie de cuir qui existe depuis une dizaine d'années sur le bord de la rivière Saint-Pierre et qui au XVIII^e siècle laissera son nom, « les Tanneries », à cette partie de l'île (*Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 145).

1714

15 avril

Gabriel Le Noir-Rolland, fils de François Le Noir et de Marie-Magdelaine Charbonnier, épouse à Montréal Marie-Joseph De Launay. Trisaïeul de Joseph Lenoir (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Ville-Marie, Reg. 1714, 06M-CEI 51/17, f. 42-43).

1751

8 février

Gabriel Lenoir-Rolland, fils de Gabriel Lenoir-Rolland et de Marie-Joseph De Launay, épouse à Montréal, Marie-Madeleine Monet. Arrière-grand-père de Joseph Lenoir (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Ville-Marie, Reg. 1749-1751, 06M-CEI 51/34, f. 4 v°).

1783

- 2 juin Joseph Lenoir-Rolland, fils de Gabriel Lenoir-Rolland et de Madeleine Monet, épouse à Montréal, Véronique Sorel dit Marly. Grand-père de Joseph Lenoir (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1782-1785, 06M-CEI 51/50, f. 59).

1794

- 25 février Naissance de Nicolas Lenoir-Rolland, fils de Joseph Lenoir-Rolland et de Véronique Sorel-Marly. Il est baptisé le 26. Père de Joseph Lenoir (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1792-1794, 06M-CEI 51/54, f. 13).

1810-1811

La fabrique de la paroisse Notre-Dame verse 600 louis pour la construction d'une école et d'une chapelle « aux Tanneries » (la mission de Saint-Henri où est né Joseph Lenoir) (*Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 146).

1821

- 19 février Nicolas Lenoir-Rolland, sellier, fils de Joseph Lenoir-Rolland et de Véronique Sorel-Marly, épouse à Montréal Marie-Angélique Cazelet (Cazelais) (ANQ-M, Registres de la paroisse de Notre-Dame de Montréal, Reg. 1821, 06M-CEI 51/72, f. 28 v°).

1822

- 15 septembre «Le quinze septembre mil huit cent vingt deux je prêtre soussigné, ai baptisé Joseph né aujourd'hui du légitime mariage de Nicolas Lenoir dit Rolland, Sellier et de Marie Angélique Casgrain [Cazelet], de cette paroisse. Le parrain Toussaint Lenoir dit Rolland et la marraine Marie Angélique Desève [Desève] qui n'ont su signer ainsi que le père présent. Ch. Begin, ptre » (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1822, 06M-CEI, 51/73).

1828

L'école paroissiale aux « Tanneries des Rolland », sous la direction des « M^{lles} Rolland », compte trente garçons et filles. Joseph Lenoir y commence probablement ses études primaires («Recensement des écoles de Montréal en

1828 », dans Louis-Philippe Audet, *le Système scolaire de la province de Québec*, t. IV, Québec, 1952, p. 47).

- 28 novembre Félicité Latour, fille de Jérôme Latour, cultivateur, et de Catherine Henrichon, naît à Lachine. Elle sera l'épouse de Joseph Lenoir. (ANQ-M, Registres de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, vol. 5 (1823-1833), f. 85).

1834

- Octobre Joseph Lenoir entre au collège de Saint-Sulpice de Montréal où il fait une année préparatoire au grand cours (Olivier Maurault, *le Collège de Montréal*, p. 244).

1836

- 27 juillet Remporte le prix d'excellence de la 1^{re} division des Éléments ou 6^e et les 1^{ers} prix de version latine et de thème (*l'Ami du peuple*, 30 juillet 1836, p. 2).

1837

- Juillet Aux exercices de fin d'année du Collège, remporte le 1^{er} prix de version latine, le 2^e prix de thème et un accessit en géographie. Termine la Syntaxe ou 5^e (*l'Ami du Peuple*, 29 juillet 1837, p. 2).

1838

- Juillet À la distribution des prix à la fin d'année, remporte le 2^e prix d'excellence, le 1^{er} prix de version latine, le 1^{er} prix de thème, le 2^e prix de thème anglais et version anglaise, et un accessit en mythologie. Termine la Méthode ou 4^e (*le Populaire*, 8 août 1838, p. 3).

1839

En Versification ou 3^e.

1840

- Automne (?) Selon James Huston, Lenoir aurait composé le « Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne » en 1840. Ce poème, inspiré par « Le dernier Huron » de François-Xavier Garneau, paru dans *le Canadien* du 12 août 1840, aurait été écrit après cette date (*le Répertoire national*, 1848, t. II, p. 142). Il est en Belles-Lettres ou seconde.

1841

28 juillet Aux exercices publics de fin d'année, participe à une « discussion » conjointement avec Hippolyte Bienvenu, élève de la classe de philosophie, sur la question : « La haute éducation doit-elle être populaire ? » (*le Canadien*, 16 août 1841, p. 2).

Lenoir, qui termine la Rhétorique, remporte le 2^e prix d'excellence, le 1^{er} prix en vers latins, le 2^e prix en version grecque et des accessits en version latine, en discours latin et en version grecque (*les Mélanges religieux*, 30 juillet 1841, p. 43).

1842

8 février «Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne » paraît dans *l'Aurore des Canadas*, signé du pseudonyme UN CANADIEN, sous le titre « Le Huron et son chant de mort ».

Août Lenoir termine la 1^{re} année de la classe de philosophie.

1843

26 juillet Lors de la quatrième séance des exercices littéraires du Collège de Montréal, séance tenue l'après-midi, Joseph Lenoir, « élève de philosophie », présente « Le génie des forêts. Ode » (*la Minerve*, 20 juillet 1843, p. 2 ; 31 juillet 1843, p. 2).

Automne Commence sa cléricature de quatre ans dans un bureau d'avocat.

28 décembre «À Guillemine » paraît dans *la Minerve* signé « J.E. », poème dont l'attribution est incertaine.

1844

4 janvier «Le génie des forêts » paraît dans *la Minerve*, sous le titre « Légende ».

26 février «Rêve de l'exilé » paraît dans *la Minerve*.

28 novembre La législature élue à l'automne se réunit à Montréal devenue la capitale du Canada-Uni.

17 décembre Fondation de l'Institut canadien de Montréal. Lenoir y participe activement pendant une dizaine d'années (Jean-Paul Bernard, *les Rouges* [...], Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1971, p. 33).

1846

- 30 mai Mort de Nicolas Lenoir, père de Joseph. Il est inhumé le 1^{er} juin (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1846, O6M-CE1 51/97, f. 178, S. 196).
- 16 août Parrain lors du baptême de son frère Alphonse-Eugène-Fauste né le 15. Il signe « Joseph Lenoir » (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1846, O6M-CE1 51/97, f. 178, B. 1595).

1847

- 26 février «Haine» paraît dans *la Revue canadienne*.
- 22 juin «Joseph Léopold Lenoir Rolland» épouse à Lachine Félicité Latour, fille mineure de Jérôme Latour et de Catherine Jarry dit Henrichon de la paroisse. Il signe «J.L. Lenoir dit Rolland» (ANQ-M, Registres de la paroisse des Saints-Anges de Lachine, MF-06MZQ1 15/5, f. 104).
- 1^{er} juillet «Euménide. Aux sangsues du peuple» paraît dans *la Minerve*.
- Juillet Fondation de *l'Avenir*, «publié dans les intérêts de la jeunesse par une société en commandite de jeunes gens»; Joseph Lenoir figure parmi le premier comité de treize collaborateurs (Jean-Paul Bernard, *les Rouges* [...], p. 33).
- 23 septembre «M. Jos. Lenoir, étudiant en droit, de Montréal, a subi, jeudi, le 23 du courant, un glorieux examen, devant son honneur le juge Smith, et a été admis à pratiquer comme avocat. Il avait pour examinateurs Mssrs. Cherrier et Berthelot» (*la Revue canadienne*, 24 septembre 1847, p. 3).
- 28 septembre Reçoit sa «commission d'avocat», document enregistré le 4 octobre. L'attestation d'études («certificat») est signé par James Smith, juge à Montréal. En 1847, il y a 26 nouveaux avocats reçus dont son ami et futur associé Joseph Doutre (30 avril) (ANQ, Commissions d'avocat, QBC-9-5, n° 294).
- 23 octobre James Huston, président de l'Institut canadien, publie le prospectus du «Répertoire national ou recueil de littérature canadienne» (*l'Avenir*, 23 octobre 1847, p. 1-2).

1848

- 5 février «Le chant du corsaire. 1760 » paraît dans *l'Avenir*.
- 19 février «Les bals à la campagne », lettre adressée au rédacteur, paraît dans *l'Avenir*, lettre signée « L..... » [Lenoir].
- 26 février «Rêverie » paraît dans *l'Avenir*.
- 4 mars «Folie, Honte, Déshonneur » paraît dans *l'Avenir*.
- 11 mars «Les bals à la campagne », deuxième lettre sur le sujet, paraît dans *l'Avenir*.
- 22 mars Une lettre, « Correspondance », paraît dans *l'Avenir*, signée du pseudonyme PEUPLE, pseudonyme utilisé par Lenoir.
- 5 avril «Dayelle. Orientale » paraît dans *l'Avenir*.
- 22 avril «Indigence » paraît dans *l'Avenir*.
- 20 mai «La légende de la fille aux yeux noirs. Dédicée à Iacinta » paraît dans *l'Avenir*.
- Mai «L'histoire de la vie » paraît dans *l'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*.
- 6 juin Il annonce l'ouverture de son bureau d'avocat : « J. Lenoir, Avocat, n° 16, rue St. Vincent » (*l'Avenir*, 14 juin 1848, p. 4).
- 14 juin Naissance de sa fille, Marie-Félicité (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1848).
- 24 juin «La fête du peuple » paraît dans *l'Avenir*.
- 8 juillet «La mère Souliote » paraît dans *l'Avenir*.
- Juillet «La bayadère » et « Le bandit mort » paraissent dans *l'Album littéraire et musical de la Revue canadienne*.
- 5 août «À une jeune fille » paraît dans *l'Avenir*.
- 26 août Lors d'un dîner donné aux collaborateurs de *l'Avenir* par des amis du journal, Lenoir répond au 17^e toast, « au beau sexe canadien », par sa chanson « Aux femmes de mon pays ! » « qu'il avait improvisée pour l'occasion » (*l'Avenir*, 2 septembre 1848, p. 2).
- 2 septembre «Aux femmes de mon pays. Chanson canadienne » paraît dans *l'Avenir*.
- 30 septembre «Pablo le toréador. Romance espagnole » paraît dans *l'Avenir*.

- 18 octobre «Casabianca » paraît dans *l'Avenir*.
- Octobre (?) «Zoé » paraît dans la quatorzième livraison de *la Lyre canadienne*.
- 29 novembre «Les bals à la campagne », troisième lettre sur le sujet, paraît dans *l'Avenir*.
- Novembre James Huston publie la version remaniée du « Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne », dans le *Répertoire national* (5^e livraison du t. II, p. 142-143).
- 6 décembre Joseph Lenoir s'associe à Joseph Doutre : « Doutre et Lenoir, Avocats ; n° 14, rue St. Vincent » (*l'Avenir*, 6 décembre 1848, p. 3).
- Décembre (?) «Qu'est-ce que le chant ? » paraît dans la dernière livraison de *la Lyre canadienne*.

1849

- 1^{er} janvier «Le jour de l'an 1849 » est distribué comme étrennes par les « porteurs de l'Avenir ». Le poème paraît dans *l'Avenir* du 3 janvier.
- 11 janvier *La Minerve* publie une parodie du « Jour de l'an 1849 » sous le titre « Réponse ».
- 11 avril «Graziella » paraît dans *l'Avenir*.
- Été James Huston publie la version remaniée de « Le génie des forêts » dans le *Répertoire national* (t. III, p. 83-84).
- 24 juin Lors du banquet de la Saint-Jean-Baptiste donné par l'Institut canadien, Lenoir présente une chanson « Les femmes de mon pays » à la suite d'un discours de Joseph Doutre en réponse à la santé « au beau sexe canadien ». À la fin, Lenoir propose une santé « à Rome regénérée », sujet qu'il commente brièvement. « Il y eut quelques réclamations durant son discours, mais M. Parent ayant dit quelques mots, l'accord le plus parfait régna... » (*l'Avenir*, 26 juin 1849, p. 2).
- 26 juin «Mil huit cent quarante-neuf » paraît dans *l'Avenir*.
- 12 octobre Lenoir signe le Manifeste en faveur de l'annexion du Canada aux États-Unis, le « Manifeste annexionniste de Montréal ». Son nom, le 362^e sur la liste, figure parmi les quelque 200 Canadiens français qui l'ont signé (*l'Avenir*, 13 octobre 1849, p. 2).

- 4 décembre Naissance de sa fille, Marie-Eugénie (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1849).
- 31 décembre «Le jour de l'an 1850» est distribué comme étrennes par les «porteurs» de *l'Avenir*; le poème paraît dans *l'Avenir* du 3 janvier 1850.

1850

James Huston publie quatre poèmes de Lenoir dans le *Répertoire national* (t. IV) : «La fête du peuple», p. 167-168; «Dayelle. Orientale», p. 184; «La mère Souliote», p. 186-187; «Graziella», p. 402-404.

- 17 février Un incendie détruit les archives et la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, ainsi que l'établissement de *l'Avenir* (*l'Avenir*, feuilleton extraordinaire, mardi le 19 février 1850, 1 f.).
- 30 mars «L'esprit du rivage. Ballade» paraît dans *l'Avenir*.
- 6 avril «Amour. Romance» paraît dans *l'Avenir*.
- 13 avril «Fantasmagorie» paraît dans *l'Avenir*.
- 4 mai Lenoir et son associé Joseph Doutre ont transporté leur bureau au n° 31, rue Saint-Gabriel, vis-à-vis de l'hôtel Saint-Julien (*l'Avenir*, 11 mai 1850, p. 4).
- Juin Lenoir fait don à la bibliothèque de l'Institut d'un roman d'Eugène Sue, *le Juif errant* (*l'Avenir*, 8 juin 1850, p. 1).

1851

La société Doutre-Lenoir s'est dissoute. Le bureau de Joseph Doutre se trouve au n° 31, rue Saint-Gabriel. Le nom de Joseph Lenoir n'est pas mentionné dans l'annuaire de Lovell (*The Canada Directory* [...], Montreal, Lovell, 1851, p. 178).

- Mai Lenoir fait don à la bibliothèque de l'Institut de deux volumes : *Cours d'Arithmétique* et *The Gem of Gerni* (*l'Avenir*, 4 juin 1851, p. 1).
- 28 juillet Naissance de son fils, Joseph-Philippe (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1851).
- 27 septembre Mort de sa mère, Marie-Angélique Cazelet. Elle est inhumée le 29 (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-

Dame de Montréal, Reg. 1851, O6M-CE1 51/102, f. 183, S. 1217).

- 28 novembre «Rouge et blanc » et « Les élections » paraissent dans *le Moniteur canadien*, signés du pseudonyme PEUPLE.
- 2 décembre *Les Mélanges religieux* publie une parodie du poème « Rouge et blanc » sous le titre « Blanc et rouge ».
- 5-6 décembre Élections nationales dans la circonscription de la ville de Montréal.
- 19 décembre «L'élection montréalaise » paraît dans *le Moniteur canadien*, signée du pseudonyme PEUPLE.
- 20 décembre Charles-Octave Lenoir (1825-1879) cousin de Joseph, est ordonné prêtre à Paris. L'année suivante le poète publie son poème « Le prêtre ».

1852

- 1^{er} janvier «Au peuple » est publié sur la feuille volante du *Pays* intitulée « Prospectus » ; le poème paraît le 15 janvier dans le premier numéro de ce journal voué à la cause des « vrais démocrates en Canada ». Plus prudent que *l'Avenir*, le *Pays* paraîtra jusqu'au 26 décembre 1871.
- 3 janvier «Mil huit cent cinquante-deux » et « Souhails du nouvel an. Chanson » paraissent dans *le Moniteur canadien*.
- 21 janvier *L'Avenir*, qui avait cessé de paraître brusquement le 11 décembre 1851, publie un dernier numéro pour annoncer la fin de ses activités.
- 6 février Lenoir présente son « Essai sur la civilisation et les lettres » devant l'Institut canadien. Selon un journaliste, « lorsque M. Lenoir aura paru quelquefois encore devant le public, il acquerra cet aplomb et cette manière de lire qui rehaussent de beaucoup le mérite de la composition » (*le Pays*, 9 février 1852, p. 2).
- 23 février Son « Essai sur les civilisations et les lettres » est publié dans *le Pays*.
- 13 mai «La nuit » paraît dans *le Moniteur canadien*, signé du pseudonyme BAZILE. L'attribution de ce poème à Lenoir est incertaine.
- 31 mai-3 juin La Compagnie dramatique équestre (le cirque) de Joe Pentland se produit à Montréal.
- 4-5 juin Le « musée » et la « ménagerie » de P.T. Barnum se produisent à Montréal.

- 7 juin «Les jeux » et « Barnum » paraissent dans *le Pays*.
- 17 juin «Le réveil. Prologue » signé du pseudonyme ATHOS, est publié dans *l'Avenir* lors de la réapparition de ce périodique. Jean-Baptiste-Éric Dorion dirige ce journal jusqu'au 24 novembre, mais les difficultés financières l'obligent à en suspendre de nouveau la publication.
- 23 septembre «L'avocat » paraît dans *le Moniteur canadien*, signé du pseudonyme JEAN MEUNIER.
- 24 novembre *L'Avenir* cesse définitivement de paraître.
- 16 décembre «Le prêtre » paraît dans *le Moniteur canadien*, sous le titre «*Sacerdos in æternum* ».
- 16 décembre «Virago » paraît dans *le Pays*, signé du pseudonyme CHRISTIAN. Il s'agit d'un poème dont l'attribution est incertaine.

1853

Son bureau d'avocat se trouve au n° 25, rue Saint-Gabriel. Parmi d'autres avocats à la même adresse, on trouve : Joseph-Guillaume Barthe, Étienne Dubord, E.-L. Pacaud et Euclide Roy (*A Supplement to the Canada Directory* (...) (...) Montreal, Mackay, 1853, p. 242).

- 3 janvier «Étrennes du jour de l'an, 1853 » paraît dans *le Pays*.
- 7 janvier «Premier janvier 1853 » paraît dans *le Moniteur canadien*.
- 13 janvier On annonce la parution d'un recueil *les Voix occidentales, ou Chants nationaux* par J. Lenoir : « Les éditeurs, De Montigny et Cie, feront paraître vers la fin de février prochain, un recueil de poésies, portant le titre ci-haut, formant un joli volume en-12, d'au moins 250 pages. L'ouvrage sera imprimé avec caractères entièrement neufs, et orné de fleurons culs-de-lampe, etc., sur beau papier. Prix : sept chelins et demi pour les personnes souscrivant avant la publication de l'ouvrage, et dix chelins pour celles qui ne l'achèteront qu'après la publication. » Ce volume ne verra pas le jour faute de souscripteurs (*le Moniteur canadien*, 13 janvier 1853, p. 5).
- 28 janvier Naissance de son fils, Jules (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1853).
- 3 février «Les laboureurs » paraît dans *le Moniteur canadien* sous le titre «*Agricolae* ».
- 10 février «L'ouvrier » paraît dans *le Pays*.

- Février «Au Texas » paraît dans *la Ruche littéraire*.
- Novembre «Bluette » paraît dans *la Ruche littéraire*.
- Novembre Henri-Émile Chevalier, rédacteur de *la Ruche littéraire* annonce la collaboration de Lenoir : « Le poète canadien, M. Lenoir, a enfin daigné concourir à l'ornementation de *la Ruche*. Il est un peu comme les jolies femmes, il ne gaspille point ses trésors. Mais, dit un vieux proverbe, il n'y a que le premier pas qui coûte ; aussi nous flattons-nous de voir désormais le nom de M. Lenoir figurer souvent au bas de nos colonnes » (*la Ruche littéraire*, 2^e série, novembre 1853, p. 598).
- Décembre «Misère » paraît dans *la Ruche littéraire*.
- 28 décembre Lors d'une promenade-concert organisée par les dames canadiennes affiliées à la Société Saint-Vincent de Paul devant 4 000 personnes, on chante un poème de Lenoir mis en musique par Jean-Baptiste Labelle. La pièce est exécutée par le soliste T. Doucet et un chœur d'amateurs (*le Moniteur canadien*, 5 janvier 1854, p. 1-2).
- 31 décembre «La charité, cet ange au doux visage... » paraît dans *la Minerve*.

1854

- Janvier «Angleterre » paraît dans *la Ruche littéraire*.
- 17 février Naissance de sa fille, Marie-Louise (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1854).
- 2 mai Il récite son poème « Aux membres de l'Institut canadien » lors des fêtes à l'occasion de l'inauguration des nouvelles salles, dans un immeuble au nord de la rue Notre-Dame (*le Pays*, 4 mai 1854, p. 1-3).
- 4 mai «Aux membres de l'Institut canadien » paraît dans *le Pays*.

1855

- 4 janvier «*Et in terra pax hominibus* » paraît dans *la Patrie*.
- 11 janvier «Mil huit cent cinquante-cinq » est distribué aux abonnés du *Pays* sur une feuille volante ; le poème paraît dans *le Pays* du 3 janvier.
- 23 octobre Naissance de sa fille, Marie-Sophie-Henriette (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1855).

1856

- Octobre* Fait partie d'un comité d'aide à l'écrivain français Lamartine, comité sous la direction de P.-J.-O. Chauveau (*la Patrie*, 24 octobre 1856, p. 2).
- 31 décembre* Après deux années de silence, fait paraître « Nouvel an, franc rire et gaîté » dans *la Minerve*.

1857

- Habite la rue Hermine : « Joseph Lenoir, advocate, assistant editor of Journal de l'Instruction publique, 20 Hermine St. » Rue qui va de la rue Craig à la rue Lagau-chetière (*The Canada Directory for 1857-1858*, Montreal, Lovell [1857], p. 376).
- 1^{er} janvier* «1857» est distribué aux abonnés du *Pays* sur une feuille volante ; le poème paraît dans *le Pays* du 2 janvier.
- Janvier* Entre au Bureau de l'Instruction publique à Montréal comme « clerc de la correspondance française, bibliothécaire, et assistant rédacteur du *Journal de l'Instruction publique* » dont le premier numéro sort le même mois (*Journal de l'Instruction publique*, janvier 1857, p. 9).
- 16 février* Inauguration du Cabinet de lecture paroissial sous la direction des sulpiciens ; les premières conférences sont prononcées le 2 mars. P.-J.-O. Chauveau en fait partie du bureau de direction (Marcel Lajeunesse, *les Sulpiciens et la vie culturelle à Montréal au XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1982, p. 65-67).
- Février* «Labeur et récompense» paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.
- Septembre* «Notre-Dame de Montréal» paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.
- 13 octobre* Il prononce une conférence sur l'histoire (« Histoire en général ») lors d'une séance du Cabinet de lecture paroissial de Montréal (*l'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 15 janvier 1859, p. 28-29).

1858

- 1^{er} mars* Naissance de son fils, Marie-Gustave (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Reg. 1858).
- Mars* «La fenêtre ouverte» paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.

- 13 avril À la suite d'une mise en garde de l'évêque contre la lecture de livres condamnés par l'Église, il y a séance extraordinaire de l'Institut canadien, où l'on propose la création d'un comité qui établirait une liste des livres à retrancher de la bibliothèque. Par 110 voix contre 88, les membres soutiennent que « la bibliothèque n'avait jamais contenu de livres d'une nature obscène ou immorale », et s'attaquent à la « haine des ennemis jurés de tous les progrès » (*le Pays*, 15 avril 1858, p. 3).
- 22 avril Cent trente-huit membres de l'Institut canadien présentent une lettre de démission collective, protestant contre la présence à l'Institut d'ouvrages « essentiellement futiles, irreligieux et immoraux » et contre l'expression à l'Institut des « idées les plus absurdes en fait de religion, de morale et de nationalité ». Lenoir ne fait pas partie du groupe (*le Pays*, 24 avril 1858, p. 3).
- Avril Lenoir annonce que la bibliothèque du bureau de l'Instruction publique sera fermée pendant la préparation d'un nouveau catalogue détaillé et raisonné (*Journal de l'Instruction publique*, avril 1858, p. 59).
- 6 avril Lors d'une conférence au Cabinet de lecture de Montréal, Maximilien Bibaud dit que « la plus belle poésie est du ressort de M. Lenoir » (*Tableau historique des progrès matériels et intellectuels du Canada*, Montréal, 1858, p. 37).
- Avril-mai Charles Mackay, poète anglais, passe quelques semaines à Montréal. Il prononce une conférence intitulée « Poetry and Song » au marché Bonsecours devant plus de 1 600 personnes (*Journal de l'Instruction publique*, avril 1858, p. 65 ; Charles Mackay, *Life and Liberty in America : or Sketches of a tour in the United States and Canada in 1857-1858*, London, Smith, Elder & Co., 1859, t. II, p. 204-223).
- 3 mai Les membres démissionnaires de l'Institut canadien fondent l'Institut canadien-français. Le 14, on élit P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, au poste de président. L'Institut canadien-français entend être plus respectueux des désirs de la hiérarchie catholique (*le Pays*, 20 mars 1858, p. 3).
- 25 mai On annonce : « Sous presse, et pour paraître prochainement : La Nouvelle lyre canadienne » (*le Pays*, vol. 7, n° 52 au n° 71, mars à juillet, 1858).
- Mai «Le géant», traduction d'un poème de Charles Mackay, paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.

- 7 juin Lenoir démissionne de l'Institut canadien (AIC, Registre des admissions et des résignations, n° 603).
- Juillet La *Nouvelle Lyre canadienne*, chansonnier compilé par Lenoir, paraît (*la Patrie*, 8 juillet 1858, p. 1 ; *le Pays*, 10 juillet 1858, p. 2).
- Juillet «La perle est à la mer profonde » paraît dans la *Nouvelle Lyre canadienne*.
- Juillet «La harpe magique » traduction d'un poème de Charles Mackay, paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.

1859

- 26 janvier Lors du centenaire de la naissance de Robert Burns, les Écossais organisent des fêtes. Plusieurs Canadiens sont invités au banquet ; P.-J.-O. Chauveau y prononce un discours et lit une imitation d'une poésie de Burns intitulée « Caledonia » composée par Lenoir. Le poème paraît dans le *Journal de l'Instruction publique* dans le numéro de janvier.

1860

- Février «Le roi des aulnes. Ballade » paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*.
- 27 mars «Lélina, légende chippéouaise » paraît dans la *Guêpe*, signée du pseudonyme RIONEL. On annonce une deuxième légende (« Le canot de marbre blanc ») à paraître dans un prochain numéro.
- 18 avril Lenoir prononce une conférence à une séance du Cabinet de lecture paroissial de Montréal : « Quelques tableaux, un retour sur l'histoire de Rome » (*l'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 3 mai 1860, p. 131).
- 24 avril La *Guêpe* publie un résumé de sa conférence prononcée le 18 avril au Cabinet de lecture paroissial de Montréal (*la Guêpe*, 24 avril 1860, p. 3).
- Mai À propos de la revue *l'Artiste*, les rédacteurs de la *Guêpe* écrivent : « Que pensera notre doux et suave poète, Joseph Lenoir, dont les poésies imitent tant en harmonie celles de Lamartine et de Hugo ? » (*la Guêpe*, 15 mai 1860, p. 2).
- 23 juillet-30 août Le Prince de Galles, Albert-Édouard, fils aîné de la Reine Victoria, visite le Canada et les États-Unis. Le 25

août, il inaugure le pont Victoria à Montréal. À cette occasion, l'équipe du *Journal de l'Instruction publique* rédige une « Relation du voyage de son Altesse Royale le Prince de Galles », en français et en anglais. Lenoir est responsable du texte français. Celui-ci paraît dans le *Journal de l'Instruction publique*, août-septembre 1860 – novembre 1861, et en volume : Montréal, Imprimé et publié par Eusèbe Senécal, 1860 [1861], xxviii, 148 p. (*Journal de l'Instruction publique*, novembre 1861, p. 192).

Septembre Lenoir rédige un guide de Montréal à l'occasion de la visite du Prince de Galles : *Montréal et ses principaux monuments*, Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur, 1860, 46 p. (*Journal de l'Instruction publique*, octobre 1860, p. 174).

1861

21 février Lenoir figure parmi les quinze collaborateurs des *Soirées canadiennes* dont les noms se trouvent à la suite du « Prospectus des éditeurs » (*les Soirées canadiennes*, p. I-III).

Mars «Vers le milieu de mars, il fut pris soudainement d'une inflammation de poumons, qui faillit l'emporter dans les vingt-quatre heures. La crise passée, on constatait que cette inflammation était dégénérée en une brûlante consommation » (*le Pays*, 6 avril 1861, p. 2).

4 avril Mort de Joseph Lenoir. Inhumation le 6 avril. « Le six avril mil huit cent soixante et un, je prêtre soussigné ai inhumé le corps de Joseph Lenoir dit Rolland, écuyer, avocat, décédé l'avant-veille âgé de trente huit ans de cette paroisse. Témoins Benjamin Desroches et François-Xavier Champagne qui n'ont su signer. Alf. Tranchemontagne, ptre » (ANQ-M, Registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, O6M ZQ1 26/26, 1860-1862).

5 avril *La Guêpe* écrit : « Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec douleur la triste nouvelle de la perte d'une de nos gloires canadiennes. L'élégant poète, Joseph Lenoir nous est ravi à la fleur de l'âge » (*la Guêpe*, 5 avril 1861, p. 2).

13 avril Samedi, le 13 avril, on célèbre dans la chapelle de l'École normale un service funèbre auquel assistent les parents et les amis du défunt (*Poèmes épars*, Montréal, 1916, p. 11).

- Mai* Adolphe Marsais dédie des vers funèbres à Joseph Lenoir : « Poésie. Hommage à la mémoire de M. Joseph Lenoir », publiée dans le *Journal de l'Instruction publique* (mai 1861, p. 1).

1863

- Décembre (?)* Henri-Raymond Casgrain inclut trois poèmes de Lenoir dans *la Littérature canadienne de 1850 à 1860*, publiée par la direction du « Foyer canadien », t. II. Il écrit : « Nous nous sommes abstenus de reproduire en entier les poésies de MM. Garneau, Lenoir et Fiset, parce qu'elles doivent, nous assure-t-on, être publiées en volumes séparés » (p. 5).

1866

- Mars* Les vers de Lenoir se trouvent parmi les œuvres les plus goûtées de son temps selon un critique anonyme : « De nos jours même, quel culte, quelle sincère admiration pour le *Drapeau de Carillon*, les poésies de Lenoir, Fréchette, Lemay » (CAMPAGNARD [Louis-Antoine Des-saulles], « Littérature canadienne », *le Courrier du Canada*, 21 mars 1866, p. 2).

1873

- 12 mars* Lors d'une conférence sur « les Poètes canadiens » au Cabinet de lecture paroissial de Montréal, Louis-H. Fréchette fait un long commentaire élogieux de l'œuvre de Lenoir « le seul de (...) son école qui sut s'affranchir de cet attirail mythologique dont raffolait le dix-huitième siècle [...] » (ANQ, Fréchette, boîte 1, conférence n° 13).

1874

- Janvier-février* Edmond Lareau écrit : « le poète qui représente le mieux la période de temps qui sépare 1837 de 1850 est Joseph Lenoir ». Il donne ensuite une appréciation de certaines de ses œuvres (*Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Imprimé par John Lovell, 1874, p. 67-68).

1879

- 7 avril* L'abbé Charles Lenoir écrit à P.-J.-O. Chauveau au nom de M^{me} Veuve Joseph Lenoir, maintenant M^{me} Lali-

berté. Elle voudrait trouver une situation à son fils aîné qui est sans emploi depuis six mois. On se rappelle les bontés de Chauveau envers Joseph Lenoir (ASQ, polygraphe 106, n° 43).

1883

P.-J.-O. Chauveau considère « Joseph Lenoir et quelques autres plus décidément romantiques [...] comme les précurseurs de la petite pléiade qui brille aujourd'hui » (*François-Xavier Garneau. Sa vie et ses œuvres*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1883, p. xxxi).

Chronologie des poèmes de Lenoir

1842 *L'AURORA DES CANADAS*
Le Huron et son chant de
mort

1843 *LA MINERIE*
À Guillemine

1844 Légende
Rêve de l'exilé

1847 Euménide

1848 *LA REVUE CANADIENNE*
Haine
ALBUM LITT. DE LA R.C.
L'histoire de la vie
La mère Souliote
La bayadère
Le bandit mort

1850

L'AVENIR
Le chant du corsaire. 1760
Rêverie
Folie, Honte, Déshonneur
Dayelle. Orientale
Indigence
La légende de la fille aux yeux
noirs
La mère Souliote
La fête du peuple
La bayadère
Le bandit mort
À une jeune fille
Aux femmes de mon pays!
Pablo le toréador
Casabianca
Le jour de l'an 1849
Graziella
Mil huit cent quarante-neuf
Le jour de l'an 1850

L'esprit du rivage
Amour
Fantasmagorie

LE RÉPERTOIRE NATIONAL
T. 1 & 2
Chant de mort d'un Huron
Le génie des forêts
LA LYRE CANADIENNE
Aux femmes de mon pays
Zoé
Qu'est-ce que le chant?

LE RÉPERTOIRE NATIONAL
T. 3 & 4
La fête du peuple
Dayelle. Orientale
La mère Souliote

1851		LE MONITEUR CANADIEN Rouge et blanc Les élections L'élection montréalaise Mil huit cent cinquante-deux Souhais du nouvel an		Graziella
1852		Le réveil La nuit L'avocat <i>Sacerdos in aeternum</i> Premier janvier 1853	LE PAYS Au peuple Les jeux Barnum Étrennes du jour de l'an	
1853		<i>Agricolae</i> La charité...	L'ouvrier	RUCHE LITTÉRAIRE Au Texas Bluette Misère Angleterre
1854		Aux membres de l'Institut canadien	Mil huit cent cinquante-cinq Aux membres de l'Institut canadien	LA PATRIE <i>Et in terra pax hominibus</i>
1855				
1856	LA MINERVE	Nouvel an, franc rire et gaieté	1857	Le prêtre
1857			JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE Labeur et récompense Notre-Dame de Montréal La fenêtre ouverte Le géant La harpe magique	
1858				NOUVELLE LYRE CANADIENNE Qu'est-ce que le chant? Aux femmes de mon pays! Zoé La bayadère Amour La perle est à la mer profonde
1859			Caledonia	
1860			Le roi des aulnes	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AIC-M	Archives de l'Institut canadien, Fraser-Hickson Library, Montréal
ANQ	Archives nationales du Québec
ANQ-M	Archives nationales du Québec, Montréal
APC	Archives publiques du Canada
ASQ	Archives du Séminaires de Québec
BNQ	Bibliothèque nationale du Québec
DBC	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i> , Québec, Presses de l'Université Laval
DOLQ	<i>Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec</i> , I, <i>Des origines à 1900</i> , Montréal, Fides, 2 ^e éd. [1980], lxvi, 927 p.
chap.	chapitre
édit.	éditeur
f.	feuillet, feuillets
<i>ibid.</i>	même ouvrage
<i>id.</i>	même auteur
l.	ligne
<i>loc. cit.</i>	même lieu
n.	note
n°	numéro
<i>op. cit.</i>	ouvrage cité
p.	page, pages
[sic]	incorection signalée
<i>supra</i>	plus haut
t.	tome
v.	vers
vol.	volume
< >	commentaire critique dans les variantes
[...]	passage supprimé dans une citation
[]	remarque ou ajout de l'éditeur
/	fin de vers
//	changement de paragraphe

Poèmes

Page laissée blanche

CHANT DE MORT D'UN HURON

Légende canadienne¹

Sur la grande montagne aux ombres solitaires,
Un jour il avait fui, comme fuit le chasseur ;
Son œil était de feu, comme l'œil de ses pères ;
Mais son orbe roulait avec plus de fureur !

5

TEXTE DE BASE : *le Répertoire national* (1848), t. II, p. 142.

VARIANTES : *l'Aurore des Canadas*, 8 février 1842, p. 1.

1 LE HURON ET SON CHANT DE MORT.

1. Ce poème est né de l'intérêt que l'auteur porte aux littératures étrangères ainsi qu'au passé canadien. Le « chant de mort » d'un barde ou d'un guerrier, dernier d'une race de héros, est emprunté à la mythologie scandinave, plus précisément au « Chant de mort de Regner Lodbrog », largement diffusé en Europe et qui inspire nombre de poètes depuis le milieu du XVIII^e siècle. Thomas Gray publie *le Barde* (1759), que Victor Hugo imite dans « Les derniers bardes » (1817).

En 1838, en Belles-Lettres, Joseph Lenoir étudie la mythologie gréco-latine tout en se familiarisant avec celle du Nord. La même année, le peintre Antoine Plamondon exécute un portrait en pied de Zacharie Vincent, dernier Huron pur sang du village de Lorette appelé de son nom de chef Tha-ri-o-lin, portrait qui lui mérite le prix de peinture de la Société littéraire et historique de Québec. *Le Canadien* souligne cet honneur (« Prix de peinture », 30 avril 1838, p. 3) ; dans le même journal, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau invite ses compatriotes à puiser dans « notre beau pays » et à se signaler ainsi « chacun dans son genre ». Certes, écrit-il, l'avenir national est « des plus incertains », mais nous pourrions un jour « comme les autres peuples » conter « nos gloires de littérateurs, de savants et d'artistes ». Puis il lance cet appel : « en avant la jeunesse canadienne ! » (« Beaux-Arts », 30 avril 1838, p. 3). Deux ans plus tard, François-Xavier Garneau publie un récit poétique, « Le dernier Huron », qui met l'accent sur la disparition inévitable des civilisations humaines (*le Canadien*, 12 août 1840, p. 1). Peu après, l'étudiant Joseph Lenoir rédige une pièce sur le même sujet, pleine du mystère de la mythologie huronne, des légendes et du « chant de mort ».

Poème paru dans *l'Aurore des Canadas* (8 février 1842, p. 1) sous le titre « Le Huron et son chant de mort » et signé « Un Canadien » ; repris dans *le Répertoire national* (t. II, p. 142-143) sous le titre « Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne », daté de 1840 et signé du nom de l'auteur.

Où guide-t-il ses pas ? Quelle rage² l'âme ?
 Le bronze de son front paraît étinceler !
 Est-ce un sombre guerrier, ou bien une victime
 Qu'aux mânes de son frère il brûle d'immoler ?

Il est là près du chêne : une hache sanglante³
 Soutient ses larges bras l'un dans l'autre enlacés ;
 On dit qu'il se calma ; que sa lèvre tremblante
 Laissa même échapper ces mots qu'il a tracés :

« Chêne de la grande colline,
 « Arbre chéri de mes aïeux,
 « Écoute ! qu'à ma voix ton oreille s'incline,
 « Je suis venu te faire mes adieux !

« Ils m'avaient dit : tes pieds ont perdu leur vitesse,
 « À quoi peuvent-ils te servir ?
 « Ta hache est là qui pleure et maudit ta vieillesse :
 « Elle sent que tu vas mourir !

3 montagne, aux 4 jour, il 5 pères, 6 fureur. 9 un autre guerrier 10 son père il brûle d'immoler. < le Répertoire national donne : chêne ; la leçon de l'Aurore des Canadas est préférable > 12 bras, l'un 14 tracés ; 15 -38 < sans guillemets > 15 < le Répertoire national donne : chêne > 18 adieux. 20 À quoi te peuvent-ils servir ?

2. Le Montréalais Lenoir n'a probablement pas vu le tableau de Plamondon exposé à Québec dans « l'Atelier de son auteur, Palais du Parlement » (voir « Prix de peinture », *le Canadien*, 30 avril 1838, p. 3). D'autant plus que Lord Durham acquerra cette peinture (voir François-Xavier Garneau, « Le dernier Huron », *le Canadien*, 12 août 1840, p. 1, notice préliminaire). Cependant, il a pu en lire les descriptions, publiées dans *le Canadien*, par Chauveau (30 avril 1838, p. 1) et Garneau (12 août 1840, p. 1). Chauveau fait ressortir l'attitude « méditative » du Huron de Plamondon ; les poètes attribuent à l'aborigène « amertume » et « plaisir de vengeance » (Garneau), « fureur » et « rage » (Lenoir).

3. Selon Chauveau (article cité), le Huron de Plamondon aurait porté, suspendu à la ceinture, le coutelas, arme des ancêtres amérindiens ; Garneau, lui, emploie l'expression « leurs haches sanglantes » (« Le dernier Huron », strophe 11, v. 3).

«Pourtant je te l'apporte : à mon heure dernière,
 «C'est le seul don que je puisse t'offrir !
 «Je te la donne, à toi ; mais fais que sa paupière
 «Ne m'aperçoive point mourir !

25

«Si tu vois l'original au pied toujours rapide
 «Près de ton feuillage bondir,
 «Dis, pour le consoler, qu'il marche moins timide,
 «Parce que tu m'as vu mourir !

30

«Quand de sa pesante massue
 «Athaënzic⁴ aura broyé mes os,
 «Pour te fertiliser j'ébranlerai ma nue,
 «Qui te fera tomber ses eaux !

«Chêne de la grande colline,
 «Arbre chéri de mes aïeux,
 «Écoute ! qu'à ma voix ton oreille s'incline,
 «Je suis venu te faire mes adieux ! »

35

21 là, qui pleure et maudit ta vieillesse, 22 mourir. <Ce vers est suivi de la strophe suivante : > *Et moi, qui n'avais plus ma belle chevelure, / Pour leur dérober mes douleurs. / J'ai souffert qu'à mon front l'on ait fait cette injure / Et laissé tomber quelques pleurs.* 23 je t'apporte ; à mon heure dernière 24 t'offrir, 25 toi, mais fais que sa paupière, 26 m'aperçoive pas mourir. 27 <L'ordre des strophes est interverti : l. 31-34, 27-30> l'original aux pieds toujours rapides, 29 le rassurer, qu'il marche moins timide 30 mourir 32 (a) Athaënzic aura bravé mes 33 fertiliser, j'ébranlerai ma vue 34 eaux. 37 Écoute : qu'à ma voix ton oreille s'incline. 38 adieux.

4. Lors de la première publication du poème, une note de Lenoir précise qu'Athaënzic est le « Dieu de la vengeance ». Le nom « Athaënsic » se trouve dans Joseph-François Lafitau (*Mœurs des Sauvages américains, comparées aux mœurs des premiers temps*, t. I, Paris, Saugrain, 1724, p. 206 et 401) et dans François-Xavier de Charlevoix (*Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*, t. III, Paris, Nyon fils, 1744, p. 344). Le nom d'Athaënsic revient plusieurs fois dans les *Natchez* (Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, t. I, Paris, Gallimard, 1969, p. 300, 315, 393, 482, etc.) ; Athaënsic excite à la vengeance (p. 183), c'est le « Génie de la vengeance » (p. 198, 233, 244, 347), la « déesse des vengeances » (p. 345). Il est aussi question d'Atahensic dans *Atala* (*ibid.*, p. 51) et d'Athaënsic dans le *Voyage en Amérique* (*ibid.*, p. 826-829).

40 On dit qu'ayant chanté d'une voix bien sonore,
Le vieillard⁵ s'arrêta pour essuyer ses yeux,
Que ses larmes coulaient comme il en coule encore
Quand on perd un bonheur qui n'a pu rendre heureux !

45 On dit même qu'après, sur la grande montagne,
L'ombre du vieux guerrier apparut bien souvent,
Qu'on entendit gémir, la nuit, au bruit du vent,
Comme une voix de mort qu'une lyre⁶ accompagne !

41 coulaient, comme 42 heureux. 44 souvent ; 46 accompagne.
<Note de l'auteur relative à la l. 32 : (a) *Dieu de la vengeance.*>

5. Selon la description de Chauveau, le tableau de Plamondon représente un jeune Huron.

6. Le barde gaélique Ossian s'accompagne d'une harpe au moment où il entonne son chant de mort ; Lenoir substitue la lyre classique à la harpe celtique.

LE GÉNIE DES FORÊTS¹

Il est dit qu'une fois, sur les arides plaines,
Qui s'étendent là-bas, dans les vieilles forêts,
L'esprit des noirs brouillards² qui couvrent ces
domaines

5

Dormit à l'ombre d'un cyprès.

Mais il n'était pas seul : l'air pensif, en cadence,
Pressés autour de lui, des hommes s'agitaient ;
Un chant rompit bientôt leur lugubre silence :
Voici quel chant ils écoutaient.

10

Foule de guerriers sans courage,
Je le sais et tu t'en souviens,

TEXTE DE BASE : *le Répertoire national* (1848), t. II, p. 83-84.

VARIANTES : I *la Minerve*, 4 janvier 1844. II *le Castor*, 11 janvier 1844.

1 I, II *LÉGENDE.* 3 I, II s'étendent *là bas*, dans

1. Joseph Lenoir vient de terminer ses classes de philosophie au Collège de Montréal lorsqu'il présente aux exercices littéraires de fin d'année, le 27 juillet 1843, une ode intitulée « Le génie des forêts » (voir « Collège de Montréal. Compositions présentées par les élèves aux exercices littéraires de la distribution des prix », *la Minerve*, 31 juillet 1843, p. 2).

Poème paru dans la *Minerve* (4 janvier 1844, p. 1) sous le titre « Légende » et signé « J..... L..... » ; reproduit dans le *Castor* (11 janvier 1844, p. 1) ; repris sous le titre original, « Le génie des forêts », dans le *Répertoire national* (t. III, p. 83-84) où il est daté de 1844.

2. Un « Esprit des ténèbres » est mentionné dans *les Natchez* (Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, t. I, Paris, Gallimard, 1969, p. 210 et 312). Dans *les Natchez* (livre VIII) et dans *les Martyrs* (livre VII) les brouillards enveloppent les pays des anciens peuples du Nord. Les cyprès et les cyprières abondent dans *les Natchez* (livre XII). Le temple d'Athaënsic, le lieu des vengeances, y est bâti au milieu d'une cyprière (*ibid.*, t. I, p. 531 et 553).

Parce que tu n'aimais qu'un indigne carnage,
Mes pères ont maudit les tiens.

15 Parce que tu mangeais des entrailles de femme,
Tu t'engraissais des chairs de tes amis³,
Et que jamais, chez toi, n'étincelle la flamme,
Qu'autour de tremblants ennemis.

20 Va voir, si tu le peux, au seuil de nos cabanes,
Les pâles et rouges débris
Des chevelures et des crânes
Qu'en ton sein autrefois ma hache avait surpris.

Foule de guerriers sans courage,
Je le sais et tu t'en souviens,
25 Parce que tu n'aimais qu'un indigne carnage⁴,
Mes pères ont maudit les tiens.

Viens donc ! apporte la chaudière⁵,
Tu boiras le jus⁶ de mes os !
Viens donc ! assouvis ta colère,
30 Tu ne m'entendras pas pousser de vains sanglots !

13 I, II *Parceque* tu 15 I, II *Parceque* tu 17 I, II *n'étincèle* la 18 I, II *de*
tremblants ennemis. 24 I, II *souviens* 25 I, II *Parceque* tu n'aimais qu'un indi-
gne carnage 28 I, II *os*. 29 I, II *colère* 30 I, II *sanglots*.

3. Des tribus indiennes d'Amérique font des chansons de guerre ou de mort où il est question d'aller « manger les ennemis, boire leur sang » (Chateaubriand, *Voyage en Amérique*, *ibid.*, t. I, p. 806 et 823).

4. Dans le *Cours abrégé de belles-lettres à l'usage du Collège de Montréal* de Jean-Antoine Chabos (Montréal, C.P. Leprohon, 1840, p. 147-149), Lenoir a pu lire et peut-être étudier un chant royal, inspiré de la mythologie classique, où le géant Antée « ivre de sang, de sang insatiable » honore Neptune et lui construit un temple fait « De crânes entassés par un triste carnage ».

5. Il s'agit ici de « la chaudière de la guerre » mentionnée dans le *Voyage en Amérique* (Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, t. I, p. 840). Selon Charlevoix « suspendre la Chaudière sur le feu » signifiait l'état de guerre entre deux ou plusieurs « Nations sauvages » ; cette expression aurait eu pour origine la coutume de manger les prisonniers (Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. III, p. 208).

6. Dans les *Natchez* (livre IX), Adario loue Areskouï, le dieu de la guerre, qui boit « le bouillon de la chair des morts » (Chateaubriand, *Œuvres romanesques et voyages*, t. I, p. 315).

Ils frappent : les haches brisées
 À leurs pieds tombent en éclats ;
 Ils frappent : leurs mains épuisées
 Restent sans vigueur à leurs bras.

Lui, cependant, avec un rire horrible, 35
 Le cou tendu, les yeux sans mouvement,
 Sur le roc qui voyait cette lutte terrible,
 Il s'asseyait en murmurant :

Viens donc ! apporte la chaudière,
 Tu boiras le jus de mes os ! 40
 Viens donc ! assouvis ta colère,
 Tu ne m'entendras pas pousser de vains sanglots !

À la fin, bondissant de douleur et de rage,
 L'esprit de la noire forêt
 Jette dans l'air un cri rauque et sauvage, 45
 Écume, grince et disparaît.

Depuis, nul n'a foulé le Morne^a solitaire,
 Alors que les vents de la nuit
 Aux horreurs qui couvrent la terre,
 Ont mêlé leur funèbre bruit. 50

Car une forme surhumaine,
 Hâve, dégouttante de sang,
 Accourt du milieu de la plaine,
 Y dresser son front menaçant.

a. Colline d'Amérique.

34 I, II bras 37 I, II terrible 40 I, II os ; 42 I, II sanglots. 45 I,
 II sauvage 49 I, II terre 51 I, II surhumaine 52 < le Répertoire national et
 II donnent : *dégoûtante* ; la leçon de I est préférable > 53 plaine 54 mena-
 çant. // < Signature : > I, II J..... L.....

RÊVE DE L'EXILÉ¹

Banni de ses foyers², sur la rive étrangère,
 Il gémissait captif au sein de la douleur ;
 Une larme parfois humectait sa paupière
 5 Quand, au doux souvenir de sa pauvre chaumière,
 L'espoir ne mêlait pas son prestige enchanteur.

Comme l'on voit le lis à la teinte argentine
 Dans l'ombre de la nuit se faner et mourir,
 Ou le saule de deuil dont la branche s'incline

TEXTE DE BASE : *la Minerve*, 26 février 1844, p. 1.

1. Le 18 décembre 1843, *la Minerve* lance un appel de souscription pour le retour des Canadiens exilés en 1839 : « Le 26 septembre 1839, 58 de vos compatriotes furent enlevés à leurs familles, à leurs pays, et transportés en terre lointaine. Depuis quatre longues années, qui doivent leur paraître des siècles, ils y gémissent dans le malheur, dans l'abandon le plus cruel » (Jean-Baptiste, « Au Peuple », p. 2-3). L'attribution à Joseph Lenoir du « Rêve de l'exilé » reste hypothétique. Toutefois, plusieurs indices nous incitent à croire qu'il en est l'auteur : l'emploi du quintil, propre à Lenoir à cette époque ; une préférence pour le s-zain symétrique de schéma *aab ccb* ; les affinités entre cette pièce et les deux premiers poèmes de l'auteur.

Poème paru dans *la Minerve* (26 février 1844, p. 1) et signé « J.E. ».

2. Cet incipit forme le second hémistiche du vers initial de la chanson « Un Canadien errant » (1842) d'Antoine Gérin-Lajoie. Au cours des années 1838-1844, les exilés de 1837-1838 ont suscité de nombreux couplets dans la presse : Joseph-Guillaume Barthe, « Aux exilés politiques canadiens » (*le Fantastique*, 28 décembre 1838, p. 301-302), poème qui valut l'emprisonnement à son auteur ; François-Xavier Garneau, « Les exilés » (*l'Institut*, 7 mars 1841, p. 1) ; Le Solitaire [N.-D.-J. Jeauemne] « Le retour de l'exilé » (*la Minerve*, 9 septembre 1842, p. 1) ; Antoine Gérin-Lajoie, « Un Canadien errant » (*le Charivari canadien*, 4 juin 1844, p. 1) ; Un rhétoricien de Nicolet 1844 [R.A. Noisieux], « Plaintes d'un exilé canadien à 18 ans » (dans Jean-Baptiste-Éric Dorion, *Un souvenir pour 1844*, Trois-Rivières, G. Stobbs, 1844, p. 83-84).

Sur la tombe là-bas au pied de la colline, 10
Malheureux, il sentait son âme se flétrir.

Un jour sous le vieux chêne aux ombres solitaires
Pensif, il s'endormit au bruit lointain des vents,
Et l'ange du sommeil sur ses ailes légères
Soudain le transporta vers le toit de ses pères 15
Et là lui fit goûter de suaves instants.

« Salut ! s'écriait-il, ô terre que j'adore !
« Salut ! beau Saint-Laurent³, sur tes rives encore
« Je renaiss au bonheur.
« À genoux sur ce sol de mon âme brûlante 20
« J'ose élever vers toi l'hymne reconnaissante
« Écoute le Seigneur.

« J'arrive avec transports sous le riant feuillage
« Qui recouvre à demi de son tranquille ombrage
« Mon paisible séjour. 25
« Assez longtemps souffrir, ne pleure plus ma mère,
« De ton sein déchiré bannis ta peine amère,
« Ton fils est de retour.

« Salut, champs fortunés ! ... mais grand Dieu ! je
frissonne 30
« En parcourant ces lieux mon pied tremblant résonne
« Sur des crânes brisés.
« Victimes d'un beau zèle ils périrent en braves,
« Ces héros glorieux maudissant leurs entraves
« Sous le joug oppressés. 35

« Ombres de mes amis ! ombres que je vénère !
« Voyez enfin nos fronts sortir de la poussière.
« Voyez tarir nos pleurs.
« Nos vœux sont couronnés ; la fortune attendrie
« Dessinant de la paix l'auréole chérie 40
« Termine nos malheurs. »

41 malheurs. <sans guillemets>

3. L'acclamation « Salut ! beau St. Laurent » figure dans « Le retour de l'exilé » signé Le Solitaire [N.-D.-J. Jeaumenne] (voir *supra*, n. 2).

45 Mais une voix frappa son oreille attentive,
Lui montrant son pays bien au-delà des mers ;
C'était le bruit des flots, et la vague plaintive
Dont la rage éveillait les échos des rochers.

J.E.

HAINE¹

Damnation ! je hais la tyrannie,
 Son air stupide et son regard moqueur,
 Son pied maudit, qui renverse une vie
 Pleine d'élans, d'avenir et de cœur !

5

Oh ! que je hais un tyran² à l'œil fauve,
 Qui ne discerne, au milieu des travaux,
 Que sa victime, humble, soumise et chauve,
 Courbant le front sous le faix de ses maux !

Oh ! je le hais, le vorace vampire !
 Monstre hideux, il boit le sang humain,

10

TEXTE DE BASE : *la Revue canadienne*, 26 février 1847, p. 443.

1. À Montréal, en 1844, des jeunes gens dont la plupart ont moins de vingt-cinq ans participent à la fondation de l'Institut canadien : Jean-Baptiste-Éric Dorion, Joseph Papin, Joseph Doutre, Joseph Lenoir, Rodolphe Laflamme, Louis Labrèche-Viger, Godefroi Laflamme, Charles Duranceau, C.-F. Papineau, D.-E. Papineau, Charles Daoust, Wilfrid Dorion et Charles Laberge (voir Jean-Paul Bernard, *les Rouges. Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle*, p. 33). C'est la première fois, depuis l'Union des provinces, qu'un si grand nombre de jeunes prennent conscience de la situation socio-politique ainsi que du rôle qu'ils peuvent et doivent jouer. Ils constatent que depuis la conquête de la Nouvelle-France « la première et la plus essentielle des victimes à immoler » c'est « la jeunesse française » du pays. C'est en ces termes que, le 12 août 1847, James Huston présente devant l'Institut canadien, dont il sera élu président en novembre suivant, une causerie intitulée : « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française ». Pour traduire ce que les jeunes gens perçoivent dans l'attitude du « gouvernement colonial » à leur endroit, il emploie les expressions « haine profonde » et « opiniâtreté tyrannique » (*l'Avenir*, 21 août 1847, p. 33-41 ; repris dans *le Répertoire national*, t. IV, p. 122-156, en particulier, p. 127).

Poème paru dans *la Revue canadienne* (26 février 1847, p. 443) et signé du nom de l'auteur.

2. L'amertume que nourrit une situation politique perçue comme injuste trouve son expression dans la violence stylistique que Lenoir emprunte aux *Paroles d'un Croyant* de Lamennais.

Ronge les chairs que son ongle déchire !
Et lance au ciel un regard de dédain !

15 Oh ! je le hais, le maudit ! si son âme
Tombait vivante en mes ardentes mains,
Je la broirais, comme on broie une femme
Qui vend son corps, sur tous les grands chemins !

20 Si j'étais Dieu, que ma main vengeresse
Pût, sur un signe, abattre le tyran,
Son cou hardi, qu'élève la bassesse,
S'humilierait sous le fer du carcan !

25 Son corps ployé sur l'acier de la roue
Deviendrait rouge à force de douleurs ;
Pour l'insulter, je frapperais sa joue ;
Avec mon pied je sécherais ses pleurs !

Oh ! je le hais ! mon bras terrible et pâle
Se glisserait dans son gosier sanglant,
Pour étouffer le soupir ou le râle
Prêt à jaillir de son sein pantelant !

30 Puis, quand son front glacé par l'agonie
Pendrait livide à l'instrument fatal,
J'achèverais de torturer sa vie,
En l'attachant aux jarrets d'un cheval !

35 Son corps brisé, bondissant sur la route
Y laisserait des traces de lambeaux,
Pâtüre immonde et qu'aimeraient sans doute,
Le chien avide et les impurs corbeaux !

40 Damnation ! je hais la tyrannie,
Son air stupide et son regard moqueur,
Son pied maudit, qui renverse une vie
Pleine d'élans, d'avenir et de cœur !

Montréal, 23 février 1847.

EUMÉNIDE

Aux sangsues du peuple¹

Eh bien ! nous marcherons, sans craindre les entraves !
 Puisque le repentir ne vient point aux esclaves,
 Aux transfuges honteux, à des hommes sans cœur,
 Eh bien ! nous irons seuls ! Si nos chutes sont graves,
 Dieu nous relèvera francs de tout déshonneur !

5

Ah ! vous avez souillé ce qu'adoraient nos pères,
 Sol, Ciel, Religion, toutes choses si chères !
 Sectateurs du veau d'or², stupides, éhontés,
 N'avez-vous point rougi : pour d'ignobles misères,
 Avoir osé troquer vos nobles libertés !

10

TEXTE DE BASE : *la Minerve*, 1^{er} juillet 1847, p. 1.

1. Le 2 juin 1847, le gouverneur Elgin convoque les parlementaires dont la majorité est hostile au gouvernement. Les chefs réformistes du Haut et du Bas-Canada, Robert Baldwin et Louis-Hippolyte La Fontaine, y prononcent des discours virulents. Pour sa part, La Fontaine attaque les députés du Bas-Canada qui ont pactisé avec le gouvernement en acceptant des postes au sein du ministère. « Vous avez, dit-il, sacrifié l'honneur à l'amour des emplois ; vous n'avez été que des instruments entre les mains de vos collègues ; vous avez sacrifié le pays, vous en aurez bientôt la récompense » (Louis-Philippe Turcotte, *le Canada sous l'Union, 1841-1867*, Québec, Des Presses mécaniques du *Canadien*, 1871, p. 19-20). Le poète Lenoir traduit ces sentiments : à la manière d'une Euménide (furie ou divinité infernale) il veut châtier les « sangsues qui s'enrichissent aux dépens du peuple ». En fait, ce sont les *Érinyes* qui, dans l'antiquité grecque, étaient assoiffées de vengeance ; une fois apaisées, elles se nommèrent *Euménides*, c'est-à-dire *les Bienveillantes*.

Poème paru dans *la Minerve* (1^{er} juillet 1847, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, dans son poème « L'Union des Canadas, ou La fête des banquiers » (*le Canadien*, 5 avril 1841, p. 2) écrit : « Aujourd'hui c'est l'or, et demain c'est du fer » (v. 6).

Quels biens vous produiront vos luttes insensées,
Vos serviles projets, vos serviles pensées ?
15 Lâches ! voyez-vous pas que la main du pouvoir
A peine à soutenir vos gloires éclipsées ?
Que leur indigne poids les fera bientôt choir ?

Qu'un jour viendra sans doute, où, honnis de vos
frères,
20 Immondes parias, vous irez, solitaires,
Cacher vos fronts couverts de leurs mille crachats ?
Qu'il vous faudra ramper sous leurs regards austères ?
Que la dérision suivra partout vos pas ?

Que ceux, qui, comme vous, marchent d'un pied rapide
25 Dans le sentier fangeux du mensonge intrépide,
Quand vous êtes tombés, ne vous regardent plus ?
Qu'à travers le manteau, qui vous servait d'égide,
Tout œil découvrira vos honteuses vertus ?

Déserteurs du drapeau, qu'arbore la patrie,
30 Ne le regardez plus ! votre nom l'humilie !
Son ombre désormais ne peut vous protéger !
Allez ! portez ailleurs votre face flétrie !
L'or, qui vous a perdus, ne saurait vous venger !

Allez ! nous sommes forts, parce que l'imposture
35 Ne vient jamais souiller de son haleine impure
Des fils de ce beau sol les cœurs nobles et fiers !
La vérité pour eux n'a jamais de parure !
Ils la disent sévère à des hommes altiers !

Nous sommes forts, vous dis-je, et nous sommes les
40 maîtres !
Nos rangs sont peu nombreux ; mais ils n'ont point de
traîtres !
Soldats, nous combattons à l'appel de l'honneur !
C'est un bien qu'à leurs fils ont légué nos ancêtres !
45 C'est un gage certain de gloire, de bonheur !

Nous ne buvons pas, nous, dans des coupes fumantes,
Le sang, ni les sueurs des masses innocentes !
Nous ne comprimons point leur pénible labeur,
Pour en extraire l'or avec des mains sanglantes !
C'est trop de cruauté pour un vain déshonneur !

50

Si la douleur tourmente un peuple qu'elle éveille,
En inclinant nos fronts, nous lui prêtons l'oreille !
Médecins oublieux de tous autres devoirs,
Nous lui versons le baume : un géant, qui sommeille,
Quand sa tête est brûlante, a des songes trop noirs !

55

Gardons bien de jamais soulever ses colères !
L'arène, où vont mugir les fureurs populaires,
Absorbe trop de pleurs, enfante un trop long deuil !
Le peuple a son courroux, comme il a ses prières :
À l'homme, qui l'oublie, il ouvre un froid cercueil.

60

Ah ! vous avez trahi ce qu'adoraient nos pères,
Sol, Ciel, Religion, toutes choses si chères !
Sectateurs du veau d'or, stupides, éhontes,
N'avez-vous pas rougi : pour d'ignobles misères,
Avoir osé troquer vos nobles libertés !

65

Montréal, 28 juin 1847

À UNE JEUNE FILLE¹

Ne t'enorgueillis pas, ô pâle jeune fille !
 D'être belle, adorée entre toutes tes sœurs ;
 D'avoir des diamans, des perles et des fleurs
 5 Couvrant tes noirs cheveux, ton sein et ta mantille.

Ne t'enorgueillis pas d'avoir à tes genoux
 Tout ce qu'on voit ici de brillans jeunes hommes,
 D'oublier, chaque nuit, quand viennent les doux
 10 sommés,

Leurs paroles d'amour et leurs regards jaloux !

De régner, dans le bal², comme une souveraine,
 D'avoir le pied léger, une voix de syrène ;
 Des chants pour tous les cœurs, pour tous les souvenirs,

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 5 août 1848, p. 1.

1. En avril 1847, l'*Album littéraire de la Revue canadienne*, vol. 2, p. 126, publie sous le titre « À une jeune fille » cinq sixains d'un poème de Victor Hugo intitulé « Regard jeté dans une mansarde » et tiré du recueil *les Rayons et les Ombres*. Ce fragment décrit une enfant douce et pieuse.

Poème paru dans *l'Avenir* (5 août 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. En juin 1847, l'Institut canadien de Montréal, dont Lenoir est membre, organise un bal : « Tout le monde se rappelle le charmant bal donné l'an dernier, le jour de la Saint-Jean-Baptiste, par les membres de l'Institut canadien. On peut s'attendre à une soirée plus brillante encore. Le patronage distingué, l'enthousiasme de la fête et surtout les divins sourires de nos aimables Josephites y feront affluer une joyeuse et nombreuse compagnie » (« La Soirée de l'Institut », *la Revue canadienne*, 15 juin 1847, p. 3). Josephite est la femme de Jean-Baptiste, symbole du Canadien français. À un banquet de 1835, une des santés proposées fut : « À Josephite, femme de Jean-Baptiste. » On connaît l'intérêt de Lenoir pour les bals : on lui attribue des articles sur « Les Bals à la campagne » (*l'Avenir* du 19 février, du 11 mars et du 29 novembre 1848) ; l'allusion au « bal » affleure parfois dans ses vers (« La fête du peuple », « Amour »).

D'être joyeuse et folle avec un port de reine,
Ardente à dédaigner mille nobles soupirs ! 15

De répandre partout, comme un parfum suave,
Ta beauté de vingt ans, si lents à s'accomplir³ ;
De tenir à tes pieds, comme un docile esclave,
La foule des amans, que ton œil fait pâlir !

Parce qu'il faut qu'au ciel, où sont les douces choses, 20
Où vont toujours s'asseoir les anges comme toi,
Ton front soit blanc et pur et frais comme les roses
Des jardins de ce ciel où tu seras à moi !

Juin 1847

3. Le 22 juin 1847, Joseph Lenoir, étudiant en dernière année de droit, épouse Félicité Latour. La jeune fille n'a que dix-huit ans.

LE CHANT DU CORSAIRE¹1760²

Ils se préparent
 aujourd'hui sur mer...³
 SHAKSPEARE

5

Amis ! quand le grappin à la serre infernale,
 Au bruit des noirs canons, au sourd roulis des flots,
 Tombera sur le flanc d'une barque royale,

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 5 février 1848, p. 1.

1. Dès que le Parlement est convoqué le 2 juin 1847 par Lord Elgin, la bataille s'engage entre le gouvernement et le parti de l'opposition qui réclame toujours la responsabilité ministérielle. Le 25 août 1847, le directeur et rédacteur en chef de *l'Avenir*, George Batchelor (sous le pseudonyme « B ») se fait le porte-parole de « la jeunesse canadienne » : « elle conçoit, écrit-il, le rôle qu'elle aura à remplir avant longtemps » et elle « se prépare, en conséquence, à pouvoir bousculer hardiment tout ce qui pourra obstruer son chemin » (voir l'article « Progrès. – Associations », *l'Avenir*, p. 44-45). Une semaine plus tard, l'avocat-poète Louis-Thomas Groulx prévient les lecteurs : « Voici l'orage » ; ballottée et jetée « loin du port », notre « barque va plonger » au « fond de l'abîme » ; l'éclair « brille » et la « foudre a frappé » ; cependant, « ne craignons pas la mort » car La Fontaine s'est embarqué (« Le calme après l'orage », *l'Avenir*, 1^{er} septembre 1847, p. 51). Le chant de Lenoir est le premier d'un groupe de poèmes qui portent la mention « Pour l'Avenir ».

Poème paru dans *l'Avenir* (5 février 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Vers la fin de 1847, la date de 1760 (la conquête de la Nouvelle-France) hante la pensée des journalistes de *l'Avenir* qui demandent le rappel de l'Union des Canadas. Des articles, notamment deux en provenance de Saint-Hyacinthe et signés « Anti-Union » [Louis-Antoine Dessaulles] l'attestent. Le premier : une lettre adressée à « M. le Directeur » (*l'Avenir*, 31 décembre 1847, p. 5) ; le second : un long exposé intitulé « L'Union » (*l'Avenir*, 5 février 1848, p. 1) et publié immédiatement à la suite du poème « Le chant du corsaire ».

3. Nous n'avons pu retrouver le texte attribué à Shakespeare. L'épigraphie s'inspirerait de *la Tempête*, et plus précisément de l'indication qui précède la première scène : « Un vaisseau en pleine mer, une tempête, le tonnerre gronde, l'éclair luit ». Lenoir a vraisemblablement utilisé l'édition des *Œuvres complètes de Shakspeare* (Traduction nouvelle par Benjamin Laroche. Nouvelle édition, Paris, 1842). Les formes *Shakspeare*, *Shakspeve*, *Shakespeare* sont courantes au XIX^e siècle.

Que nos fronts soient joyeux, que notre voix soit mâle !
On voit, à l'abordage, où sont les matelots ! 10

Le marin généreux porte sa tête fière !
Son sabre est dans ses mains, son poignard dans ses
dents !

Son regard est terrible et sa démarche altière !
Il brise sous son pied, l'ennemi, comme verre ! 15
Jamais il ne pâlit à l'aspect des mourants !

Le pont qu'ont balayé la hache et la mitraille,
Le revoit calme et fort, noir de poudre et de sang,
Aux chances du combat, aux coups de la bataille,
Jeter son corps de fer, lourde et sombre muraille, 20
Point de mire effronté du boulet bondissant !

Certes ! il m'en souvient ! c'était un beau navire !
Un trois-mâts vigoureux, aux rougeâtres sabords !
On eût dit, à le voir nager avec empire,
Dans les eaux de ces mers, qui semblaient lui sourire, 25
Que l'océan dompté redoutait ses efforts !

Pourtant il arriva que ses dures antennes,
Ses cordages sans nombre et ses légers huniers,
Roulèrent désunis sur les vagues lointaines !...
Nos chants étaient sereins ; nos voiles étaient pleines ! 30
Et lui, tout près de nous, voguait sans mariniers !

Frères ! quand le grappin à la serre infernale,
Au bruit des noirs canons, au sourd roulis des flots,
Tombera sur le flanc d'une barque royale,
Que nos fronts soient joyeux, que notre voix soit mâle ! 35
On voit, à l'abordage, où sont les matelots !

Montréal, 31 janvier 1848.

RÊVERIE¹

Quand le ciel se fait sombre, ou qu'au déclin du jour,
Notre âme vers son Dieu se porte avec amour,
Combien il serait bon, si nos faibles prunelles
5 Pouvaient, sans s'émousser aux splendeurs éternelles,
D'un ange rayonnant soutenir le regard !
De voir cet ange ami, descendu des étoiles,
S'asseoir, silencieux, souriant et sans voiles,
Près de notre chevet, et, sur notre œil hagard,
10 Laisser tomber le sien, mu par un doux hasard !
De savoir du bel ange, où ces âmes chéries,
Qui remplissaient nos cœurs et qui charmaient nos vies,
Amis toujours constans, au tems des jours mauvais,
Enfans, nos chers espoirs, épouses adorées,
15 De savoir de lui, dis-je, où Dieu les a placées,
S'ils ont des trônes d'or et de riches palais !

Ah ! nous ne pensons pas qu'au sein de nos demeures,
À chaque instant du jour, à chaque pas des heures,
Nous pouvons contempler quelques anges sereins,
20 Ou qui le deviendront, n'en nourrissons nul doute,

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 26 février 1848, p. 1.

1. En 1839, le poète américain Henry Wadsworth Longfellow (1807-1882), dont Lenoir traduira plus tard un poème, publie une rêverie intitulée «*Footsteps of Angels*», dans son premier recueil *Voices of the Night*. Sous le titre improvisé de «*Rêverie*», la *Revue canadienne* (16 août 1845, p. 453) reproduit neuf sixains de Victor Hugo, le poème XXI, paru sans titre dans les *Chants du Crépuscule*. Ces deux textes auraient alimenté l'inspiration du poète canadien : le premier par son contenu, le second par son titre.

Poème paru dans *l'Avenir* (26 février 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

Si l'ennui² d'être heureux ne les prend sur la route,
Et si, toujours joyeux, nous leur tendons les mains !
Ces anges-là, ce sont nos enfans et nos femmes,
Chair faite avec la chair, qui captive nos âmes !
C'est l'ami généreux, qui nous ouvre son cœur
Et que ne fait point fuir le souffle du malheur.

25

Montréal, 17 février 1848.

2. Sens vieilli en prose à partir du xvii^e siècle, mais encore vivant dans le style poétique au xviii^e siècle : tristesse causée par la perte d'un bonheur, nostalgie causée par le souvenir d'un état heureux.

Entrez donc ! Cette nuit promet d'être orageuse :
 Voyez, son dôme gris se sillonne, se creuse,
 Sous le carreau⁴ blafard de la foudre en courroux !
 Entrez ! mon seuil est noir, et sa forme hideuse
 Comme un manteau de fer, vous protégera tous ! 20

J'ai pour vous délasser des regards de la haine,
 Des filles aux doux yeux, à la lèvre sereine ;
 Leurs corps sont blancs et purs ; et sous leurs blonds
cheveux,
 Coulant en mèches d'or, sur des seins de sirène, 25
 Elles laissent glisser un bras aventureux !

Car vous avez péché contre nous, jeunes hommes,
 Quand, posant votre pied, sur le sol où nous sommes,
 Vous avez dit : « Beauté, vierge au limpide cœur,
 « Donne-nous du bonheur, afin que de doux sommes, 30
 « Dans nos corps alanguis ramènent la vigueur ! »

Et vous avez puisé dans l'urne⁵ du délire !
 Et des baisers de feu, navrants, comme un martyr,
 De stigmates honteux soudain vous ont couverts !
 Car ces lèvres de marbre, où courait le sourire, 35
 Étaient, n'en doutez pas, pleines de suc amers !

Ne cherchez donc jamais à confier vos vies
 Aux mains, aux lourds regards de ces pâles harpies,
 Que Satan, pour vous perdre, ameute contre vous !
 Arrêtez-vous ici ! ces colombes ternies 40
 Ont, à leurs doigts crochus, des ongles de hiboux !

Entrez donc ! cette nuit promet d'être orageuse !
 Voyez, son dôme gris se sillonne, se creuse,

27 contre vous < Nous proposons la lecture « contre nous ». >

4. Sens figuré, emprunté à la forme losangée du trait, ou projectile, de l'arbalète.

5. Au sens poétique que lui donne Baudelaire dans l'expression « les urnes d'amour » (*les Fleurs du mal* : « Spleen et Idéal », CXI, « Femmes damnées », dernier vers).

45 Sous le carreau blafard de la foudre en courroux !
Entrez ! mon seuil est noir, et sa forme hideuse,
Comme un manteau de fer, vous protégera tous !

II

50 Mensonge ! mensonge exécration !
Celui qui leur parlait ainsi,
Sur une face abominable,
Portait le sceau d'un long souci !
Pour se les rendre plus propices
Il leur dit les grandes délices,
55 Que n'avait certes pas son bouge de malheur !
Or, quand l'orgie ardente et folle
Eut fait taire chants et parole,
Pour un métal infâme, il leur donna sa sœur !

III

60 Sans cœur, sans âme, hébêtés par le crime,
Hommes maudits, quand vint l'aube du jour,
D'un pied furtif, ils quittèrent l'abîme,
Où les jetait un monstrueux amour !

65 L'or leur manquait ; leurs faces étaient pâles !
Il leur fallait pourtant de l'or, des voluptés !
Ils durent mendier : leurs prières brutales
Ne calmèrent en rien leurs désirs effrontés !

70 Leurs poignards leur restaient : c'était une ressource !
Eh bien ! se dirent-ils, arrêtons dans leur course,
Le pèlerin tardif, ou l'obscur voyageur !
Traquons-les, dans la nuit ! l'or d'une riche bourse,
Tombant entre nos mains, nous portera bonheur !

IV

Un jour, ceux qui passaient, dirent en voyant pendre
Trois cadavres puants, aux clous d'un noir gibet :
« Qu'est-ce donc, Ô bourreau ! quoi ! ne peux-tu pas
rendre
« Les suprêmes devoirs à cette immonde cendre⁶ ? »
Le bourreau répondit : « Si le roi le permet⁷ ! »

75

Montréal, 1^{er} mars 1848.

6. Cendre : pour cendres.

7. Le dicton se lit : « Si veut le Roi, si veut la Loi », c'est-à-dire, ce que veut le roi a force de loi. Antoine Loisel (1536-1617), l'un des plus grands juriconsultes de son temps, apposa cet axiome en tête de son ouvrage *Règles du droit français*, qui pose les fondements de la monarchie absolue d'Ancien Régime.

Une Circassienne, achetée au vieux Caire³,
A tué ma cavale !....Et je suis solitaire,
Comme un des noirs muets⁴ du sérail du Sultan !

Car, voyez-vous, c'est elle ! une odalisque⁵ pâle, 20
Dont l'œil noir étincelle au milieu de ses pleurs,
C'est elle qui voulut que ma rouge cavale
À force de courir devint, comme l'opale,
Blanche sous son écume et pleine de douleurs !

Que la tente où parfois tu vas dormir, ma belle, 25
Quand le simoun en feu règne sur le désert,
Te soit une oasis, où ton pied de gazelle
Se pose sans frémir ! Que ton coursier fidèle
Y trouve une eau limpide, un gazon toujours vert !

Douce brise du soir, haleine parfumée, 30
Qu'exhale, en expirant, le vaste sein du jour,
Ah ! puisses-tu bientôt, sur la couche embaumée,
Où Dayelle s'agite, (oh ! je l'ai tant aimée !)
Porter à son oreille un mot de mon amour !

Montréal, 28 mars 1848. 35

19 du *sultan* ! 34 amour ! < sans lieu, ni date >

3. Se trouvant à Alexandrie, Léon Gingras note : « j'avais encore sous les yeux plusieurs jeunes Circassiens, qu'on menait sur les marchés du Caire, où ils allaient être livrés à l'esclavage » (*l'Orient ou Voyage en Égypte*, t. I, p. 65 ; voir *supra*, n. 1).

4. Se disait des serviteurs des anciens sultans ottomans ; les uns étaient muets et les autres ne devaient s'exprimer que par signes ; ils étaient chargés d'étrangler avec un lacet ceux qui avaient déplu au souverain.

5. Femme de chambre esclave au service des femmes du harem ; nom donné habituellement, par erreur, à ces dernières.

INDIGENCE¹

Au banquet du bonheur
 bien peu sont conviés² !
 V. HUGO

5 C'est triste ! mais pourtant c'est une chose sûre,
 Le pauvre a beau suer, se tuer sans murmure,
 Pour le caprice du puissant ;
 Nul ne l'a remarqué : tous détournent la tête,
 S'il arrive qu'un jour, hâve et sombre, il s'arrête,
 10 Pour les regarder en passant !

La laideur des haillons, qui chargent son épaule,
 Réveille bien souvent une hilarité folle
 Chez ceux-là mêmes qu'autrefois,
 Lui, jeune et plein de vie, il aidait de ses forces,
 15 Usant, pour leurs plaisirs, mains aux dures écorces,
 Âme de feu, vigueur et voix !

C'est triste ! mais pourtant il faut qu'il s'achemine !
 Il est vieux : mais son front que la douleur incline
 Rougit toujours, s'il tend la main !
 20 Pour ne pas mourir là, sous l'ombre de la borne³,
 Il faut bien supplier, quoique le cœur soit morne,
 Et demander un peu de pain !

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 22 avril 1848, p. 1.

1. La famine qui règne en Irlande (1846-1847), s'ajoutant à la surpopulation, amène au Canada soixante mille immigrants. Atteints du typhus, plusieurs meurent en mer ou à l'arrivée. Les survivants, porteurs du virus, sont acheminés vers Montréal, Québec, Bytown (Ottawa) et d'autres villes. Le fléau fait d'innombrables victimes dont les journaux publient un rapport périodique.

Poème paru dans *l'Avenir* (22 avril 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Le 2 janvier 1847, les *Mélanges Religieux* (p. 1) reproduisent la poésie « Pour les pauvres » de Victor Hugo (*les Feuilles d'automne*, XXXII) dont Lenoir retient un vers (strophe 5, v. 3) comme épigraphe.

3. Langage familier. La rue ou la place publique.

Oh ! l'avez-vous suivi, vous autres, heureux, dites,
Dans son taudis infect, dans ses heures maudites,
Cet homme aux malades regards ? 25
L'avez-vous vu, la nuit, s'accroupir en silence,
Allongeant ses genoux, maigris par la souffrance,
Près des tisons dans l'âtre épars ?

Dites ! l'avez-vous vu raidir, dans l'agonie,
Sur un grabat puant, impure gémonie⁴, 30
Ses membres crispés ou tordus ?
Avez-vous vu la bave écumeuse et sanglante
Jaillir de son gosier sur sa lèvre béante,
Au milieu de soupirs perdus ?

Alors, ce corps, rongé par toutes les tortures, 35
Du froid et de la faim succombant aux morsures,
Est tombé, livide lambeau ;
La mort, venue après, sur cette proie humaine,
Pose sa dent vorace, et lui dit : « C'est la haine,
« Homme, qui te jette au tombeau ! » 40

Ô misère ! Qui donc, à cette heure suprême,
Portera le linceul sur cette face blême ?
Qui donc ira s'agenouiller
Au chevet délabré de l'immonde demeure ?
Charité ! ange ami, que l'infortuné pleure, 45
Viens ! toi, rien n'a pu te souiller !

Montréal, 22 avril 1848.

4. Dans l'ancienne Rome, escalier où l'on exposait les cadavres des condamnés mis à mort par strangulation.

LA LÉGENDE DE LA FILLE AUX YEUX NOIRS

Dédiée à Iacinta¹

L'avez-vous vu ? qui est-ce
 qui l'a vu ?
 Ce n'est pas moi. Qui
 donc ? Je n'en sais rien².
 STERNE

I

Qui l'a vu ? Qui l'a vu ? c'était un aigle noir,
 Comme ta chevelure ;

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 20 mai 1848, p. 1.

I DÉDIÉE À IACINTA : / LA LÉGENDE...

1. Une chanson intitulée « Jeune Fille aux yeux noirs », parue dans la deuxième livraison de *la Lyre canadienne* (numéro que signale *l'Avenir*, 28 août 1847, p. 49) serait à l'origine de ce poème. Refusant les avances amoureuses de chevaliers et de princes, une jeune fille suit plutôt les pas d'un proscrit qui lui parle de tendresse. Sous l'influence des idées féministes saint-simoniennes, l'Institut canadien à cette époque porte un intérêt particulier à la femme. Au troisième anniversaire de sa fondation, on invite le juge Charles Mondelet à prononcer une causerie qu'il publiera sous le titre « Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer dans la famille, dans la société et à l'étranger ; sa destinée est liée à celle du pays. Moyens de rendre la femme ce qu'elle doit être » (*l'Avenir*, 31 décembre 1847, p. 1-3). Dans l'auditoire, une personne applaudit aux propos du conférencier ; bientôt, sous le pseudonyme de Iacinta, elle écrit au directeur de *l'Avenir* pour lui faire part de ses réflexions sur les femmes : que n'imitent-elles « Mme Émile Girardin, Mme Tastu et George Sand » ? à l'exemple « de la jeunesse canadienne » pourquoi ne formeraient-elles pas une « association » en vue du « mouvement régénérateur » de la société ? Iacinta publiera quelques autres lettres (*l'Avenir*, 5 et 22 avril 1848, 28 février 1849) dont on trouve un écho dans la « Chronique de *l'Avenir* », 24 juin 1848, signée « J..... » [Joseph Doutre].

Poème paru dans *l'Avenir* (20 mai 1848, p. 1), signé du nom de l'auteur, et précédé de l'indication « Pour *l'Avenir* ».

2. On retrouve ce texte dans le roman humoristique de Laurence Sterne (1713-1768) : *l'ie et opinions de Tristram Shandy* (t. II, 1760, chap. XLI, « La prise de Louisbourg, conte »). Cet ouvrage se vend à Québec depuis 1787 (voir « Catalogue of Books to be Sold at the Printing-Office Quebec », *la Gazette de Québec*, 6 septembre 1787, p. 3) ; Lenoir a pu lire en français ce roman qui est traduit l'année même de sa publication.

Ô fille, que l'amour amène, chaque soir,
Sous la feuillée obscure !

Il n'avait pas le cri de ces fauves oiseaux,
Qui chantent leur carnage ;
Ni les ongles d'airain du grand aigle sauvage, 15
Ni ses instincts brutaux !

Jamais on ne l'a vu becqueter les entrailles
De cadavres pourris,
Ou poser son grand nid, dans des pans de murailles,
Pleins de chauves-souris ! 20

Il était noble et fier : et quand ses larges ailes
Luttaient contre les vents,
Des éclairs jaillissaient de ses sombres prunelles,
De ses sourcils mouvants !

Les pitons décharnés, les nuageuses cimes 25
Des hauts chênes des monts,
Les antres isolés, les flamboyans abîmes,
Repairs de démons ;

Les nuits noires, les nuits, propices aux mystères,
La foudre et ses carreaux³, 30
Les charniers ténébreux, les mornes solitaires,
La gueule des tombeaux ;

Tous l'ont vu ! Tous l'ont vu ! Parfois de flammes
bleues
Ses plumes se couvraient, 35
Parfois, deux spectres blancs aux frémissantes queues
De leurs bras l'entouraient !

3. Voir la note 4 du poème « Folie, Honte, Déshonneur ».

II

Or, il était, un jour, une fille candide,
 40 Qu'un fol amour perdit ;
 Que sa mère frappa, sur son beau front sans ride,
 Que son père maudit !

Bien souvent elle errait, le soir, au clair de lune,
 Portant son âme aux cieux,
 45 Quand un beau cavalier, qui la vit, sur la dune,
 Lui dit : « Vierge aux doux yeux !

« Que me demandes-tu, pour être à moi, la belle ?
 « Veux-tu ces anneaux d'or ?
 « Veux-tu ces bracelets, cette fine dentelle,
 50 « Plus précieuse encore ? »

– « Cavalier trop courtois, toutes ces rares choses,
 « Offertes de ta main,
 « Éblouissent : mais va, plus pures sont mes roses,
 « Va ! passe ton chemin ! »

55 – « Désires-tu corsets soyeux, blanche mantille,
 « Diamans pleins tes bras ?
 « Tu les auras ! Veux-tu ? Dis-le-moi, brune fille,
 « Certes tu les auras ! »

60 – « Non, non ! Je n'aurais plus les baisers de ma
 mère !...
 « Tes bagues, tes bijoux,
 « Feraient naître en mon cœur une tristesse amère,
 « Source de bien des maux !

65 « Garde-les donc ! » Pourtant, la nuit, au clair de lune,
 Elle venait souvent
 Voir le beau cavalier chevaucher par la dune,
 Sur son coursier ardent !

Elle l'aima, dit-on : c'est ce qui fit sa perte !

La fille aux bruns cheveux

Donnait à ses baisers, sur la pelouse verte,

Sa bouche et ses doux yeux !

70

Son père, la voyant, sous la feuillée obscure,

Lance un blasphème et dit :

« Par le Dieu que j'adore et qui venge l'injure,

Que ton front soit maudit ! »

75

« Que ton corps soit broyé sous la dent de ton crime ! »

Dit sa mère en courroux,

Écrasant de sa main cette pâle victime,

Tombée à ses genoux !

III

80

Leur voix dut s'élever jusqu'aux pieds du Grand Maître,

Puisque, le lendemain,

On vit des os, noircis par la foudre peut-être

Joncher le grand chemin !

IV

85

À l'heure où le hibou hurle ses chants funèbres,

Qui donc gémit ainsi ?

Qui donc ose venir pleurer, dans les ténèbres,

Sur le morne obscurci ?

D'où partent ces éclats de rire ? Ce phosphore,

Pourquoi va-t-il lécher

Ces deux crânes jaunis, que le ver mange encore,

Et qu'il devra sécher ?

90

95 Est-ce pour voir passer un voyageur nocturne
 Que ce grand aigle noir,
Là bas, sur ce tombeau, dont il a brisé l'urne,
 Est accouru s'asseoir ?

100 Qui sait ? Mais, chaque soir, quand se lève la lune,
Deux squelettes hideux, poussant des cris confus,
Foulent, autour de lui, le sable de la dune,
Avec leurs pieds fourchus.

Montréal, 30 avril 1848.

L'HISTOIRE DE LA VIE¹(Traduit de l'anglais²)

Toute petite enfant, sur le sein de sa mère,
Je la vis qui dormait ! ...
Je la revis plus tard, vierge !.. une plainte amère 5
Sur sa lèvre expirait !

Or, je la revis femme ! Elle avait, douce chose,
Un charmant nouveau-né !
C'était beau !.. Mais son front penchait pâle et morose 10
Aux larmes condamné !

Des ans se sont passés !.. Quand je revins près d'elle,
Elle était à genoux,
Priant près d'une lampe à la blanche étincelle,
Sans enfant, sans époux !

TEXTE DE BASE : *l'Album littéraire de la Revue canadienne*, avril/mai 1848, p. 168.

1. Poème paru dans *l'Album littéraire de la Revue canadienne* (avril/mai 1848, p. 168), signé du nom de l'auteur et précédé de l'indication « Pour l'Album ».

2. Byron est un des écrivains dont on trouve des traces évidentes dans la poésie de Lenoir. « L'histoire de la vie » serait inspiré du poème « When We Two Parted », écrit en 1806, publié en 1816 (*The Poetical Works of Lord Byron*, London, T. Noble, 1853, p. 307-308). C'est le récit des adieux de Byron à une amie d'enfance, Mary Chaworth, qui l'a trompé, et dont il dit garder un souvenir si tendre et tenace, que s'il devait la rencontrer un jour, elle susciterait chez lui « le silence et les larmes ».

15 Je n'ai vu que des pleurs à l'œil de cette femme,
Si suave pourtant !
Elle était belle et sainte ! et Dieu lui prit son âme !
Oh ! Dieu, lui, l'aimait tant !

20 D'abord, joyeuse enfant, puis, blonde jeune fille,
Épouse, mère ; enfin,
Veuve au cœur désolé, sans amour, sans famille,
Elle fit son chemin !

Et je l'ai rencontrée ! Et nous nous séparâmes,
Pour ne plus nous revoir !
25 La mort réunira nos corps ; et nos deux âmes,
Au ciel iront s'asseoir !

Montréal, 17 mai 1848.

LA MÈRE SOULIOTE¹

(Traduit de l'anglais)

C'était au temps du célèbre Ali de Tebelen, pacha de Janina. L'armée turque avait envahi les défilés des montagnes de Souli. Son approche avait contraint un grand nombre de femmes de ce pays de se réfugier sur un pic élevé. Là, on dit qu'elles se prirent à chanter des chants de fête ; et que, quand l'ennemi fut en vue, elles se précipitèrent, elles et leurs enfants, du sommet du rocher, pour éviter de devenir les esclaves des Ottomans. 5

TEXTE DE BASE : *le Répertoire national* (1848), t. IV, p. 186-187.

VARIANTES : I *l'Album littéraire de la Revue canadienne*, juillet 1848, p. 233.
II *l'Avenir*, 8 juillet 1848, p. 1.

3 I, II au tems du célèbre Ali de Tebelen, Pacha de [...] leurs enfans, du

1. La résistance grecque, et notamment la lutte des Souliotes contre la domination turque (1790-1803), a inspiré les poètes. Six ans après la prise de Souli et la mort volontaire de soixante femmes Souliotes (en 1803), Lord Byron, ayant passé quelques jours comme hôte au palais d'Ali Pacha de Tebelen dans la capitale de Jannina, côtoie les rives escarpées et les pics élevés de Souli. Il évoque sur place en 1809, dans le *Pèlerinage de Childe Harold*, la résistance et la capitulation de ce peuple. (*Œuvres de Lord Byron*, 4^e éd., revue et corrigée par Amédée Pichot, Paris, Ladvocat, 1822, strophe XLII, n. 19, p. 116). *La Bibliothèque canadienne*, (t. I, octobre 1825, p. 142) fait mention de cet ouvrage. En 1822, Claude Fauriel décrit la mort des mères Souliotes (voir le chapitre : « Des Souliotes et de leurs guerres avec Ali, Pacha de Jannina », suivi de huit chansons sur ce sujet, dans *Chants populaires de la Grèce moderne*, recueillis et publiés, avec une traduction française..., t. I, Paris, Firmin Didot, 1824, p. 223-303 ; surtout p. 277-278). Par ailleurs, Népomucène Lemercier fait paraître une tragédie intitulée *les Martyrs de Souli ou l'Épire moderne* (1825) ; et le peintre Ary Scheffer exécute un tableau inspiré de Byron : « Femmes Souliotes » (1827). Lenoir se serait lui aussi inspiré de ce poète.

Poème paru dans *l'Avenir* (8 juillet 1848, p. 1), signé du nom de l'auteur, et précédé de l'indication « Pour l'Avenir » ; reproduit dans *l'Album littéraire de la Revue canadienne* (juillet 1848, p. 233) ; repris dans *le Répertoire national* (t. IV, p. 186-187).

10 Du roc perdu dans le ciel bleu
 Elle était sur la large cime !
 Elle souriait à l'abîme,
 Son œil noir s'injectait de feu !

« Le vois-tu, disait-elle, enfant, sous les pins sombres ?
 « Vois-tu sa claire armure étinceler, là-bas ?
 15 « Vois-tu son fier cimier ondoyer, dans les ombres ?
 « Doux fils, que je berçai sur mon cœur, dans mes bras,
 « Pourquoi tressailles-tu ? Cette vue, Ô misère !
 « Te coûta, l'autre jour, un père ! »

20 Sous leurs pieds, dans le val rocheux,
 Les guerriers de la Selleïde²
 Ne cédaient au sabre homicide,
 Qu'en semant la mort autour d'eux !

« Il passe le torrent ! Le voilà qui s'avance !
 « Malheur à la montagne, à nos pâles foyers !
 25 « Là, le hardi chasseur s'appuyait sur sa lance !
 « Là, retentit le son du luth des caloyers³ !
 « Là, mes chants t'endormaient ! Mais le Turc
sanguinaire
 « Nous chasse au bout du cimeterre ! »

30 On entendait dans le vallon,
 Dans les airs et sur la montagne,
 Ces hautes clameurs qu'accompagne
 La voix stridente du clairon !

11 I, II à l'abîme, 14 I, II étinceler là bas ?

2. Il s'agirait plutôt ici de « Séleucide », c'est-à-dire de la dynastie macédonienne des Séleucides, sortie du démembrement de l'empire d'Alexandre le Grand (au XIX^e siècle, *Séleucide* – au singulier – s'employait comme adjectif et substantif des deux genres) ; Byron a célébré cette « invincible race de Macédoine », dans le *Pèlerinage de Childe Harold*, chant II (le chant des soldats qui suit la strophe LXXII).

3. En 1809, lord Byron passe une nuit chez les « caloyers » ou moines grecs du monastère de Zitza (*ibid.*, chant II, strophes XLVIII-XLIX).

« Écoute ! ce sont eux ! oh ! l'étrange harmonie !
 « Qu'annonce la trompette aux roches de Souli ? 35
 « Qui donc enflamme ainsi ta paupière brunie ?
 « Qui donc fait que ton front, tout-à-l'heure, a pâli ?
 « Enfant, ne frémis pas ! Les épaules du brave
 « N'ont jamais ployé sous l'entrave ! »

Et la rafale, tour à tour, 40
 Mêlait le cliquetis des armes,
 Les hurlements chargés d'alarmes
 Aux sourds roulements du tambour !

« Entends-tu les éclats de leur rire sauvage ?
 « Mon fils, Dieu te fit libre au jour que tu naquis ! 45
 « Ton père te légua sa gloire et son courage ;
 « Il t'aima, te bénit, comme je te bénis !
 « Et nous qu'il chérissait, nous porterions la chaîne !...
 « Nous n'en serons pas à la peine ! »

Lorsque de l'abrupte⁴ sommet 50
 Le fils et la mère bondirent,
 Deux longs cris de mort s'entendirent !
 Puis, le val redevint muet !

Montréal, 20 mai 1848.

35 < *Le Répertoire national* : Q'annonce 40 I, II tour-à-tour 42 I, II Les
 hurlemens chargés 43 I, II sourds roulemens du 44 II « Entends tu les
 53 muet ! < *le Répertoire national* : sans lieu, ni date >

4. Graphie conservée pour le mètre.

LA FÊTE DU PEUPLE¹

Femmes de mon pays,
 Blondes et brunes filles
 Aux flottantes mantilles ;
 5 Hommes aux fronts amis,
 Venez ! la fête est belle,
 Splendide, solennelle,
 C'est la fête du Peuple ! et nous sommes ses fils !

10 Quand il veut d'une fête,
 Le Peuple ceint sa tête,
 Ses épaules, ses reins ;
 L'érable est sa couronne ;
 L'écharpe qu'il se donne,
 Quoique noble, rayonne
 15 Moins que sa gaité franche et ses regards sereins !

TEXTE DE BASE : *le Répertoire national* (1848), t. IV, p. 167-168.

VARIANTES : *l'Avenir*, 24 juin 1848, p. 1.

4 mantilles. 6 belle. 7 solennelle, 8 < *le Répertoire national* : peuple.

Nous avons conservé la majuscule dans l'ensemble du poème : lignes 10, 16, 34, 36, 46. > 15 sa gaité franche

1. Le 24 juin 1848, un article anonyme, intitulé « La St. Jean-Baptiste » et publié dans *l'Avenir* (p. 2), présente ce jour comme la fête de « la famille canadienne » ; réunis dans une « communauté de langage », autour d'un « drapeau » et à « l'ombre des autels », ses membres célèbrent la commune « source de leur existence » et l'appartenance à une « civilisation » qui s'est appelée « Nouvelle-France ». Cet aspect de la fête a retenu l'attention de Lenoir.

Poème paru dans *l'Avenir* (24 juin 1848, p. 1), signé du nom de l'auteur et précédé de l'indication « Pour l'Avenir » ; repris dans *le Répertoire national* (t. IV, p. 167-168).

C'est la fête du Peuple ! accourez-y, nos maîtres² !
 Vous, qui, pour son suffrage, avez tendu la main !
 C'est la fête du peuple ! allez ! que vos fenêtres,
 De leurs riches pavois ombragent son chemin !

Cette bannière qui déploie
 Nos couleurs sur l'or et la soie
 N'est-elle pas bien belle à voir ?
 Dirait-on pas que cette brise
 Qui fait ployer sa lance³ grise
 Anime son beau Castor noir⁴ !

20

25

22 N'est elle pas 23 brise,

2. Les chefs politiques sont invités à se « confondre avec tous les éléments de notre nationalité », sans distinction d'âge et de condition (voir « La St. Jean-Baptiste », *l'Avenir*, 24 juin 1848, p. 2).

3. Ornement en forme de lance qui termine la hampe de l'étendard.

4. Dès les premières célébrations de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, l'érable ou les faisceaux de branches d'érable ornent le lieu du banquet. Le 24 juin 1836, deuxième anniversaire de fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste, le président des fêtes, Denis-Benjamin Viger, s'écrie, en parlant de l'érable dont il avait tout près de lui un feston : « Cet arbre qui croît dans nos vallons, sur nos rochers, d'abord jeune et battu par la tempête, languit en arrachant avec peine sa nourriture du sol qui le produit ; mais bientôt il s'élançe, et devenu grand et robuste, brave les orages et triomphe de l'aquilon qui ne saurait plus l'ébranler : l'érable c'est le roi de nos forêts, c'est l'emblème du peuple canadien ». Peu après, le journal *le Canadien* adopta comme symbole la feuille d'érable et le castor, et la Société Saint-Jean-Baptiste ajouta le castor à ses insignes (voir Hubert La Rue, « Les emblèmes des Canadiens français », *Bulletin des recherches historiques*, avril 1898, p. 119-120). Le choix du castor comme emblème du Canada français paraît remonter assez loin. C'est Frontenac qui, le premier, aurait pensé à l'emblème du castor noir (castor de sable, en termes héraldiques). Le 13 novembre 1673, il écrit à Colbert : « C'est à quoi, monseigneur, vous aviserez, s'il vous plaît, comme aussi aux livrées et aux armes que le Roy voudra donner à la ville de Québec. Je croiais que les fleurs de lys sans nombre au chef d'or chargé d'un castor de sable lui conviendraient aussi bien avec deux originaux pour supports et le bleu et le blanc pour les livrées de la ville » (*Rapport de l'archiviste de la province de Québec 1926-1927*, p. 27). Plus tard, Louis XIV fit frapper une médaille, rappelant la défaite de Phipps devant Québec en 1690, où l'on voit une femme au port majestueux (la Ville de Québec) assise sur un rocher, ayant près d'elle un castor et à ses pieds le butin enlevé à l'Angleterre. En 1744, Charlevoix fit une place au castor dans les vignettes de son *Histoire de la Nouvelle-France*. Vers 1815, Jacques Viger, premier maire de Montréal, le dessina dans l'esquisse d'un écusson de fantaisie ; en 1830, il le mit dans les armes de cette ville (voir H.-A. Verreau, « Le castor, symbole canadien », *Bulletin des recherches historiques*, mai 1898, p. 153-154).

Amis ! j'ai vu de douces choses,
Des filles, des perles, des roses,
Mais pour se contenter, il faut
Voir ce navire aux pleines voiles,
30 Qui s'élance vers les étoiles,
Disant : « Je voguerai plus haut ! »

Quand il a déroulé les plis de ses bannières,
Quand le parvis du temple a brui sous son pied,
35 Le Peuple était sublime !... oh ! j'aime les prières
Et les chants de ce temple où tout homme s'assied !

C'est la fête du Peuple ! Et son mâle génie,
Après les durs labeurs, demande les plaisirs ;
Il lui faut des festins, des bals, de l'harmonie :
Les parfums du banquet apaisent ses désirs !

40 Blondes et brunes filles,
Femmes de mon pays
Aux flottantes mantilles,
Hommes aux fronts amis,
Venez ! la fête est belle,
45 Splendide, solennelle,
C'est la fête du Peuple ! et nous sommes ses fils !

Montréal, 24 juin 1848.

LA BAYADÈRE¹

Air : à faire

J'ai vu, j'ai vu la bayadère,
 Cette fille au corsage noir,
 À l'œil limpide, au front sévère, 5
 Jolie enfant bien belle à voir² !
 Sa main droite pressait sa hanche,
 L'autre élevait un tambourin,
 Et les plis de sa robe blanche
 Voilaient ses souliers de carmin. 10

Quelqu'un lui disait : « Brune fille,
 « Je veux te donner autant d'or

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 150-151.

VARIANTES : I l'*Album littéraire de la Revue canadienne*, juillet 1848, p. 250.
 II l'*Avenir*, 9 août 1850, p. 1.

I I, II LA BAYADÈRE. ROMANCE. 3 I, II la Bayadère, 5 I, II Au front
 limpide, à l'œil sévère, 6 I, II enfant, bien 7 I hanche 10 I, II carmin !
 11 I, II disait : « brune fille,

1. En novembre 1826, Victor Hugo publie une ballade, « La fée et la péri » (*Odes et ballades*) dont le chant III évoque les bayadères de l'Inde ; un récit en prose, « Voyage dans la Vallée de Kachmir », signé Saint-Hubert-Theroulde, paru dans le *Canadien*, 28 août 1844, p. 1-2, décrit les mœurs des bayadères ; en 1846, une composition musicale, « Noémi la bayadère. Valse nouvelle » par C. Marcaillhou, paraît dans l'*Album littéraire de la Revue canadienne* (partie musicale annexée au t. I, p. 28-30). Joseph Lenoir s'attache au drame intime de la danseuse.

Poème paru dans l'*Album littéraire de la Revue canadienne* (juillet 1848, p. 250) sous le titre « La bayadère. Romance », et signé du nom de l'auteur ; repris dans la *Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 150) sous le titre « La bayadère ».

2. Selon Saint-Hubert-Theroulde, qui les a vues, les bayadères sont renommées pour leur beauté (« Voyage [...] », *loc. cit.*, p. 2).

« Qu'en peut contenir la sébille³,
 « Si tu me permets... doux trésor !... »
 15 Sa main droite pressait sa hanche,
 L'autre élevait un tambourin,
 Et les plis de sa robe blanche
 Voilaient ses souliers de carmin.

Elle repoussa, sans mot dire,
 20 L'étreinte de l'homme brutal,
 Puis, revint, avec un sourire⁴,
 Danser sur le pavé fatal.
 Sa main droite pressait sa hanche,
 L'autre élevait un tambourin,
 25 Et les plis de sa robe blanche
 Voilaient ses souliers de carmin.

Pauvre vierge ! qu'elle était belle !...
 Elle est morte ! et je me souviens
 Des longs éclairs que sa prunelle
 30 Lançaient quand elle lui dit : « Viens ! »
 Sa main droite pressait sa hanche,
 L'autre élevait un tambourin,
 Et les plis de sa robe blanche
 Voilaient ses souliers de carmin.

35 Montréal, 5 juillet 1848.

13 I, II contenir *ta* sébille, 15 I hanche 18 I, II carmin ! 21 I, II
 Puis revint avec 22 I, II fatal ! 23 I hanche 26 I, II carmin ! 30 II
 lançaient, quand 31 I hanche 34 I, II carmin ! < *Nouvelle Lyre canadienne* et
 II : sans date >

3. Graphie conservée pour la rime.

4. Les bayadères apprennent très tôt « à feindre les passions, l'amour, la pudeur, la jalousie, et elles les expriment d'une manière si naïve et si réelle qu'il est impossible de ne pas se faire illusion » (Saint-Hubert-Theroulde, « Voyage [...] », *loc. cit.*, p. 2).

LE BANDIT MORT¹(Imité de l'anglais²)

Pourquoi dort-il ici, tandis que la trompette
 Rugit son cri de guerre et guide les poignards ?
 Les braves ont jeté du sang sur son aigrette :
 Il n'est donc plus leur chef, l'homme aux brûlans
 regards ? 5

Bien qu'un rouge manteau lui serve de suaire,
 Bien qu'un chaînon d'acier prenne ses larges reins,
 Cet homme, dont la voix ébranlait son repaire,
 Plus que les sons du cor, aimait les chants sereins ! 10

Où le torrent s'écroule avec un bruit étrange,
 Farouches, l'arme au poing, des soldats sont venus.
 Il est nuit : de la mort on voit flamboyer l'ange !..
 Mais lui, pourquoi dort-il ?... Ces pas lui sont connus ! 15

Il a bondi soudain : une rumeur lointaine,
 Traversant les flots noirs, arrive jusqu'à lui !
 Indécis, il regarde et le ciel et la plaine,
 Et cette belle enfant qui le charme aujourd'hui.

TEXTE DE BASE : *l'Album littéraire de la Revue canadienne*, juillet 1848, p. 250.

VARIANTES : *l'Avenir*, 16 août 1850, p. 1.

1. Poème paru dans *l'Album littéraire de la Revue canadienne* (juillet 1848, p. 250) et signé du nom de l'auteur ; repris dans *l'Avenir*, 16 août 1850, p. 1.

2. Nous n'avons pu identifier ce texte anglais. Ce serait peut-être « Le corsaire » de Byron.

- 20 Ira-t-il au combat ? Sa douce fiancée
Est là ! Sur son front pâle il pose un long baiser !
Sa bande généreuse a compris sa pensée !...
Tout ce qu'il a de haine est venu l'embraser !
- 25 Et puis, il est tombé, comme tombe le chêne,
Quand le feu de l'orage a divisé son tronc !
Les vainqueurs, en passant, ne le virent qu'à peine,
Et les pieds des chevaux lui broyèrent le front !
- 30 On ne le verra plus, le soir, sur la falaise,
Regarder les flots bleus qui courent sur la mer,
Ni dans les bois obscurs, à cette heure mauvaise,
Où le bandit qui veille a le sourire amer !
- 35 Le barde ne doit pas rappeler sa mémoire,
Ni le cyprès funèbre ombrager son tombeau !
Mourir comme il est mort, est-ce là de la gloire ?
Qui sait ? Mais du soldat le sort n'est pas plus beau !

Montréal, 12 juillet 1848.

AUX FEMMES DE MON PAYS¹

Chanson canadienne

Air : *Batelier, dit Lisette*

Oui, nous avons des filles,	
Dans notre beau pays,	5
Douces, pures, gentilles,	
Blanches comme des lys !	
Toutes restent fidèles,	
Et charmantes toujours !	
Amis ! gloire à nos belles !	10
Bonheur à nos amours !	

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 117.

VARIANTES : *Chansonnier Joubert* (Ms., coll. John Hare).

3 Air : *Partant pour la Syrie*

1. Le 26 août 1848, un dîner est offert par des « Amis » en hommage aux collaborateurs de *l'Avenir*. On y porte une santé « Au beau sexe canadien » à laquelle le poète Lenoir répond par des couplets « qu'il chanta et qu'il avait improvisés pour l'occasion ». Suivent ces strophes dédiées « Aux femmes de mon pays ! » et insérées dans le compte rendu de la fête (« Dîner donné aux Collaborateurs de *l'Avenir* par les Amis du Journal, le 26 août 1848 », *l'Avenir*, 30 août 1848, p. 1-3, et 2 septembre 1848, p. 1-2). Lenoir trouve son inspiration dans les chansons populaires telle « À des jeunes filles », parue dans la huitième livraison de *la Lyre canadienne* (p. 127-129) : « [...] ô blondes jeunes filles (v. 1) / [...] si jeunes, si gentilles (v. 3) / Votre cœur est si jeune et votre front si pur (v. 14) ».

Poème paru dans *l'Avenir* (2 septembre 1848, p. 2) ; repris dans *la Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 117) sous le titre « Aux femmes de mon pays. Chanson canadienne », et signé « J.L..... ». Après les deuxième et troisième strophes, le refrain (les lignes 8 à 11) n'est pas répété ; on indique seulement : « Toutes restent, etc. ». Après les lignes 9 et 10, on trouve l'indication « (bis.) » et, après la ligne 11, « (ter.) ».

15 Jeunes, fraîches amies,
Épouses, mères, sœurs,
Elles charment nos vies,
Elles charment nos cœurs !
Toutes restent, fidèles,
Et charmantes toujours !
Amis ! gloire à nos belles !
Bonheur à nos amours !

20 Bénissons la fortune
Qui fait qu'en ces climats
Et la blanche et la brune
Ignorent leurs appas !
25 Toutes restent, fidèles,
Et charmantes toujours !
Amis ! gloire à nos belles !
Bonheur à nos amours !

30 Femme de ma patrie,
Vierge au regard si doux !
Canadienne chérie,
Nous te saluons tous !
Nous te serons fidèles !
Sois charmante toujours !
35 Amis ! gloire à nos belles !
Bonheur à nos amours !

PABLO LE TORÉADOR¹

Romance espagnole

Il est allé sur la montagne,
 Combattre les aigles, les ours !
 C'est Juanita² qui l'accompagne, 5
 Juanita ses blanches amours !
 Oh ! voyez donc, derrière la colline,
 Ondoyer son panache noir !
 Voyez ! voyez ! sa lourde carabine
 Resplendit au soleil du soir ! 10

Depuis qu'il aime cette fille,
 Dont les yeux lui semblent si doux,
 Il a déchiré sa résille,
 Horreur des taureaux andalous³ !
 En vain Madrid, la ville aux grandes fêtes, 15
 La ville aux fiers toréadors,
 Offre à ses yeux de brillantes conquêtes
 Des fleurs, des perles, des trésors !

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 30 septembre 1848, p. 1. <lieu et date : Montréal, 26 septembre 1841 [lire : « 1848 »]>

1. En 1812, Byron décrit une corrida dans le premier Chant du *Pèlerinage de Childe Harold*. En France, Jean-Joseph Damas-Hinard publie en 1844 le *Romancero général ou Recueil de chants populaires de l'Espagne* (Paris, Adolphe Delahays, 2 t. en 1 vol.). L'atmosphère des vieilles romances imprègne la poésie de Lenoir.

Poème paru dans *l'Avenir* (30 septembre 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Jeannette (de l'espagnol *Juana*, Jeanne, et *ita*, suffixe diminutif à nuance affective).

3. Graphie conservée pour la rime.

20 En vain la mauresque Séville,
 En vain Cordoue et ses palais,
 En vain Grenade cette ville
 Aux étincelans minarets,
En vain l'honneur et tout l'or de l'Espagne,
 Cherchent à rompre ces amours !
25 Il est allé joyeux sur la montagne
 Combattre les aigles, les ours !

Montréal, 26 septembre 1848.

CASABIANCA¹

(Imité de l'anglais)

Casabianca, enfant de treize ans, fils de l'Amiral de l'Orient², mourut dans l'explosion de ce vaisseau que commandait son père au combat naval du Nil.

5

Sur le pont brûlant du navire
 Qu'abandonnent les matelots,
 La flamme ardente et rouge accourt, rugit, déchire,
 Enveloppe les morts et roule avec les flots !

Pourtant, sa tête fière et belle,
 Faite pour dompter l'ouragan,
 Se dresse dans les feux qui sifflent autour d'elle,
 Et voit avec dédain ces feux et l'océan !

10

Pourquoi garder, dans l'incendie,
 Cette consigne de soldat ?
 Martyr d'un vain devoir, ton héroïque vie
 En s'éteignant ici, n'a qu'un futile éclat !

15

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 18 octobre 1848, p. 1.

1. En 1840, Henry Wadsworth Longfellow publie une ballade, « The Wreck of the Hesperus », inspirée par le désastre de la goélette « Hesperus » en 1839 sur les récifs de la côte sud-est de l'Angleterre ; selon la presse, on avait trouvé l'un des naufragés amarré à une épave. Dans le poème de Longfellow, la fillette du patron de la goélette, liée au mât, périt dans les flammes. Le poème de Lenoir est inspiré d'une tragédie analogue survenue sur un vaisseau français à Aboukir.

Poème paru dans *l'Avenir* (18 octobre 1848, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Lucien Casa-Bianca (1755-1798), né en Corse, capitaine français, commandant du vaisseau « l'Orient » dans l'expédition d'Égypte, fut mortellement blessé au combat naval d'Aboukir (1798) ; il y périt avec son jeune fils qui, voyant le vaisseau sur le point de sauter, ne voulut point quitter son poste.

« Oh ! cette épouvantable chaîne,
« Dit-il, puis-je pas la briser ? »
20 Car il ne savait pas que son fier capitaine
Dans une affreuse mort venait de s'épuiser !

« Ô mon père ! dit-il encore,
« N'ai-je pas fini mon labeur ? »
À ses accens plaintifs répond la voix sonore
25 Des canons bondissans, des flammes en fureur !

Sur son front, dans sa chevelure
Il les sent glisser, et toujours
Les regarde manger, sans crainte et sans murmure,
Cordages et Haubans du vieux brick, ses amours !

30 « Dites ! dois-je rester, mon père ? »
Fit-il, pour la dernière fois,
Lorsque, l'enveloppant comme un large suaire,
Des vagues d'un feu sombre éteignirent sa voix !

Belle de sa splendeur sauvage
35 La flamme rongéant les huniers
Bruissait dans les airs, comme un cri d'abordage !...
C'était le chant de mort de mille mariniers !

Il se fit un coup de tonnerre !
Et l'enfant !... Et les matelots !...
40 Interroge les vents sur ce sanglant mystère,
Et ces fragmens noircis qui courent sur les flots !

Montréal, 12 octobre 1848.

ZOÉ¹

Air : connu

À l'ombre d'un tilleul en fleurs²,
 Sous le beau ciel de la Provence,

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 118.

VARIANTES : *la Lyre canadienne*, p. 242-243.

1 ZOÉ. ROMANCE. Air : No. 19

1. Ce nom a joui d'une certaine popularité en France et au Canada. Il évoque encore au XIX^e siècle le souvenir de femmes célèbres : deux saintes inscrites au martyrologe ainsi que deux impératrices byzantines. Par ailleurs, Byron a contribué à auréoler ce nom. À la veille de quitter Athènes en 1810, il adresse à une jeune Athénienne des couplets intitulés « Zoé mou, sas agapo » (*My life, I love you* !). Publié d'abord en 1812, ce chant est repris dans les œuvres complètes du poète à partir de 1818. Mieux connu par son incipit « *Maid of Athens, ere we part* », c'est le plus populaire des petits poèmes de Byron (*The Works of Lord Byron : Poetry*, vol. III, edited by Ernest Hartley Coleridge, New York, Scribner's Sons, 1900, p. 15-17). En 1820 paraît la traduction française de cette chanson, accompagnée du commentaire de Byron relatif au titre grec : « *Zoé mou, sas agapo* signifie : 'Ma vie, je vous aime'. Ces mots, jolis dans toutes les langues, sont encore à la mode chez les Grecs d'aujourd'hui, autant que les deux premiers *Zoé mou* l'étaient, selon Juvénal, chez les dames romaines, dont toutes les expressions érotiques étaient tirées du grec » (*Œuvres de lord Byron*, 4^e édition, entièrement revue et corrigée par A. Pichot, Paris, Ladvocat, 1822-1825, vol. 4, p. 313-314). La fille de Napoléon Aubin se prénommait Zoé.

Poème paru dans *la Lyre canadienne* (quatorzième livraison, automne 1848, p. 242-243) intitulé « Zoé. Romance », et attribué à l'auteur à la table des matières, p. 312 ; repris dans *la Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 118) sous le titre « Zoé » et signé « J. L..... » La musique de la chanson (« Air : n° 19 » dans *la Lyre canadienne*) est publiée en appendice à *la Lyre canadienne*. Après les deuxième et troisième strophes, le refrain (les vers 5 et 6) n'est pas répété ; on indique seulement : « Petits oiseaux, etc. ». Après les vers 5 et 6, on trouve l'indication « (bis.) ».

2. Une chanson intitulée « Marguerite », parue dans *la Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 153-154), recueil que J. Lenoir a colligé, comporte ce vers : « Sous l'ombre du tilleul en fleur » (v. 2).

5 Zoé, les yeux baignés de pleurs,
Chantait sa plaintive romance ;
« Petits oiseaux, cessez vos chants d'amour :
« Celui que j'aime est loin de ce séjour. »

10 « Le front ceint des brillans lauriers
« Cueillis par sa jeune vaillance,
« Va-t-il, au milieu des guerriers,
« Oublier nos sermens d'enfance ?
« Petits oiseaux, cessez vos chants d'amour :
« Celui que j'aime est loin de ce séjour. »

15 « Il a quitté ces doux climats,
« Porté sur l'aile de la gloire ;
« Et sa Zoé ne le suit pas,
« Aux lieux chéris de la victoire !
20 « Petits oiseaux, cessez vos chants d'amour :
« Celui que j'aime est loin de ce séjour. »

Bientôt Zoé ne chanta plus
Sa douce et plaintive romance :
Un tombeau, des pleurs superflus,
Rappellent encor sa constance !
25 Petits oiseaux, cessez vos chants d'amour :
Celui qu'elle aime a fui de ce séjour !

QU'EST-CE QUE LE CHANT¹ ?

Le chant, c'est le baume de l'âme²,
 Quand l'âme est pleine de douleurs ;
 C'est le cri d'amour de la femme ;
 C'est l'écho, la voix, le dictame, 5
 Que Dieu fit pour charmer les cœurs !

C'est l'adieu qu'on jette au rivage,
 Quand, quittant son pays natal,
 On voit, dans un lointain voyage,
 Un heureux ou pâle présage, 10
 Fortune, honneur ou sort fatal !

C'est le plaisir dans la souffrance ;
 Dans l'angoisse c'est la gaiété ;
 C'est une douce souvenance
 De bonheur, d'amour et d'enfance ; 15
 C'est l'espoir, c'est la volonté !

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 1.

VARIANTES : *la Lyre canadienne*, p. 307-308.

5 < *Nouvelle Lyre canadienne* : dictam. Nous adoptons la leçon de *la Lyre canadienne* > 11 < Ce vers est suivi de la strophe suivante : > C'est ce bruit qu'en la nuit sereine / On entend courir sur les flots ; / C'est la lame battant l'arène ; / C'est le vent dont la tiède haleine / Endort les joyeux matelots ! 16 volonté.

1. Poème paru comme « Épilogue » de *la Lyre canadienne* (dernière livraison, fin 1848 [?], p. 307-308) et attribué à l'auteur à la table des matières, p. 314 ; repris en guise de préface dans *la Nouvelle Lyre canadienne* (1858).

2. Ce vers sert d'épigraphe au recueil qui a été compilé par Charles- Honoré Laverdière : *le Chansonnier des Collèges* (2^e éd., revue et augmentée, Québec, Au Bureau de l'Abeille, 1854 [4], 328 p.).

LE JOUR DE L'AN 1849¹

AUX LECTEURS

Oh ! vous en souvient-il ? Quand de jeunes athlètes,
Sortis des rangs du peuple, élevèrent leurs têtes,
5 Pour contempler notre pâle horizon²,
De soudaines clameurs, de grondantes colères,
Surgirent sous les pieds des hommes populaires,
Frappés par la dérision !

10 Ils³ avaient regardé : leur crime était infâme !
Ils avaient déchiré le bandeau que leur âme

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 3 janvier 1849, p. 1.

1. À partir de mars 1848, une lutte opiniâtre et violente s'engage au sein du parti libéral entre les partisans de Papineau, opposés à l'Union des Canadas au nom du principe des nationalités, et ceux de La Fontaine qui s'en accommodent au nom du principe démocratique. La plupart des jeunes rédacteurs de *l'Avenir*, dont Joseph Lenoir, appuient Papineau. La tension est évoquée dans ces vers du *Nouvel An*.

Poème publié sous le titre « Adresse des porteurs de l'Avenir pour le jour de l'An 1849 », dans *l'Avenir* (3 janvier 1849, p. 1) et signé du nom de l'auteur. Au Canada, on nommait *étrennes* les adresses, chansons ou poésies que, depuis 1767, les petits porteurs de journaux distribuaient sur feuilles volantes, le matin du jour de l'an, aux abonnés, dont ils recevaient en retour des étrennes en espèces. Cette appellation remonte au dix-septième siècle français. La mode était alors de « vendre, au nouvel an, en guise d'almanachs, des recueils d'ariettes, de chansons plus ou moins légères, et de poésies plus ou moins fugitives », sous le titre d'« Étrennes » (Adam van Bever, *les Poètes du terroir du xv^e siècle*, t. II, Paris, Ch. Delagrave [1909], p. 59-60).

2. Allusion à la fondation de l'*Institut canadien de Montréal* (1844) et du journal *l'Avenir* (1847).

3. Les « jeunes athlètes », fondateurs de l'*Institut canadien*.

Portait naguère et n'osait soulever !
 Bien plus, ils avaient dit : Vous serez des esclaves,
 Si vous ne brisez pas vos honteuses entraves
 Avant qu'on vienne les river !

En dépit des rumeurs que soulevaient la haine, 15
 L'envie ardente et folle et la colère vaine,
 Dans le combat ils sont restés debout !
 Champions exaltés d'une cause sublime,
 L'abandonner, pour eux, c'eût été plus qu'un crime,
 Crime méritant le dégoût ! 20

Non, ils ne veulent pas ramper comme les autres ;
 Ils ont leur mission : en dévoués apôtres,
 Ils seront fiers de pouvoir l'accomplir !
 Travailler pour le peuple et conserver sa gloire
 Blanche de toute tache et digne de l'histoire, 25
 Ce but, ils sauront le remplir⁴ !

AUX ABONNÉS

Oui, quand Décembre arrive et termine l'année
 Quand le brumeux hiver, la tête couronnée
 De ses mille cristaux, nés au souffle du nord, 30
 Descend de la montagne et sur la plaine grise
 Pose un pied frissonneux⁵ et glacé par la bise,
 Donnons à tout besoin, et donnons sans remord !

C'est bien doux de donner, allez ! puisqu'une obole
 Porte toujours bonheur au pauvre et le console 35
 Des angoisses du lendemain ;
 Puisque votre denier ira, dans sa demeure,
 Donner un peu de joie à la veuve qui pleure,
 Mais qui n'ose tendre la main !

4. Ces vers « Aux lecteurs » ont suscité une parodie intitulée « Réponse », publiée dans *la Minerve* (11 janvier 1849, p. 2) et signée du pseudonyme « Athénor ».

5. Langage familier. Frissonnant.

40 **D**onnez à l'enfant que sa mère
 Ne va jamais accompagner ;
 Elle est jeune et sa vie amère ;
 Lui, trop petit pour la gagner !

45 **E**t ces autres enfans, que le chemin emporte,
 Qui viennent, chaque jour, frapper à votre porte,
 Gais messagers du monde intelligent,
 Jetez leur votre sou : leur folle hardiesse
 N'est qu'un léger manteau qui voile la détresse,
 La détresse de l'indigent !

GRAZIELLA¹

Mais pourquoi m'entraîner
 vers ces scènes passées !
 Laissez le vent gémir et le
 flot murmurer ; 5
 Revenez, revenez, ô mes
 tristes pensées ;
 Je veux rêver et non
 pleurer² !
 LAMARTINE (*Graziella*) 10

I

Elle était belle, elle était douce ;
 Elle s'asseyait sur la mousse
 Au temps où les grand arbres verts
 Laissent leurs feuilles dentelées 15
 Tomber sur le gazon, mêlées
 Aux pauvres fleurs des champs déserts !

Quinze ans avaient jeté sur son charmant visage
 Cette virgine pâleur
 Que la main du désir laisse sur son passage 20
 Ou que la volupté met sur un front rêveur !

TEXTE DE BASE : *le Répertoire national* (1848), t. IV, p. 402-404.

VARIANTES : *l'Avenir*, 11 avril 1849, p. 1.

14 Au *tems* où 16 gazon mêlées 20 passage,

1. En 1849, Lamartine publie en feuilleton dans *la Presse* un récit autobiographique qu'il reprend aussitôt en un volume réparti en douze livres et intitulé *Confidences* (Paris, Perrotin, 1849, 461 p.). Il en détache les livres VII à X et, sous le titre « *Graziella* », publie le récit romancé de ses amours avec la fille de pêcheurs napolitains.

Poème paru dans *l'Avenir* (11 avril 1849, p. 1) et signé du nom de l'auteur ; repris dans *le Répertoire national*, t. IV, p. 402-404.

2. Épigraphe tirée du poème « Le premier regret. Élégie » (*Harmonies poétiques et religieuses*, livre quatrième, poème X, strophe 3), évocation de la mort de *Graziella*.

Ses beaux yeux avaient pris la teinte
 Des couleurs dont se trouve empreinte
 La mer au vaste horizon bleu ;
 25 Sa chevelure épaisse et noire
 S'enroulait sur son cou d'ivoire,
 Chaste de tout baiser de feu !

Ses dents, que laissait voir sa lèvre carminée,
 Étaient d'un nacre éblouissant ;
 30 Sous le tissu bruni de sa peau satinée
 L'œil, dans la veine ardente, apercevait le sang !

Où trouver voix plus cristalline,
 Plus suave haleine enfantine,
 Plus frais sourire, chant plus doux ?
 35 Où trouver forme plus suave ?
 Dites : je me fais son esclave,
 Et je l'adore à deux genoux !

II

Dans leurs rayonnements les âmes se confondent :
 40 L'amour est si pur à quinze ans !
 Les soupirs contenus bondissent, se répondent ;
 Le premier des aveux comble deux cœurs aimants !

Oui, le soir, quand brillait l'étoile,
 La vierge aimée ôtait son voile,
 45 Marchait pensive à mes côtés ;
 Jetait au sable de la grève,

28 < *Le Répertoire national* : dents, qui laissaient voir sa lèvre carminée. Nous adoptons la leçon de *l'Avenir*.> 30 satinée, 31 ardente, apercevait le
 33 enfantine 39 leurs rayonnemens les 42 cœurs aimants ! 44 aimée ôtait son

Sans qu'elle interrompit son rêve,
Des mots par la brise emportés !

Car je la pris naïve à sa pauvre famille,
Pauvre famille de pêcheurs ; 50
Elle n'avait encore aimé que sa mantille,
Et les oiseaux du ciel qui venaient sur ses fleurs !

Parfois nous allions au rivage
Écouter le refrain sauvage
Du nautonnier napolitain ; 55
Notre extase était infinie,
Lorsqu'à sa nocturne harmonie
Le flot mêlait ce chant lointain !

Parfois montés tous deux sur la vieille nacelle,
Que nous détachions des roseaux, 60
Nous regardions passer cette lampe éternelle,
Phare mystérieux suspendu sur les eaux !

Combien son humide paupière
Aimait cette pâle lumière,
Rayons mêlés d'ombre et de jour ! 65
Combien, en la voyant sourire,
Mon âme éprouvait de délire,
Mon cœur accumulait d'amour !

Quinze ans, hélas ! jetaient sur son charmant visage
Cette virginale pâleur 70
Que la main du désir laisse sur son passage,
Ou que la volupté met sur un front rêveur !

III

La vague venait en silence
Lécher les bords du golfe immense ! 75

75 < *Le Répertoire national* : Sécher sur les bords. Cette lecture fautive produit un vers de neuf pieds. Nous adoptons la leçon de *l'Avenir*. >

Elle attendait sous l'oranger !...
Qu'avait-elle donc à lui dire ?...
C'est que sur un léger navire
Demain embarque l'étranger !

80

Leur adieu fut navrant, puisque l'Italienne
Lui donna ses lèvres de miel ;
Qu'elle pleura longtemps ; qu'une main dans la sienne,
De l'autre lui montra l'azur de son beau ciel !

6 avril 1849.

MIL HUIT CENT QUARANTE-NEUF¹

Je vois les peuples se lever
 en tumulte, et les rois pâlir
 sous leur diadème. La
 guerre est entr'eux, une 5
 guerre à mort. Je vois un
 trône, deux trônes brisés,
 et les peuples en
 dispersent les débris sur la 10
 terre².
 LAMENNAIS

I

Le monde n'en veut plus : les vieilles tyrannies
 Croulent à la voix du canon !
 Les trônes et les rois passent aux gémonies, 15
 Comme les dieux que Rome appelait ses génies,
 Lorsque le Christ chassa ces dieux du Panthéon !

Le monde n'en veut plus : leur culte doit s'éteindre !
 Ce culte est une impiété !
 Fléchit-on le genou, peut-on pâlir ou craindre, 20
 Quand le courroux du monde, à cette heure, ose
 atteindre
 Les despotes fuyant devant la liberté !

Le monde n'en veut plus : il faut que sous sa haine
 Tombe le monstre féodal ! 25
 Qu'il ait une mort prompte et que sa chute entraîne
 Celle des vains appuis que l'intérêt enchaîne
 Au fantôme avili de son pouvoir fatal !

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 26 juin 1849, p. 3.

1. La Révolution de 1848 provoque en Europe des insurrections de nature diverse : à Rome, à Gênes et à Venise, ces bouleversements prennent une forme nationale et républicaine.

Poème paru dans *l'Avenir* (26 juin 1849, p. 4) et signé du nom de l'auteur.

2. Extrait des *Paroles d'un Croyant*, 1834, chap. II., p. 7.

30 Qui n'a pas entendu cette clameur immense
Ce cri venu des bords lointains,
Le cri des nations qui regardaient la France³,
Digne, porter la main où gisait sa souffrance !...
Qui n'a pas envié la France et ses destins !

35 Autrefois, elle aimait à voir rouler les têtes :
L'échafaud la régénérât !
Aujourd'hui, convoitant mille nobles conquêtes,
Elle bannit un sang qu'en ses étranges fêtes
Sa liberté sauvage, à longs flots, savourait !

40 Mais la contagion des sublimes pensées
Franchit les monts italiens !
Ces villes qui pleuraient sur leurs gloires passées,
Gênes, Venise, Rome, aux splendeurs éclipsées,
À la face des rois ont jeté leur liens !

45 Puisse le Capitole admettre en son enceinte
Les héros de tous ces hasards !
Ô Romains, combattez pour votre cause sainte⁴ !
Nouveaux triomphateurs, on doit fouler sans crainte
La terre généreuse où marchaient vos Césars !

II

50 Et nous, peuple égaré sur les bords du grand fleuve,
N'aurons-nous point part au banquet
Que donne à l'univers cette liberté neuve,
Ecueil du fanatisme et sa plus rude épreuve,
Maintenant que tout homme en peut faire un hochet !

55 Frères ! réveillons-nous ! l'heure vient, le temps presse !
Malheur au stupide ouvrier,

3. La Révolution de 1848 y remplace la Monarchie de Juillet (Louis-Philippe) par la Deuxième République, proclamée le 25 février.

4. Lenoir passe sous silence l'exil du pape Pie IX, qui dut s'enfuir de Rome en novembre 1848, mais il se réjouit de ce qu'une nation veuille s'émanciper et s'épanouir.

Qui se laisse emporter par sa lâche mollesse,
 Qui jette à d'autres bras un travail qui le blesse,
 Qui détourne le front pour se faire oublier !

Malheur à ces enfans d'une même patrie
 Qui ne cherchent qu'à l'avilir !
 Qui font du Christ-Sauveur, par une trame impie,
 Le complice odieux de leur idolâtrie⁵ !
 L'heure vient où ceux-là devront aussi pâlir !

Il nous faudra lutter de ces luttes sanglantes,
Où l'esprit mord les passions !
Causer des désespoirs et des douleurs navrantes,
Et vaincre en dévoilant les colères ardentes
Du tribunal futur des générations !

Travaillons ! ouvriers des œuvres du courage,
Soyons forts par la volonté !
Élevons l'édifice avant les jours d'orage !
Qu'il soit beau !... qu'il soit grand comme notre
 esclavage,
Et digne des autels que veut la liberté.

70

75

Montréal, 25 juin 1849.

5. En appuyant, au nom du Christ, les pouvoirs absolus. Voir Lamennais, *Paroles d'un Croquant*, chap. XII.

LE JOUR DE L'AN 1850¹

Le monde s'élargit, la paix
va renaître, il y aura place
pour tous² !

LAMENNAIS

5

Frères ! l'année expire et nous luttons encore !

Le fantôme³ est debout, mais la honte dévore

Ceux qui tiennent encore à lui !

Luttons ! voici qu'il a soulevé tant de haine,

Tant de dédains moqueurs, qu'aujourd'hui c'est à peine

S'il peut compter un seul appui !

10

TEXTE DE BASE : *L'Avenir* (feuille volante du 1^{er} janvier 1850).

VARIANTE : *L'Avenir*, 3 janvier 1850, p. 1.

1. L'année 1849 est marquée par une singulière effervescence. La loi que lord Elgin sanctionne le 25 avril accorde une indemnité aux habitants du Bas-Canada qui ont subi des dommages lors des soulèvements de 1837-1838. Cette décision déplaît aux marchands britanniques toriers de Montréal qui crient à la *French domination*. Ils incendient les édifices du parlement, suscitent partout des émeutes et font signer un manifeste demandant la séparation de l'Angleterre et l'annexion aux États-Unis. De leur côté, les Canadiens français radicaux estiment que l'Union des Canadas n'assure en rien la conservation de leur nationalité puisqu'ils ne sont en fait plus gouvernés par Sa Majesté britannique mais dominés par une minorité d'Anglo-Canadiens. C'est en vain qu'ils réclament une province distincte du Haut-Canada ; ils appuient donc désormais les instigateurs du mouvement d'annexion aux États-Unis. Lenoir se trouve parmi les signataires du *manifeste annexionniste de Montréal* du 12 octobre 1849.

Poème paru sur feuille volante, le 31 décembre 1849, intitulé « Adresse de *L'Avenir*. 1850. Adresse du jour de l'An » sans nom d'auteur ; reproduit sous le titre « Adresse de *L'Avenir* pour le jour de l'an. 1850 », dans *L'Avenir* (3 janvier 1850, p. 1). Ce poème est attribué à J. Lenoir par Amédée Papineau qui, dans sa collection personnelle de *L'Avenir* (BNQ), a identifié quelques collaborateurs anonymes. Cette attribution est ici confirmée par la présence d'une forme strophique propre au poète : une forme secondaire du sixain formé d'alexandrins avec un seul mètre court (octosyllabique en général) au troisième vers.

2. Épigraphe tirée de *Paroles d'un Croyant*, 1834, chap. XXX, p. 73.

3. Le ministère La Fontaine-Baldwin, partisan du compromis et qui maintient l'Union des Canadas.

Oui, ses adorateurs rougissent de l'idole !
 Eh ! se compromet-on pour un culte frivole,
 Le culte d'un Dieu sans pouvoir,
 Qui promet des honneurs, quand il rampe lui-même, 15
 Qui n'a pas même d'or pour les hommes qu'il aime,
 Qui se venge dans l'ombre et tremble par devoir !

Vous avez fui devant la clameur populaire,
 Emportant avec vous votre immense colère
 Dans une lointaine Cité⁴ ! 20
 Puisque vous êtes forts, sévissez, ô nos maîtres !
 On vous l'a dit cent fois : vous n'êtes que des traîtres,
 Fuyant devant la liberté !

Cette liberté là, maîtres, n'est pas la vôtre !
 Elle vient pour le peuple et le prend pour apôtre ! 25
 Son pied se détourne de vous !
 Vous la verrez passer avec des yeux avides !
 Consolerez-vous pourtant, ô ministres sordides,
 Elle fera ployer vos fronts ou vos genoux !

Frères ! l'année expire et nous luttons encore, 30
 Le fantôme est debout, mais la honte dévore
 Ceux qui tiennent encore à lui !
 Luttons ! voici qu'il a soulevé tant de haine,
 Tant de dédains moqueurs, qu'aujourd'hui c'est à peine
 S'il peut compter un seul appui ! 35

À nous la vaste arène où s'agite le monde !
 À nous la douce paix, le bonheur qui féconde,
 Sol, intelligences et cœurs !
 Tout œil a son rayon de limpide lumière,
 L'oiseau, le ciel sans borne et l'homme, sa carrière ! 40
 Soyons libres ! ayons les nations pour sœurs !

33 soulevé tout de

4. À la suite de l'incendie de la « Maison du Parlement » le 25 avril 1849 à Montréal par des émeutiers (voir « Grande émeute ! Incendie de la Maison du Parlement ! ! », *l'Avenir, Feuilleton extraordinaire*, 26 avril 1849, p. 1), les parlementaires décident de transférer le siège du gouvernement à Toronto pour la durée de la session subséquente, geste que le poète considère comme une lâcheté.

C'est notre droit : le joug où la force nous lie,
Ne peut nous empêcher de vivre de leur vie !

Un peuple esclave n'est pas mort !

45 Car, lorsque vient le tems d'aller prendre la place
Que le doigt d'un Dieu juste à l'avance lui trace,
Il rompt ses chaînes sans effort !

Nous ne sommes pas faits pour un plus long servage !
Levons-nous ! l'heure sonne ! allons ! Frères, courage !

50 Oh ! n'attendons pas à demain !

Voyez ! l'occident noir, en déchirant ses voiles,
A revêtu son front de trente-quatre étoiles⁵ !
Entendez-vous les cris de l'aigle américain !

Frères, l'année expire et nous luttons encore !

55 Le fantôme est debout, mais la honte dévore

Ceux qui tiennent encore à lui !

Luttons ! voici qu'il a soulevé tant de haine,
Tant de dédains moqueurs, qu'aujourd'hui c'est à peine
S'il peut compter un seul appui !

60 31 déc. 1849.

5. Étoiles du drapeau américain dont le nombre égale celui des états de la République. En fait, il n'y a en 1849 que trente États : le Wisconsin est devenu le 30^e État en 1848 (en 1850 la Californie sera le 31^e État de l'Union).

L'ESPRIT DU RIVAGE¹

Ballade

Qui voyage si tard par le vent et la nuit ?
C'est un enfant avec son père !
Un cheval les emporte à travers la bruyère !
L'enfant ferme les yeux et tremble au moindre bruit.

5

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 30 mars 1850, p. 1.

1. L'anecdote de cette ballade est tirée du « Roi des Aulnes » (« Erlkœnig ») de Gœthe dont la traduction française est connue au Canada (voir « Notice bibliographique : Les poésies de Goëthe traduites par M^{me} E. Panckoucke », *la Bibliothèque canadienne*, t. I, n° 2, juillet 1825, p. 63-64). Le titre *Erlkœnig* serait emprunté à une ballade danoise traduite par Herder et intitulée « La fille de l'Erlkœnig » ; et le danois *Ellerkonge* signifierait « roi des Elfes » plutôt que « roi des aunes » (voir Emmanuel de Saint-Aubin, « Le Roi des Aunes », dans *Poèmes épars* recueillis et publiés par Casimir Hébert, p. 66-67). Le titre choisi par Le-noir et même le poème auraient alors une résonance scandinave (« esprit », c'est-à-dire « elfe » ou « génie » dans la poésie scandinave) : cet « esprit » réappa-raît aux 10^e et 34^e lignes ; ses filles ont de « grandes ailes d'or » (l. 16), et lui-même a « des griffes aux mains » et « des flammes au visage » (l. 35). Quelques *Chants populaires du Nord* (1842), traduits par Xavier Marmier, évoquent la vie des Elfes : « L'homme des eaux », « La colline des Elfes », « Les femmes des Elfes », « La femme de mer ». Marmier est de passage à Montréal en novembre 1849.

Poème paru dans *l'Avenir* (30 mars 1850, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

– Pourquoi donc, ô mon fils, caches-tu ton visage ?

La lune luit : aurais-tu peur ?

– Là-bas, enveloppé d'une blanche vapeur,

10 Regarde ! il vient à nous ! c'est l'esprit du rivage² !

– Mon fils, je ne vois qu'un nuage !

« Doux enfant, je t'appelle encor !

« Viens avec moi, viens, viens, je t'aime !

« Mes filles ont un diadème !

15 « Tu seras leur bonheur suprême ;

« Elles te donneront leurs grandes ailes d'or ! »

– Entends-tu ce qu'il dit, entends-tu pas mon père !

– Paix, enfant, paix ! souvent, dans la jaune bruyère,

Quand le grand pin vient de mourir,

20 Les feuilles de son tronc ont toujours un soupir !

« Veux-tu venir ? veux-tu venir ?

« Toutes mes filles sont bien belles !

« Elles ont de noires prunelles ;

« Et, quand viendront les nuits nouvelles,

25 « Des chants sereins pour t'endormir ! »

– Le voilà qui revient par le passage sombre !

– De l'orme au rameau gris, enfant, ce n'est que
l'ombre !

« Oh ! que ton blanc visage est doux !

30 « Je t'aime ! ange ! veux-tu me suivre !

« Comment sans toi, pourrions-nous vivre ?

« Viens-t'en, ton bel œil bleu m'enivre !

« Tu resteras sur mes genoux ! »

16 d'or ! < sans guillemets > 25 t'endormir ! < sans guillemets >
33 genoux ! < sans guillemets > .

2. Chateaubriand (*Œuvres romanesques et voyages*, Paris, Gallimard, t. I, 1969) emprunte aux peuples nordiques des expressions semblables : « Esprit du mal » (p. 191), « Esprit des ténèbres » (p. 210), « Génie des eaux » (p. 237, 250, 304, 487), « Génie de la mort » (p. 266, 482) ; de même, plus tard, Leconte de Lisle dans les *Poèmes Barbares* (Paris, A. Lemerre, 1862) : « Esprit des vents » (p. 114-115), « Esprit de la tempête » (p. 115), « Esprit du vent » (p. 124).

– Mon père ! il me saisit ! oh ! l'esprit du rivage
A des griffes aux mains, des flammes au visage !

35

Et pressant dans ses bras son fils avec effort,
Le père se hâtait de gagner sa demeure ;
Mais lorsque du retour au foyer sonna l'heure
Le petit enfant était mort³ !

Montréal, 21 février 1850.

40

3. Le baiser mortel des Elfes : mythe dont Victor Hugo tire parti dans « La fée et la péri » (*Odes et Ballades*).

AMOUR

Romance¹

Air : connu

5 À quoi pense la jeune fille,
 Celle qui rit, chante et s'habille,
 En se regardant au miroir ;
 Qui, posant les mains sur ses hanches,
 Dit : oh ! mes dents sont bien plus blanches
 Que le lin de mon blanc peignoir ?

10 Elle se promet, folle reine,
 De régner fière et souveraine,
 Au milieu des parfums du bal ;
 Elle compose son sourire,
 15 Afin que d'elle on puisse dire :
 Son amour à tous fut fatal !

 À quoi pense cette autre blonde,
 Quand sa chevelure l'inonde

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 158-159.

VARIANTES : *l'Avenir*, 6 avril 1850, p. 1.

1 AMOUR. 8 Dit : Oh !

1. Le sujet de cette pièce, exprimé dans le premier vers, aurait été inspiré à l'auteur par la comédie en vers d'Alfred de Musset *À quoi rêvent les jeunes filles* ?, publiée en 1832 (*Poésies complètes*, texte établi et annoté par Maurice Allem, Paris, Gallimard, 1967, p. 207-239). Un autre poème, « Romance. À Mademoiselle ***. Est-ce pour moi ? Est-ce pour lui ? », paru dans *la Minerve* (7 novembre 1842, p. 1) sans nom d'auteur, a pu inspirer Lenoir : « Oui, la voilà, la blonde fille, / Dont les doux chants m'avait < sic > séduit. / Dans ses regards où l'amour brille, / Pour moi le bonheur avait luit (v. 1-4) ».

Poème paru dans *l'Avenir* (6 avril 1850, p. 1), signé du nom de l'auteur, et précédé de l'indication « Pour l'Avenir » ; repris sous le titre « Amour. Romance » dans la *Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 158-159).

Comme un vêtement de satin ?
Dès l'aube, avant qu'elle se lève,
Sa lèvre sourit au doux rêve
Qu'elle fait du soir au matin ! 20

Quelle sera sa destinée ?
Est-ce que cette fille est née,
Chaste fleur, pour tomber un jour ?
Voyez ! la pure fiancée ! 25
Elle court où va sa pensée !
Elle se perd par trop d'amour !

Celle-là, brune paresseuse,
Laisse sa prunelle rêveuse
Errer par le ciel de la nuit ! 30
Voici qu'une étoile qui passe
Fait parcourir un large espace
À son grand œil noir qui la suit !

Elle se penche à la fenêtre,
Et se dit : il la voit peut-être ! 35
Que ne puis-je voler ainsi !
Étoile d'amour, je t'envie !
Je voudrais vivre de ta vie,
Pour ne plus soupirer ici !

Montréal, 30 mars 1850. 40

FANTASMAGORIE¹

*Procul recedant somnia,
Et noctium phantasmata*² !

HYMNE

I

Il m'en souvient ! mon âme eut d'étranges caprices !
Une nuit, je rêvai des rêves de délices,
Un banquet, des parfums, des perles, des rubis,
Des cheveux noirs bouclés, coulant sur les habits ;
Des regards de gazelle aux paroles ardentes,
Et des blancs cous de cygne, et des lèvres charmantes,
Et des vêtemens d'or, flottant harmonieux,
Comme les bruits des soirs qui meurent dans les cieux !
Des pieds glissant muets sur le parquet rapide,
Des bras forts étreignant des tailles de sylphide ;
Des femmes aux seins nus, aux cœurs ivres d'amour ;
Des adieux, des soupirs, des regrets, puis, ...le jour !

J'avais un char pompeux, une riche livrée,
Des laquets, des chevaux à la robe dorée ;
Un château, large et fort, ayant de hautes tours,
Manoir où les plaisirs se changeaient tous les jours !
Sous ses murs, dans un parc grand à perte de vue,
Un étang empruntait ses teintes à la nue !

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 13 avril 1850, p. 1.

1. Le roman noir fait son entrée au Canada en 1811, et peut-être avant, avec *A Sicilian Romance* (1790) et *The Romance of the Forest* (1790) d'Ann Radcliffe (voir la *Gazette de Québec*, 26 décembre 1811, p. 3) ; en 1826 Victor Hugo publie « Le cauchemar » (*Odes et Ballades*, ode septième), inspirée d'une nouvelle, « Smarra », de Charles Nodier ; les « rêves fantasmagoriques » de certains romans d'Honoré de Balzac n'échappent pas non plus à l'attention de Joseph Le-noir.

Poème paru dans *l'Avenir* (13 avril 1850, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. « Que loin de nous s'enfuient les songes, / Et les fantômes de la nuit » (hymne de *Complies*).

J'avais une nacelle ; et, quand venait le soir,
 Je la faisais nager sur le flot calme et noir, 25
 Tandis que sur ses bords, du milieu des charmillles,
 La brise m'apportait des chants de jeunes filles !
 Et puis, ma meute ardente aimait le son du cor !
 Je la voyais courir ! oh ! je la vois encor,
 Avec ses beaux colliers, étincelante armure, 30
 Arracher au cerf gris, chairs, soupirs et ramure !
 C'était beau ! je pouvais, rien qu'à tendre la main,
 Cueillir des voluptés, en passant mon chemin ;
 Et plus d'une, en voyant ma splendeur souveraine,
 Eût, pour m'appartenir, refusé d'être reine ! 35

Oh ! mes songes heureux ! dans l'alcôve où je dors,
 Jamais ne m'ont suivi les haines du dehors !
 Là, la lampe de bronze, au globe diaphane,
 Là, le coquet boudoir interdit au profane !
 Là, les tapis soyeux, la pourpre, l'ambre pur, 40
 Là, les marbres veinés, d'or, d'opale ou d'azur !
 Ogives, chapiteaux, colonnettes, spirales,
 Corridors se tordant, voluptueux dédales,
 Tout ce qu'on peut vouloir, je le voulus, un jour,
 Et mon noble palais eut pour hôte l'amour ! 45

II

Oh ! que ta lèvre est parfumée !
 Ange ou péri³, mystérieuse almée⁴,
 Démon aux chatoyans regards !
 Que t'ai-je fait, ô bien aimée, 50
 Pour qu'au chevet de ma couche embaumée,
 Tu viennes, chaque nuit, tes beaux cheveux épars !

Est-ce la douleur ou l'ivresse,
 Est-ce l'effroi, sauvage enchanteresse,
 Qui font ainsi pâlir ton front ! 55
 Que tardes-tu donc à le dire ?

3. Génie de la mythologie arabo-persane.

4. Danseuse orientale.

En te baignant dans mes bains de porphyre,
D'un regard indiscret tu dus subir l'affront ?

III

60 Et je voyais alors sous mes paupières closes,
Des lèvres se chercher pour se dire des choses
À donner des rayons au front, à l'œil, au cœur !
Je vis l'ange frémir ! je vis son ris moqueur !
C'était un froid dédain !.... Et mon rêve de flamme
65 S'envolait, en suivant les parfums d'une femme !

Montréal, 6 avril 1850.

ROUGE ET BLANC¹

Oh ! la lutte est étrange ! Et puisque de faux frères
Osent bénir le joug que des mains téméraires
Imposent au peuple trompé,
Luttons donc pour briser ces liens de servage !
S'ils en veulent pour eux, qu'ils gardent l'esclavage !
Mais, nous, brisons le fouet dont le peuple est frappé !

5

Regardez les deux camps : le parti populaire²,
Digne, sans passion, sans ardente colère,
Compte ceux qui sont ses amis.
Dieu de ses actions devra seul être juge.
S'il se trompe, du moins, il ne prend point refuge
Dans la fange où toujours rampent ses ennemis !

10

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 28 novembre 1851, p. 1.

1. En 1849, le parti libéral se scinda en quatre principaux groupes : les *réformistes* et les *Clear Grits* dans le Haut-Canada, les *modérés* et les *démocrates* dans le Bas-Canada. Les démocrates affichaient leur anticléricalisme ; on les qualifia donc de parti *rouge*, par rapprochement avec les révolutionnaires français de 1848, dont l'étendard était le drapeau rouge (Édouard-Zotique Massicotte, « Rouge et bleu », *Bulletin des recherches historiques*, mai 1908, p. 159). Par réaction, les *rouges* désignèrent leurs adversaires du nom de *blancs*, emprunté semble-t-il au *parti Blanc*, ou *légitimiste*, de 1830 (à cause du drapeau blanc des Bourbons de France). L'affrontement des deux camps du Bas-Canada éclata après la démission des chefs, Baldwin (réformiste) et La Fontaine (modéré). Aux élections de novembre et décembre 1851, les modérés devaient prendre le pouvoir. Le noir avait appuyé les démocrates.

Poème paru dans *le Moniteur canadien* (28 novembre 1851, p. 1) et signé du pseudonyme « Peuple ».

2. Les « Rouges » se posent comme le parti du peuple.

15 Eh ! quels sont-ils pourtant ? Hommes à langue inculte³,
 Le courage chez eux ne traduit pas l'insulte.
 Tristes hiboux des noires nuits,
 S'ils se recrutent, c'est par d'absurdes mensonges ;
 S'ils veulent vous séduire ils vous content leurs songes,
 20 Cauchemars délirans d'or, d'opprobre, d'ennuis.

Vous n'êtes rien : voyez quelles seront vos forces !
 Quiconque ose toucher vos menteuses amorces
 Se sent monter le rouge au front !
 Vous n'avez de soldats qu'une hideuse lie,
 25 Arrachée à la boue où son penchant la lie,
 Et bonne tout au plus à vous couvrir d'affront !

La lutte se fait sourde et la lutte est étrange !
 Là, domine l'intrigue ; ici, l'honneur se range
 Autour du Tribun⁴ respecté !
 30 Les uns sont animés d'une fougueuse haine ;
 Les autres, champions à la face sereine,
 Combattent pour leurs droits et pour leur liberté !

L'avenir vous verra ! Frères, soyez sans tache !
 Tous ceux que par trafic un vil pouvoir attache
 35 Vont dans l'ombre briguer pour lui.
 Sous les drapeaux flétris qui leur servent d'égide
 Sans doute ils rallieront une foule cupide.
 Qu'ils passent : nos dédains les suivent aujourd'hui⁵.

40 PEUPLE⁶
 Montréal, 24 novembre 1851.

3. Tel Joseph Gauchon, libéral modéré, qui, selon Thomas Chapais, fut un orateur redoutable, mais ni éloquent ni élégant (*Cours d'histoire du Canada*, t. VII, p. 13).

4. Louis-Joseph Papineau, qui brigua les suffrages à Montréal.

5. Une parodie de ce poème intitulée « Blanc et Rouge » et signée « * * * » parut dans les *Mélanges religieux* (2 décembre 1851, p. 73).

6. La forme strophique du sixain, propre à Lenoir, autorise l'attribution (voir la note 1 du poème « Le jour de l'an 1850 »). À la suite de Lamennais, les *Rouges* déclarent que la souveraineté réside dans le peuple, dont le poète se veut ici le porte-parole.

LES ÉLECTIONS¹*O fortunatos² !*

VIRGILE

La Discorde en fureur tombant sur notre ville³
 Dans tous les carrefours émeut la tourbe vile !
 Elle se réveille à sa voix !
 La plèbe qu'elle prend, sortant de son ornière,
 Hâte, déguenillée, agitant sa crinière,
 Commande dans la rue, en montant au pavois !

 Tremblez tous ! c'est son règne ! Ardente, vagabonde,
 Le sceptre qu'elle tient est le sceptre du monde !
 Sous son bâton, ployez, genoux !
 Arme terrible aux mains de cette folle reine,
 Tous les coups qu'elle porte ensanglantent l'arène !
 C'est le noble instrument d'un plus noble courroux !

 Qu'il est beau de rugir et de tuer à l'aise !
 Partisans amoureux de la coutume anglaise⁴,

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 28 novembre 1851, p. 1.

1. En 1835, le poète satirique Auguste Barthélemy, que Lenoir citera en épigraphe à deux de ses poèmes, publie « Les élections » (*Némésis*, Nouvelle édition, Paris, Garnier Frères, 1870, p. 62-69).

Poème paru dans *le Moniteur canadien* (28 novembre 1851, p. 1) et signé du pseudonyme « Peuple ».

2. Épigraphe tirée du distique : « O fortunatos nimium, sua si bona norint, / Agricolas !... » : Ô trop heureux les hommes des champs s'ils connaissent leur bonheur ! (*les Géorgiques*, livre II, v. 458-459).

3. La circonscription de Montréal, où Louis-Joseph Papineau est l'un des cinq candidats en lice.

4. Le scrutin se fait encore publiquement : chaque électeur doit avancer, se nommer et annoncer à haute voix le nom du candidat pour qui il vote. Ce système, hérité de la Grande-Bretagne, incite les partisans des candidats à se livrer

Encouragez vos assassins !
 L'homme est si peu de chose et chose si profane,
 20 Qu'il est presque amusant de voir briser un crâne !
 Riez avec la mort... Elle aime les larcins.

Pourtant, deux jours⁵ durant, cette hideuse orgie
 Devra hurler encor sur la neige rougie,
 La neige de nos blancs hivers !
 25 Durant deux jours bientôt d'affreuses saturnales
 Paraderont, dansant leurs rondes infernales,
 Avec leurs lourds habits, noirs, bleus, jaunes ou verts !

Et puis l'on soudoiera ces hordes forcenées !
 L'argent a tant de prix chez les âmes bien nées
 30 Qu'il maîtrise toutes clameurs !
 Pour peu qu'une largesse ait été bien placée,
 Soyez certain du cri, comme de la pensée.
 Vous voterez pour tel, ou l'on vous dira : « meurs ! »

Que nul n'ose jamais, dans un songe nocturne,
 35 En place de ces jours mettre la classique urne,
 Avec son muet bulletin !
 Tout candidat vainqueur, ou méditant de l'être,
 Étouffera ce rêve avant qu'il ait pu naître,
 Pour piller sans remords l'électoral butin !

Ô peuple trop heureux ! douce Nouvelle-France !
 40 Chez toi mille bonheurs remplacent la souffrance !
 Pays de pure élection !
 Ne dis jamais à ceux que tu choisis pour maîtres
 Que tu les honniras, s'ils sont fourbes ou traîtres
 45 Rends-leur grâces toujours, ô sage nation !

PEUPLE

Montréal, 24 novembre 1851.

à des manœuvres douteuses : extorsion de votes, corruption électorale, vénalité des charges, exploitation de la misère, emploi de la force ou de menaces pour empêcher de voter. Voir Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *les Mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours*, Montréal, Éditions du Jour, 1962, 125 p.

5. Depuis 1849, la loi stipule que le « poll » (bureau de scrutin) de chaque paroisse ou quartier urbain sera ouvert pendant deux jours, de 9 heures à 19 heures (12 Vict., cap. 27).

L'ÉLECTION MONTRÉLAISE¹

Nous entrerons dans la
carrière
Quand nos aînés n'y seront
plus². 5
MARSEILLAISE

Vous l'entendez : déjà ces hommes se font fête
De nous avoir broyés aux champs de la défaite.
Qu'ils rendent grâce à leurs écus !
Les sots ! ils sont aussi faciles à séduire !
Un aveugle intérêt doit donc seul les conduire.
Qu'ils regardent pourtant si nous sommes vaincus !

Leur triomphe d'hier fut une moquerie,
Un commerce sans nom mêlé d'escroquerie,
Fait aux dépens de tout honneur. 15
Le malheur est qu'on peut, dans notre cité folle,
Débaucher cœurs et gens pour une mince obole :
Quinze deniers au plus soldent un suborneur !

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 19 décembre 1851, p. 1.

1. Les résultats électoraux pour la ville de Montréal sont proclamés le samedi 6 décembre « sur la place du marché à foin » : Louis-Joseph Papineau est au troisième rang, devancé par John Young (libéral) et William Badgley (tory) ; on apprend bientôt que plusieurs candidats démocrates liés à *l'Avenir* ont subi le même sort (voir « L'élection de Montréal », « Clôture de l'Élection », « Élections – Membres Élus », *l'Avenir*, 11 décembre 1851, p. 1).

Poème paru dans *le Moniteur canadien* (19 décembre 1851, p. 1) et signé du pseudonyme « Peuple ».

2. Début d'une strophe (la 5^e ou la 6^e suivant l'édition) qui, selon Marguerite Henry-Rosier (*Rouget de Lisle*, Gallimard, 1937, p. 74-75), aurait été composée à Vienne par le professeur républicain Antoine Personneaux ; venu le 13 juillet y acclamer au passage les Fédérés, il ajoute une strophe consacrée aux jeunes patriotes à qui la Révolution fait toujours une place importante dans ses fêtes et cortèges.

20 C'est triste d'y songer : mais la foule repue
Jamais en aucun tems ne fut plus corrompue.
L'opprobre a son lâche courtier !
Tout s'achète ou se vend : la voix, la conscience,
La cupidité crasse ou la lourde science.
Tout, jusqu'au vol impur, est devenu métier.

25 Que de ces faits épars la preuve serait belle !
Je pourrai quelque jour, sans toucher au libelle,
Soulever d'infâmes secrets.
Mon vers ardent ira, si j'en veux faire usage,
Fouetter sans merci le cœur et le visage
30 Des intrigueurs d'alors aujourd'hui si discrets.

PEUPLE

Montréal, 16 décembre 1851.

MIL HUIT CENT CINQUANTE-DEUX¹

Hélas ! nos députés
sont des gens
prolifiques² !

BARTHÉLEMY

5

L'an qui vient verra-t-il changer nos destinées,
Nos lyres et nos voix encore condamnées
À dire à tous venans nos intimes malheurs ?
Verrons-nous le parti vermoulu du désordre
S'écrouler de lui-même, ou bien enfin se tordre
Sous l'étreinte de ceux dont il fit les douleurs ?

10

Or, il s'est endormi sur la foi d'un faux rêve !
Laissons-le savourer les douceurs d'une trêve :
La mort est le but qu'il atteint.
Le lourd régime anglais³ perdant tout équilibre
Permettra tôt ou tard que ce pays soit libre.
Sa tombe est presqu'ouverte et son pouvoir éteint !

15

Eh ! ne pouvons-nous pas, frères, en hâter l'heure ?
Voyez quels sont les maux de ce peuple qui pleure

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 3 janvier 1852, p. 3.

1. Poème paru dans *le Moniteur canadien* (3 janvier 1852, p. 3) sans nom d'auteur ; le ton et la facture strophique permettent d'attribuer cette pièce à Le-noir.

2. Du poème « Le Député ministériel », strophe 12, v. 2 (dans A. Barthélemy, *Némésis*, p. 312 ; voir n. 1 de « Les élections »).

3. Tandis que les libéraux admirent les traditions politiques et sociales de la Grande-Bretagne, les Rouges sont fascinés par le dynamisme américain et les révolutions européennes.

- 20 Ses deux mille fils⁴ errant chez l'étranger⁵ !
La détresse d'ici menaçait leur courage.
Que leur rappel enfin devienne notre ouvrage !
L'exil assez longtemps a dû les outrager !
- 25 Législatez⁶ toujours, politiques harpies !
Pressurez jusqu'au sang avec vos lois impies
Nos campagnes et nos cités !
Quel que soit le vouloir du maître qui commande,
L'esclave, sans tarder, doit lui faire l'offrande
De son corps, de ses biens et de ses volontés !
- 30 C'est votre droit. Pourtant, vous porterez sa chaîne !
Maîtres, votre avenir est sombre, et chaque haine
Dans peu vous stygmatisera !
Votre égoïsme froid rendant votre âme inerte
Vous suivra comme un crime aux jours de votre perte !
- 35 C'est pour nous venger tous que Dieu vous brisera !
- L'an qui vient verra donc changer nos destinées !
Nos voix ne seront plus encore condamnées
À dire à tous venans nos intimes malheurs.
Nous verrons le parti vermoulu du désordre
40 S'écrouler sur lui-même, ou bien enfin se tordre
Sous l'étreinte de ceux dont il fit les douleurs !

4. Allusion au courant d'émigration canadienne vers les États-Unis. Un rapport rédigé en 1849 sur les causes de l'émigration note une rumeur publique selon laquelle en 1848, pour la seule ville de Montréal, l'exode a été de 8 000 ou 10 000 personnes. Des études fixent à 0,9% le taux annuel d'émigration des Canadiens entre 1852 et 1857. Voir Yolande Lavoie, *l'Émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, p. 49 et 69.

5. Il manque un pied à ce vers tel que publié.

6. De l'anglais « *to legislate* » (mot cité dans le *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, 1930, p. 420). *Légiférez*.

SOUHAITS DU NOUVEL AN¹

Chanson

I

Avec les rieurs, je puis rire :
 C'est le tems des folles gaîtés, 5
 Des chants, du bachique délire,
 Des vœux par le vent emportés.
 L'on n'a pas de pareille fête,
 À donner deux fois dans son cours :
 Je vais crier à pleine tête. 10
 Souhais joyeux, souhais d'amours !

II

Vous deviez avoir les prémices
 Des souhais que j'ose former,
 Femmes, qui faites nos délices, 15
 Filles, que nous voulons aimer.
 Brunes et blondes Canadiennes,
 Profitez aussi de ces jours,
 Pour nous faire, en bonne chrétiennes,
 Souhais joyeux, souhais d'amours ! 20

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 3 janvier 1852, p. 3.

1. Poème paru dans *le Moniteur canadien* (3 janvier 1852, p. 3) avec la double indication « Paroles de Jos. Lenoir » et « Musique de J.B. Labelle, Organiste ». Né à Montréal, pianiste et compositeur, Jean-Baptiste Labelle (1828-1898) est l'élève du pianiste autrichien Léopold von Meyer, qui séjourne au Canada (1845-1847) ; à Paris, il étudie sous la direction de Sigismund Thalberg (1847-1849). À son retour il devient organiste de Notre-Dame de Montréal et membre de l'Institut canadien. Pendant sa carrière, il met en musique plusieurs poèmes canadiens.

Le texte publié à la suite de la musique indique à la fin des strophes II, III et IV, le vers « Avec les rieurs, je puis rire, etc. ». D'après la musique, seuls les quatre premiers vers doivent être répétés comme refrain.

Avec les rieurs, je puis rire,
C'est le tems des folles gaîtés,
Des chants, du bachique délire,
Des vœux par le vent emportés.

25

III

L'homme a grand besoin d'indulgence,
Je l'avoue à son détriment ;
Il redoute votre vengeance,
Autant qu'il aime un doux serment.
Si vous punissez le rebelle,
Que ce soit en l'aimant toujours !
Eh ! n'attend-on pas d'une belle
Souhais joyeux, souhaits d'amours !

30

35

Avec les rieurs, je puis rire,
C'est le tems des folles gaîtés,
Des chants, du bachique délire,
Des vœux par le vent emportés.

IV

Ton nom vient avec ce que j'aime,
Tomber dans mon pâle couplet ;
Je désire que tout de même
Ton bonheur puisse être complet !
Peuple aux vivaces espérances,
Offrons, bien que leurs bras soient lourds,
À ceux qui causent nos souffrances,
Souhais joyeux, souhaits d'amours !

40

45

50

Avec les rieurs, je puis rire,
C'est le tems des folles gaîtés,
Des chants, du bachique délire,
Des vœux par le vent emportés.

AU PEUPLE¹

..... Formez une sainte
alliance,
Et donnez-vous la main².
BÉRANGER 5

Le Pays ! La Patrie ! ô mots faits pour toute âme !
Noms d'amour éveillant une dernière flamme
Dans l'œil de l'exilé mourant !
Quand je les dis, je veux que ma voix soit austère,
Que mon cœur soit lavé de tout haineux mystère,
Que mon front soit joyeux, sans être délirant !

10

Arrière, passions ! Intestines querelles !
Les guerres de partis ne traînent après elles
Que lourds et poignans désespoirs !
Déjouons des méchants les complots téméraires
En ne formant ici qu'un vrai peuple de frères !
S'unir n'est-ce donc pas le plus saint des devoirs !

15

Oh ! laissez le poète au pur patriotisme
Fronder avec dédain un indigne égoïsme ;
Frères, faisons-nous tout pour tous :
Que l'amer préjugé succombant de lui-même

20

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 15 janvier 1852, p. 1.

1. Après l'incendie qui a détruit les locaux de *l'Avenir* (52, rue Sanguinet), le journal connaît des difficultés financières de plus en plus graves ; il cesse de paraître le 11 décembre 1851. À la mi-janvier 1852 naît *le Pays*, nouvel organe des *Rouges*, plus prudent que *l'Avenir*, qui cherche à rallier les démocrates de toutes tendances.

Poème paru sur la feuille volante du journal *le Pays* intitulée « Prospectus », daté du 1^{er} janvier 1852 et signé du nom de l'auteur ; reproduit dans le premier numéro de ce périodique (15 janvier 1852, p.1).

2. « Peuples, formez une sainte alliance, / Et donnez-vous la main ». Re-frain de « La Sainte Alliance des peuples » (P.-J. de Béranger, *Œuvres complètes*, Paris, H. Fournier aîné, 1836, t. II, p. 31-33).

Exhale son courroux dans un soupir suprême !
Le passé n'est plus rien ! réconcilions-nous !

25 **H**ommes, que les honneurs ont égarés sans doute,
Ralliez le drapeau qui vous ouvre la route !
Un prestige fit votre erreur.
Ne le combattez plus : l'élan démocratique
Se fait sentir partout sur ce sol d'Amérique !
Des libertés du monde il est l'avant-coureur !

30 **C**omment lui résister ? Par quel moyen l'éteindre ?
Des tyrans à ce but ont essayé d'atteindre,
Même en se servant du canon !
L'arbre démocratique a de telles racines
35 Qu'il défie aujourd'hui cent hordes assassines !
C'est Dieu qui l'a planté ! L'arracherons-nous ? Non !

Réunissons-nous donc à l'ombre tutélaire
De cet arbre puissant et déjà séculaire
Gloire du continent nouveau !
Soyons fiers de marcher, avant-garde d'apôtres,
40 Vers le large avenir qui s'ouvre pour les autres !
Que les fils de nos fils aient le sort le plus beau !

LES JEUX¹*Panem et circenses*².

Au cirque ! au cirque ! allons ! a dit l'ardente foule !
 Au cirque, où l'on trépigne, où dans le char qui roule
 La folie a mis ses grelots !
 Au cirque, où va danser la soumise cavale,
 Où le rude travail a pour mâle rivale
 L'éclatante gaîté d'un peuple aux larges flots !

5

Allons voir dans un cercle, au milieu de l'arène
 De lestes cavaliers, laissant tomber la rêne³,
 Voltigent au dos du coursier !
 Que ce spectacle est beau ! que ces housses sont belles !
 Pour faire ce qu'ils font, ô mes jambes rebelles
 Il vous faudrait, dix ans, tendre un muscle d'acier !

10

TEXTE DE BASE : *le Pays* (éd. hebdomadaire), 8 juin 1852, p. 1.

1. Entre le 12 mai et le 4 juin 1852, *le Pays* publie, dans la plupart des numéros, une description détaillée et illustrée du cirque – « Compagnie dramatique équestre de Pentland ! Attraction extraordinaire. Nouveauté sans pareille » – qui est attendu à Montréal les 31 mai, 1^{er}, 2, et 3 juin. Le même journal consacre aux jeux de « l'inimitable Joe Pentland » quelques brefs articles : « Cirque » (14 mai 1852, p. 2) ; « On nous prie de rappeler à nos lecteurs... » (31 mai 1852, p. 2) ; « Cirque et voyage de plaisir à Lachine » (4 juin 1852, p. 2).

Poème paru dans *le Pays* (7 juin 1852, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. « Du pain et des jeux du cirque » (Juvénal, *Satires*, X, v. 81). Deux des « maîtres » de Lenoir citent ce vers de Juvénal. Le premier, Lamennais, dénonce la dépravation de celui qui « ne s'estime pas plus que la brute » et se console de tout « pourvu qu'on lui laisse la vie et les jouissances de la brute » ; « *Panem et circenses*, criaient les Romains au temps des Césars » (*Essai sur l'indifférence*, 1823). Le second, Victor Hugo, publie « Le chant du cirque » (*Odes et Ballades*, 1826) précédé de l'épigramme « *Panem et circenses* ».

3. Graphie conservée pour la rime.

BARNUM¹

C'est au milieu de nous qu'il a planté sa tente,
 Un cortège pompeux, la fanfare éclatante,
 Précédaient ses grands chameaux gris ;
 Et le char triomphal, où les dieux de l'Asie
 Grimaçaient, est le trône où Barnum s'extasie !
 Barnum en a chassé les bonzes amaigris.

5

La curiosité va chercher son idole
 Jusques sur ton habit, homme du monopole !
 J'en sais qui, pour te contempler,
 Auraient fermé les yeux sur tes beaux lions fauves,
 Dédaigné le Tom Pouce², et les éléphants chauves
 Que ta puissante main essaya d'accoupler !

10

TEXTE DE BASE : *le Pays* (éd. hebdomadaire), 8 juin 1852, p. 1.

1. À partir du 14 mai 1852, *le Pays* consacre une colonne entière, dans la plupart de ses livraisons, à une publicité du cirque Barnum, attendu à Montréal les 4 et 5 juin 1852 : « Musée et ménagerie colossale de P.T. Barnum. La plus grande exhibition ambulante du monde [...] » Phineas Taylor Barnum (1810-1891), Américain, entrepreneur de spectacles, né à Bethel (Connecticut), est le propriétaire de l'*American Museum* (New York), créé en 1841, où il exhibe diverses curiosités. Le lundi 7 juin, *le Pays* publie le compte rendu suivant : « La semaine dernière a été fructueuse en amusements, mais ceux qui ont attiré le plus grand nombre d'auditeurs, ont été sans contredit le cirque et la ménagerie de M. Barnum. Cette dernière surtout, les deux derniers jours de la semaine, a attiré trois fois par jour une foule compacte [...] La ménagerie était composée d'animaux les plus rares : éléphants, lions, taureau du Birman, ours blanc, tigre royal, chameau, etc., etc., jusqu'aux singes qui n'étaient pas oubliés [...] » (p. 3).

Poème paru, en même temps que « Les jeux », dans *le Pays* (7 juin 1852, p. 3) et signé du nom de l'auteur.

2. Traduit de l'anglais « *Tom Thumb* » (nom donné aux nains dans les contes, dès le XVI^e siècle), appellation donnée par Barnum au fameux nain qu'il exhibe dans le monde entier de 1845 à 1850 et qui est décrit en ces termes : « Le petit général est âgé de vingt ans, ne pèse que quinze livres, et n'a que vingt-huit pouces de haut » (« Musée et ménagerie colossale... », *le Pays*, 14 mai 1852, p. 3).

- 15 Qui t'accorde ce don de faire aller les masses,
Partout, sur ton chemin, chaque jour, quand tu passes³ ?
Qui t'inspira ta volonté ?
Courtier à millions, pour exploiter nos villes,
Tu ne t'abaises point à des œuvres serviles !
Tu touches à peine l'or que nous t'avons porté.
- 20 Ton pays t'a créé ; son esprit, de bonne heure,
A, je n'en doute pas, plané sur ta demeure.
Tu devins homme en spéculant.
Un vaste champ s'ouvrait sous ton regard avide ;
Tu t'y lanças, croyant n'y trouver que le vide.
- 25 Qu'en rapportas-tu donc, ô Barnum opulent ?
- Ta puissance d'abord, et puis, ta renommée !
L'une a du positif, l'autre n'est que fumée.
Toutes deux te plaisent pourtant.
Toutes deux sont à toi : tu les as bien conquises.
- 30 Nul ne doit t'envier ces richesses acquises !
Donne-les à celui qui les mérite autant !

Montréal, 7 juin 1852.

3. Voir le commentaire du *Pays* (7 juin 1852, p. 3).

LE RÉVEIL¹

Prologue

Némésis, la tardive Déesse,
 Qui frappe le méchant sur
 son trône endormi². 5
 ANDRÉ CHÉNIER

Six mois se sont passés, depuis l'heure fatale,
 Où l'AVENIR mourant, meurtri par la cabale,
 De douleur se voilait le front !
 Six mois ont abrité son immense amertume. 10
 Mais le champion fort³, quand il brisa sa plume,
 Dans six mois, se promit de venger cet affront !

L'air ne lui⁴ manquait pas ; il eût pu longtemps vivre.
 Ceux qui l'avaient fondé, le pouvaient encor suivre,
 Et lui donner un large appui. 15
 C'était, vous le savez, une troupe d'élite,
 Fière de lui servir comme de satellite,
 Et d'assumer les torts qu'on déversait sur lui !

Lorsqu'il s'est endormi, sur le sein populaire,
 Avait-il épuisé les flots de sa colère ? 20
 Non ! il avait des ennemis,
 Une tourbe hypocrite à frapper sans relâche,

TEXTE DE BASE : *l'Avenir*, 17 juin 1852, p. 1.

1. Le 11 décembre 1851, *l'Avenir* interrompt sa publication (un numéro isolé du 21 janvier 1852 confirme ce fait) ; il reparait six mois plus tard. Lenoir signale cet événement.

Poème paru en tête du numéro de *l'Avenir* (17 juin 1852, p. 1) et signé du pseudonyme « Athos ».

2. « Ode à Marie-Anne-Charlotte Corday » (André Chénier, *Œuvres complètes*, Gallimard, 1958, p. 179, ode III, strophe 6, v. 5-6).

3. Jean-Baptiste-Éric Dorion, fondateur, directeur-gérant (octobre 1847 à novembre 1852) de *l'Avenir*.

4. Au journal *l'Avenir*.

– Des hommes à flétrir, avec un pouvoir lâche
À jeter bas du trône où la honte l'a mis.

25 Voilà ce qu'il eût fait ; c'eût été son ouvrage !
Mais il a dû, six mois, retremper son courage
 Dans un laborieux loisir !
Le voici revenu : ses armes sont plus fortes ;
Ange vengeur, il pose un signe sur les portes⁵
30 Des triste sommités que ses coups vont choisir !

Pourrez-vous échapper à ses lourdes atteintes ?
Eunuques sans valeur, vos prunelles éteintes
 Ne l'ont pas même vu venir.
Lancerez-vous sur lui vos foudres énervées,
35 Ou vos meutes sans nom, propres à ces corvées,
Que l'écrasant dédain devrait toujours punir ?

ATHOS⁶

Montréal, 14 juin 1852.

5. Allusion au rite de la sortie d'Égypte (*Exode*, ch. 12, v. 13, 22-23) : les anciens d'Israël appliquent le sang aux portes pour que Yahvé empêche l'Exterminateur d'entrer chez eux.

6. L'un des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas.

L'AVOCAT¹

.... vous avez tort d'étudier
la profession comme une
science. Il vaut mieux
l'apprendre comme un
métier².

P.-J.-O. CHAUVÉAU,
Charles Guérin.

S'il est riche, quatre ans il verra les coutumes,
Feuilletera le code et les œuvres posthumes
Des légistes des tems passés !
Il dormira parfois, en voulant lire à l'aise
Un des mille inquarto de la chicane anglaise,
Étude à rendre lourds les fronts les plus sensés !

S'il est pauvre, il ira, durant ces quatre années,
Offrir son humble plume aux phrases surannées
Des habitués du palais ;
Il s'étiolera pour gagner un salaire
Digne au plus d'un manœuvre et qui pourrait déplaire,
Quand ils sont bien repus, aux plus chétifs valets !

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 23 septembre 1852, p. 1.

1. À compter de février 1846, l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne* (p. 26-31) publie sans nom d'auteur la première moitié du roman *Charles Guérin* de Chauveau, où l'auteur proteste contre l'encombrement des professions libérales. Le 12 août 1847, un essai, présenté devant l'Institut canadien par James Huston, décrit la situation pénible des avocats et notaires (« De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française », paru dans *l'Avenir*, 21 août 1847, p. 31-44 ; repris dans *le Répertoire national*, t. IV, p. 122-155 ; voir surtout p. 139, 141-142). En 1852, *le Pays* (2 juin) et *le Moniteur canadien* (17 juin) annoncent la publication prochaine, en volume, de *Charles Guérin*. La parution du premier fascicule est signalée dans *le Moniteur canadien* du 26 août 1852.

Poème paru dans *le Moniteur canadien* (23 septembre 1852, p. 1) et signé du pseudonyme « Jean Meunier » ; par contraste avec la situation des avocats, ce nom représente un métier agricole encore florissant dans la région de Montréal.

2. P.-J.-O. Chauveau, *Charles Guérin. Roman de mœurs canadiennes*, Montréal, G. H. Cherrier éditeur, John Lovell imprimeur, 1852, 2^e livraison, p. 63.

Enfin, par un beau jour, sa science complète
Lui permet de briguer l'honneur de la sellette³ !

Son examen est triomphant !

Il a, pendant six jours de travail, d'insomnie,
Fait faire de tels pas à son large génie
25 Que Pothier⁴, près de lui, ne semble qu'un enfant !

Misère ! avez-vous vu ce parquet où patauge⁵

Cent trente Cicérons, affublé de la toge,

Portant diplômes d'avocats ?

30 Avez-vous vu leurs yeux, aux prunelles avides,
Convoiter le plaideur qu'appellent leurs mains vides ?
Le plaideur dédaigneux en fait-il même cas !

Pourtant, c'est cet état qu'au sortir de l'école
Encombre tous les ans, une jeunesse folle !

35 Absurde et désolant métier,
Il ruine à lui seul bien plus d'intelligences,
Brise plus d'avenirs, cause plus d'indigences,
Que l'ardent désespoir dont il est le sentier !

Voilà ce que devient ton délicieux rêve !

40 Qu'un plus digne labeur prenne l'ardente sève.

Enfant, que Dieu te mit au cœur !

La pâle oisiveté, compagne de l'orgie,
Tuant ton jeune corps, tuant ton énergie,
Accourt te recevoir avec un ris moqueur !

45 Or, le pain de l'esprit qu'on nous jette à nous autres
Alimente ici trop d'avocats et d'apôtres !

La moitié suffirait au plus !

Les impôts du seigneur, l'honoraire, la dîme,
Écrasent sans merci, ce peuple, leur victime !

50 Pauvre peuple ! quand donc cesseront ces abus !

JEAN MEUNIER

Montréal, 20 septembre 1852.

3. L'honneur de se présenter à l'examen (ou interrogatoire).

4. Robert-Joseph Pothier, juriste français (1699-1772) dont les travaux ont préparé le Code civil.

5. Le singulier est maintenu pour la rime.

LE PRÊTRE¹*Sacerdos in æternum*² !

I

Ce prêtre était un ange à la parole douce,
 Qui tombant dans la mort, sans larmes, sans secousse, 5
 Monta par les degrés du ciel !
 Il marcha sans dédain des choses de la vie ;

TEXTE DE BASE : *la Patrie*, 18 août 1856, p. 1.

VARIANTES : I *le Moniteur canadien*, 16 décembre 1852, p. 3. II *le Moniteur canadien*, 7 janvier 1853 (l. 28-31 seulement placées en épigraphe au poème « Premier Janvier 1853 »).

I I SACERDOS IN AETERNUM ! I <Les strophes ne sont pas numérotées.> 7 I vie,

1. Lorsque Lenoir écrit ce poème, la lignée des Lenoir-Rolland compte déjà trois prêtres : l'un est décédé, les deux autres habitent Montréal. Le premier, Louis-Gabriel (1753-1814), est né à Montréal ; après ses études à Québec, il est ordonné prêtre en 1781 ; il est curé de Saint-François-du-Lac (1782-1805), de l'Île-Dupas (1805-1807), de Sorel (1806-1814). Le second, Luc-Hugues (1823-1899), né à Saint-Henri de Montréal, ordonné prêtre en 1848, est auxiliaire à Notre-Dame, de 1848 à 1853. Le troisième, Charles-Octave (1825-1879), né à Saint-Henri, est ordonné prêtre à Paris le 20 décembre 1851 ; après une année de solitude à Issy, il devient en 1852 professeur au petit séminaire de Montréal. On pourrait aussi compter François-Xavier Desève (1809-1869), cousin germain de la mère de Joseph Lenoir, qui est ordonné prêtre le 20 janvier 1833, à Montréal. Ce prêtre vit retiré à Saint-Augustin-des-Deux-Montagnes depuis 1845. Joseph Lenoir aurait écrit ses strophes à l'occasion du premier anniversaire d'ordination de Charles-Octave, son cousin germain ; cependant, il aurait voulu en même temps honorer la mémoire de leur grand-oncle dont le centenaire de la naissance (1853) approche.

Poème paru dans *le Moniteur canadien* (16 décembre 1852, p. 3) sous le titre « *Sacerdos in æternum* ! » et signé du nom de l'auteur ; repris dans *la Patrie* (18 août 1856, p. 1) sous le titre « Le prêtre », suivi de l'épigraphe « *Sacerdos in æternum* ! » et signé « J. L. Lenoir ». C'est la seule fois qu'un poème de Lenoir indique l'existence de deux prénoms. L'acte de naissance (15 septembre 1822) du poète porte l'unique prénom : « Joseph » ; l'acte de mariage (22 juin 1847) donne « Joseph Léopold Lenoir Rolland » ainsi que la signature : « J. L. Lenoir dit Rolland ».

2. « *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech* » (Ps. 110, 4 ; et *He VII*, 17) : « Tu es prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédech ». Ce texte est cité et commenté en 1823 par Lamennais dans *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (voir nouvelle édition, Paris, Garnier, 1859, t. I, p. 400).

Laissa crier la haine et murmurer l'envie,
Sans ouvrir ses lèvres de miel !

10

II

Il consolait le pauvre aux jours de sa souffrance,
À l'un donnait du pain, à l'autre l'espérance ;

La paix du cœur aux affligés !

Un refuge à la veuve, à son fils un sourire ;

15

Le pardon des péchés aux enfans du délire,

L'oubli du bien qu'il fit à tous ses obligés !

III

Il n'eut jamais d'orgueil que pour son âme blanche !

Homme d'amour sans borne³, il est partout, il penche

20

Son front sur toutes les douleurs !

Voyez ! son œil serein sonde toutes misères ;

Sa main se fait discrète ; et bien des pauvres mères,

Quand il passe, sèchent leurs pleurs !

IV

25

Il prie ! oh ! la prière est bien faite à sa bouche !

En la portant à Dieu l'archange qui la touche

Ose en convoiter les douceurs !

Sa prière est pour tous, hommes, enfans ou femmes !

Il veut qu'elle soit grande et que toutes les âmes

30

Aux longs banquets du ciel viennent s'asseoir en

sœurs⁴ !

21 < la Patrie : toutes misères (sans ponctuation). Nous adoptons la leçon de I. > 25 I faite de sa 26 I Dieu, l'archange qui la touche, 28 II enfans et femmes 30 II ciel aillent s'asseoir 31 I sœurs ! < fin du poème >

3. Lenoir, si peu enclin au cléricisme, reconnaît en ce prêtre l'incarnation véritable de la fraternité évangélique.

4. Les trois derniers vers de cette strophe serviront d'épigraphe au poème de Lenoir : « Premier janvier 1853 ».

V

Ce prêtre était un ange à la parole douce,
Qui tombant dans la mort, sans larmes, sans secousse,
Monta par les degrés du ciel ! 35
Il marcha sans dédain des choses de la vie ;
Laissa crier la haine et murmurer l'envie,
Sans ouvrir ses lèvres de miel⁵ !

J. L. LENOIR
Montréal, 15 décembre 1852. 40

5. Cette strophe (l. 32-38) est ajoutée en 1856. Cette année-là, les deux cousins du poète sont vicaires à Notre-Dame de Montréal.

ÉTRENNES DU JOUR DE L'AN¹

Aux lecteurs du pays

Souhaits du nouvel an, formules surannées,
Qui revenez toujours, brillantes ou fanées,
5 Imposer votre doux fardeau !
Veuillez être pour nous de très humbles servantes,
Afin que nos lecteurs, dans les strophes suivantes,
Puissent au moins trouver quelque peu de nouveau !

10 Mon vœu le plus ardent, ma prière éternelle,
Est que, dans mon pays, la fille toujours belle
 Reste simple dans sa beauté ;
Qu'elle ne cherche point de splendide parure,
Pour rehausser les dons que lui fit la nature !
C'est elle que l'on aime et non sa vanité.

15 Lorsqu'un penser d'amour enveloppe son âme,
Et que, le front penché, rêve la jeune femme
 Aux jouissances du foyer,
Je formule pour elle un souhait plus intime,
Et qui réalisé semble presque un abîme.
20 Disons-le-lui bien bas de peur de l'effrayer !

Hommes trop tôt blasés que le spleen accompagne,
Je vous souhaite à tous une pure compagne

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 3 janvier 1853, p. 1.

1. À l'aube de 1853, Lenoir honore une tradition canadienne qui est plus ancienne et plus forte que les événements socio-politiques : celle des vœux du nouvel an.

Poème paru dans *le Pays* (3 janvier 1853, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

Pleine d'amour et de pudeur !
Rien de mieux, croyez-m'en, qu'une candide amie !
Pour ne pas trouver longs les sentiers de la vie, 25
Il faut y marcher deux, avec un même cœur !

Je souhaite un bon fils à toute bonne mère ;
À l'heureux d'aujourd'hui, qu'une douleur amère
Ne trouble jamais son bonheur ;
Aux pauvres, plus de pain, de moins lourdes 30
souffrances,
Aux riches, que le ciel comble leurs espérances
Et que jamais sur eux ne tombe le malheur !

Si mon vœu peut s'entendre aux terres étrangères,
Qu'il aille y rappeler à nos dévoués frères 35
Les plaisirs du foyer absent !
Ne les oublions pas ! ils sont ce que nous sommes !
Généreux travailleurs, courageux jeunes hommes,
Ils nous tiennent à tous par les liens du sang !

Et toi, peuple, affaîssé sous des chaînes énormes, 40
Mes vœux hâteront-ils les meilleures réformes
Vers lesquelles tu tends la main ?
Ces réformes pour toi sont les fruits de Tantale !
Quand donc laisseras-tu cette bonté fatale,
Qui te fait dévier de ton large chemin ! 45

Et vous, législateurs, tout puissants mandataires,
Qui répandez notre or, et partagez nos terres,
Entre vos nombreux serviteurs,
Vous participerez aux souhaits des poètes !
Continuez longtemps d'être ce que vous êtes. 50
Un siège en paradis attend des acheteurs !

Souhaits du nouvel an, formules surannées,
Qui revenez toujours, brillantes ou fanées,
Imposer votre doux fardeau !
Veuillez être pour nous de très humbles servantes, 55
Afin que nos lecteurs, dans les strophes suivantes,
Puissent au moins trouver quelque peu de nouveau !

PREMIER JANVIER 1853¹

Sa prière est pour tous,
hommes, enfans et femmes !
Il veut qu'elle soit grande
et que toutes les âmes
Aux longs banquets du ciel
aillent s'asseoir en sœurs² !

J. LENOIR

.... *RARI NANTES IN**GURGITE VASTO*³

ÉNÉIDE

CANADA

Encore un pas de plus, un pas vers l'esclavage⁴ !
Quoi ! nos rudes efforts n'enfantent que servage,
Qu'agio⁵, que corruption !
Quoi ! ce nom : « LIBERTÉ » ! qui rompt toute inertie,
Serait le rauque cri d'une démocratie
Indigne de nous tous et de la nation !

Quoi ! nous n'avons pas vu, l'œil louche et le cœur
sombre,
Les faux amis du peuple élaborer, dans l'ombre,
Leurs liberticides projets !
Nous ne démasquons pas la noire fourberie

TEXTE DE BASE : *le Moniteur canadien*, 7 janvier 1853, p. 1.

1. À rapprocher du poème « Mil neuf cent quarante-neuf », paru le 25 juin 1849 et consacré au succès des révolutions européennes de 1848.

Poème publié sous le titre « Adresse du *Moniteur canadien* à ses Abonnés. Premier janvier 1853 », dans *le Moniteur canadien* (7 janvier 1853, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Extrait du poème « Le prêtre » (strophe 4, l. 28-31). Voir p. 180.

3. « *Apparent rari nantes in gurgite vasto*, » : ... bien peu surnagent sur cet abîme immense (*Énéide*, livre 1^{er}, v. 118).

4. Aux yeux des démocrates ou « Rouges » de *l'Avenir*, même les progrès accomplis par le parti réformiste ou libéral sont un recul dans la voie de la liberté.

5. Le terme propre serait plutôt celui d'agiotage.

De ces hommes tarés, dont la supercherie
Nous ferait faux comme eux, et nous rendrait abjects ! 25

Ils ont rétrogradé ! qu'ils en portent la peine !
Ils veulent moissonner : qu'ils moissonnent la haine
De ceux qu'ils ont abandonnés⁶ !
Qu'ils craignent : on flétrit jusqu'à l'indifférence.
Le désespoir, parfois, remplace l'espérance ; 30
Et la honte est pour ceux qui restent condamnés !

Allez ! préconiseurs des hideux monopoles !
Nous saurons nous passer de vos faibles épaules,
Qui fléchissent sous les fardeaux !
Nous sommes assez forts pour finir notre ouvrage ; 35
Assez nobles, aussi, pour dédaigner l'outrage
Des banaux louvoyeurs qui nous tournent le dos !

Douze mois seuls ont donc détruit notre phalange⁷,
Apporté, parmi nous, une discorde étrange,
Et presque une tache à nos fronts ! 40
Douze mois ont suffi, pour transformer des hommes,
Naguère, ardents et fiers, autant que nous le sommes,
En chétifs travailleurs, dévorant tous affronts !

Eh bien ! que tout soit dit entre vous et nous autres !
Nous voulons être encor les courageux apôtres 45
Qui parlèrent par l'Avenir !
Nous ne serons que peu de lutteurs dans l'arène ;
C'est vrai ; mais nous aurons une face sereine,
Des bras redoutant peu les labeurs à venir !

Oh ! que nous sommes bien les fils de cette France, 50
Où la faveur d'un jour efface une souffrance,
Produite par trente ans de deuil⁸ !
Elle nous a légué ses élans, ses colères,

6. Allusion à la scission (été 1847) du Parti canadien entre réformistes et démocrates.

7. Disparu le 11 décembre 1851, *l'Avenir* reprend sa publication le 17 juin 1852, pour cesser de nouveau le 24 novembre suivant.

8. De 1815 à 1848, sous les gouvernements monarchiques de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe.

55 Ses prompts retours au bien, et ces cris populaires
Qui la firent danser sur les bords du cercueil !

Mais elle vit pourtant, quoique toujours en gêne !
Ses peuples réunis sont un peuple homogène
Qu'un tyran ne saurait briser !
60 Tandis qu'il n'en est pas ainsi de notre race,
Que l'Anglais, chaque jour, plus hardi, plus vorace,
Divise par sa fourbe et tend à maîtriser !

Désunion fatale ! oh ! quand cessera-t-elle ?
Frères, soyez-en sûrs, son atteinte est mortelle !
Sachons éloigner ces malheurs !
65 Fesons taire à jamais les querelles civiles !
Éteignons les brandons qui menacent nos villes :
La discorde toujours mêla le sang aux pleurs !

FRANCE

70 Voilà ce sol français, qui s'ouvrait sous les trônes,
Qui fut sept⁹ fois fatal aux porteurs de couronnes,
Servant d'écueil à leur fureur !
Voyez-le qui s'émeut, à la voix d'un pygmée¹⁰,
Qui jette son grand peuple et sa puissante armée
Comme une offrande impie au risible empereur !

75 Voilà sa république et sa liberté mortes !
Ses populations généreuses et fortes,
Partant pour de lointains exils !
Napoléon troisième et de nom et d'audace,
Est digne de régner sur une telle race !
80 Qu'il la tienne à genoux au bout de ses fusils !

9. Le chiffre semble désigner un nombre indéfini de rois ou de reines qui ont péri de diverses façons : Henri II, Henri III, Louis XVI, Marie-Antoinette, Napoléon, Louis-Philippe... Dans la tradition biblique, le nombre « sept » a souvent le sens symbolique d'un chiffre parfait, mais il peut indiquer aussi un nombre élevé, presque indéfini (J. Dheilly, *Dictionnaire biblique*, Paris, Desclée & Co., Tournai, 1964, p. 817).

10. Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, devenu, par le coup d'État du 2 décembre 1851, l'empereur Napoléon III, ou *Napoléon-le-Petit* (titre d'un pamphlet que Victor Hugo publie le 5 août 1852).

LES LABOUREURS¹

Ne méprisons jamais le sol qui nous vit naître,
 Ni l'homme dont les bras, pour notre seul bien être
 S'usent à force de labeurs,

5 Ni ses robustes fils ployés sur leurs faucilles,
 Ni son modeste toit, ni le chant de ses filles,
 Qui reviennent, le soir, avec les travailleurs.

Ils moissonnent pour nous, et les fruits de leurs peines,
 Blonds épis, doux trésors des jaunissantes plaines,

10 Blanches et soyeuses toisons,
 Larges troupeaux chassés de leurs oasis vertes,
 Toutes ces choses-là par eux nous sont offertes,
 Et c'est avec leur or que nous les leur payons.

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, août 1857, p. 151.

VARIANTES : *le Moniteur canadien*, 3 février 1853, p. 1.

1 AGRICOLÆ ! <épigraphe> : ...*Sua si bona nôrint ! / VIRGILE.* 3 seul
 bien-être 4 labeurs ; 5 fils, ployés sur leurs faucilles ; 6 Ni son soc, ni son
 toit, ni 7 travailleurs ! 8 et le fruit de 13 payons !

1. En 1853, le rythme d'émigration des Canadiens français vers les États-Unis s'accélère : 25 000 émigrés de 1837 à 1839 ; 35 000 de 1840 à 1850 ; 40 000 de 1851 à 1857 (Gustave Lanctot, *les Canadiens français et leurs voisins du sud*, Montréal, Valiquette, 1941, p. 294-295). Pour convaincre les jeunes Canadiens de rester au pays, Octave Crémazie publie dans *le Journal de Québec*, 1^{er} janvier 1853, un poème de 186 vers : « Colonisation ». Lenoir interpelle plutôt la société qu'il incite à respecter et à instruire le cultivateur.

Poème paru d'abord en cinq strophes sous le titre « Agricolæ », dans *le Moniteur canadien* (3 février 1853, p. 1), signé du nom de l'auteur, daté de Montréal, février 1853, et précédé de l'épigraphe : « ... *Sua si bona nôrint !* – Virgile » (voir la note 2 du poème « Les élections ») ; repris dans *le Journal de l'Instruction publique* (août 1857, p. 151) sous le titre « Les laboureurs » et réduit à quatre strophes, sans épigraphe, ni lieu ni date de composition.

Notre avenir est là ! nos champs gardent le germe
 D'hommes propres à tout, au cœur changeant ou ferme, 15
 Prenant un bon ou mauvais pli ;
 Dirigeons vers le bien leur mâle intelligence ;
 Instruisons-les : savoir, c'est narguer l'indigence
 Et peut-être sauver un peuple de l'oubli.

Il n'est que ce moyen d'atteindre un long bien être, 20
 D'attacher à ce sol fécond qui les vit naître
 Les hommes aimant les labeurs,
 De voir leurs nombreux fils, ployés sur leurs faucilles,
 Et d'entendre, le soir, le doux chant de leurs filles
 Se mêler à celui des rudes travailleurs. 25

16 pli ! 17 intelligence, 18 *Un peuple qui l'ignore accepte l'indigence,*
 19 *Et quitte son foyer quand la faim l'a rempli.* <Ce vers est suivi de la strophe sui-
 vante :> *Ce n'est pas tout : il faut offrir à l'industrie, / Cette mère du monde et de toute pa-*
trie / Un long et bien solide appui ! / Effacer de nos fronts la tache féodale, / Tuer le fan-
tisme et la haine fatale / Qui, nous rongant le sein, nous souillent aujourd'hui ! 20 *C'est*
là le sûr moyen d'atteindre un long bien-être, 21 *sol qui les a tous vu naître,*
 22 labeurs ! 24 d'entendre le soir, le doux chant de leurs filles, 25 *Se mê-*
lant à

L'OUVRIER¹Le travail apporte du pain².

GUIRAUD

- 5 J'ai des bras comme un autre et je puis travailler !
 Je ne redoute point un labeur journalier,
 Si ce labeur m'apporte joie !
 Dieu m'a fait libre et fort, m'a rempli de santé,
 Et je ne serais pas digne de liberté
 Si, louche paresseux, je désertais sa voie !
- 10 Oh ! je veux travailler ; que l'on m'accorde au moins
 Un salaire qui puisse éloigner les besoins
 De mon humble et douce demeure !
 Et je serai content si je puis retenir
 Quelque peu de mes gains pour cet âge à venir,
- 15 Où souvent le vieillard tend ses deux mains et pleure !

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 10 février 1853, p. 1.

1. Au lendemain de la Révolution de 1848 à Paris, le gouvernement provisoire décrète « le droit de l'ouvrier au travail » ; les griefs de la classe ouvrière en chômage passent alors au premier plan de l'actualité et ils envahissent la poésie. À cette époque, l'ouvrier n'est pas un motif tout à fait nouveau dans la poésie canadienne. Charles-Honoré Laverdière inclut dans son *Chansonnier des collèges* (Québec, Au Bureau de l'Abeille, 1850) les pièces suivantes : « Les deux Frères Savoyards » (p. 98) ; « Le chant de l'ouvrier » (p. 110) ; « Le refrain des ouvriers » (p. 111). Dès son enfance à Saint-Henri, Lenoir a pu observer les ouvriers aux tanneries des Rolland.

Poème paru dans *le Pays*, (10 février 1853, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Ce texte serait inspiré du poème élégiaque d'Alexandre Guiraud (1788-1844), « Le petit Savoyard », et plus précisément de l'épigraphe : « Un peu de pain est la vie des pauvres : celui qui les en prive est un meurtrier. (Ecclésiaste) » ; ou encore de la phrase, « ... Auront-ils toujours du travail et du pain ? », de la « Notice sur les Petits Savoyards » qui précède l'élégie (voir *Poésies dédiées à la jeunesse*, Paris, Jacques Lecoivre, 1847, p. 184 et 187).

Je sais le prix qu'on peut donner pour mes sueurs !
Quelle vigueur je puis dépenser en labeurs,
Ce que mon corps chaque jour gagne !
Que celui qui conduit son travail jusqu'au soir,
Est fier de venir au foyer, pour s'asseoir 20
Parmi ces blonds enfants que leur mère accompagne !

Je sais mettre une borne à mes âpres désirs ;
Peu me suffit ; pourvu qu'en de simples loisirs,
Je puisse achever ma journée !
Il faut quelque repos au robuste ouvrier, 25
Et puis qu'il ait le temps d'aimer et de prier
Pour sa large famille au travail condamnée.

Montréal, 8 février 1853.

AU TEXAS¹

I

Savez-vous ce que c'est qu'un duel d'Amérique,
Déliçats amateurs d'au-delà l'Atlantique,

5 Qui tirez une arme avec art ?
Savez-vous qu'à vingt pas un coup de carabine
Atteint toujours le front, auquel on le destine,
Que la balle jamais ne s'égare autre part ?

10 Or, le plus ferme doigt, crispé sur la détente,
Peut bien parfois faiblir, dans les momens d'attente
Précédant le triple signal.

On touche un but ; c'est vrai : mais la rouge blessure
N'a pas assez de sang, pour laver une injure,
N'a pas assez tué le corps d'un dur rival !

TEXTE DE BASE : *la Ruche littéraire*, 1^{re} série, n° 1, février 1853, p. 43-44.

1. Au Canada, dès 1835, on s'intéresse à l'évolution politique du Texas. James Huston cite le cas de Canadiens émigrés à la Nouvelle-Orléans qui vont « verser leur sang dans la guerre d'indépendance » (« De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française », Essai lu à la séance de l'Institut canadien du 12 août 1847, *l'Avenir*, 21 août 1847, p. 35). Proclamé république indépendante en 1836, le Texas est librement annexé aux États-Unis en 1845. Au cours de son histoire, il fait l'objet de récits les plus contradictoires. Au temps du conquérant Hernan Cortés, il aurait été infesté par des hordes d'Indiens sanguinaires et serait devenu, par la suite, le rendez-vous des bandits de l'Union américaine. Vers 1848, lorsque Étienne Cabet tente d'y établir une colonie socialiste, ses partisans en donnent des descriptions favorables, voire fabuleuses, comme en témoigne la notice intitulée « État du Texas » publiée par S.-G. Goudrich dans *les États-Unis d'Amérique* (Paris, Guillaumin, 1852, p. 281-288).

Poème paru dans *la Ruche littéraire* (février 1853, p. 43-44) et signé du nom de l'auteur.

Chez vous, au premier sang, toute haine est éteinte. 15
 Un seul pas en avant, chez nous, est de la crainte,
 Flétrit le dernier des Texiens².
 S'il tombe, il lutte encore ou provoque du geste
 Un adversaire intact, à la main forte et leste
 Qui l'achève en riant et le livre à ses chiens ! 20

De tous les instruments de mort ou de supplice,
 La hache et le couteau servent mieux, dans la lice,
 Quiconque veut s'y hasarder !
 La lame du couteau, lorsqu'elle est bien coulée,
 Qu'elle est forte, portant une pointe effilée, 25
 Va bien au bout du bras, qui sait le commander.

II

– Il devra terminer nos rugissantes haines !
 Se dirent deux voisins, en se montrant les gaines,
 Qui battaient leurs larges côtés. 30
 Et tous deux s'en allaient, cherchant chacun deux frères,
 Farouches assistans de luttés téméraires,
 Aventueux bandits aux déserts emportés !

III

Un bouge abandonné, dont le vieux toit s'incline, 35
 S'estombe sur le front d'une haute colline,
 Comme un spectre des noires nuits.
 Quatre hommes sont couchés, sur le devant du porche,
 Tenant tous quatre en main une flambante torche ;
 Leur oreille du sol semble écouter les bruits. 40

Par un ciel aussi sombre, et surtout à cette heure,
 Que viennent-ils attendre, autour d'une demeure,
 Aux murs lézardés et croulans ?
 Qui donc en a fermé les battantes croisées,
 Remis sur leurs vieux gonds, bien qu'à demi brisées, 45
 Ces portes qu'envahit la mousse aux filets blancs ?

2. Aujourd'hui : Texans.

Ce sont eux ! mais pourquoi ? vous allez le connaître.
Regardez-les bondir à travers la fenêtre,

50 Qu'un rauque cri vient d'ébranler ;
Cri strident du damné, torturé par la flamme,
Cri d'angoisse, arraché des profondeurs d'une âme,
Qui laisse un corps maudit que Dieu veut immoler !

IV

55 Tout le parquet visqueux de la hutte empestée
Est jonché de lambeaux de chair déchiquetée

Par les coups d'un acier puissant ;
Et, parmi les débris de cette horrible fête,
Est un tronc décollé sur lequel une tête
Repose hérissée et dégoutte de sang.

60 Hors du cercle blafard que décrit la lumière,
Dans un recoin ombré de la paroi de pierre,
Un des champions est debout !
Ses pieds sont nus, ainsi que ceux de sa victime,
Ses dents mordent encor l'instrument de son crime ;
65 Sa lèvre se blanchit d'une écume qui bout.

– Je l'ai tué ! dit-il, et j'ai bien fait ! Le lâche,
Au milieu de la lutte, oublieux de sa tâche,
Voulait fuir mon couteau vengeur !
Le mur était scellé... sa course circulaire,
70 Quoique muette et folle, attisa ma colère !
Il tomba !... je suis fier d'être son égorgeur !

De tous les instruments de mort et de supplice,
La hache et le couteau servent mieux dans la lice,
75 Quiconque veut s'y hasarder !
La lame du couteau, lorsqu'elle est bien coulée,
Qu'elle est forte, portant une pointe effilée,
Va bien au bout du bras qui sait le commander !

BLUETTE¹

I

Pourquoi retenir tes cheveux
Dans les fils noirs d'une résille ?
Pourquoi voiler tes doux yeux bleus 5
Avec les plis d'une mantille ?
Tes longs cheveux, filamens d'or,
Sont bien plus beaux, plus beaux encor,
Quand, libres, ils flottent par ondes !
Ton œil, miroir de ton sein blanc, 10
Ton œil, que tu lèves en tremblant,
Luit, plus doux, sous des tresses blondes !

II

Une larme perle souvent
Aux cils de ta blanche paupière, 15
Quand sur le mousseux banc de pierre
Tu reviens t'asseoir en rêvant !
Que d'amoureux aux cœurs volages,
Cachés alors sous les ombrages,
Convoient ta pâle beauté ! 20
Peureuse enfant ! fille imprudente !
Prends garde à leur prunelle ardente,
D'où rayonne la volupté !

TEXTE DE BASE : *la Ruche littéraire*, 2^e série, n° 4, novembre 1853, p. 594.

1. Ces quelques strophes auraient été inspirées à l'auteur par sa femme Félicité, mère de quatre enfants, qui s'apprête à fêter son vingt-cinquième anniversaire de naissance (le 28 novembre 1853).

Poème paru dans *la Ruche littéraire* (novembre 1853, p. 549) et signé du nom de l'auteur.

III

25 Tu fais bien d'être pure et sage ;
Et de ne pas même écouter,
Les gais propos qu'il est d'usage
De dire et souvent de chanter !
30 Pourtant, si ton âme est avide
Des choses qui comblent le vide
Que tes pleurs y font chaque jour,
Ton âme naïve et charmante,
Au mal sans nom qui la tourmente,
Ne doit opposer que l'amour !

MISÈRE¹À M. J. Gentil²

Méditez bien ceci, riches !
 l'heure est venue
 De donner une veste à la 5
 pauvreté nue,
 À la faim, un pain
 noir.....³
 BARTHÉLEMY

Vous en doutez ! Eh bien ! elle vient, elle est forte ! 10
 Son pied heurte déjà le seuil de votre porte !
 Dans tous les carrefours, elle vous tend les mains !
 Une meute d'enfants, de femmes aux fronts blêmes,
 Se drapant de haillons, promène ses emblèmes,
 Et porte sa hideur sur tous les grands chemins ! 15

TEXTE DE BASE : *la Ruche littéraire*, 2^e série, n° 5, décembre 1853, p. 651-652.

1. En 1845, Victor Hugo entreprend *les Misères*, roman qui deviendra plus tard *les Misérables* ; la même année Eugène Sue publie le roman socialiste *le Juif errant* (Éd. illustrée par Gavarni, Paris, Paulin, 1845, 2 vol.). Lenoir a connu ce dernier ouvrage (il en donnera en 1850 un exemplaire à la bibliothèque de l'Institut canadien). L'artiste Gavarni, pendant des séjours à Londres (1847-1851), fréquente les quartiers miséreux. Il exécute une suite de huit dessins sur bois (sous le titre « Ce que l'on voit gratis à Londres »), publiés dans *l'Illustration* (vol. 18, janvier à juin 1851, p. 280-281), dont le plus pathétique est celui d'une pauvre entourée d'enfants en guenilles intitulé « Misère et ses petits » (p. 280).

Poème paru dans *la Ruche littéraire et politique* (décembre 1853, p. 651-652) et signé du nom de l'auteur.

2. Jean-Sylvain Gentil quitte la France après le coup d'État de Napoléon III en 1851 et se réfugie à la Nouvelle-Orléans. Henri-Émile Chevalier, pros crit comme lui, rédacteur en chef de *la Ruche littéraire*, en fait un de ses correspondants : entre mai 1853 et mai 1854, Gentil y publiera une dizaine de poèmes.

3. A. Barthélemy (1796-1867), « L'émeute universelle » (v. 21 à 23), dans *Némésis*, p. 314 (voir n. 1 de « Les élections »).

Or, la faim, ce fléau de toute grande ville,
Plus terrible toujours qu'une guerre civile,
Nous promet, cette année, un surcroît de douleurs !
Les neiges de l'hiver rigoureux qui commence,
20 Sont le moëlleux tapis, où le squelette immense
Va s'ébattre au milieu des hontes et des pleurs !

Laissez-vous grandir ce dangereux ulcère,
Sans porter le remède où se tord le viscère,
Sans ôter son prétexte à la mendicité !
25 La détresse du pauvre émeut le philanthrope :
Utilisez son corps ! on l'a fait en Europe !
Le servage du pauvre est son droit de cité !

Il est temps, ou jamais, de donner votre obole,
Si vous voulez en paix faire le monopole
30 De ces choses qu'ignore un peuple d'indigens !
Enlevez du boubier une race flétrie !
Jetez la goutte d'eau dans son gosier qui crie !
Pour ses vices sans nom montrez-vous indulgens !

Qui sait si, quelque jours, devenant téméraires,
35 Ils ne vous diront pas : « Partagez, ô nos frères,
« Sans vous faire prier, l'héritage commun !
« Votre possession n'est pas un privilège !
« Le garder à vous seuls deviendrait sacrilège ;
« La justice est pour nous : nous sommes cent
40 contre un ! »

Ne craignez pas encor cette justice immonde
Qui sur sa faible base ébranle le vieux monde ;
Le paupérisme ici ne vous menace pas !
S'il se fait effronté comme le parasite,
45 C'est que vous le voulez, c'est que chacun hésite
À le traquer partout où s'emprennent ses pas !

Et puis, vos parias ont les deux mains liées !
 Vos femmes, que souvent leur bouche a suppliées,
 Vous diront, sans mentir, qu'avec des cris moqueurs
 Elles ont éconduit des enfans et leur mère, 50
 Sans qu'un pli douloureux, sans qu'une plainte amère,
 Ait sillonné leurs fronts, ou jailli de leurs cœurs !

Condamnés à mourir dans leurs ignominies,
 Ils passent sous vos yeux, traînant leurs agonies !
 Leur morne désespoir vous trouve indifférens ! 55
 Regardez bien pourtant ! toute la plèbe infime
 Par les mêmes sentiers n'aborde point l'abîme,
 Où l'aveugle malheur précipite ses rangs !

Ils sont là, devant vous ! sous leur mat épiderme
 Chaque torture intime a déposé son germe 60
 De misère sans fin, de prostitution !
 Jetez-leur un lambeau de cette légitime,
 Qui ne serait pas plus à vous qu'à la victime,
 Si Dieu vous obligeait à restitution !

Éviter le contact d'une balle nocturne⁴ ; 65
 Ne jamais rencontrer le piéton taciturne,
 Qui, sous les porches noirs, va mûrir un projet ;
 N'être jamais suivi par le gueux qui mendie ;
 Ne jamais voir son toit rongé par l'incendie ;
 Ajouter des louis aux louis du budget ; 70

Telle est la question ! Résolvez-la, vous autres,
 Qui du noble agio vous faites les apôtres !
 Elle⁵ est pleine de sang et grosse de sacs d'or !

4. Ce vers est ambigu. Il pourrait s'agir d'une coquille : *balle* au lieu de *belle* (voir « prostitution », l. 61). Cependant, le contexte de menace suggère plutôt la lecture *balle*.

5. La question mentionnée l. 71.

75 Laissez-la, s'il vous plaît, choir, sans y prendre garde !
Mais, sachez-le, ce fils d'une race bâtarde,
L'homme sans pain, ressemble à l'hyène qui dort !

80 Occupez-vous aussi du sort du prolétaire :
Soit qu'il fasse le crime, à l'ombre du mystère,
Soit qu'auprès de la borne⁶ il s'asseye en priant !
Journalistes, frondant toute erreur, tout scandale,
Cette question-ci vaut bien la féodale⁷ !
Elle intéresse plus que celle d'Orient⁸ !

Montréal, 17 novembre 1853.

6. La rue ou la place publique.

7. L'abolition de la tenure seigneuriale est un des éléments du programme de *l'Avenir* (4 janvier 1851). Le régime seigneurial ne sera aboli qu'en 1854.

8. Allusion à la question d'Orient (notamment à la déclaration de guerre de la Turquie à la Russie en octobre 1853).

[*La charité, cet ange au doux visage...¹*]

CHŒUR

La charité, cet ange au doux visage,
Calme toujours les humaines douleurs
La faim, la faim, les angoisses, les pleurs
Disparaissent sur son passage.

5

SOLO

Hommes de bien qu'un saint devoir rassemble,
Pères du pauvre à la tremblante main,

TEXTE DE BASE : *la Minerve*, 31 décembre 1853, p. 2.

VARIANTE : *le Moniteur canadien*, 5 janvier 1854, p. 2.

1. À l'époque romantique, des écrivains mettent parfois la poésie au service de la charité. Lamartine publie en plaquette (en 1829) une *Cantate pour les enfants d'une maison de charité*, augmentée en 1830 de la « Prière de l'indigent » et publiée dans les *Harmonies poétiques et religieuses*. À la demande des organisateurs d'une quête en faveur des ouvriers pauvres, Victor Hugo écrit en 1830 le poème « Pour les pauvres » (*les Feuilles d'automne*, 1831), que l'*Album littéraire et musical de la Revue canadienne* publie en octobre 1846 sous le titre « Une invocation à la charité » ; de même « La prière pour tous » (*les Feuilles d'automne*) est publiée à part au profit des pauvres ; en 1837, Hugo publie en brochure *la Charité. Fragment*, vendue au profit des pauvres du X^e arrondissement (le texte intégral paraîtra dans *les Voix intérieures*, 1837, sous le titre « Dieu est toujours là »).

Poème chanté le 28 décembre 1853 lors d'une promenade-concert de la Société Saint-Vincent de Paul au profit des pauvres, paru sans titre dans *la Minerve* (31 décembre 1853, p. 2) dans le compte rendu de la fête, « La Promenade-concert... ». Cette « pièce toute nouvelle et composée pour la circonstance » est exécutée par le soliste « T. Doucet » et un chœur d'amateurs sous la direction de Jean-Baptiste Labelle, auteur de la musique. Après les trois strophes du solo, le refrain chanté par le chœur n'est pas répété ; on indique seulement : « La charité, cet ange, etc. ». Après les lignes 14, 15, 26, 27, 38, 39, on trouve l'indication « (bis.) ».

10 Pour son bonheur concertez-vous ensemble,
Enlevez-lui les hontes du chemin.
Sous l'humble toit où la pâle souffrance,
Retient souvent ses membres sans vigueur,
Il faut aller lui porter l'espérance
15 Et de ses maux adoucir la rigueur.

La charité, cet ange au doux visage,
Calme toujours les humaines douleurs
La faim, la faim, les angoisses, les pleurs
Disparaissent sur son passage.

20 Cherchez partout, sondez toute détresse,
De celui-ci couvrez la nudité ;
Dans ce logis, la faim règne en maîtresse,
Jetez du pain à son avidité.
À l'ouvrier ployant sous la famille
25 Dieu veut aussi que vous donniez appui
Pour qu'il n'ait pas à rougir de sa fille,
Et que ses fils soient probes comme lui.

La charité, cet ange au doux visage,
Calme toujours les humaines douleurs
30 La faim, la faim, les angoisses, les pleurs
Disparaissent sur son passage.

Interrogez tout douloureux mystère
Dans ses replis, enviez l'humanité
Au vice infect montrez un front austère
35 Tuez surtout, tuez la vanité.
Hommes de bien, qu'un saint devoir rassemble,
Pères du pauvre à la tremblante main,
Pour son bonheur concertez-vous ensemble
Enlevez-lui la honte du chemin.

40 La charité, cet ange au doux visage,
Calme toujours les humaines douleurs
La faim, la faim, les angoisses, les pleurs
Disparaissent sur son passage.

ANGLETERRE¹

*Rule Britannia !*²
(Hymne national)

On te reproche, à toi, magnanime Angleterre,
D'ouvrir tes larges bras aux proscrits³ de la terre ; 5
De les laisser en paix sur ton sol protecteur !
De donner sanction, toi, juste monarchie,
Aux projets factieux, au crime, à l'anarchie ;
De prêter ton égide à tout conspirateur !

Le fanatisme, assis sur les chaînes qu'il forge, 10
Te signale aux passans, comme un noir coupe-gorge,
Où restent impunis meurtres et trahisons !
Tu n'es plus, selon lui, qu'un immonde élysée,
Où jubile la honte, où la vertu brisée,
Laisse au vice maudit d'immenses horizons ! 15

Ceci n'est rien encore et peut trouver excuse !
Ton forfait le plus lourd, celui dont il t'accuse,

TEXTE DE BASE : *la Ruche littéraire*, 2^e série, n° 6, janvier 1854, p. 707-708.

1. Malgré les appréhensions de certains esprits conservateurs, l'Angleterre se transforme rapidement de 1832 à 1867. Plusieurs facteurs, tels l'exposition de 1851, le désir d'un asile sûr, les voyages, le commerce, en font le carrefour d'étrangers de tous les pays et de toutes les opinions.

Poème paru dans *la Ruche littéraire* (janvier 1854, p. 707-708) et signé du nom de l'auteur.

2. Titre d'une ode célèbre de James Thomson (1700-1748) parue dans une pièce dramatique : *Alfred : A Masque*, pantomime jouée en présence du Prince et de la Princesse de Galles le 1^{er} août 1740.

3. Dans la plupart des États européens, la Révolution de 1848 est suivie d'une réaction ; des proscrits trouvent alors refuge en Angleterre.

C'est d'ourdir un complot contre l'humanité !
 Tes démocrates pairs et tes nobles communes,
 Ne servant, hurle-t-il, que tes basses rancunes,
 Sont les vils instruments que meut ta vanité !

Et, pour joindre le fait à la stupide insulte,
 Il jette de la boue aux prêtres de ton culte ;
 D'un stigmate infamant il te marque le front !
 L'Espagne⁴, sous son pied se ployant tout entière,
 Aux cadavres anglais refuse un cimetière !
 De chétifs roitelets te prodiguent l'affront !

Et tout cela, pourquoi ? Parce que dans tes îles,
 Ne souille pas qui veut les hommes, les asiles !
 Ta loi, garde sévère, a le glaive à la main !
 Elle veille partout, partout est forte et digne,
 Frappe l'audacieux violant sa consigne,
 Et commande aux bourreaux de passer leur chemin !

Les bourreaux de l'Europe ! Oh ! que leur face est
sombre !

Tu n'oserais jamais en supputer le nombre,
 Tant ces chiffres hideux t'inspireraient d'horreur !
 Tant l'odeur du gibet dont s'imprègne leur haine,
 Soulève de dégoût dans la poitrine humaine ;
 Tant ils sont laids à voir dans leur lâche fureur !

Malheur aux nations que sucent ces vampires !
 Leur étreinte fatale écrase les empires !
 Rome⁵ se disloqua sous leur genou puissant,
 La Pologne⁶ n'est plus qu'une esclave avilie,

4. Le mouvement révolutionnaire de 1848 n'atteint pratiquement pas l'Espagne qui conserve sa monarchie constitutionnelle et appuie bientôt la réaction à l'étranger.

5. Il s'agit ici soit de la République romaine proclamée dans les États de l'Église (en février 1849), soit de la capitale d'une vaste république italienne que Mazzini rêvait d'établir sur la ruine de tous les trônes de la péninsule. Dans l'un et l'autre cas, le mouvement républicain est mis en échec avec l'intervention d'autres États : France, Autriche, Espagne.

6. Sous Nicolas I^{er}, empereur de Russie (1825-1855), la révolte de Varsovie (1831) est écrasée dans le sang ; la constitution est abolie et la Pologne cesse d'exister en tant qu'État.

Le Cosaque⁷, en riant, voit râler l'Italie,
Bonaparte⁸ fusille et s'enivre de sang ! 45

Mais l'émeute viendra ! Son ardente colère
Éclatera sur eux comme un coup de tonnerre !
Et les trônes dorés des rois s'écrouleront !
Et tu les recevras, ô tranquille Angleterre, 50
Honteux, la rage au cœur, chassés de toute terre !
Prends bien garde pourtant ! leurs doigts t'étrangleront !

Montréal, 24 décembre 1853.

7. Nicolas I^{er} incarne l'autocratie : il a horreur non seulement des constitutions et du régime libéral mais de toute la civilisation occidentale.

8. Par le coup d'État du 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte met fin à la Deuxième République et restaure l'Empire.

AUX MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN¹

Frères ! vous fîtes bien ! J'admire votre ouvrage !
 Désintéressement, noble union, courage,
 Furent vos sublimes moyens !
 5 Sans avoir d'autre appui qu'une volonté ferme,
 Vos efforts généreux n'ont point connu de terme² !
 Frères ! vous êtes donc de dignes citoyens !

Cette fondation d'un temple à la pensée,
 Sur le sol Canadien, est une œuvre sensée :
 10 Elle prouve à nos détracteurs
 Que pour nous les beaux-arts sont affaire d'urgence,
 Que le progrès moderne et que l'intelligence
 Ont, dans ce peuple obscur³, des appréciateurs !

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 4 mai 1854, p. 2-3.

VARIANTES : *le Moniteur canadien*, 4 mai 1854, p. 2.

1 < *le Pays* ne donne pas de titre > 13 appréciateurs.

1. Après l'incendie qui détruit ses locaux, le 17 février 1850, l'Institut canadien acquiert, rue Notre-Dame, dans le voisinage du Palais de Justice, un immeuble en pierre. Le mardi 2 mai 1854 a lieu l'inauguration des principales salles : la salle de lecture, la salle des séances, la bibliothèque et deux autres salles destinées aux réunions des comités (« Institut Canadien », *le Pays*, 4 mai 1854, p. 1-2). L'affluence est telle que « des centaines de personnes » doivent rebrousser chemin ou demeurer dans les couloirs. Au milieu de l'enthousiasme, la « voix du poète » Lenoir, « digne interprète » de l'Institut, retentit tandis qu'il fait lecture de ses « jolies stances ».

Poème paru dans *le Pays* (4 mai 1854, p. 2) à la suite du compte rendu de la fête.

2. Les membres de l'Institut canadien ont versé 900 des 1 434 livres qu'a rapportées la souscription (« Rapport du Comité de Construction. Aux Membres de l'Institut Canadien », *le Pays*, 4 mai 1854, p. 1).

3. Le recensement de 1851 indique que le Bas-Canada compte 695 945 habitants d'origine française sur une population de 890 261.

L'oubli⁴, ce sceau fatal des choses qui sont mortes,
Après avoir plané sur des nations fortes, 15
Aujourd'hui filles du néant,
Au milieu des fureurs d'une tourmente humaine,
Osera-t-il un jour, secondé par la haine,
Nous dire : « Abimez-vous dans mon noir océan ? »

Non, frères ! grâce à vous nous sortirons de l'ombre⁵ ! 20
Champions de l'idée, il faut que le mal sombre
Cède le pas à l'action !
Le monde marche ! Allons ! de la foi ! plus d'attente !
Laissons aux pèlerins, endormis sous la tente,
Les tardifs repentirs de la réaction ! 25

Voilà le noir sentier ! Voici la pure trace !
Signalons l'un et l'autre à ceux de notre race,
Qui voudront entendre nos voix !
La mort creuse dans l'un une profonde ornière,
La vie, à large flots, inonde la dernière ! 30
C'est celle où le savoir monte sur le pavois !

Il est temps de choisir ! La trombe humaine passe !
Dieu la pousse ! Elle va s'envolant par l'espace !
Laissons-nous par elle emporter.
Quiconque lui résiste et n'est point sur le faite, 35
Est écrasé par elle ou sûr d'une défaite !
Or, sommes-nous de taille à pouvoir l'arrêter ?

Nul espoir de salut pour les stationnaires !
Ilotes, ils verront sur leurs fronts mercenaires
Tomber la honte ou le carcan ! 40
Au jour splendide ils ont préféré les ténèbres ;

15 fortes 16 Aujourd'hui *filles* du néant. 23 Allons, de la foi ! plus d'attente ? 25 la *création* !

4. À partir de 1840 s'accroît la crainte de la disparition possible des Canadiens français qui hante les esprits depuis de nombreuses années.

5. Forts de leur devise *Altius Tendimus*, les membres de l'Institut ébauchent alors un vaste projet : celui « d'ouvrir des cours publics, dans l'Institut, et de fonder diverses chaires pour l'enseignement de la littérature, de l'histoire, des sciences et des arts » (« Institut Canadien », *le Pays*, 4 mai 1854, p. 1).

La liberté pour eux n'a que des chants funèbres ;
Ils proclameraient l'ordre où mugit le volcan !

Eh bien ! qu'ils restent ! Nous, poursuivons notre
route !

Marcher, c'est triompher de l'entrave du doute ;
Marcher c'est se régénérer !

C'est dire : nous voulons notre part de génie !

C'est suivre cette loi d'éternelle harmonie⁶,

Que l'union de tous doit venir consacrer !

Oh ! Frères ! grâce à vous nous sortirons de l'ombre !

Champions de l'idée, il faut que le mal sombre

Cède le pas à l'action !

Le monde marche ! Allons ! de la foi ! plus d'attente !

Laissons aux pélerins, endormis sous la tente,

Les tardifs repentirs de la réaction !

50 de *tout* doit 54 Allons, de

6. Allusion au « principe harmonien » proclamé par Charles Fourier et ses disciples socialistes, loi éternelle destinée à réaliser l'unité universelle.

MIL HUIT CENT CINQUANTE-CINQ¹

Partout, la terre tremble et
révèle un volcan².

BARTHÉLEMY

I

5

Les tems sont arrivés : la Liberté qui passe,
Dans son vol flamboyant, fait retentir l'espace !
La terre s'emplit de rumeurs !
Et sur son sol qui tremble, et dans le ciel plus sombre,
Grandissantes toujours, comme des voix sans nombre, 10
Courent de sinistres clameurs !

Partout un vent de mort atteint les hideux faîtes !
Partout le despotisme, ignorant ses défaites,
Promène un œil stupide et faux !
Il nourrit dans son sein une erreur si profonde, 15
Qu'il croit pouvoir encor longtemps souiller le monde,
Lui qui ne règne plus que par les échafauds !

Pour le neutraliser, Dieu le faisant vorace
Le lance sur les pas d'une chétive race,

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 3 janvier 1855, p. 1.

1. Les enjeux de la guerre de Crimée (1853-1856), l'ampleur des activités militaires et les réactions qu'elles entraînent dans les milieux républicains laissent croire que des ferments de liberté sont partout à l'œuvre dans le monde. Cette conviction suffit pour réveiller les sentiments antimonarchiques et les rêves républicains de Lenoir.

Poème publié sous le titre « Adresse aux abonnés du *Pays*. Montréal, 1^{er} janvier 1855. Mil huit cent cinquante cinq », sur une feuille volante datée du 1^{er} janvier 1855, et dans *le Pays* (3 janvier 1855, p. 1) sans nom d'auteur. Sur l'attribution de cette pièce à Lenoir, voir l'introduction p. 50.

2. Tiré du poème « Au Pape » (*Némésis*, p. 374, avant-dernier vers).

20 Qu'il va ronger à belles dents,
 Quand la guerre autre monstre aux allures difformes,
 L'arrêtant tout à coup dans ses élans énormes,
 Le fait rétrograder avec des cris ardents !

25 Ils sont là quatre rois³ après à la curée !
 Ils appellent leur lutte une lutte sacrée⁴ !
 C'est pour venger l'humanité
 Que leurs boulets, dit-on, pleuvent sur cette foule,
 Que rugit l'incendie et que tout ce sang coule !
 Ô royale fraternité !

30 Pourtant, ils n'ont point vu qu'autour d'eux tout
 chancelle ;
 Que, sous le froid brasier couve encor l'étincelle
 Qui rallume parfois les révolutions ;
 Que les peuples sont las, et qu'ils prêtent l'oreille
 35 Aux longs appels que fait l'émeute qui s'éveille,
 Offrant sa sauvegarde aux pâles nations !

II

Ô conflagrations ! ébranlemens horribles,
 40 Populaires fureurs, combats aux cris terribles,
 Voici que vous reparaissiez !
 Voici venir le flot, et voici les tempêtes...
 Voici la main de Dieu qui nivelle les têtes !
 Et les trônes sont renversés !

45 L'Italie ose à tous, fière gladiatrice,
 Montrer avec orgueil la large cicatrice,

3. Les rois de France et d'Angleterre, le sultan de Constantinople, et le tsar de Russie.

4. Le rebondissement de la question des Lieux saints provoque la Guerre de Crimée. En 1852, la France se voit reconnaître le droit de protection des catholiques latins de l'Empire ottoman. Le tsar réclame aussitôt en 1853 un protectorat sur les fidèles orthodoxes du même Empire. Contre les visées russes, le sultan s'allie à la France et à l'Angleterre. La « Guerre sainte » éclate alors, où chacun met l'accent sur les buts sacrés des opérations militaires. Voir *Nouvelle Histoire de l'Église* sous la direction de R. Aubert, M. D. Knowles, L. J. Rogier, t. V, Paris, Seuil, 1975, p. 481-482).

Dont les rois ont flétri son sein !
 Elle s'apprête encore à rentrer dans l'arène,
 Magnanime, superbe, et la face sereine,
 Narguant un pouvoir assassin !

Là, concentrant sa rage au fond d'une âme aigrie, 50
 Malgré ses lourds gibets, l'énergique Hongrie,
 Conspire contre ses bourreaux !
 Elle n'attend qu'un mot pour punir les infâmes,
 Qui fusillent l'enfance et qui fouettent les femmes,
 Et qui mutilent les héros ! 55

Lève-toi donc enfin, Pologne douloureuse,
 Pologne des martyrs, Pologne généreuse,
 Toi que garrottent trois tyrans⁵ !
 Vierge toujours sans tache et toujours violée,
 Aux yeux de l'univers, les lâches t'ont volée, 60
 Blanche esclave chrétienne aux regards fulgurans !

Qui te fait tressaillir, ô rêveuse Allemagne ?
 Pourquoi t'insurges-tu, vieux royaume d'Espagne ?
 Contre tes turpes souverains ?
 Ô Sicile, pourquoi, brisant ta dure entrave, 65
 Frappes-tu sans pitié le Bourbon⁶ qui te brave
 Et mets-tu le joug à ses reins ?

Écoutez ! Écoutez ! La Liberté qui passe,
 Dans son vol flamboyant fait retentir l'espace ! 70
 La terre s'emplit de rumeurs !
 Et sur son sol qui tremble, et dans le ciel plus sombre,
 Grandissantes toujours, comme des voix sans nombre,
 Courent de sinistres clameurs !

Montréal, 1^{er} janvier 1855. 75

5. Le tsar de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, responsables du partage de la Pologne.

6. Ferdinand II de Bourbon, roi des Deux-Siciles.

ET IN TERRA PAX HOMINIBUS¹ !*Et in terrâ Pax hominibus !...²*

HYMNE

I

5 Tandis que l'Europe en alarmes,
 Debout, à l'appel de ses rois,
 Se couvre de deuil et de larmes,
 Pour venger leurs prétendus droits,
 10 La Paix³, que le vieux monde exile,
 Comme inutile désormais,
 Vient nous demander un asile,
 En échange de ses bienfaits !

TEXTE DE BASE : *la Patrie*, 4 janvier 1855, p. 115.

1. Vers 1850, Pierre Dupont salue avec enthousiasme le courant libérateur qui déferle sur l'Europe ; il écrit alors « Le chant des soldats. (1848-1849) » (*Muse populaire, Chants et poésies*, 5^e édition, Paris, Garnier, 1858, p. 29-33), qui commence par les vers « Toute l'Europe est sous les armes, / C'est le dernier rôle des rois ». Frappé par ce chant, Lenoir aura soin de l'inclure en 1858 dans la *Nouvelle Lyre canadienne* (p. 86-88), omettant toutefois le sous-titre « (1848-1849) ».

Poème paru dans *la Patrie* (4 janvier 1855, p. 115) et signé « J.L. ». Le poète avait publié deux autres poèmes avec des titres en latin : « *Sacerdos in æternum* ! » devenu « Le prêtre », et « *Agricolæ* » devenu « Les laboureurs ».

2. « Et paix sur la terre aux hommes !... » (Luc, II, 14), texte scripturaire, repris dans une hymne connue qui remonte au IV^e siècle : *Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Lamennais cite ce texte qu'il traduit ainsi : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, p. 404, n. 1).

3. En 1841, Lamartine écrit « La Marseillaise de la paix ». Le thème de la paix était alors assez répandu parmi les romantiques socialisants (les saint-simoniens).

Salut à la reine proscrite !
 Les vertus composent sa cour.
 Sur ses lèvres se trouve écrite
 Sa sainte mission d'amour ! 15
 Accours donc ! l'immense Amérique
 Est un champ où tu peux encor,
 Ô Paix, déesse magnifique,
 Faire revivre l'âge d'or ! 20

Règne sur nous fille divine,
 Pour que ces peuples soient heureux ;
 Pour que, à les voir, chacun devine,
 Que ton regard plane sur eux !
 Pour que, chaque jour, à chaque heure, 25
 Une douce félicité,
 Brille au sein de toute demeure,
 Comme au front de toute cité !

II

La paix, c'est le flambeau de Dieu dans l'ombre
 humaine ! 30

C'est à sa splendide clarté,
 Que naquit le progrès, ce fier géant qui mène
 Les peuples vers la liberté.

Elle féconde tout : art, science, industrie, 35
 Jusques à l'infime labeur !
 Elle sait nous lier au sol de la Patrie,
 En en proscrivant le malheur.

Chose plus belle encor ! La haine à l'œil oblique
 Qui tient les frères désunis, 40
 S'éloigne à son aspect, de la scène publique,
 D'où ses désordres sont bannis !

Les élans vers le mal, les fureurs populaires,
 Font face à ses nobles douceurs !

45 Elle passe ; et soudain, éteignant leurs colères,
Les nations s'appellent sœurs !

Bonheur partout ! bonheur à l'humble base au faîte,
Au palais comme à l'atelier !

50 À l'indigent qui souffre, à l'opulent en fête,
Que le bonheur soit familial !

III

En ces tems de luttes sans trêve,
Que le siècle enfante toujours,
Laissez au poète son rêve,
55 Laissez-le parler d'heureux jours !
Cette paix que son cœur appelle,
Il la voit si calme et si belle,
Qu'il ne peut jamais concevoir,
Comment à ses charmes sans nombre,
60 On préfère la guerre sombre,
Qui se fait du meurtre un devoir !

Oh ! qu'elle garde cette terre,
Dans ce fléau terrible aux longs ébranlemens !
Que nous sentions toujours, nous, ses heureux amans,
65 Son influence salutaire !

Montréal, 1^{er} janvier 1855.

NOUVEL AN, FRANC RIRE ET GAÎTÉ¹

Air : *En avant ! le ciel me
contemple*

Je n'ai pas de visite à faire,
Et la foule ne viendra pas
Vers mon pauvre toit solitaire
Porter ses souhaits, ni ses pas.
Descends de ton clou, chère lyre,
L'an nouveau veut être fêté.
Tu chanteras : moi, je vais rire ;
Il demande de la gaîté !

On prétend qu'elle est éteinte ;
C'est faux : la gaîté règne encor !
Tous les fronts en portent l'empreinte,
Comme au bons tems de l'âge d'or !
Eh ! qui donc pourrait la proscrire ?
N'a-t-elle pas droit de cité
Chez ce peuple, ami du franc rire,
Ami de la franche gaîté ?

TEXTE DE BASE : *la Minerve*, 31 décembre 1856, p. 2.

1. Le 4 janvier 1855, dans quelques strophes qu'il consacre à la paix (voir le poème « *Et in terra pax hominibus* »), Lenoir s'écrit « Laissez au poète son rêve » (l. 54). Désormais, il répudiera progressivement les vues des libéraux avancés ; il ne sera plus le virulent interprète de l'Institut canadien. Pendant deux ans, le poète ne publiera aucun poème. Mais à l'aube de l'an 1857, il revient à la poésie.

Poème paru dans *la Minerve* (31 décembre 1856, p. 2) et signé du nom de l'auteur. Une note préliminaire de l'imprimeur indique que ces couplets ont été envoyés au journal la veille de la publication, soit le 30 décembre 1856.

20 La muse, tandis qu'elle chante,
Me transporte par les chemins.
J'y vois, ô rêve qui m'enchanté,
Mille mains serrer mille mains !
Les souhaits qui la font sourire
25 Partout assaillent la beauté !
Partout, les éclats du franc rire,
Et ceux de la franche gaîté !

 Ici, selon l'antique usage,
J'aperçois, heureux et bénis,
30 Près de parens blanchis par l'âge
Des frères, des sœurs réunis.
Là, j'entends le banquet bruire,
Et, dans le logis d'à côté
Du pauvre j'entends le franc rire !
35 Dieu lui donne longue gaîté !

 À la dédaigneuse opulence
Dont les tracas lui sont connus
Il préfère son indigence
À l'air content, allant pieds nus !
40 Fi ! d'un bonheur qui pourrait nuire
Aux ébats de la pauvreté !
Le riche n'a pas son franc rire,
Encor moins sa franche gaîté !

 Aux carreaux de cette fenêtre,
45 Où le givre brode ses fleurs,
Un joli front vient de paraître !
Le doux œil ! les fraîches couleurs !
Dans ce grenier où je t'admire,
Voisine au regard velouté
50 Habitent vingt ans et franc rire,
Détresse, chanson et gaîté !

Ainsi, partout, bonheur et joie ;
Chez l'enfant, charme du foyer ;
Chez le pauvre errant sur la voie
Et que la douleur fait ployer ; 55
Chez la vierge au chaste sourire ;
Chez l'heureux au cœur attristé ;
Partout, éclate le franc rire
Ainsi que la franche gaîté.

ENVOI 60

Non ! je ne crois plus à ces haines
Qui font ronfler tous vos journaux,
Non plus qu'à ces colères vaines,
Qui n'ébranlent que des tréteaux. 65
Rouges et Bleus, calmez votre ire !
Sobriquet n'est pas vérité !
Ces noms qu'on vous donne pour rire
Prouvent encor votre gaîté !

Montréal, 1^{er} janvier 1857.

1857¹

Ce jour est-il plus beau que celui qui va suivre ?
Je ne sais ; mais pourtant sa clarté nous enivre ;

Pâle, nous le trouvons vermeil !

5 Trêve d'un seul instant à la misère humaine,
Il jette, chaque fois que Dieu nous le ramène,
Sur notre ombre un peu de soleil !

Ô travail ! lourd fardeau qui fait ployer nos têtes,
Laisse-nous t'oublier en quelques pures fêtes !

10 Travail ! notre maître absolu !

Tu nous a tourmentés, sans merci, sans relâche,
Jusqu'à ce qu'en un an nous ayons fait la tâche
De tout un siècle révolu !

L'an résume le siècle et l'époque féconde !

15 Dis-nous ce que tu fais dans cette époque, ô monde,

Toi, que les jours n'ont pu vieillir,

Et dont le pied hardi, la tête large et forte

Répondent à l'appel du progrès qui t'emporte,

Et te fait toujours tressaillir !

20 Tu parles à la foudre, et tu la rends docile !

Ta vigoureuse main trouve qu'il est facile

TEXTE DE BASE : *le Pays*, 2 janvier 1857, p. 1.

1. Tandis que Crémazie dans le poème « La paix » (*le Journal de Québec*, 5 janvier 1857, p. 1) chante la victoire des alliés en Crimée et la signature de la paix (30 mars 1856), Lenoir célèbre les progrès du siècle réalisés grâce au travail de l'ouvrier.

Poème publié sous le titre « Adresse du *Pays* à ses abonnés. 1857 », sur une feuille volante datée du 1^{er} janvier 1857, et dans *le Pays* (2 janvier 1857, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

D'imposer un joug à l'éclair² !
 Dans tes fourneaux d'airain la vapeur siffle et crie³ :
 Et les énormes bras de ta grande industrie
 Ont remplacé les bras de chair !

25

Puis, ennuyé du bruit du wagon sur la lisse,
 Du roulis du steamer entraîné par l'hélice,
 Tu dis : « Ils ne valent plus rien ! »
 Et luttant de vitesse avec l'oiseau qui passe,
 L'homme, ton roi, soudain s'élance par l'espace
 Dans un hamac aérien⁴ !

30

La houille le suffoque : il en rejette l'aide !
 À la vapeur déjà l'air comprimé⁵ succède,
 Comme agent de force et moteur !
 Il lance un fil⁶ fragile au sein des mers profondes,
 Et ce fil suffira pour relier deux mondes
 Divisés par le Créateur !

35

Oh ! le rayon n'est plus l'apanage des cîmes⁷ !
 La science moderne a comblé des abîmes !
 Gloire au populaire ouvrier !
 Sa main est la puissance et sa voix, l'harmonie !
 Il fait descendre l'art des hauteurs du génie,
 À son niveau de roturier !

40

L'œuvre de l'homme est là ! Jugez : elle flamboie !
 Dieu, pour la contempler s'arrête sur la voie !
 Voyez ce qu'a fait le géant !
 Et ne lui dites plus, le cœur plein, l'œil humide,
 Que tout ce qu'il créa, cercueil ou pyramide,
 Annonce toujours son néant !

45

2. Allusion à l'invention du paratonnerre, par Franklin, en 1752.

3. La machine à vapeur construite par Thomas Newcomen en 1705, fut perfectionnée à partir de 1782 par James Watt pour l'utilisation industrielle.

4. L'aérostat (ou montgolfière) inventé par Joseph et Étienne Montgolfier en 1783.

5. Invention du moteur à air comprimé.

6. Le télégraphe sous-marin ; en 1850, un premier câble relie l'Angleterre (Douvres) à la France (Calais) ; il est mis en activité le 29 septembre 1851.

7. Graphie conservée pour la rime.

50 Ô travail ! lourd fardeau qui fait ployer les têtes,
Laisse-nous t'oublier en quelques pures fêtes !
 Travail ! notre maître absolu !
Tu nous as tourmentés, sans merci, sans relâche,
55 Jusqu'à ce qu'en un an nous ayons fait la tâche
 De tout un siècle révolu !

Montréal, 1^{er} janvier 1857.

LABEUR ET RÉCOMPENSE¹

Pour le rendre fécond, un jour, des travailleurs
Remuèrent un champ que l'on croyait stérile.
Ceux qui passaient, disaient : « Leur peine est inutile,
« Pourquoi ne vont-ils pas porter leurs bras ailleurs ? » 5

Pourtant, ils se trompaient. À la moisson prochaine,
La haine ramenant ces insulteurs obscurs,
Les travailleurs chantaient, leur face était sereine,
Et le champ se cachait sous des flots d'épis murs !

Ne nous a-t-on pas fait, à nous, la même injure ! 10
N'a-t-on pas dit ce sol rebelle à tout labeur ?
L'ignorance devait, honteuse flétrissure
S'attachant à nos fronts, nous vouer au malheur !

Regardez ! Le spectacle est sublime et console !
Voyez ces travailleurs heureux et triomphans ! 15
Peuple d'un million, sur les bancs de l'école,
Contemple, avec orgueil, plus de cent mille enfants !

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, février 1857, p. 35.

1. Au début de 1839, le rapport de Lord Durham, qui est publié à Londres ainsi que dans le Haut et le Bas-Canada, prédit et recommande l'anglicisation des Canadiens français, petit peuple qui n'a rien à espérer de l'avenir, « peuple sans histoire ni littérature ». Moins de vingt ans plus tard, devant les progrès prodigieux accomplis par le Bas-Canada dans le domaine de l'éducation, Lenoir exprime son émerveillement.

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (février 1857, p. 35) et signé du nom de l'auteur.

NOTRE-DAME DE MONTRÉAL¹

C'est un bloc de calcaire aux énormes assises.
Il est là, sur un tertre, et ses hautes tours² grises
Y soulèvent leur front altier.

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, septembre 1857, p. 175.

VARIANTE : *Montréal et ses monuments* (1860), p. 17.

2 assises,

1. Fondée en 1657 par les sulpiciens, la paroisse Notre-Dame de Montréal se dote en 1659 d'une église que remplacera un édifice plus spacieux en 1683. Vers 1822, cette construction est déjà trop exigüe. Plusieurs raisons militent pour le maintien d'une unique paroisse et la construction d'une plus grande église (voir Franklin Toker, *L'Église Notre-Dame de Montréal, son architecture, son passé*, traduit de l'anglais par Jean-Paul Partensky, Montréal, Hurtubise HMH, 1981, p. 5-21). Ce projet est confié à un groupe de laïcs, commerçants pour la plupart. De leur côté, les marguilliers voyant dans le complot pour l'Union des Canadas (1822) une menace à la survivance nationale, se proposent de construire une église monumentale. Dès 1823, l'architecte James O'Donnell de New York est engagé ; les Montréalais peuvent bientôt lire un bref article intitulé « L'Église paroissiale sur le point de se bâtir à Montréal » (*le Spectateur canadien*, 17 avril 1824, p. 3, reproduit de *l'Albion de New York*). L'église « surpassera en grandeur, en splendeur et en magnificence, toutes celles du continent de l'Amérique septentrionale », écrit le journaliste, qui tient ses renseignements de l'architecte O'Donnell. L'édifice « doit être strictement et purement gothique, d'après les meilleurs modèles qu'il y ait présentement en Europe » ; il « pourra contenir 10,000 adorateurs de l'Éternel » ; le « maître-autel se trouvera à l'extrémité orientale, derrière lequel sera la grande fenêtre orientale de 32 pieds sur 45 » ; le plafond sera « voûté à la gothique » ; le portail sera « surmonté de deux tours hautes de 200 pieds ». Par son poème sur l'église Notre-Dame, Lenoir veut marquer le deuxième centenaire de l'arrivée des Sulpiciens.

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (septembre 1857, p. 175) et signé du nom de l'auteur.

2. Suivant les plans de O'Donnell, et sous la direction de l'architecte John Ostell, la Tour de la Persévérance (ouest) s'élève en 1841 et la Tour de la Tempérance (est) s'élève en 1843 ; elles ont 64 mètres de hauteur. Un critique

Un grand fleuve à ses pieds roule ses claires ondes, 5
 Et le commerce³ ardent, cette âme des deux mondes,
 De ses riches produits l'entoure tout entier !

Qu'est-ce donc que ce temple au superbe portique⁴,
 Au fronton crénelé comme un castel antique,
 Avec sa noble et large croix ? 10
 Un goût sévère et pur, s'alliant au génie,
 A mis dans son ensemble une telle harmonie⁵
 Que la louche critique est devant lui sans voix !

C'est la maison de paix au milieu du tumulte,
 C'est l'oasis où vient, par le désert inculte, 15
 Par les flots des lointaines mers,
 Quand il est fatigué des vains bruits de la terre,
 S'asseoir le voyageur pieux et solitaire,
 Ou celui dont le monde a fait les jours amers !

louera l'audace qui poussa l'architecte à « porter dans les airs ces immenses constructions des tours, que l'on n'avait plus osé aborder depuis près de trois siècles dans le monde chrétien (S.V., « L'Architecture en Canada. II : les Églises Notre-Dame, Saint-Patrice et le Gesù, à Montréal », *Journal de l'Instruction publique*, mars et avril 1866, p. 34).

3. Le marché Bonsecours, commencé en 1845 et terminé en 1852 dans le voisinage de Notre-Dame, immeuble commercial le plus imposant du continent, constitue alors le cœur d'une ville qui se veut la capitale des affaires et du commerce. Outre les commerces, installés aux étages inférieurs, il abrite une salle de spectacles (aile est) et l'hôtel de ville (aile ouest) (voir Alain Duhaime, « Le marché Bonsecours », *le Devoir*, 11 janvier 1982, p. 5). Les marchands, avec les artisans et les cultivateurs de Montréal, sont fiers de donner le « gros bourdon », placé dans la tour de l'ouest le 23 juin 1848, la veille de la fête nationale. C'est « la plus grosse cloche qu'il y ait sur ce continent, dit-on, et la plus grosse qui ait jamais été fondue en Angleterre » (« Jean-Baptiste ou la cloche monstre pour l'Église paroissiale, Montréal », *l'Avenir*, 24 juin 1848, p. 3). Elle porte, à côté de l'image de la Vierge Marie et de Saint Joseph, un médaillon représentant l'industrie, le commerce et l'agriculture.

4. Il mesure 21,3 mètres de longueur sur 18,3 mètres de hauteur sous voûte, et 9,1 mètres de profondeur, et il comprend trois portes de 3 mètres sur 5.

5. « Son vaisseau si net et si harmonieux », écrira en 1866 le critique « S.V. » (« L'Architecture en Canada », *Journal de l'Instruction publique*, mars 1866, p. 35). Un siècle plus tard, c'est encore l'harmonie avec laquelle sont combinés les caractères si divers de cet édifice qui frappe un historien de l'architecture du XIX^e siècle (Franklin Toker, ouvrage cité, *supra*, n. 1, p. 33 et 172).

20 Ô demeure tranquille ! ô sainte basilique⁶ !
Monument élevé sur la place publique,
Comme un phare sur un écueil,
Je m'étonne toujours que parfois l'on t'oublie,
Mystérieux asile, où Dieu réconcilie
25 Ces voisins ennemis, la vie et le cercueil !

Montréal, septembre 1857.

6. Ce mot est à prendre ici dans son sens populaire d'église principale. Notre-Dame de Montréal accédera officiellement au rang de basilique mineure le 15 août 1982.

LA FENÊTRE OUVERTE¹

(Traduit de l'anglais de H.W. Longfellow)

Le vieux logis, muet et sombre,
Se cachait sous les tilleuls verts,
Et le jour disputait à l'ombre
Les sentiers de sable couverts. 5

J'allai m'asseoir sous la fenêtre,
Et je dis : « Où donc êtes-vous ? »
Mais je n'y revis plus paraître
D'enfans rieurs aux regards doux. 10

Auprès du seuil de la demeure,
Un chien, gardant leur souvenir,
S'étonnait de voir passer l'heure
Sans qu'aucun d'eux pût revenir.

Son œil où brillait la tendresse, 15
Cherchait en vain sous les tilleuls
Ses gais compagnons d'allégresse !...
L'ombre y tendait ses noirs linceuls !

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, mars 1858, p. 37.

1. Le 1^{er} mars 1858, un septième enfant s'ajoute au foyer des Lenoir. C'est probablement à cette occasion que fut entreprise la traduction du poème de Longfellow, « The Open Window » (publié dans *The Poetical Works of Henry Wadsworth Longfellow*, London, G. Routledge, 1855, p. 352).

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (mars 1858, p. 37) et signé du nom de l'auteur.

20 J'entendis gazouiller encore
L'oiseau dont le chant familier
Toujours éveillait, dès l'aurore,
Ceux que je ne puis oublier !

25 Mais la voix des anges que j'aime,
Voix qui charmait par ses doux bruits,
Ne chantera, douleur suprême !
Que dans les rêves de mes nuits !

30 Et, comme nous marchions ensemble,
L'enfant, qui suivait mon chemin,
Disait : « Oh ! que votre main tremble,
Qu'elle tremble en pressant ma main ! »

Montréal, mars 1858.

LE GÉANT¹

(Traduit de l'anglais de Charles MacKay)

Il vint un géant à ma porte,
 Un géant terrible et hautain ;
 Son pied était lourd ; sa main forte 5
 Tordait les arbres du chemin.
 Le colosse en vain me menace ;
 Bannissant mon premier émoi,
 J'osai le regarder en face,
 Et lui dis : « Que veux-tu de moi ? » 10

Le monstre, devenu pygmée,
 À ces accens, tremble à son tour ;
 Puis, son corps se change en fumée
 Ondulant par le vent du jour.
 Sa rouge prunelle est éteinte ; 15
 Sa voix ne s'entend qu'à demi.

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, mai 1858, p. 70.

VARIANTE : *Recueil de chansons canadiennes et françaises* (1859), p. 53.

1 Air : *Venez, vous, dont l'œil étincelle*.

1. En avril 1858, Charles MacKay (1814-1889), poète anglais et l'un des principaux rédacteurs de l'*Illustrated London News* est l'hôte de l'honorable John Young de Montréal. Durant un séjour de trois semaines, il prononce quelques causeries, dont la première, sur la poésie et la chanson, est donnée au Marché Bonsecours « devant l'association de la bibliothèque mercantile » (voir « Bulletin des lettres », *Journal de l'Instruction publique*, avril 1858, p. 68). Le visiteur quitte Montréal le 20 mai 1858. À cette occasion Lenoir traduit une chanson de MacKay intitulée « The Giant » (dans *The Collected Songs of Charles MacKay*, London, G. Routledge & Co., 1859, p. 86).

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (mai 1858, p. 70) et signé du nom de l'auteur.

« Où, dis-je, en voyant tant de crainte,
« Où donc est ce fier ennemi ? »

Rien ne resta du géant sombre,
20 Qui semblait demander merci ;
Pas un point du ciel de son ombre
Ne fut un instant obscurci.
Ainsi s'écroulent les fantômes
Qui, souvent, arrêtent nos pas ;
25 Un souffle les brise en atomes ;
Narguons-les : ils n'existent pas.

Montréal, mai 1858.

LA PERLE EST À LA MER PROFONDE¹

(Imité de l'allemand de H. Heine)

La perle est à la mer profonde,
L'étoile au grand firmament bleu ;
Mais mon cœur que l'amour inonde,
Mon cœur possède son doux feu !

5

L'espace n'a pas de limite ;
Mais mon cœur est plus vaste encor ;
Il est plus pur, quand il palpite,
Que la perle et l'étoile d'or.

10

Viens donc sur mon sein, jeune femme,
Ange à qui mon cœur fait la cour !
Pour toi l'univers et mon âme
Se fondent dans un même amour !

TEXTE DE BASE : *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 238.

1. Le 15 juillet 1848, la *Revue des Deux Mondes* publie un article de Gérard de Nerval intitulé « Les Poésies de Henri Heine ». Nerval y présente une traduction et un commentaire des principales poésies de Heine. Il relève quelques caractéristiques du poète allemand et de son œuvre. Heine, dit-il, « le chef de la jeune Allemagne », est « cruel et tendre » ; « son carquois est plein de flèches sarcastiques », mais il taille des vers d'une « incomparable perfection plastique » ; ses chants « révolutionnaires » et « républicains » s'entremêlent aux « fleurs de fantaisie ». Ce portrait a probablement impressionné Lenoir dont l'univers poétique rejoint celui de Heine. La pièce « La mer a ses perles » (« Das Meer hat seine Perlen »), l'une des chansons célèbres de Heine, retient son attention. En 1855, Longfellow en publie la première traduction anglaise : trois quatrains intitulés « The Sea hath its Pearls, from Heinrich Heine » (*The Poetical Works of Henry Wadsworth Longfellow*, London, G. Routledge, 1855, p. 267 ; sur ce sujet voir aussi *Poems Selected from Heinrich Heine* by Kate Freiligrath Krøker, New York, 1884, p. vi et 190). Trois ans plus tard, Lenoir offre une version française de ce chant. Poème paru dans la *Nouvelle Lyre canadienne* (1858, p. 238) et signé du nom de l'auteur.

LA HARPE MAGIQUE¹

(Traduit de l'anglais de Charles MacKay)

Parmi des saules, à la brune²,
 Sur la rive d'un noir torrent,
 Dont le clair rayon de la lune
 Caressait le flot murmurant,
 Une harpe était suspendue,
 Vibrant sous d'invisibles doigts.
 Harpe d'or ! s'il t'eût entendue,
 Un ange eût envié ta voix !

Attiré par cette harmonie,
 Suave comme un chant des cieux,
 Un étranger, fatal génie,
 Passait alors silencieux.
 Il vint dans le bocage sombre.
 Sous les coups de sa rude main,
 Comme des étoiles dans l'ombre,
 Les chants s'éteignirent soudain !

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, juillet 1858, p. 112.

1. Au début du séjour à Montréal de Charles MacKay, le *Journal de l'Instruction publique* (« Bulletin des lettres », avril 1858, p. 68), dont Lenoir est alors l'assistant-rédacteur, signale l'arrivée du poète anglais. Cet événement aurait incité Lenoir à traduire le poème de MacKay : « The Magic Harp » (*The Collected Songs of Charles MacKay*, 1859, p. 87-88).

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (juillet 1858, p. 112) et signé du nom de l'auteur.

2. « À la brune », « sur la brune » : vers le soir, à la tombée de la nuit. Substantif entré dans la langue au XVIII^e siècle (J. Dubois-R. Lagane, *Dictionnaire de la langue française classique*, 2^e éd., Paris, Belin, 1965, p. 65). Au Canada, on dit plutôt « à la brunante ».

Hélas ! sous cette forte étreinte,
La harpe d'or se détendit : 20
Il en jaillit comme une plainte
Qui longtemps au loin s'entendit.
Cette douleur, douleur suprême,
Pleine de sons tristes et doux,
Eût attendri cet homme même, 25
Si son cœur n'eût été jaloux !

Ces voix par les airs envolées
Jamais plus ne nous reviendront ;
Les jours ni les nuits étoilées
Jamais plus ne nous les rendront ! 30
C'est en vain qu'une main amie
Cherche à réveiller ses accords ;
La harpe demeure endormie
Près du torrent aux sombres bords !

Regarde ! l'instrument sonore 35
Que tes doigts viennent d'outrager,
Sans toi nous charmerait encore,
Imprudent et fol étranger !
Pleure ! et suivant une autre voie,
Oh ! puisses-tu te repentir : 40
C'est un bonheur, c'est une joie,
Que tu voulus anéantir !

Montréal, juillet 1858.

CALEDONIA¹

(Imité de Burns)

Ô myrtes embaumés, laissez les autres terres
 Nous vanter à l'envi leurs bosquets solitaires,
 Dont l'été fait jaillir d'enivrantes odeurs.
 J'aime mieux ce vallon, frais et riant asile,
 Où, sur un lit d'argent, coule une onde tranquille,
 Sous la fougère jaune et les genêts en fleurs.

Plus chère est à mon cœur cette douce retraite !
 La blanche marguerite et sa sœur pâquerette
 S'y mêlent au bluet à l'aigrette d'azur,
 Et c'est là que souvent Jeanne², ma bien-aimée,
 Vient écouter l'oiseau, caché sous la ramée,
 Jeanne au regard si doux, ma Jeanne au front si pur !

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, janvier 1859, p. 1.

1. En décembre 1858 est fondé le «*Burns Club*» de Montréal qui publie bientôt ses statuts (*Bye-laws of the Burns Club of the City of Montreal*, Montréal, Rollo Campbell, 1859, 10 p.). Le 26 janvier 1859, les Écossais de Montréal célèbrent le centenaire de la naissance de leur poète national, Robert Burns. Cet événement est signalé dans un bref commentaire que publie Cyrille Boucher («*Mardi dernier, nos compatriotes...*», *l'Ordre*, 1^{er} février 1859, p. 2). Plusieurs Canadiens français sont invités au banquet ; Chauveau, surintendant de l'Éducation, y prononce un brillant discours et lit une imitation d'une poésie de Robert Burns, intitulée «*Caledonia*» et composée par Joseph Lenoir, «*homme également remarquable par sa prose et par sa poésie*». Lenoir se serait inspiré de la chanson du même titre de Burns (voir *The Poetical Works of Robert Burns*, London and New York, Frederick Warne & Co., 1888, p. 414-415).

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (janvier 1859, p. 1) et signé du nom de l'auteur.

2. Nom de la femme de Robert Burns à qui il a dédié en 1788 une chanson : «*I love my Jean*».

La brise les caresse et le soleil les dore, 15
Quand notre froide Écosse entend la voix sonore
Des sombres aquilons bondissant sur les flots :
Mais ces lieux enchantés, qui les foule ? l'esclave !
Le bonheur n'est pas fait pour qui porte l'entrave !
Il appartient au maître ! À l'autre les sanglots ! 20

Non ! le noble Écossais ne conçoit nulle envie
De ces biens contestés d'une race asservie.
Avec un fier dédain, il sait voir tour à tour
Leurs bosquets parfumés, leurs fertiles campagnes.
Libre comme le vent qui court sur ses montagnes, 25
S'il a porté des fers, ce sont ceux de l'amour !

Montréal, 25 janvier 1859.

LE ROI DES AULNES¹

Ballade.

(Imité de l'allemand de Goëthe)

5 Qui voyage si tard par le vent et la nuit ?
 C'est un enfant avec son père.
 Un cheval les emporte à travers la bruyère.
 L'enfant ferme les yeux et tremble au moindre bruit.

– Pourquoi donc, ô mon fils, caches-tu ton visage ?

La lune luit ; aurais-tu peur ?

10 – Regarde ! enveloppé d'une blanche vapeur,
 Le Roi des Aulnes vient là-bas, par le rivage !

– Mon fils, je ne vois qu'un nuage !

« Cher petit enfant, doux trésor,

« Viens avec moi, viens, viens, je t'aime !

15 « Ma mère porte un diadème !

« Tu seras son bonheur suprême,

« Elle a des fleurs sans nombre et de beaux jouets
 d'or ! »

TEXTE DE BASE : *Journal de l'Instruction publique*, février 1861, p. 21-22.

1. Cette poésie constitue le deuxième état d'une ballade écrite en 1850 et que Lenoir intitulait « L'esprit du rivage ». En 1860, il découvre de nouveaux aspects de la ballade de Goëthe. Dans la première pièce de Lenoir ce sont les éléments fantastiques, sauvages, superficiels qui font appel à l'imagination : (les « esprits » ou elfes ont de « grandes ailes d'or », des « griffes aux mains » et des « flammes au visage ». La seconde poésie est sereine et tendre : le Roi désire le « cher enfant », le « doux trésor » ; la « mère » au « diadème » en fera son « bonheur suprême » tandis que le roi va le « bercer » sur ses « genoux ».

Poème paru dans le *Journal de l'Instruction publique* (février 1860, p. 21) et signé du nom de l'auteur.

- Entends-tu ce qu'il dit ? Père, prête l'oreille !
– Je n'entends que le bruit du vent qui se réveille ! 20

« Veux-tu venir ? Veux-tu venir ?
« Mes filles sont jeunes et belles.
« Tu pourras m'aimer avec elles ;
« Et, quand viendront tes nuits nouvelles,
« Elles auront des chants sereins pour t'endormir ! » 25

- Oh ! ses filles sont là, dans le passage sombre !
– Du saule aux rameaux gris, enfant, ce n'est que
l'ombre !

« Que ton charmant visage est doux !
« Je t'aime ! Ange, veux-tu me suivre ? 30
« Comment, sans toi, pourrai-je vivre ?
« Viens donc ! ton bel œil bleu m'enivre !
« Je te veux, malgré toi, bercer sur mes genoux ! »

- Mon père, il me saisit ! oh ! son haleine ardente,
En passant sur mon front, me glace d'épouvante ! 35

Et pressant dans ses bras son fils avec effort,
Le père se hâtait de gagner sa demeure ;
Mais lorsque du retour au foyer sonna l'heure,
Le petit enfant était mort² !

2. Seules la première strophe (le père voyageant avec son enfant) et la dernière (la mort qui sépare enfin malgré eux le père et le fils) sont restées inchangées dans le deuxième état de cette pièce.

Page laissée blanche

Proses

Page laissée blanche

LA CIVILISATION ET LES LETTRES¹

Essai lu devant l'Institut canadien le 6 février 1852

Messieurs de l'Institut,

Mesdames et Messieurs,

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli les intéressantes leçons des jeunes hommes qui m'ont précédé à cette tribune littéraire² me fait espérer beaucoup d'indulgence pour celle que je vais vous offrir. Mes feuillets, je vous en prévient, ne contiendront rien que vous ne sachiez déjà. Les réflexions dont j'accompagne les événements de l'histoire que j'y consigne, chacun de vous a dû les avoir faites en lisant ce que j'ai lu³.

1. Vendredi le 6 février 1852, à la salle des *Odd-Fellows*, Joseph Lenoir prononce une conférence organisée par l'Institut canadien, sur le sujet « La civilisation et les lettres ». Lenoir reprend l'essentiel des idées des rédacteurs de *l'Avenir*, et des thèses du mouvement démocratique et républicain au Canada, en faveur de l'annexion aux États-Unis. Sur le républicanisme de Lenoir, voir Guildo Rousseau, *l'Image des États-Unis dans la littérature québécoise, 1775-1930*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1981, p. 35-40.

Parmi les sources de Lenoir on trouve, bien sûr, *l'Avenir* (voir l'analyse de Jean-Paul Bernard, *les Rouges, libéralisme, nationalisme et anti-cléricanisme au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, 1971, chap. II), mais aussi la brochure *Réflexions préliminaires des vrais principes politiques* que Clément Dumesnil publie en 1849, ainsi que les conférences de Louis-Antoine Dessaulles sur l'annexion : *Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, publiés en 1851. On peut signaler aussi un essai d'André Chénier « Sur les causes et les effets de la perfection et de la décadence des lettres », publié dans ses *Œuvres posthumes*, en 1826. La conférence de Lenoir a paru dans *le Pays* (23 février 1852, p. 1-2), sous le titre « Essai lu devant l'Institut canadien, par Jos Lenoir, écr., le 6 février 1852 ».

2. En 1851, il y eut sept conférences publiques à l'Institut canadien : « quatre par M. Dessaulles, une par le Dr Sabourin, une par M. Latte et une par M. Loranger » (« Septième rapport annuel (le 17 décembre 1851) », *le Moniteur canadien*, 26 décembre 1851, p. 1). Les conférences qui suivirent furent celle de Joseph Doutre, qui remplaçait Joseph-Guillaume Barthe, le 20 décembre 1851, et, le 9 janvier 1852, celle de Charles Tailhades.

3. Lenoir a beaucoup fréquenté la bibliothèque de l'Institut canadien. Il n'est pas possible cependant de reconstituer ses lectures puisque les registres

Je me suis appliqué à rechercher les causes, qui, à part la cause providentielle⁴, ont de tout temps contribué à la civilisation des peuples. J'ai peut-être erré dans l'invention que j'en ai faite, mais, après tout, messieurs, je me console d'avance, et je songe que vous me pardonneriez ces erreurs, si ma courte leçon vous est agréable par son ensemble.

Je fais marcher de pair, l'éducation, les lettres et la civilisation. Je montre l'influence des premières sur la dernière. Je ne m'étends pas longuement sur les faits historiques que je rapporte, parce que j'ai peur que ma narration ne vous ennuie. Je me borne à passer en courant sur une longue série de siècles et à vous jeter des noms d'hommes et de peuples que nos études classiques nous ont fait connaître et admirer⁵. Les idées que j'émettrai, dans le cours de ma lecture, rencontreront-elles votre approbation ? Je l'espère. Je les ai puisées à la source où vous-mêmes en puisez chaque jour : dans le magasin des choses de l'âme appelé Bibliothèque de l'Institut Canadien⁶. Me trom-

de prêts de la bibliothèque antérieurs au mois de septembre 1852 n'existent plus. Voir Yvan Lamonde, « Les archives de l'Institut canadien de Montréal (1844-1900) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 1, 1974, p. 90.

4. L'explication providentielle de l'histoire, à la suite de Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle* (1681), aura une longue vie au Québec. Voir Serge Gagnon, « Historiographie canadienne », dans *Guide d'histoire du Canada*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 24-40.

5. L'histoire apparaît dans les programmes à la fin du XVIII^e siècle ; en Syntaxe, à partir de 1808, on enseigne l'histoire profane ; la mythologie, en Versification. On enseigne aussi le grec et le latin. Voir Olivier Maurault, *le Collège de Montréal, 1767-1967*, Montréal, 1967, p. 56-61.

6. La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal compte près de 1 300 volumes en 1848. À la suite de l'incendie de 1850, on doit la reconstituer. Cependant, à la fin de 1851, elle compte 1 333 livres français et 134 livres anglais, sans compter plus de 60 périodiques (*Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien*, Montréal, W.H. Rowen, 15 février 1852, 36 p.). En 1851, les 325 membres ont emprunté 2 400 volumes. Selon Joseph Doutre : « Quand on considère le nombre de connaissances utiles que disséminent parmi la jeunesse un aussi grand nombre de livres en circulation [...], on peut dire sans amour-propre de localité, que Montréal possède une population qui ne le cède en lumières à celle d'aucune partie du pays » (« Huitième rapport annuel [...] », dans J.-L. Lafontaine, *Institut-Canadien en 1855*, Montréal, imprimé par Sénécal & Daniel, 1855, p. 40-41). Sur la bibliothèque de l'Institut canadien, voir Yvan Lamonde, *les Bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècle)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 53-60.

perai-je de route en cherchant les raisons qui font qu'un gouvernement républicain⁷ favorise plus l'élan littéraire et les arts qu'aucun autre gouvernement connu ? Que l'éducation, mère de tout progrès⁸, se développe avec plus de vigueur et produit des résultats plus satisfaisants sous une république que sous toute autre institution gouvernementale ? Mes opinions là-dessus seront-elles partagées par tout cet auditoire ? je ne sais. Aussi ne prétends-je pas les donner pour incontestables, mais bien pour ce qu'elles valent.

Vous me permettrez aussi, messieurs, en terminant cette esquisse littéraire de jeter un coup d'œil sur l'état où se trouvent aujourd'hui les lettres canadiennes et sur les bienfaits que l'éducation reçue actuellement par la jeunesse de notre pays devra indubitablement produire pour elle.

La clarté de tout sujet traité dépendant toujours de sa bonne exposition, définissons donc ce que l'on entend par éducation, lettres et civilisation.

L'éducation a pour but de développer les facultés physiques, morales et intellectuelles chez les individus ; elle est pour l'âme ce que les aliments sont pour le corps.

Par lettres, j'entends la connaissance que procure l'étude en général, et en particulier celle de la littérature. Comme cette partie des lettres devra nous occuper ou marcher concurremment avec elle, il n'est pas hors de propos de les définir. La littérature, c'est donc la partie des lettres où le beau se révèle, dont le beau est le principal caractère, comme la poésie, l'éloquence, l'histoire et la philosophie. Il m'arrivera de les confondre, quoiqu'elles soient différentes ; si je le fais, ce sera pour la raison que je viens de dire : c'est que les unes vont toujours à la ramorque de l'autre.

7. Dans une conférence sur l'annexion du Canada aux États-Unis Louis-Antoine Dessaulles écrit : « Les États-Unis sont le seul pays du monde qui puisse être appelé une démocratie pure ; car les institutions, les lois, les mœurs, les idées communes, les faits généraux, tout en un mot y est sérieusement, pleinement démocratique [...] » (*Six lectures sur l'annexion du Canada aux États-Unis*, Montréal, P. Gendron, 1851, p. 67). Sur le mouvement annexionniste appuyé par Lenoir, voir Jean-Paul Bernard, *les Rouges* [...], p. 61-73 (voir *supra*, n. 1).

8. Dans le programme de *l'Avenir* du 5 août 1848, parmi une vingtaine d'articles, on lit : « Éducation aussi répandue que possible ».

La civilisation est le perfectionnement moral et physique des sociétés⁹.

Un peuple instruit et moral donc est un peuple éminemment progressif et civilisé. L'éducation est aujourd'hui, comme elle le fut toujours, essentielle au bonheur des sociétés, qui n'ont jamais compris la civilisation sans ce principe qui lui donne vie. Quels prodiges n'enfante-elle point ! Quelle gloire n'a-t-elle point conférée à la nation qui l'a protégée. Donnez l'éducation aux hommes, vous les rendez dignes ; vous leur donnez l'amour du travail ; vous leur donnez du pain ; d'ignorants et lourds qu'ils étaient, vous les faites intelligents et actifs.

L'éducation crée les peuples ; c'est parce qu'il manquait d'éducation que l'homme du moyen âge, entr'autres, n'était presque qu'une chose et personnifiait toujours l'esclavage.

Donc point d'éducation, point de peuple ; rien que l'asservissement du plus faible par le plus puissant. Ces temps de malaise social sont heureusement loin de nous et nous n'en avons pas à craindre le retour.

L'effet de l'éducation et des lettres sur la civilisation antique est bien manifeste et les monuments qu'elle nous a légués sont là pour l'attester. L'éducation fit-elle un peuple des habitants de l'Égypte ? Je l'ignore. Donna-t-elle origine aux lettres, fit-elle fleurir les beaux arts parmi eux ? C'est ce qui n'admet point de doute.

C'est par des signes symboliques ou des hiéroglyphes, qu'ils exprimaient leurs pensées : voilà pour les lettres. Leurs pyramides et les magnifiques débris de leurs palais retrouvés sous les sables où les avait enfouis le temps : voilà pour les arts.

C'est du temps d'Hésiode et d'Homère, à proprement parler, que commence la civilisation de la Grèce. Jusque-là ses sauvages héros s'occupaient plutôt de guerres que de lettres. La civilisation y naquit presque avec le chant des poèmes. Les mœurs

9. Lenoir résume une pensée commune aux premiers socialistes français. Cette idée se trouve développée par L.-A. Dessaulles : « La civilisation, cet être abstrait, si longtemps inconnu à ceux-là mêmes qui grandissaient sous son action bienfaisante [...] la civilisation, qui a été, quoiqu'on en dise, la véritable institutrice des sociétés [...] » (*Six lectures sur l'annexion*, p. 13-14).

s'adoucissent, les républiques deviennent populaires, et pour montrer le prix qu'elles attachaient à l'art divin de la poésie, six villes célèbres se disputèrent l'honneur d'avoir vu naître le chantre aveugle de l'Illiade.

Athènes et diverses autres cités avaient leurs académies et leurs orateurs. Les jeunes hommes grecs s'y formaient à l'amour de la patrie à l'école des sages qui y présidaient. L'éducation propagée chez les Grecs produisit des miracles de civilisation. L'héroïsme patriotique atteignit ses dernières limites à Marathon. Les arts manuels devinrent inimitables. La statuaire, la sculpture, la peinture, eurent des maîtres qui n'ont pas encore de maîtres. Oh ! pourquoi ces monuments d'une puissante intelligence populaire ne furent-ils pas immuables comme le beau ciel de cette contrée !

Sous les tyrans qui morcelèrent la Grèce, la force morale, fruit de l'éducation républicaine, avait presque abandonné ses fils ; aussi, tomba-t-elle bientôt inerte et mutilée entre les bras de Rome qui l'accueillit comme une dépouille opime. De toute sa gloire d'autrefois il ne resta plus à la Grèce que ses belles statues et sa langue qui passèrent aux vainqueurs. Le goût des lettres grecques dura autant que l'empire, et firent les délices de Rome jusqu'au jour où elle s'éteignit avec son dernier empereur.

Cette Rome, colonie grecque à son origine, et au sein de laquelle l'élan littéraire fut longtemps assoupi par l'amour des combats et des conquêtes, a été plus illustrée, je le crois, par ses orateurs et ses hommes de lettres que par ses capitaines. J'aime autant la gloire de Cicéron que celle de Sylla, le tyran dictateur ; mais j'admire pourtant la force morale que donnait l'éducation romaine dans le beau trait de continence du jeune Scipion l'Africain.

Les écoles romaines étaient excellentes, si l'on en juge par les maîtres qui en sont sortis. Les empereurs les protégeaient. L'on sait que Néron se faisait donner des leçons de poésie. Ses flatteurs un jour lui affirmèrent qu'il surpassait Virgile ; je ne sais s'il le crut. La philosophie, ce complément des lettres, avait d'innombrables adeptes dans la ville qui devint le lieu central de leurs réunions. Il y avait scission parmi les philosophes qui discutèrent ; ces discussions, quoique païennes, firent de vrais sa-

ges. Le peuple était admis à ces discussions, la plupart publiques, et en faisait profit. En devint-il plus moral ? Il l'eût été, si la république en mourant et ses empereurs n'eussent prostitué Rome.

L'éducation faisant naître la civilisation, et la civilisation tendant toujours à se perfectionner, le désir de s'instruire ou d'acquérir un nom était chez ce peuple, poussé jusqu'à la frénésie. Pline l'ancien, suffoqué par les exhalaisons sulfureuses du Vésuve en éruption, ne cessait d'observer qu'avec la vie.

La Gaule par laquelle ils¹⁰ avaient passé avait pris les mœurs et la civilisation de ses maîtres. Lorsque Caligula accomplit sa fameuse expédition des bords de l'océan dont il remporta les dépouilles ridicules¹¹, Toulouse, Lyon, Nîmes, Marseille, avaient leurs amphithéâtres, leurs écoles et leurs savants. Il y avait surabondance de civilisation dans Rome, et le trop plein s'en déversait nécessairement sur les provinces. Ce fut, nous allons le voir, corruption morale de ce principe vital qui la perdit.

La langue latine, si pure et si sonore, devenait la langue des peuples charmés ; le langage amena le goût des lettres, qui contribuèrent à adoucir les mœurs des peuplades soumises et leur firent forcément prendre le pli des vainqueurs.

Quand le christianisme parut dans les contrées romaines, Dieu lui avait déjà préparé les voies ; la raison des hommes avait été mûrie par les lettres et les sciences ; et le christianisme qui était la raison même ne fit que se montrer pour prendre de profondes racines.

Rome, tombée, eut, comme les souvenirs de sa puissance, été condamnée à l'oubli, si un génie bienfaisant n'eût veillé sur elle. Dieu lui donna donc ses poètes, ses historiens et ses orateurs qui firent de leurs œuvres comme un registre de ses grandes actions ; des hommes de l'art pour construire des monuments gigantesques comme son pouvoir, mais écroulés comme

10. Les Romains.

11. Au printemps de l'an 40, l'empereur Caligula voulait envahir les îles britanniques à partir de la Gaule. Les raisons de l'insuccès de cette tentative de conquête ne sont pas claires, mais il semble que Caligula ne rapporta à Rome que des sacs remplis de coquillages ramassés par les soldats sur les bords de l'Océan Atlantique.

lui. — Ses conquêtes, vues du lointain des siècles et amoindries par les traditions orales, nous sembleraient aujourd'hui insignifiantes. Les bienfaits de sa civilisation eussent subi le même sort. Le moyen âge obscur ne nous les aurait fait parvenir que fabuleux comme ses légendes.

L'éducation négligée, c'est donc l'oubli. Point de morale sans elle ; point d'instruction, partant presque point de civilisation. L'homme de bien, l'homme ambitieux ne veulent pas de cet oubli. Ils veulent un nom que sache la postérité, et parfois, sans savoir même qu'ils le veulent, ils atteignent ce but ; mais la gloire de l'individu est toujours celle de la nation. Un bon gouvernement donc a intérêt à perpétuer l'éducation et le goût des lettres. C'est un moyen pour lui et pour ses gouvernés de ne point tomber dans l'oubli, n'y eût-il que cela à y gagner. Je ne mets point en ligne de compte le mépris que soulève un peuple ignorant chez des voisins éclairés — considération qui me semble très importante.

Revenons donc encore un instant sur l'influence qu'eurent l'éducation et les lettres romaines sur la civilisation de quelques autres de ses provinces. — L'Afrique, alors barbare et aujourd'hui encore si arriérée, se réveillait à la douce voix de son conquérant. Alexandrie l'Égyptienne enrichissait de nouveaux trésors sa bibliothèque immense ; et, reconnaissante, elle érigeait des statues aux grands larrons qui lui volaient sa liberté et protégeaient ses lettres. Des hommes littéraires et éminents surgirent sur ce sol comme ailleurs. Plaute, l'Africain, faisait des pièces de théâtre qui enthousiasmaient Rome. Augustin, évêque d'Hippone, y devenait le flambeau du christianisme.

L'Espagne, comme le monde, portait aussi son joug lourd mais doré. Elle eut pourtant un jour l'honneur de donner des maîtres à ceux qui l'avaient asservie. Cordoue, célèbre depuis par ses Califes, avait des académies qui par l'entremise de ses savants illustrèrent l'Espagne.

Je ne dirai que quelques causes, entre bien d'autres, de la décadence du grand empire. Avant tout, ce furent l'éducation devenue mauvaise, le luxe et conséquemment le relâchement des mœurs antiques chez les citoyens ; puis la corruption et les désordres scandaleux chez les soldats. La Providence frappait de faiblesse morale le vieux monde pour le renouveler. Rien ne

pouvait sauver Rome, qui tombait même parce qu'elle était trop puissante.

Il y avait plus de quatre cents ans qu'était mort le Christ, quand arriva ce grand événement. Rome allait perdre son pouvoir politique, mais sa faculté civilisatrice, premier instrument de sa grandeur, devait se perpétuer à travers les siècles.

Voici donc ce qui s'opéra. L'esprit humain fatigué de productions qui ne lui laissaient point de relâche, attendait avec anxiété le repos. Dieu le lui fit. Comme il couvre pour les rendre plus fertiles les champs qu'il a donnés à l'homme des pluies ou des neiges de l'hiver, il voulut que la civilisation du monde se reposât, elle qui en était venue à force d'être épuisée à ne plus produire que du luxe et de la corruption. Il l'éteignit donc sous le flot des barbares. Elle n'eut pas l'énergie de résister. Elle devait renaître après plusieurs siècles de léthargie, plus productive et plus vivace.

Le moyen âge avec ses preux, ses paladins et ses trouvères en fut le printemps. La civilisation vigoureuse et fertile, celle qu'a mûrie le regard de Dieu, ce sont les deux siècles qui viennent de s'écouler et celui dans lequel nous vivons.

Mais ne croyez pas, Messieurs, que ce bouleversement des vieilles sociétés entraîna la perte totale de l'art littéraire. Non. La vertu chrétienne qui surnageait dans ces désastres, exploita héroïquement le chaos qui s'en suivit, et en fit jaillir la lumière. Des anachorètes, recueillis dans leurs monastères, consacraient leur vie à la garde des précieux débris que n'avaient pu complètement anéantir la main des guerriers incultes. Ce sont eux qui nous ont légué la science de l'antiquité, ensemble des œuvres des hommes que nous admirons aujourd'hui.

Dans ces temps-là, vivait un peuple, malheureusement comme tant d'autres, rayé du catalogue des nations et dont la mission civilisatrice fut bien glorieuse. Je vous parle des Maures d'Espagne. Poussés par la Providence des confins de l'Arabie, à travers les déserts de l'Afrique, il arriva qu'un jour les soldats de l'Islamisme, après avoir subjugué de nombreuses contrées, voulurent ajouter la terre d'Espagne aux domaines sans bornes des successeurs de leur prophète. Leur désir formé fut aussitôt accompli. Que résulta-t-il de cette nouvelle invasion ? Un bienfait

incontestable. D'une civilisation, comme celle du royaume des Goths¹² étouffée par eux, qui ne convenait plus, parce qu'elle était mauvaise, ils en firent une nouvelle, acceptée avec reconnaissance et ardeur, pour les vaincus.

Étonnés de se voir possesseurs d'un sol qui surpassait en délices tout ce que leur ardente imagination pouvait concevoir ils le gardèrent pour eux, au lieu d'en faire hommage à leur chef de l'Orient.

Ils s'éprirent de la beauté du ciel et du climat de ce pays et les chantèrent. Cordoue, devenue le siège de leur puissance, devint le séjour de l'éducation, des belles-lettres et des arts, encouragés par les Califes. Confus comme l'étaient les dogmes de leur foi, les musulmans devenus éclairés les raisonnèrent et conquirent la scholastique que leur empruntèrent les chrétiens. La poésie, douce chose qui ravit l'âme, trouva chez eux de brillants interprètes. L'amour, les combats, ce furent là le thème toujours exploité. Leurs chaires doctorales étaient célèbres.

Il est prouvé que, moins de cent ans après leur conquête, l'éducation avait tellement policé les Maures qu'ils donnaient le ton à toute l'Europe. Les empereurs de Constantinople se faisaient un honneur d'avoir des ambassadeurs à la cour des Califes.

Leurs relations constantes ou leurs combats établirent presque parité de mœurs entre les Maures et les chrétiens qui adoptèrent beaucoup des institutions de ces derniers. L'amour, qui vaut presque une civilisation, avait donné origine à la chevalerie moresque. Les chrétiens, charmés de cette invention, ne voulurent pas rester en arrière et imitèrent les Maures. Les légendes amoureuses de ces peuples portées sur leurs armes respectives étaient les mêmes, ou pour mieux dire empruntées aux Maures, passés maîtres en fait de galanterie. Le moyen âge leur doit, je crois, cette institution dont les résultats furent la générosité chez les hommes qui prenaient l'habit du chevalier. Or, la générosité, qu'est-ce déjà, sinon la civilisation, du moins quelque chose qui en approche beaucoup et un de ses principaux caractères ? Si la différence de religion mit un éternel obstacle à l'union des musulmans et des chrétiens, leur littérature n'eût

12. Les rois d'Espagne, descendants des Wisigoths.

pas les mêmes scrupules. Les ballades espagnoles et provençales mêlèrent longtemps les noms de leurs paladins à ceux des paladins maures.

Vous savez que les chiffres vulgairement appelés arabes nous viennent de ces peuples, et que l'art du médecin ne reçut jamais plus d'encouragement que chez eux. Les livres du célèbre Averroès faisaient presque règle, avant la révolution¹³, dans certaines écoles de médecine de la Provence. Cet art était poussé à un tel degré de perfectionnement que l'on vit un roi d'Aragon venir se faire rendre la santé dans le palais même d'un souverain de Grenade¹⁴. L'hospitalité chez les Maures était un devoir sacré, et la manière dont ils l'exerçaient vis-à-vis leurs ennemis même étaient la plus généreuse, vertu que n'avaient certes pas ceux qui la leur venaient demander.

L'agriculture, source de richesses et de bien-être infini, devint un bel art entre leurs mains ; ils en firent la base de leur prospérité, tout le temps que dura leur occupation.

Tous les arts sont les effets de l'éducation et partant de la civilisation.

Leur mode de sculpture et d'architecture fut fantastique et beau comme l'Orient leur patrie. Les monuments qui en restent sont si magnifiques qu'ils défient toute imitation. Cordoue a encore sa mosquée, Grenade, son Alhambra, Séville, son Alcazar et sa Giralda.

L'Espagnol les rejeta, parce qu'il voyait en eux les usurpateurs de son sol et l'ennemi de sa foi. Auraient-ils dû l'expulser ? Je ne sais. Quand le Maure chassé revint en pleurant à ses déserts primitifs, il vit bien que Dieu le vengeait du fanatisme et de la haine dont il était victime ; car l'Espagne perdait en lui le plus intelligent des travailleurs et retombait à peu près dans l'obscurité d'où le génie civilisateur maure l'avait tirée.

Savez-vous ce que fait aujourd'hui l'Espagne ? Pour combler le vide, et cicatriser la blessure qu'elle s'était faite, elle en

13. La Révolution française.

14. Au 12^e siècle, le royaume d'Aragon, au nord, se trouvait dans la région catholique de l'Espagne, tandis que Grenade était la capitale du royaume de Maures.

est réduite à appeler des étrangers pour aider sa chétive et paresseuse population à féconder un sol qui n'eût jamais dû rester stérile.

L'éducation qui perpétue la morale, qui engendre le goût des lettres, et qui fait naître la civilisation en y apposant son sceau presque divin, est donc le mobile des générations. Son action sur elles est lente, mais certaine ; si on ne l'étouffe pas, elle porte les plus heureux fruits. L'époque appelée renaissance, fut le triomphe de l'éducation chez les peuples.

L'Italie qui, lors de l'écroulement du monde romain, s'était brisée la première sous la pression du pied barbare, se releva à sa voix. On entendait bien encore le bourdonnement des républiques nombreuses qui s'en disputaient le sol ; mais ces bruits de guerre s'éteignaient aux bruits de la civilisation qui venait reprendre son antique domaine. Elle s'y réinstalla au milieu d'harmonies sans nombre. La langue neuve de l'Italie donnait des chants suaves à ses poètes ; on se souvenait de ses vieilles gloires artistiques qui en faisaient éclore de nouvelles sur cette terre qui faisait toutes les gloires. On montait autrefois au Capitole pour y compléter un triomphe guerrier ; on y montait alors pour y recevoir une couronne littéraire. Sixte-Quint, le pontife aux grandes œuvres, relevait de la poussière où le temps les avait ensevelis les monuments de l'antique cité. Les maîtres élevaient palais, élevaient temples sur temples, modelaient bronzes, marbres et cristaux, jetaient sur la toile ou le chêne des couleurs devenues des chefs-d'œuvre, et faisaient Rome puissante et dominatrice par ses arts. Dès lors elle reprit sa prépondérance civilisatrice, et c'est dans cette attitude de souveraine que nous l'admirons aujourd'hui.

Le christianisme qui avait sauvé les débris de la civilisation était donc destiné à la faire renaître. Son éducation est sublime et immuable comme son auteur.

Vous savez ce qu'était sous son dernier roi chevalier¹⁵ la Gaule devenue France, sous les Valois ses successeurs et sous le Bourbon Henri IV. Le moyen âge et ses institutions demi-barbares n'étaient plus ce qu'il fallait à l'époque. Les serfs existaient bien encore quelque part, mais la bourgeoisie qui fit le

15. Charles IV (1322-1328), dernier des Capétiens directs.

peuple commençait à faire entendre sa voix ; or, ces bourgeois étaient chrétiens, c'est-à-dire imbus d'une éducation qui ne tend qu'à rendre moral ; et comme la moralité engendre l'estime de soi, ils ne se crurent pas inférieurs aux nobles leurs semblables, et voulurent, comme je le dis, faire entendre leur voix ; alors vint le Tiers-État, société distincte et formée par la bourgeoisie. François 1^{er} crut que les lettres, fruits de l'éducation, étaient bonnes à quelque chose ; il se fit leur protecteur et devint même poète. Sa cour était peuplée de courtisans littérateurs, qui chantaient à leur façon à l'envi du maître. Les beaux arts fleurirent sous son règne, et d'illustres hommes en ce genre ont contribué à le rendre un des plus beaux de la monarchie française. Mais notre langue était encore défectueuse ; on avait beau chanter et écrire, elle était toujours un peu rude et bien peu sonore. Le latin perçait toujours à chaque phrase. Je puis vous référer aux écrivains d'alors. Rabelais est inintelligible ; Marot, dans ses poèmes, a beaucoup d'élégance, mais sa diction est souvent embarrassée de latinismes.

Les lettres restèrent à peu près stationnaires jusqu'au siècle qu'illustrèrent Louis XIV et ses protégés. La langue s'épurait pourtant et prenait des allures plus hardies ; mais le peuple ou les communes¹⁶ furent encore sous son règne la bourgeoisie. Le peuple se civilisait beaucoup néanmoins ; mais son éducation n'avait pas porté tous ses fruits. La révolution, hâtée par les philosophes, devait le rendre à lui-même. La scission qui s'opéra entre le langage nouveau et le langage suranné de la vieille école fut presque soudaine. Corneille (Pierre), Racine, Boileau, dictaient en maîtres leurs ordres littéraires. L'académie, cette république dans une monarchie, réprouvait tous mandats qui n'émanaient pas d'elle. Les contrevenants à ses doctes règles étaient marqués du stigmate du ridicule, eussent-ils été le roi. Boileau ne voulait point de ridicule dans les lettres et encore moins dans le langage. La mode du bon vieux parler n'était plus de mise. La France dut se soumettre ; et bien lui en prit. Ce qui fait la réputation de Louis XIV, ce ne sont pas ses conquêtes, puisqu'elles coûtèrent inutilement du sang à la France. Non. Mais ce sont les hommes de lettres et de l'art en-

16. Traduction française des « Commons » ou « House of Commons », branche élective de la législature des îles britanniques ; mot courant en France dès la Révolution française pour désigner l'Assemblée nationale.

couragés par lui qui lui valurent le nom de grand qu'il possède dans l'histoire. Ce roi sut s'en entourer comme d'une auréole et monopolisa leur gloire. Il répandit le goût des lettres et des sciences, et ne fut entre les mains de la Providence qu'un grand instrument de civilisation. Il mourut en léguant aux nations une France littéraire. C'est de la fin de son règne que date l'ère du progrès de ce pays.

Que dire de ceux qui passèrent après celui du grand roi que vous ne connaissiez mieux que je ne le puis faire ? Que dire de l'ébranlement que subit le monde, lors de la chute de cette monarchie ? À quoi attribuer le bouleversement social occasionné par la révolution ? Ses vieilles coutumes fatiguaient la France. Son peuple, las d'un reste de servage et d'une obscurité qui l'indignaient depuis des siècles, voulait à tout prix qu'on reconnût ses titres à la liberté. Son éducation le poussait à ce but ; sa force morale décuplée par son éducation et les lettres le lui fit atteindre. Que ne l'a-t-il conservée pure cette liberté ! que ne la conserve-t-il aujourd'hui, après l'avoir si noblement acquise, dans la révolution qui fit tomber son dernier roi ! Ce peuple est un étrange peuple : il achète aujourd'hui par du sang ce que demain il cédera pour une caresse. Dieu lui fasse un sort heureux !

Je pourrais, s'il m'était permis d'étendre le cadre de cet essai, passer en revue d'autres réunions d'hommes sur lesquels l'éducation et les lettres ont eu une influence aussi civilisatrice. L'Angleterre et l'Allemagne, entr'autres, m'en fourniraient d'excellents moyens.

Mais je crois avoir assez développé mon sujet et prouvé assez amplement la première des propositions émises à mon début ; savoir : que l'influence de l'éducation et des lettres crée les sociétés, et qu'un peuple chez lequel elles se trouvent en honneur est éminemment progressif et civilisé.

Messieurs, j'aborde avec hâte la seconde de mes prémisses ; et comment ferai-je pour prouver qu'une institution républicaine, loin de les gêner, favorise plus l'élan littéraire et les arts qu'aucun autre gouvernement. D'abord, messieurs, vous savez que les lettres sont essentiellement démocratiques, et souffrent la domination avec impatience. Sous le plus absolu des rois modernes, Louis XIV, n'a-t-on pas vu leur république s'installer avec pompe au siège même du despotisme monarchi-

que. Ce prince, malgré la puissance qui pallie bien des travers, n'était-il pas forcé de s'incliner devant les décrets littéraires du sénat académicien¹⁷ ? Ces ordres étaient tous pacifiques, il est vrai ; mais n'empêchaient pas qu'ils ne fussent impérieux. S'y soustraire, c'eût été pour lui la perte de sa gloire ; il eût pu faire rétrograder les lettres en les étouffant ; mais il eût rétrogradé avec elles. Le grand roi nous fut parvenu petit. Il est donc étonnant de voir une république donner de la renommée aux hommes les plus opposés aux républiques. Il comprit qu'un ordre de choses pareil ne pouvait l'entraver dans ses allures, qu'au contraire il lui donnait du relief. S'il épuisa la France pour maintenir des armées, il ne consacra pas exclusivement à cela tous les trésors qu'elle lui confia, mais en détacha une partie pour encourager les gens de lettres, aussi firent-elles un progrès immense pour son règne.

J'ai malheureusement peu d'exemples à vous citer à l'appui de ma thèse, et je l'eusse presque abandonnée si l'antiquité et les temps modernes ne me fussent venus quelque peu en aide. Les républiques, celles surtout où l'éducation est populaire, dont tous les citoyens peuvent aspirer à contrôler les destinées, celles-là favorisent l'élan littéraire et l'art. La tribune est ouverte à tous ; chaque homme y discute les intérêts de son pays. C'est Démosthène qui s'y élance pour signaler les empiétations¹⁸ des tyrans sur le sol athénien. C'est Cicéron qui, au milieu de tout son entourage de sicaire dévoués, prend corps à corps Catilina et le livre aux bourreaux de Rome, que sauve son éloquence. C'est Merlin de Thionville qui prévoyant le rôle qu'allait jouer sur les destins du monde la France menacée et devenue républicaine, jette cette apostrophe aux rois conjurés : « Vous nous envoyez la guerre ; eh bien, nous vous enverrons la liberté¹⁹ ! » Eh ! quelle liberté, si ceux même qui s'en faisaient les adorateurs l'eussent moins égoïstement comprise.

C'est cette liberté-là mieux entendue qui nous ouvrit à nous comme aux hommes de la France la large sphère littéraire

17. L'Académie française.

18. *empiétations* : empiétements.

19. Antoine-Christophe Merlin de Thionville (1762-1833), représentant à l'Assemblée législative de France à partir de 1791, et ennemi juré de l'aristocratie et de la monarchie.

où eux seuls s'élancèrent les premiers. Sa fécondité dans les arts est sans parallèle. Créée pour les besoins moraux et physiques de notre époque, elle les satisfait tous. La vieille littérature était matérielle comme les dieux de la mythologie qui l'encombraient ; la littérature moderne repoussa du pied ces hochets et s'envola vers l'infini. L'idée de Dieu devint un thème inépuisable. On la retrouve partout : dans les bruits qui courent par l'espace ; dans les diamants dont Dieu parsème le voile de ses nuits ; dans la vague qui vient en expirant lécher le bord des mers ; dans l'âme qui s'élève vers des choses jusqu'ici inconnues et qui se prend à soupirer ; partout, jusque dans

Le brin d'herbe de la colline,
Qui soupire après un peu d'eau²⁰ !

Chateaubriand, Lamartine, Hugo : voilà les élans littéraires de nos jours ; le premier naquit sous une monarchie bâtarde²¹ qu'il dépassa de cent coudées, et mourut sur des lauriers cueillis dans une république. Le second, cygne aux paroles d'harmonie, passait à travers la république sans en emprunter les ardents délires, et est un des grands apôtres de la liberté qu'il chante. Hugo est magnifique comme l'empire sous lequel il a grandi, qu'il a chanté, et souffre aujourd'hui pour la république qu'il aime et qu'on lui ravit.

Les arts, créés par l'éducation et les lettres, pour étonner le monde, prennent des routes nouvelles. La pensée républicaine explore tout, invente tout, fait merveille de tout ; elle va de la France au nouveau monde, et Fulton condense la vapeur pour la maîtriser. Qui eût dit qu'une matière aussi subtile, aussi légère que la vapeur devint un moyen de faire mouvoir de lourdes masses et dût par son action rapprocher les distances ? Quelle immense somme de civilisation n'est-elle pas destinée à apporter aux peuples²² ?

Compulsez les annales des nations et dites-moi si ce que vous y trouverez d'étonnant en fait d'inventions et d'art peut

20. Vers tirés des *Harmonies poétiques et religieuses* de Lamartine (livre troisième, XI. *Cantate pour les enfants d'une maison de charité*, « Prière », v. 3-4).

21. Chateaubriand est né en 1768 sous le règne de Louis XV.

22. Dans son poème « 1857 », Lenoir reprend cette idée, surtout aux l. 14-15.

seulement être comparé aux monuments que le génie de l'homme républicain ou civilisé de nos jours élève, sans que cette production incessante épuise ses facultés créatrices. Un prodige n'attend plus l'autre. L'art de peindre est presque passé à l'état de main-d'œuvre. Daguerre emprunte un de ses rayons au soleil pour rendre à perfection sur la plaque métallique qu'il lui présente l'objet voulu ; et cela, à l'aide du procédé le plus compréhensible et le moins dispendieux.

Ce n'était pas assez de la vapeur pour hâter la communication des idées humaines ; on soumit la vitesse de l'électricité aux caprices de la civilisation. C'était naguère le tonnerre ; aujourd'hui, chose admirable, la foudre domptée obéit à la volonté de l'enfant. Je ne vous parle pas de la voie ferrée, autre merveille, devenue besoin dans le commerce et une nécessité pour les individus. – Pour en concevoir l'utilité, jetez un regard sur la république, notre voisine – voyez quels immenses réseaux en enlacent la surface²³. Le commerce et l'industrie, ce sont les aliments ; les chemins de fer, ce sont les artères par lesquelles circulent la vie et la prospérité américaines. Ce peuple, déjà si important par son industrie, son commerce et sa population, n'est né que d'hier. À quoi doit-il son énorme développement ? À son éducation morale et physique ; surtout à l'idée républicaine qui fit sa liberté²⁴.

Ma seconde proposition a-t-elle dans sa preuve quelque peu hâtive et par trop succincte rencontré l'assentiment de chacun de vous ? Votre conviction peut être contraire à la mienne ; mais je suis fermement persuadé et je crois sincèrement que l'institution de la république, par cela même qu'elle est populaire et plus dans l'intérêt des peuples qui en ont le contrôle, favorise plus la littérature et les arts qu'aucune autre forme de gouvernement.

Quelques paroles maintenant, à l'adresse des lettres canadiennes, et sur les bienfaits que reçoit de l'éducation la jeunesse de ce pays, vont terminer mon essai. Mais d'abord, il est bon de

23. En 1850, les États-Unis comptent moins de 15 000 milles de chemin de fer. En fait, la grande expansion du système ferroviaire commence après 1850, mais déjà le progrès s'annonce.

24. L'attrait des États-Unis qu'inspire le mouvement annexionniste ressort clairement ici. Voir n. 7.

s'entendre sur ces mots : *Lettres Canadiennes*. L'étude a-t-elle contribué en quelque sorte à nous donner une littérature ? Avons-nous des poètes, avons-nous nos historiens ? Non ! Je suis fâché de le dire ; au risque de blesser toute susceptibilité littéraire. Non ! nous ne sommes tous que des copistes. Ce que nous produisons vient de nous ; c'est vrai ; nous pouvons ne rien emprunter du fond ; mais la forme dont nous revêtons nos idées n'est pas la nôtre. Nous lisons ; mais nous n'étudions pas. Nous n'avons pas eu le temps de le faire. Les occupations d'un peuple naissant ne sont pas celles d'un vieux peuple. Le premier lutte contre les difficultés de sa position. Tantôt ce sont les institutions politiques du pays d'où elle est venue qui donnent du malaise à la colonie ; elle travaille à les altérer pour se les rendre convenables et en modifier ce qui lui est nuisible. Tantôt il est absorbé, comme nous le sommes, par l'idée de se donner une aisance sociale quelconque ; de là naissent les intérêts matériels contraires au développement de la pensée littéraire. Notre éducation morale et physique nous pousse toujours vers les arts qui satisfont les premiers besoins de notre vie sociale. Nous ne sommes pas, on doit se l'avouer, les seuls dépourvus d'un genre de littérature qui soit du pays. Les États-Unis, quoique faisant des pas rapides dans l'industrie manufacturière et commerciale, en sont, à peu d'exceptions près, au même état que nous, et cela pour les raisons que je viens de dire.

Une position faite, de l'aisance chez la masse de la nation, voilà l'origine des beaux arts, et ce qui nous explique leurs progrès chez les hommes de par delà l'Atlantique.

Mais le temps n'est pas loin où ces bienfaits d'une civilisation parvenue à sa maturité pourront se faire sentir ici comme là-bas. Les germes civilisateurs que renferme notre sol font déjà voir leurs fleurs prêtes à éclore. Nous en sentons les parfums précoces, mais le temps n'est pas encore venu de les extraire. Et quelles mines la littérature n'a-t-elle pas à exploiter ici ? Quels accents nouveaux ne doivent pas réveiller la riche et immense nature qui nous environne ? Je les entends tonner avec la cataracte, courir la nuit sur le grand fleuve, dans les chants joyeux du voyageur canadien qui va dans les pays hauts²⁵ – vibrer avec

25. Habituellement, on écrit : « pays d'en haut ». C'est le territoire qui s'étend vers le nord-ouest, à partir de la région où se trouvent aujourd'hui les villes d'Ottawa et de Hull.

les souvenirs des combats de 1812²⁶ – se faire candides et suaves comme les filles de ce pays²⁷ – et généreux parfois comme la voix de la liberté²⁸.

Voilà la littérature indigène, telle que nous la rêvons et telle que tôt ou tard elle devra paraître ! Ce seront là les caractères dont nous devons la revêtir ! Sa régénération précédera peut-être ou suivra de près une autre régénération plus sublime. Puissiez-vous, jeunes hommes de l'Institut, voir ces choses et en profiter. Vous serez, je n'en doute pas, des chefs de la première ; votre éducation vous en fait dignes. Dieu seul sait les moyens destinés à opérer l'autre. Le courage avec lequel vous avez surmonté les difficultés qu'offrait votre institution à son berceau²⁹, le concours généreux que vous lui apportez tous les jours, font largement augurer de ses résultats. Votre œuvre bienfaisante et civilisatrice se perpétuera pour le bien de ce pays.

26. La guerre de 1812, contre les États-Unis, et surtout la victoire à Châteauguay des miliciens canadiens sous le commandement de Salaberry, inspirent plusieurs chants patriotiques. Voir Jeanne d'Arc Lortie, *la Poésie nationaliste au Canada français (1600-1867)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1975, p. 160-164.

27. Voir le poème « Aux femmes de mon pays ! »

28. La liberté est un des thèmes principaux de la poésie québécoise au cours de la décennie 1830-1840. Voir Jeanne d'Arc Lortie, *op. cit.*, p. 199-272.

29. L'histoire des premières années de l'Institut canadien fut très mouvementée ; il y eut plusieurs déménagements et un incendie qui, en 1850, détruisit complètement ses locaux. Voir Jean-Roch Rioux, « Les débuts de l'Institut canadien et du journal *l'Avenir* », 1844-1849 », thèse de D.E.S. en histoire, Université Laval, 1967.

LÉLINA.

LÉGENDE CHIPPEOUAISE¹

Les rives de l'Ontario² étaient autrefois hantées par de petits hommes-fées, appelés par les Indiens *Pukwudjinis*³.

On les voyait surtout sur les hautes dunes sablonneuses qui bordent la grande mer intérieure. Là, quand les soirs étaient serains, les pêcheurs, dont les canots sillonnaient les eaux tranquilles du lac, les regardaient folâtrer au clair de lune, et s'amuser à sauter, à grand bruit d'ailes, de colline en colline.

Un bosquet de sapins, appelé le bosquet des génies, était surtout témoin de leurs joyeux ébats. Aux dernières lueurs du crépuscule, ils y accouraient avec la brise parfumée des tièdes nuits d'été.

Quiconque eût voulu suivre leurs traces les eût facilement reconnues sur la bande de sable blanc dont s'entoure un petit lac aux flots azurés auquel la main du Grand Esprit⁴ a creusé un lit sur le sommet de la colline la plus élevée. L'empreinte qu'y laissait leur pied avait à peine la largeur de celle qu'y eût faite le pied d'un tout petit enfant.

Les éclats argentins de leurs voix s'entendaient distinctement de très loin et dominaient même les bruits de l'Ontario courroucé.

1. *Chippéoua*, de l'anglais Chippewa, nom donné à cette partie de la nation algonquine qui correspond aujourd'hui aux Sautaux (voir « Glossaire des tribus indiennes », dans *DBC*, t. I, p. 16). Ces Amérindiens ont été rendus célèbres par Henry W. Longfellow dans son poème : « The Song of Hiawatha » (1855). Cette légende paraît dans *la Guêpe* (27 mars 1860, p. 1-2), signée du pseudonyme de RIONEL (anagramme de Lenoir).

2. Du lac Ontario.

3. *Pukwudjinis* : Longfellow parle des « *Puk-Wudjies* », des lutins (chant XVIII, v. 67-91).

4. Voir la conclusion du chant V de « The Song of Hiawatha ».

Ces petits êtres, sans être tout-à-fait malfaisans, n'en commettaient cependant pas moins des espiègleries qui faisaient de nombreuses victimes. Tantôt ils dérobaient un aviron ou un autre objet au pêcheur, qui avait amarré son embarcation parmi les roseaux de la rive ; tantôt ils profitaient du sommeil du chasseur pour lui enlever le léger panache ornant la touffe de cheveux qui se dressait sur sa tête, ou la meilleure pièce du gibier qu'il rapportait de ses excursions dans les forêts prochaines.

Un jour, cependant, ils poussèrent la méchanceté jusqu'à attirer dans leur bosquet, à l'aide de douces mélodies, et à ravir la fille d'un puissant chef de tribu.

Voici comment on raconte cette histoire.

C'était une belle jeune fille dont le penchant à la rêverie était, dit-on, extrême. Elle avait en horreur les rauques chants de guerre et s'évanouissait au seul aspect d'une flèche empenée ou d'une hache de combat.

Sa mère l'appelait Lélina, *ma douce vie*.

Elle était mignonne comme une sylphide, avait de grands yeux noirs veloutés et le plus joli petit pied qui se pût avoir. Voilà pour ses perfections physiques ; quant à ses perfections morales, la légende n'en parle pas.

Tout ce qu'elle en dit, cependant, c'est qu'elle avait du goût pour la solitude et était encline à la mélancolie ; mais l'amour de la solitude et le penchant à la mélancolie se rencontrent également chez le bon comme chez le méchant, et n'indiquent pas plus la bonté que la perversité chez la personne qui les possède. La légende nous laisse donc dans les ténèbres sur ce point. — Cette fille cependant devait être sage : elle avait sans doute été élevée à l'instar d'Émile, le nourrisson chéri de Jean Jacques⁵.

Depuis longtemps on remarquait avec effroi que, dans ses promenades de chaque jour, elle dirigeait ses pas vers les dunes. Elle y passait de longues heures à écouter les soupirs plaintifs que poussaient les rameaux des sapins agités par le vent. Elle allait quelquefois s'asseoir sur les bords du petit lac dont les on-

5. Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*.

des calmes réfléchissaient comme un miroir les traits délicieux de la fille du chef.

Y était-elle toujours seule ? On l'ignore. Mais tout porte à croire qu'il se passa là d'étranges choses qui décidèrent du sort de la pauvre enfant.

Les *Pukwudjinis* sont trompeurs. – Sa mère le lui a souvent répété, pour la mettre en garde contre leurs embûches. Mais trop faibles, le jour, pour commettre aucun méfait, parce que la clarté du soleil a l'effet de paralyser leurs ailes, ils reprennent toutes leurs forces quand reviennent les ombres ; et, mystère d'amour, ou mystère de supercherie, ils finirent probablement par persuader à la jeune fille de venir la nuit rêver dans le bosquet.

Douze lunes avaient accompli leurs révolutions depuis le jour où Lélina s'était pour la première fois acheminée vers les sapins solitaires. – Le peu de gaité qu'elle avait s'en était allée avec les roses de ses joues, cueillies sans doute par les baisers des *Pukwudjinis*.

Elle était devenue morose et taciturne ; si bien que, désolés de la voir ainsi, ses parents, qui ne se méprenaient point sur la cause du chagrin qui semblait la miner, songèrent enfin à lui donner un mari.

Après avoir fait la revue de tous les guerriers de la tribu, leur choix tomba sur Tarico, jeune homme qui paraissait en tout point convenir à Lélina. – Il était rêveur comme elle ; et, quoiqu'il ne fût point un lâche, jamais ses mains ne s'étaient trempées dans le sang des ennemis prisonniers.

Un soir, à l'heure où, selon son ordinaire, la jeune fille allait quitter la cabane paternelle pour se livrer à ses pérégrinations accoutumées, sa mère lui dit en souriant :

– Lélina ! Nous allons te donner Tarico pour mari.

– Le veux-tu ?

– Non ! répondit-elle.

– Et pourquoi ce refus ? Tarico a la voix douce.

– Oui, elle est douce comme le suc que laisse tomber l'érable aux premiers sourires du printemps. Mais l'aiglon avec son

plumage éclatant et son œil fier comme celui de mon père, quand il aura grandi, se souviendra qu'il a des serres puissantes et que son bec recourbé est propre à fouiller les entrailles des victimes⁶. Tarico, jeune, c'est l'aiglon ! Tarico grandi, ce sera l'aigle ! – Il est bon aujourd'hui, il sera cruel demain ! Pourquoi m'en parlez-vous ?

Et Lélina, dépitée, tourna le dos à sa mère.

Cependant on finit par vaincre ses répugnances, et par la faire consentir à épouser Tarico.

Elle mit une condition à ce mariage, c'est que, le jour où il s'accomplirait, elle ferait une dernière visite aux lieux qu'elle affectionnait. On y consentit, mais en lui fesant promettre qu'elle renoncerait désormais ensuite à ses promenades étranges.

À la nouvelle de la détermination de Lélina, grande fut la jubilation de la tribu qui chérissait son chef et sa famille, et une expédition projetée chez les Iroquois, auxquels on venait de déclarer la guerre, fut ajournée jusqu'après les épousailles.

Mille guerriers des tribus voisines furent conviés à la noce qu'allait faire le puissant chef.

Trente fois, depuis la promesse de Lélina, le jour avait succédé à la nuit, quand, à l'heure où le soleil empourpre de ses derniers rayons la cime des montagnes lointaines, elle vint, entourée de ses compagnes, dans l'assemblée des hommes qu'avait réunis son père autour de la table du banquet.

Elle avait revêtu ses plus beaux atours de jeune fille. Autour de son cou flexible comme le roseau du lac, s'enroulait un collier de perles blanches. Elle avait mis des lys de la forêt dans ses cheveux noirs ; et dans sa main elle tenait un bouquet de fleurs sauvages, au milieu desquelles se balançaient les noirs pignes du sapin.

– Tarico, mon fiancé, dit-elle, je vais partir ; attends-moi !

6. Dans son poème « Le génie des forêts », Lenoir fait dire au narrateur :
Parce que tu n'aimais qu'un indigne carnage,
Mes pères ont maudit les tiens.
Parce que tu mangeais des entrailles de femme,
Tu t'engraisais des chairs de tes amis.

Et, faisant signe aux filles qui l'entouraient de ne point la suivre, elle s'enfuit avec la légèreté de la biche attirée par les cris de son faon aux abois.

Nul ne s'inquiéta de son départ ; elle avait promis de revenir bientôt.

Mais les heures s'écoulaient, et les étoiles qui, comme des paillettes d'argent, diamantaient les sombres voiles de la nuit, allaient successivement s'éteindre dans les brumes du couchant.

Les convives attendaient.

Tout à coup, un éclair suivi d'une détonation, reproduite et prolongée par tous les échos, annonça que l'ouragan se levait. Pas un guerrier ne détourna la tête pour s'assurer de l'état du ciel.

Lélina avait promis qu'elle reviendrait, et les convives attendaient son retour.

Puis, les nuées s'entre-choquaient et il en jaillissait éclair sur éclair. L'ouragan redoublait de violence. Des clameurs sourdes, venues des bois dont il éveillait les hôtes et de l'Ontario dont il bouleversait les ondes, frappaient les oreilles des Indiens impassibles.

Lélina avait promis qu'elle reviendrait, et ils l'attendaient toujours.

Les corneilles et les hiboux⁷, oiseaux de mort, que la destruction réjouit, se jouaient au milieu du désordre des éléments, comme les démons de la tempête, et venaient, attirés par la flamme des foyers, voler lourdement au-dessus de leurs têtes.

Lélina avait promis qu'elle reviendrait, et ils ne se lassaient point de l'attendre.

À l'aube, ils se levèrent. Lélina n'était pas revenue. Ils entonnèrent le chant de l'adieu.

7. Dans son poème « La légende de la fille aux yeux noirs » il écrit :
« À l'heure où le hibou hurle ses chants funèbres » (l. 86).

Tarico, fou de jalousie et de rage, saisit alors son arc et ses flèches et s'élança vers les dunes. Jamais depuis les guerriers ne le revirent.

Quant à Lélina, des pêcheurs affirment que, dans cette nuit d'orage, ils la virent passer au dessus de l'Ontario en flammes avec le roi des *Pukwudjinis*, qui la tenait étroitement embrassée et la couvrait de baisers. Ils reconnurent ce dernier au diadème de feu qui ceignait son front et à ses grandes ailes étincelantes. Ils les suivirent longtems des yeux à la traînée de lumière que laissait l'esprit sur son passage, et ne les perdirent de vue que quand la lueur phosphorescente s'éteignit dans les épais nuages qui montaient à l'horizon.

Lélina et Tarico errent aujourd'hui dans le pays des Âmes. Lorsqu'ils se rencontrent, disent les pêcheurs, ils ne se parlent pas ; mais Tarico fixe sur elle des regards allumés par la haine et Lélina les évite en rougissant.

RIONEL.

[CORRESPONDANCE]

*Les bals à la Campagne*¹

1. 16 février 1848

Monsieur le Directeur²,

Nous sommes maintenant, à ce qu'il paraît, dans un tems de fêtes et des plus gaies ; on entend de tous côtés que le son des instrumens invitant au délassement et au plaisir. Ce sont les bals des sociétés, les Odd-Fellows³, le Mechanic's Institute⁴, etc., etc.

1. Depuis les « Avis donnés par M^{gr} de Saint-Jallier [évêque de Québec] au gouverneur et à la gouvernante du Canada sur l'obligation où ils sont de donner le bon exemple au peuple » (novembre) 1685 (*Mandements. Lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, Québec, Imprimerie générale A. Côté & cie, 1887, vol. 1, p. 169-174), les bals et toutes les autres formes de divertissement mondain ont fait l'objet de condamnations répétées de la part des autorités ecclésiastiques.

Dans une circulaire à son clergé, datée du 16 février 1843, M^{gr} Bourget, évêque de Montréal, se montre moins rigoriste, lorsqu'il écrit que « les bals, avec certaines précautions, sont permis ». Mais les précautions à prendre sont encore sévères : « 2. Que les parents y conduisent eux-mêmes leurs enfants [...] 3. Que ces assemblées ne soient pas longtemps prolongées dans la nuit ; 4. Qu'il n'y ait pas de boisson [...] » (*Mandements. Lettres pastorales. Circulaires et autres Documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection*, Montréal, J. Chapleau & Fils, 1869, vol. 1, p. 230). Le 8 septembre 1846, il rappelle à ses prêtres qu'ils doivent interdire « les bals et rassemblements où l'on ne voudra pas observer les précautions suggérées » (*ibid.*, vol. 2, p. 297). Pourtant, le rigorisme demeure encore la règle ; le *Manuel des parents chrétiens ou Devoirs des pères et des mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants* de l'abbé Alexis Mailloux, publié en 1851, et réédité plusieurs fois, présente la doctrine suivie par la plupart des curés ; tout le chapitre XXIII vise à montrer qu'il faut « éloigner les enfants des assemblées de danses » (Québec, chez les éditeurs-imprimeurs, Augustin Côté et cie, 1851, p. 175-187).

Lettres publiées dans *l'Avenir*, 19 février 1848, p. 3 ; 11 mars 1848, p. 3 ; 29 novembre 1848, p. 2.

2. Jean-Baptiste-Éric Dorion, rédacteur de *l'Avenir* depuis novembre 1847.

3. La salle des Odd-Fellows, société fraternelle d'origine britannique, rue Saint-Gabriel.

4. *The Montreal Mechanics' Institute* fondé en 1828 et incorporé le 29 mars 1845, était patronné par la bourgeoisie philanthropique qui organisait des bals et des fêtes annuelles pour son financement (voir Yvan Lamonde, *les Bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècle)*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 43-45). Le mardi 15 février 1848, il y eut une « grande soirée et exhibition » dans les « magnifiques salles » du Marché Bonsecours, organisée par l'Institut des Artisans (*la Minerve*, vol. 18, n° 7, 7 février 1848, p. 5).

Nos campagnes font joyeux écho à la ville. Terrebonne, Saint-Eustache, Vaudreuil et Lachine ont donné leurs bals, charmantes réunions où se sont confondues nos aimables compatriotes campagnardes et citadines. Ces fêtes, aux yeux des hommes de progrès, ont un grand avantage, celui d'agrandir et d'entretenir les relations dans la société ; d'inspirer le goût pour l'éducation physique⁵ beaucoup trop négligée jusqu'ici parmi nous.

Tout le monde est maintenant d'accord pour encourager les bals publics, quelquefois instrumens d'une ingénieuse charité. Je me trompe cependant, il est une exception dans la personne de M. le curé de Terrebonne⁶ qui, s'il faut en juger par ses déclamations du haut de la chaire, se croit encore au bon vieux tems où le *diable* ne manquait jamais d'assister *en personne* à toute réunion dansante⁷. Il est fâcheux qu'un homme de mérite, sous tous rapports, comme ce monsieur, ne sache pas distinguer entre une réunion où les convenances, la bonne éducation sont la sauvegarde la plus sûre des mœurs, et les bals où règnent la licence et le laisser-aller le moins gêné.

De pareilles prédications peuvent avoir pour effet immédiat d'empêcher quelques personnes d'assister à ces réunions, mais un effet plus lent quoique non moins sûr en découlera sans au-

5. Les Canadiens français participent peu aux activités sportives organisées à cette époque. On note toutefois la formation du *Montreal Olympic Athletic Club* en 1841, mis sur pied par 241 notables de Montréal, parmi lesquels figuraient plusieurs Canadiens français influents (voir Alan Metcalfe, « le sport à Montréal au 19^e siècle », *Loisir et Société*, vol. 6, n° 1, 1983, p. 105-118). Au Collège de Montréal, la gymnastique est au programme vers 1836 (voir Olivier Maurault, *le Collège de Montréal 1767-1967*, Montréal, 1967, p. 71).

6. Adrien Thérberge (1808-1863), curé de Saint-Louis de Terrebonne de 1846 à 1863.

7. Allusion aux légendes comme celle de Rose Latulippe rendue célèbre par Philippe Aubert de Gaspé : « L'étranger. Légende canadienne », chap. V de *l'Influence d'un livre ; roman historique* par Philippe Aubert de Gaspé fils, Québec, Imprimé par William Cowan & fils, 1837 (voir John E. Hare, *Contes et Nouvelles du Canada français 1778-1859*, t. I, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1971, p. 69-80). La légende du diable qui assiste aux bals vient de la Normandie et de la Bretagne. Au Canada, des versions en ont été recueillies à Sainte-Luce et à l'île d'Orléans (voir P.-G. Roy, « Les légendes canadiennes », *Cahier des dix*, n° 2, 1937, p. 71-73).

cun doute, c'est de mécontenter les gens qui se sentent révoltés qu'on leur fasse un crime d'un amusement parfaitement innocent en soi-même. Ceux même qui s'abstiendront d'y aller finiront par perdre toute confiance en celui qu'ils regarderont comme un *tyran des consciences*.

La manière de penser de M. le curé paraîtra d'autant plus singulière à nos amis de Terrebonne quand ils sauront qu'à Montréal, MM. les sulpiciens sont assez souvent à la tête de bazars⁸ qui se terminent ordinairement par un bal charmant, contre lequel ces messieurs (qu'on ne peut certainement taxer d'indifférence) ne s'élèvent jamais comme vient de le faire M. le curé contre celui de Terrebonne.

Enfin pour faire voir le changement des idées sur une foule de points, je n'ai qu'à mentionner le bazar qui vient d'avoir lieu à la Congrégation de Montréal⁹. Qui eût parlé en 1820 par exemple, ou même plus récemment, d'ouvrir le couvent de Montréal à tous les jeunes gens de la ville qui y seraient allés prendre des rafraîchissements, servis de la main même des jeunes personnes qu'on y élève ; qui auraient acheté des ouvrages travaillés par ces demoiselles, à des prix, je ne dirai pas fous, mais au moins *très galants*, aurait certainement soulevé contre lui l'ire de toutes les dévotes du tems et même d'une grande partie du clergé ; on aurait crié au scandale, à la démoralisation. Mais «*tempora mutantur, etc.*, » et nous avons changé avec le tems. Ce qui eût été abomination, il y a 20 ans, n'a pas soulevé la moindre remarque aujourd'hui. On a trouvé tout naturel que ces dames voulussent donner, à de jeunes personnes destinées au monde, toute la connaissance possible des usages de cette société dont elles doivent faire le charme par la suite. Enfin je terminerai par une citation qui ne peut venir plus à propos. C'est un passage, *sur la danse*, extrait de la *lecture lue devant l'Institut-Canadien* par l'hon. C. MONDELET, le 17 décembre 1847.

« Je n'en finirais pas, mesdames et messieurs, si j'entreprenais de signaler tous les talents que les femmes doivent cultiver :

8. Ce mot désigne surtout une vente d'objets organisée par une œuvre charitable. Cette extension du sens habituel en français vient de l'anglais : les Églises protestantes ont l'habitude d'organiser des ventes d'objets pour fins de charité, ventes qu'on appelle des *bazars*.

9. Les journaux ne font pas écho à cet événement.

je vais en mentionner un autre, il importe d'y apporter une grande attention, c'est la danse..... La santé le demande, la position des jeunes filles dans la société, leur propre intérêt, et, ajoutons-le, les convenances, etc..... Espérons..... que la raison et une religion éclairée feront taire des scrupules consciencieux sans doute, mais déplacés, qui retiennent les autorités ecclésiastiques de permettre l'enseignement de cet art....., etc. Si les autorités ecclésiastiques continuaient de se refuser à une exigence aussi frappante, et persistaient à proscrire des couvens une chose qui s'enseignera malgré elles, quelque part, et *sera pratiquée partout*, alors elles consulteraient peu l'intérêt bien entendu des jeunes personnes..... et répondraient bien peu sans doute aux vœux des dames qui dirigent la jeunesse, et dont les vues éclairées les mettent à l'unisson des progrès du jour¹⁰. »

Avec cet extrait qui en dit bien plus que ne le pourrait faire ma plume, je laisse à leurs méditations les amateurs de bals et M. le curé de Terrebonne qui, je l'espère, ne criera pas contre celui qu'on y prépare pour le 23 courant, auquel est spécialement invitée la jeunesse de Montréal pour rencontrer celle de Terrebonne¹¹.

L.....

Montréal, 16 février 1848.

(Si notre correspondant eût pu lire le «*conte populaire*» que nous publions aujourd'hui sur notre première feuille, sur un événement arrivé à Terrebonne même¹², il n'eût pas trouvé surprenant que le curé de ce village s'opposât aux bals qu'on y veut

10. Charles Mondelet, « Lecture publique. Sur la position de la femme en Canada, l'influence qu'elle doit exercer dans la famille, dans la société et à l'étranger : sa destinée est liée à celle du pays. Moyen de rendre la femme ce qu'elle doit être [...] », *l'Avenir*, 31 décembre 1847, p. 3, col. 3, ligne 7 et suivantes.

11. S'agit-il de la fête donnée par les imprimeurs de Montréal à la salle des *Odd-Fellows*, mardi soir le 22 février ? (voir *la Minerve*, 24 février 1848, p. 2.)

12. « Conte populaire » (*l'Avenir*, 19 février 1848, p. 1) signé « Chs. L. ». Il s'agit de Charles Laberge (voir John Hare, *Contes et Nouvelles*, p. 24). Ce conte reprend la légende de l'étranger : les jeunes de Terrebonne se trouvent rassemblés dans une maison où l'on a déjà fait de la magie noire. Surgit un étranger. Le curé, averti du danger, accourt et ordonne au diable de sortir au nom du Christ. L'étranger disparaît dans un tourbillon de feu, emportant avec lui un mur de la maison. Voir Aurélien Boivin, *le Conte littéraire québécois au XIX^e siècle. Essai de bibliographie critique et analytique*, Montréal, Fides, 1975, p. 214-215.

faire. De si épouvantables événemens sont pourtant des leçons. Quand sera-t-on sage ?....) *Note éditoriale.*

2. [11 mars 1848]

Monsieur le Directeur,

Décidément, vous êtes un hérésiarque qui voulez vous ériger en chef de secte¹³ ; je suis un hérétique imbu de vos doctrines perverses ; l'auteur du *Conte Populaire*¹⁴ est pis que tout cela, c'est à coup sûr un impie qui se moque des choses saintes. Vous êtes hérésiarque ! à l'exemple du grand Lamennais vous avez intitulé votre journal, *l'Avenir*, la preuve est écrasante. D'ailleurs *l'Avenir* de Lamennais avait proclamé des nouveautés profanes¹⁵ – vous avez proclamé une nouveauté profane assurément, en approuvant, suivant la prétention du Correspondant des *Mélanges Religieux*, un écrit qui soutenait que la danse n'avait rien de mal en soi. *L'Avenir* de Lamennais voulait détrôner les rois – vous voulez abattre les tyrans des consciences. *L'Avenir* de Lamennais réclamait pour le peuple la liberté de se révolter contre les princes – vous réclamez, pour la jeunesse, celle de danser à la campagne comme à la ville sans que personne y puisse trouver à redire. – Les foudres vaticanes grondèrent sur la tête de l'orgueilleux Lamennais ; – tremblez ! votre heure a sans doute sonné ; car les foudres..... pas vaticanes,..... les foudres du correspondant ont grondé sur votre tête rebelle et orgueilleuse.

Quoi ! *l'Avenir*, journal publié « dans les intérêts de la jeunesse », a reproduit une correspondance soutenant que les bals étaient utiles, quand le grand Cicéron, « qui fit tant de fois retentir le fameux forum de sa majestueuse éloquence », avait dit qu'il fallait être « ivre ou fou » pour danser ! Oh ! malheur ! qui

13. Ce texte répond, sous la forme d'une satire, à l'attaque des *Mélanges religieux* (29 février et 3 mars 1848). Les rédacteurs de *l'Avenir* publient une première note réfutant les arguments des *Mélanges*, (4 mars 1848, p. 3, col. 1). Le 8 mars, on analyse longuement le texte des *Mélanges* (p. 3).

14. Voir la lettre précédente, n. 12.

15. *L'Avenir* de Lamennais avait été condamné par le pape Grégoire XVI en août 1832, à cause des « nouveautés profanes » : soutien des principes démocratiques et de la séparation de l'Église et de l'État (voir l'encyclique *Mirari vos*).

l'aurait jamais cru ? Le Canada n'est sans doute aujourd'hui qu'un vaste hospice d'aliénés. L'éditeur des *Mélanges Religieux*¹⁶, lui-même, en lisant cette terrible sentence, a dû se recueillir pour savoir s'il avait ou non son bon sens ; car « *si jeune encore* », il a dû plus d'une fois sacrifier au Dieu de la danse.

Quoi ! monsieur *l'Avenir*, vous avez osé, par votre approbation prétendue, inviter la jeunesse à se récréer. Mais ne saviez-vous pas que c'était « insulter à la misère des tems ? » que le choléra¹⁷ « est à notre porte » ; que « cette affreuse épidémie peut à chaque instant franchir les faibles barrières qu'on lui a assignées ? » Et, ce qui est pis encore, ne saviez-vous pas que vous exposiez ceux qui auraient suivi vos conseils à « se donner de gaieté de cœur en spectacle et s'assujétir à l'étiquette d'un bal » ; que vous les exposiez à « *passer de bouche en bouche* » (ma foi ! je m'y résignerais volontiers, sous toutes réserves que de droit) ; que danser, c'est « mettre les rieurs contre soi dès que la mise n'est pas à l'étiquette du jour » ; qu'aller au bal, c'est « s'endetter par-dessus la tête¹⁸ ». Mais donner des bals, c'est sans doute bien pis. Gare à vous, lord Elgin¹⁹ ; vous finirez par une « funeste banqueroute ». Quelle extravagance aussi ; plus de dix cents personnes à un bal²⁰ ; plus de dix cents fous, dira le correspondant. Et encore quels fous ! grand Dieu (langage païen) ! Nos législateurs en masse – nos conseillers municipaux – presque tous nos premiers hommes de profession – et enfin un nombre de

16. Hector Langevin (1826-1906), rédacteur des *Mélanges religieux* depuis le 17 juillet 1847.

17. Depuis 1832, les épidémies s'abattent sur le Canada (voir Geoffrey Bilson, *A Darkened House : Cholera in Nineteenth-Century Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1980, 222 p.). Le clergé ne manque pas les occasions de rappeler aux fidèles qu'il s'agit d'un châtement de Dieu à cause du relâchement de la moralité publique.

18. En 1838, Napoléon Aubin avait publié le récit d'une jeune femme qui dépense toutes les économies de son mari, pour acheter une robe de bal (« Le bal ou L'homme propose et la femme dispose (anecdote passablement historique) », *le Fantasque*, 7 juillet 1838, p. 111-114).

19. James Bruce, 8^e comte d'Elgin (1811-1863), gouverneur général du Canada de janvier 1847 à décembre 1854.

20. Un journaliste de *la Minerve* écrit : « La soirée à Monklands [la résidence du gouverneur-général], donnée mardi dernier par Son Excellence le gouverneur général et Lady Elgin a été des plus splendides. Jamais on n'avait encore vu à Montréal une réunion aussi nombreuse et brillante » (2 mars 1848, p. 2).

plus *jeunes fous*, qui n'étaient pas les moins *fous* pour être plus *jeunes*. Ô grande âme de Cicéron ! de quelle sainte indignation n'as-tu pas dû frémir, en voyant une telle réunion de fous. Comment n'as-tu pas franchi le Léthé pour venir, avec ta « majestueuse éloquence », prêcher le carême à Montréal ! Comment n'as-tu pas seulement envoyé la plus petite correspondance à l'éditeur des *Mélanges Religieux*, qui l'aurait sans doute insérée avec « bien du plaisir ». Mais non ; reste aux Champs Élysées. Peut-être qu'entraîné par ton zèle dans « ces réunions dangereuses », le souffle empesté qu'on y respire t'aurait tourné la tête – et peut-être t'aurait-on vu (vieux satire !) emportant dans une polka furibonde quelques-unes de nos jeunes nymphes. Cependant, j'y songe, impossible. L'odieux pantalon que ton heureux siècle ignorait t'aurait sans doute un peu trop gêné dans tes mouvemens. L'habit mesquin que nous portons aurait révolté ta pudeur habituée depuis longtems à se cacher dans les amples replis de la noble toge. Et surtout les exécrables bottes françaises auraient à coup sûr paralysé tes pieds robustes accoutumés au sans-gêne de la sandale. Décidément reste aux Champs Élysées, grand Cicéron ; il serait si cruel, comme tu vois, de t'assujétir à l'étiquette d'un bal », de t'exposer à « passer de bouche en bouche », « de divertir les autres à tes dépens ».

Je m'arrête, M. le directeur ; la vive peinture des horribles maux qui sont la *suite* d'un bal, peinture que nous a si habilement tracée le correspondant des *Mélanges*, m'avait transporté hors de mon assiette. C'est si terrible aussi de songer à danser quand on pense à tant d'hommes *morts depuis la création du monde* ; quand on songe que tous les millions d'êtres humains qui sont aujourd'hui vivans devront sans aucune exception payer le tribut à la nature. Songer à danser ! quand « la loi évangélique crie à toutes les pages que, pour être sauvé, il faut se faire violence », « qu'on rendra compte même d'une parole inutile ». (Infortuné correspondant des *Mélanges* ! !)

Mais assez comme cela, M. le Directeur. Il faut savoir

Passer du doux au grave, du plaisant au sévère.

Donc, pour en venir au côté grave de la question, je dirai à M. le correspondant qui prend si obligeamment le fait et cause de M. le curé de Terrebonne. – Si vous vous étiez borné, mon sauvage adversaire, à la fin de la première section de votre cor-

respondance ; si au lieu de toutes ces phrases burlesques contre la danse, vous vous fussiez contenté de nier que M. le curé eût tenu le langage que je lui prêtais, ou qu'il avait de bonnes raisons pour le tenir, vous vous seriez épargné le ridicule d'idées d'outre-tombe, et je vous aurais dit : très bien ; je suis flatté d'avoir été trompé par mes amis de Terrebonne, qui auront sans doute mal compris le sens des paroles de M. le curé. Mais l'imprudence, mon cher, était de passer outre et de parler de choses que vous ne connaissez pas, de votre aveu même. Vous jugez des bals de nos jours par les *bals* du tems de Cicéron ; (impayable !) vous avez des idées très exactes des usages et des mœurs de votre siècle. « *L'Avenir*, dites-vous (ceci doit s'adresser à moi) est prévenu contre la doctrine des pasteurs de l'Église, par rapport à ces réunions dangereuses. » Vous êtes d'une habileté consommée, mon subtile adversaire. D'où pouvez-vous inférer que je sois prévenu contre cette doctrine ?.... Cette doctrine a pu être très sage dans les premiers siècles de l'Église où les fidèles se trouvaient mêlés aux païens. Je l'approuve fort, dans ces tems-là. Mais je me récrie contre la fausse application qu'on fait chaque jour de règles de conduite que le changement d'état de la société rend aujourd'hui inutiles. Et je n'ai jamais appris que de vous, mon cher, que danser fut de soi-même contre la morale. Cependant, en justice je dois avouer que j'ai vu la même doctrine dans un certain livre en grande vénération parmi les gens éclairés, « *Le miroir des âmes*²¹ ».

Si je ne craignais d'être déjà beaucoup trop long, M. le directeur, je me donnerais le ridicule aux yeux du correspondant de tâcher de lui prouver que les citations qu'il fait de Cicéron et confrères, de Tertullien et saint Jean Chrysostome, ne doivent s'appliquer qu'à des abus de la danse, et n'ont aucun trait à la danse elle-même. Le correspondant sait-il *comment* et *dans quel costume* on dansait alors ?... Peut-être pourra-t-on lui donner des renseignemens qui lui feraient avouer qu'il se trouve une certaine différence entre la danse d'alors et celle d'aujourd'hui. Il est surprenant d'ailleurs que le diable ne sorte plus de « ses lieux de refuge » pour s'emparer de ceux qui vont aux bals. Peut-être qu'en vieillissant il aura perdu le goût du bal. C'est possible. Je

21. *Le Guide spirituel ou Le miroir des âmes religieuses* par le bienheureux Louis de Blois, traduit par l'abbé Félicité de Lamennais (1820).

pourrais encore lui montrer que la *danse*, bien loin qu'elle fût « placée au rang des vices » dans l'antiquité, a toujours été en grand honneur chez tous les peuples ; qu'elle a même fait partie de presque tous les cultes *sans excepter le culte de la religion chrétienne*. En France, on dansait encore dans les églises au XIII^e siècle. Alors Odon, évêque de Paris, en proscrivit l'usage dans les cérémonies religieuses de son église. Dans d'autres parties de la France on dansait encore dans les églises vers la fin du XVII^e siècle. En Espagne, on y dansait tout récemment, si on n'y danse pas encore, dans des cérémonies religieuses, les « *autos sacramentales*²² ». Assurément un correspondant aussi bon catholique rendra les armes en présence de ces faits. Il avouera qu'en effet, dans une matière comme celle-ci, les circonstances font tout ; et qu'il faut en effet distinguer entre une réunion où les convenances, la bonne éducation sont la sauvegarde la plus sûre des mœurs, et les « bals où règne la licence ».

« L'ami de la justice²³ » a cru frapper un grand coup en essayant de transporter la question sur un terrain qu'il supposait lui être avantageux. Quand j'ai dit que « tout le monde était maintenant d'accord pour favoriser les bals publics²⁴ », je ne prétendais pas faire de ce point le sujet de la discussion, je constatais un fait en passant.

Je n'ignorais pas que quelques ecclésiastiques étaient opposés à la danse ; je savais aussi qu'un très grand nombre ne pouvant les approuver ouvertement gardaient un silence bien sage. MM. les curés de Montréal ne peuvent ignorer qu'il se donne des bals très souvent dans la société à Montréal. Mais ils comprennent l'état de société où nous sommes. Le correspondant, lui, est encore au siècle d'Auguste.

Quant au bazar de la Congrégation, je ne prétendais pas, en rapportant ce fait, que les dames approuvaient les bals publics. Mais je faisais voir le changement qui s'opérait dans les idées. Et, quoi qu'en dise le correspondant, ce changement est en effet arrivé. Il y a vingt ans on n'aurait pas fait un bazar dans

22. Théâtre religieux illustré par l'Espagnol Lope de Vega Carpio.

23. Pseudonyme utilisé par Hector Langevin dans son article des *Mélanges religieux* (voir *supra*, n. 13).

24. Voir la lettre précédente (16 février 1848).

le couvent. Et je dis ceci à la louange des dames qui suivent les progrès des idées, chargées qu'elles sont de former de jeunes personnes pour la société. À propos il y a eu un second bazar à la Congrégation, jeudi dernier²⁵. Le correspondant voudrait-il nous dire d'où est partie l'idée de mettre, cette fois, une affiche qui ne s'y trouvait pas la première fois. Cette affiche portait, me dit-on, que les parens des élèves étaient admis. Ce qui voulait dire aux autres : nous vous prions de ne pas venir. Eh ! bien, M. le correspondant, « il y a vingt ans, eût-on fait un bazar à la Congrégation comme *aujourd'hui*²⁶ ». Votre *aujourd'hui* c'était le jour du premier bazar. Oh ! oui, « *tempora mutantur* », mais cette fois-ci, on a reculé. Il pourrait bien se faire que ce ne fût pas les dames.

Mais le plus beau de la correspondance est, sans contredit, les réflexions de l'auteur sur le *Conte populaire*. Le correspondant regrette beaucoup que des jeunes gens ses compatriotes « fassent preuve de si mauvais goût, et cherchent à faire croire ici comme à l'étranger que notre bon peuple ajoute foi à ces prétendues apparitions du diable dans les *réunions dansantes* ».

Et pourquoi « notre bon peuple », M. le correspondant, n'y croirait-il pas ? Et je vous assure que vous m'étonnez beaucoup quand vous me dites : « Pour moi, je n'y crois pas, à coup sûr, quoique « je sois bon Canadien ». Comment vous n'y croyez pas ? Mais il n'y a pourtant là rien d'impossible. Si le diable a des « lieux de refuge sur la terre », comme nous l'enseigne l'évangile, suivant vous ; s'il va « au bal plus souvent qu'ailleurs » comme vous le dites, qui l'empêche de s'y montrer ? Ce ne serait pas la première fredaine qu'il se serait permise comme vous le savez très bien M. le correspondant. Depuis le fameux saut qu'il fait faire au *troupeau de pourceaux*²⁷, y compris le tems auquel il servait de cheval de selle au bon Saint-Antoine²⁸, jusqu'au tour qu'il joua, il n'y a pas encore très longtemps, aux pauvres re-

25. Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame. Les journaux ne font pas écho à cet événement.

26. Citation de *l'Avenir*.

27. Épisode raconté par trois évangélistes : Matthieu, VIII, 28-34 ; Marc, V, 1-20 ; Luc, VIII, 26-39.

28. Saint Antoine, le grand anachorète (251-356).

ligieuses de Loudun²⁹, vous avouerez, M. le correspondant, qu'il lui en est passé un certain nombre par la tête, et qu'il a pris la liberté d'en pratiquer une bonne partie. Et vous dites que vous n'y croyez pas ?... Impossible ! vous devez y croire. Vous y croyez, sans vous en apercevoir.

Mais me voici, hors de mon sujet, à défendre un œuvre *qui n'est pas le mien*. Le mauvais goût, M. le correspondant, était non pas de faire, ni de publier le Conte, mais bien de l'attaquer *sérieusement* comme vous l'avez fait.

Sincèrement, M. le directeur, je regarde toute cette discussion comme souverainement ridicule, et n'étaient les préjugés enracinés de personnes de « mérite sous tous rapports », comme je l'ai déjà dit, je ne me serais pas donné la peine de disséquer cette production de mon adversaire, le reclus, qui ne va jamais aux bals, et qui nous en parle d'après un Cicéron – qui croit à la possédée de Tertullien, et ne veut pas croire à l'homme noir du Conte populaire³⁰ !

En terminant, M. le directeur, je dois vous remercier de l'espace que vous avez bien voulu m'accorder dans votre journal et vous présenter en même tems mes excuses du désagrément que je vous ai causé bien involontairement en attirant sur vous les quatre colonnes du journal *religieux* qui les a publiées *avec bien du plaisir*. Où, diable, la malice va-t-elle se nicher ?

L.....

3. 26 novembre 1848

Montréal, 26 novembre 1848

*Infandum regina jubes renovare dolorem*³¹

M[onsieur] le Directeur,

Comme le héros de Virgile, je me vois aujourd'hui forcé de rompre le silence sur une lutte aussi douloureuse, aussi pénible que celle que j'eus à soutenir il y a près d'un an contre un cor-

29. Les religieuses ursulines à Loudun (France) accusées de possession diabolique en 1634, et exorcisées par le Père Surin, s.j.

30. Voir la lettre précédente, n. 12.

31. Tu ordonnes, ô reine, de renouveler une douleur indicible (Virgile, *Énéide*).

respondant des *Mélanges* doublé du sage rédacteur de cette feuille.

Pauvre prisonnier de Bureau, à peine avais-je poussé un tout petit cri, mais vif, mais joyeux, en réponse aux divertissements dont l'écho faisait encore tinter mes oreilles d'une harmonie douce et plaisante, à peine ma plume fatiguée de copier d'ennuyeuses pièces de procédure³² se sent-elle ranimée par l'attrait du plaisir ; légitime compensation de notre malheureux sort, attrait nécessaire que Dieu mit dans le cœur de l'homme pour lui faire supporter la vie, – à peine ai-je invité mes amis à se divertir que soudain gronde l'anathème religieux sur la tête de l'imprudent ; un lourd correspondant des *Mélanges* abaisse son affreuse patte sur le frêle édifice que j'élevais. Il exhume de leurs tombeaux les cendres des victimes d'un terrible fléau – il nous en couvre la tête – pourtant nous n'étions pas encore en carême. Bref il nous enferme dans un cloître, et veut faire de nous, force moines et nonnes. Je tente un effort désespéré pour sortir des tristes lieux où l'on voulait m'enfermer ; dégoûté de notre siècle, je me sauve à toutes jambes dans les premiers tems de l'Église où la bonhomie et sa sœur l'innocence marchaient de pair, je m'arrête avec complaisance dans ces temples primitifs où pasteurs et fidèles dansaient à qui mieux mieux. Mais, ô ! malheur ! tant il est vrai qu'il n'y a plus rien de sacré ! moi qui me croyais à l'abri dans ces lieux autrefois si respectés ; que vois-je arriver. Mon adversaire flanqué de Caton le censeur d'un côté, de Cicéron de l'autre, deux païens bilieux et hypocondriaques. À leur figure de *recors*, je me sens saisi d'épouvante. Traqué dans le *passé*, je me réfugie dans l'*Avenir*. Mais je comptais sans mon hôte ! Votre asile était rempli d'honnêtes gens ; et le [rédacteur des] *Mélanges* m'avait proclamé *impie*. Pas moyen de me recevoir. Je disparus donc.

En tête de la correspondance des *Mélanges religieux* on lisait une note éditoriale.

« Nous insérons, avec bien du plaisir, la correspondance suivante « que nous adresse un de nos correspondants ; l'*Avenir* est invité à la « reproduire³³. »

32. Voir son poème « L'avocat », surtout les l. 15-20.

33. *Mélanges religieux* (29 février 1848).

J'avais frêmi de ce coup déloyal porté par un sage comme le rédacteur. Ne le connaissant pas, je me figurais un vieillard renfrogné, grondeur. Quelle moralité me disais-je ! quelle rigidité ! quelle religion ! quelle sainte horreur des *plaisirs mondains* ! À quelque tems de là, j'appris que l'écrivain moraliste qui publiait avec *tant de plaisir* l'écrit foudroyant contre les Bals à la Campagne était M. L.....³⁴ tout jeune homme, ma foi, parfaitement ingambe, et presque *lion*³⁵, n'étaient la raideur empesée de sa démarche et l'inflexibilité de la colonne vertébrale. Aussi grande fut ma surprise. Qui l'aurait cru ! un jeune homme qui n'aimait pas la danse ! qui souffrait que son correspondant *païen* la mit au rang des vices, pendant que les premiers pasteurs de l'église la pratiquaient dans le temple ; qui faisait écho à Cicéron prétendant « qu'il faut être ivre ou avoir perdu la raison pour danser » (le païen !). Combien les pensées de ce jeune homme devaient être profondes pour qu'à son âge il lui eût été possible de se mettre au-dessus des misères de l'humanité, de *réfléchir* pendant qu'on l'invitait à s'amuser, de songer *deux ans* à l'avance à l'approche du *choléra*, de s'apercevoir du vide de ces plaisirs dangereux qu'on nomme les réunions publiques, etc., etc. Telles étaient les idées que je m'étais formées sur le compte du rédacteur des *Mélanges religieux*. À ces pensées, je m'étais presque converti. Le bon exemple de ce sage rédacteur avait porté de beaux fruits.

Ce que d'autres ont fait, ne le pourrais-tu faire ! me disais-je, en me comparant au grand Saint Augustin en lutte avec ses passions mauvaises ! Quoi le jeune sage des *Mélanges* dans toute la vigueur de l'âge peut s'abstenir d'aller au bal, fuir ces plaisirs dangereux, prévoir le choléra, entrevoir la banqueroute ; et toi ! toi, tu aurais la lâcheté de les rechercher, de craindre une légère privation, lorsqu'en te livrant à ce plaisir, tu exposes ton pays à tant de malheurs, et toi-même à te donner de gaîté de cœur en spectacle à une foule railleuse, lorsque pour te procurer ces vains amusements tu « t'assujétis à l'étiquette d'un bal !! » tu « t'exposes à passer de bouche en bouche ! » C'est en fait, me disais-je, je renonce à ces plaisirs mondains et corrupteurs. Quoi !

34. Hector Langevin, rédacteur des *Mélanges religieux*.

35. Ce mot, emprunté à l'anglais, se répandit en France vers 1840 pour désigner un homme original et élégant (voir Georges Matoré, *le Vocabulaire et la Société sous Louis-Philippe*, Genève, Librairie Droz, 1951, p. 46).

je serais moins sage qu'un païen, que Cicéron, moi philosophe chrétien ! Impossible : je brise avec le monde. Trop souvent j'ai failli devenir la victime de ce monstre infernal qui ne manque jamais de sortir de *ses lieux de retraite* pour assister aux bals. Sans doute que plus d'une fois prenant l'apparence et la manière d'une jeune danseuse, il était sur le point de me perdre éternellement. Je ne dois peut-être mon salut qu'à mon heureuse inconstance qui me force toujours de m'éloigner d'une personne même la plus aimable, au milieu du plus tendre propos. Inconstance chérie, m'écriai-je alors, je te bénirai toujours, je te dois plus que la vie.

Ces réflexions, ces combats durèrent l'espace d'un an environ. Et j'étais sur le point de mettre au jour une glorieuse résolution, quand arriva pour moi l'heure d'une épreuve terrible. Les joyeux champions de la danse poussèrent leur cri de guerre : *Sainte-Catherine et plaisir ! Pénitence et mortification !* répondit le bataillon ennemi, et les deux armées en vinrent aux mains. Le combat fut terrible. Les soldats étaient courageux de part et d'autre. L'armée de plaisir fière de victoires remportées, chaque année, mais chèrement achetées, poussait avec vigueur l'ennemi toujours vaincu, mais toujours se relevant plus fort après chaque défaite. Enfin une immense acclamation se fit entendre ; *Sainte-Catherine et plaisir* domina tout, un instant ; l'ennemi était en déroute. La fortune, vous le savez M. le directeur, exerce la plus forte influence sur les âmes faibles, et j'ai le malheur d'être ainsi constitué. Je suivis donc le char de la fortune, et je me mêlai aux vainqueurs dans les fêtes qu'ils donnèrent pour célébrer leur triomphe. Cependant, je dois l'avouer, je n'étais pas sans éprouver des remords sur ma lâcheté, j'errais triste et silencieux dans les vastes salles décorées où l'on se divertissait³⁶. Pendant que s'exécutaient autour de moi les gambades les plus périlleuses, les tourbillons les plus entraînants, je me promenais pensif et solitaire, quand un ami m'aborda et chercha les moyens de me distraire. Nous passions en revue les différens héros de la dernière affaire, si chaude, si contestée. Sainte-Catherine avait récompensé ses fidèles. Plusieurs décorations avaient été accordées à ceux qui s'étaient distingués dans la lutte. Parmi les déco-

36. Ce bal sous le patronage des « Dames canadiennes », eut lieu à l'Hôtel Donegana, vendredi le 24 novembre (*la Minerve*, 20 novembre 1848, p. 3).

rés plusieurs m'étaient connus, j'avais entendu leurs noms proclamés par la foule joyeuse, et mon ami m'en fit connaître d'autres. Tout à coup je reste pétrifié.... un personnage portant la récompense des braves à sa boutonnière passe près de moi. Cette apparition me fit l'effet d'une tête de Méduse..... je m'arrête cloué à ma place, les yeux fixés sur la figure étrange que j'aperçois. Mon ami m'interroge sur la cause de cette étrange conduite ; mais je ne puis lui répondre qu'en lui indiquant du doigt l'objet de l'étonnement profond dans lequel il me voit plongé !

– Mais encore, qu'est-ce ? qu'as-tu ?

– Comment, tu ne vois pas, lui répondis-je, retrouvant enfin la parole ; c'est M..... !

– Oui ; le rédacteur des *Mélanges* ! et qu'y a-t-il d'étonnant dans ce jeune monsieur. C'est un vivant ! un roger-bon-temps, un des nôtres enfin !

– Un des nôtres ? dis-tu ! Mais mon cher, c'est un espion, c'est un traître ! Ne te rappelles-tu pas le combat qu'il a livré dans ses colonnes à cause de la danse ? Les bals à la campagne, mon cher !

– Ah oui ! je me rappelle. Mais il y a un siècle de cela. Et il a pu se *convertir* vingt fois depuis ce temps là, lui et le correspondant arriéré dont il était l'écho.

– Se *convertir*, m'écriai-je, se convertir. C'est un transfuge, c'est un traître, un hypocrite enfin. Dernièrement encore n'a-t-il pas publié une *Chronique religieuse* contre la danse³⁷ ! Et vous l'avez décoré. C'est indigne !

La violence de mon indignation se traduisait en gestes tellement énergiques que la foule commençait à nous envelopper, et que peut-être il s'en serait suivi quelque scène désagréable pour l'objet de mon ressentiment, quand mon ami me prenant sous le bras.

– Partons, me dit-il, nous sommes trop en évidence. Nous causerons de cela une autre fois. Je me retirai en jetant un regard de mépris sur le personnage en question qui fait de la mo-

37. Nous n'avons pu retrouver ce texte.

rale outrée dans sa feuille et qui figurait alors dans une de ces danses, qu'il donne comme si dangereuses.

Je vous le demande, M. le directeur, que signifie cette conduite. Le rédacteur des *Mélanges Religieux* croit-il les *Bals à la campagne* plus dangereux que les *Bals à la ville* ? serait-ce parce qu'à la *campagne* on danse pour ainsi dire en famille, et qu'à la *ville* on arrive à la salle étrangers les uns aux autres ? Serait-ce parce qu'à la *campagne* la toilette est peu couteuse et modeste, et qu'à la *ville* elle est somptueuse et piquante ? Serait-ce parce qu'à la *campagne* les hommes dansent en pantalon, et qu'à la *ville* on y rencontre des officiers dans le costume écossais ? Serait-ce enfin parce qu'à la *ville* on met M. le rédacteur des *Mélanges* au nombre des *Directeurs*, et qu'à la *campagne* on n'y a pas encore songé ?.... J'attends une réponse, M. le Directeur, soit de vous, soit des *Mélanges*. Le public a droit de savoir si les écrivains publics se moquent de lui. Quant à moi, je suis maintenant danseur frénétique. Et je méprise les hypocrites qui prêchent au peuple la pénitence et la mortification, pendant qu'ils ne se refusent rien.

L.....

[Lettre au rédacteur de *l'Avenir*, 17 mars 1848¹]

M. le Directeur,

Vous avez une noble mission à remplir à laquelle vous ne ferez pas défaut. C'est celle de préparer l'avenir du Canada en signalant les abus et suggérant les réformes nécessaires. Longtemps nous avons été, pour ainsi dire, sans organe, pour exprimer la volonté du pays. Longtemps on a tenté d'étouffer l'expression de l'opinion publique. Longtemps on n'a cherché qu'à faire prévaloir la volonté tyrannique des oppresseurs. Ces jours-là, il faut l'espérer, ne reviendront plus. Mais aujourd'hui tout homme est appelé, au moyen de la liberté de la presse, ce palladium des droits du peuple, à examiner et à critiquer les actes du pouvoir et à consolider le règne inébranlable de la raison et de la justice ; maintenant que le pays possède un ministère fort et puissant² ; maintenant que la faction ennemie de la réforme et du progrès est anéantie par le triomphe de la lutte ferme, constante et généreuse du parti libéral, on voit une certaine classe d'hommes qui ont toujours été opposés à la réforme s'intriguer auprès des élus du peuple pour capter leur faveur, afin d'accaparer, comme par le passé, le monopole des emplois lucratifs et honorifiques. Il est grandement temps que justice soit faite au parti libéral, si l'on ne veut pas jeter le découragement et semer les germes de l'insouciance la plus apathique chez ceux qui ont constamment lutté pour l'obtention de leurs droits. On parle déjà de plusieurs nominations à des postes importants. On cite des noms qui, bien loin d'avoir travaillé à la réforme, ont prêté, aux jours mauvais, tous leurs efforts et leur influence à nos ennemis pour opérer plus vite notre anéantissement. Ces gens-là devraient être les derniers à briguer des récompenses de la part du ministère réformiste. Il est une place bien importante dans le

1. Lettre publiée dans *l'Avenir*, 22 mars 1848, p. 3.

2. Le ministère LaFontaine-Baldwin formé le 11 mars 1848 à la suite de la victoire des réformistes aux élections. Selon Louis-P. Turcotte, les élections tenues en janvier « se terminèrent par le triomphe du parti libéral ou réformiste dans les deux sections de la province » (*le Canada sous l'union 1841-1877*, Québec, Imprimerie du *Canadien*, 1872, vol. 2, p. 36).

Bas-Canada³ qu'il faudrait donner à des hommes qui ont bien mérité de la patrie dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. C'est celle d'adjutant-général des milices. Il ne manque certainement pas d'hommes qualifiés à remplir cette charge, à part l'individu mentionné dans une correspondance de la *Minerve* du jeudi dernier⁴. Si le ministère commence par froisser les sentiments de ceux qui l'ont mis au pouvoir par des nominations si impopulaires, il peut s'attendre à un mécontentement général. Le ministère est assez fort de l'appui du pays en masse, sans chercher d'autres appuis dans certaines classes aristocratiques qui, dans nos temps de malheur et de proscription⁵, ont montré ce dont elles sont capables.

En publiant ces remarques, vous exprimerez, messieurs de *l'Avenir*, l'opinion indépendante du

PEUPLE

Montréal, 17 mars 1848

3. Depuis l'Acte d'Union de 1840, le Bas-Canada comme province séparée n'existe plus. Cependant, on continue d'appeler ainsi l'ancienne province de Québec devenue cette partie de la nouvelle province du Canada, nommée le Canada-Est.

4. *La Minerve* du 16 mars publie une lettre signée par « un grand nombre de citoyens » en faveur de la nomination du Colonel A.M. De Salaberry au poste de député-adjutant général de la milice (16 mars 1848, p. 2).

5. La période qui a suivi les rébellions de 1837 et 1838.

APPENDICES

I

Poèmes dont l'attribution est incertaine

À GUILLEMINÉ¹

J'aime de tes accords la suave harmonie
Et de ta douce voix les accents enchanteurs ;
Ces sons mélodieux à mon âme attendrie
Du céleste séjour préludent les douceurs.

Sous ton habile main, j'entends gronder l'ORAGE²
Et là-bas dans la plaine au bruit sourd des torrens
Se mêler des soupirs à travers le feuillage
C'est l'hymne solennel que murmurent les vents.

Tantôt comme du soir la brise caressante
Ou le tendre zéphir se jouant sur les fleurs,
Sur ta lèvre s'écoule une plainte touchante
C'est Philomèle² alors qui redit ses malheurs.

a. C'est l'intitulé d'une pièce imitative³.

1. Cette rêverie porte la signature « J.E. » tout comme « Rêve de l'exilé » que nous attribuons à Joseph Lenoir ; elle pourrait être du même auteur. Poème paru dans *la Minerve* (28 décembre 1843, p. 1).

2. Princesse légendaire d'Athènes. Son beau-frère Térée, roi de Thrace, après lui avoir fait violence, lui coupe la langue pour l'empêcher de parler. Elle le dénonce à sa sœur Procne, femme de Térée, en brochant son aventure sur une tapisserie. Pourchassée par Térée, mais sauvée par les dieux qui la changent en rossignol, Philomèle chante désormais ses malheurs.

3. Il s'agirait ici d'une chanson connue au Canada français et que le compilateur Guy Lanouette a transcrite dans son « Chansonnier des Grâces » (ANQ-M, ms. 36, boîte 76, n° 192, p. 6-7). Ce recueil manuscrit avec illustrations à la plume, commencé vers 1830 (selon Édouard-Zotique Massicotte, dans le *Bulletin des recherches historiques*, juillet 1918, p. 210), avait environ 148 pages ; il en reste 96. Lanouette en aurait emprunté le titre à des ouvrages français tels le *Chansonnier des grâces... Avec les airs nouveaux gravés*. Paris, M^{me} Louis, 1796-, parution annuelle ; le *Chansonnier des Grâces ; avec la musique gravée des airs nouveaux*.

Le divin Apollon fait entendre sa lyre,
Soudain le ciel s'émeut à des charmes nouveaux,
Et le sublime Orphée au ténébreux empire
Un instant suspendit la souffrance et les maux.

Ainsi quand sous tes doigts la corde frémissante
Résonne doucement, s'unit à tes chansons,
D'un sommeil qui ravit, d'un rêve qui m'enchanté
Je crois goûter le charme et les émotions.

J.E.

Paris, F. Louis [1807], 251 [1], 34 p. ; *Chansonnier des grâces pour 1816 avec trente et un airs gravés*. Paris, F. Louis, 1816, xii, 316 p., front., 32 p. ; *le Chansonnier des Grâces pour 1821. Avec les airs nouveaux gravés*. Paris, F. Louis [1821] [6], 284, 40 p. Dans la seconde strophe de son poème, l'auteur « J.E. » résume la chanson intitulée « L'orage » et consignée dans le recueil de Lanouette.

LA NUIT¹

(Imité de l'allemand)

La troupe des étoiles blondes
Monte dans les champs du ciel bleu ;
Leurs rayons courent sur les ondes,
L'onde réfléchit leur doux feu.

Par le nuage qui s'entr'ouvre
La lune glisse un front blafard ;
Les tombes que la poudre couvre
Se blanchissent sous son regard.

Avec la voix de l'autre monde
La vague au sommet argenté
Sur la falaise qu'elle inonde
Se brise en gerbes de clarté.

Des flots de plaintive harmonie
Roulent sous les bocages noirs :
C'est l'oiseau, suave génie,
Qui chante le tomber des soirs !

Au milieu de l'arbre où se joue
La brise des sereines nuits,
L'insecte étincelant secoue
Son aile d'or à tous les bruits !

Nuits douces, ô nuits parfumées !
Vous calmez toutes les douleurs ;
Oh ! je vous ai toujours aimées :
Vous séchâtes toujours mes pleurs !²

BAZILE

Montréal, mai 1852.

1. On retrouve ici l'atmosphère apaisante de « La belle nuit » de Goethe (*Poésies*, Paris, Éditions Montaigne, 1951, t. I, p. 171). Rêverie, poésie de la nuit dans le style de Lenoir : « étoiles blondes » (v. 1) ; « plaintive harmonie » (v. 13). Poème paru dans *le Moniteur canadien* (13 mai 1852, p. 1) et signé du pseudonyme « Bazile ».

2. Cette strophe rappelle le quintil initial de « Qu'est-ce que le chant ? »

VIRAGO¹

Celle qui pourrait, à toute heure,
Pour les parfums de sa beauté,
Échanger une âme qui pleure
Contr'un monde de volupté ;
C'est la jeune fille qui passe,
Dans la soie ou dans le velours,
Portant sur une pâle face
L'empreinte des fausses amours.

Elle avait la lèvre sereine ;
L'œil doux et le soyeux bandeau
Qui pare le front d'une reine
Et qui fesait le sien si beau.
Elle avait le navrant sourire
Que chez elle on trouve toujours,
Des mots pour voiler son délire,
Pour dorer ses fausses amours.

Bien souvent je l'ai rencontrée,
Le soir, sur les pavés obscurs ;
Elle était suivie, adorée,
D'une meute de fous impurs !
Elle était alors blanche et belle,
Avait de splendides atours,
Avec une humide prunelle,
Appelant les fausses amours !

1. Lenoir a beaucoup lu Byron, qui a mis en vers l'histoire d'un mutin anglais notoire : *The Island ; or, The Adventures of Christian and his Comrades* (London, John Hunt, 1823). Fletcher Christian est un officier du navire anglais *Bounty* qui est envoyé dans les mers du Sud pour en rapporter *l'arbre à pain*. Le 28 avril 1788, Christian surprend dans son sommeil le capitaine William Bligh, commandant du *Bounty* ; il le met de force dans une chaloupe avec dix-huit de ses partisans et les abandonne à la dérive. Il est à noter que Lenoir a une prédilection pour les caractères indépendants ou exceptionnels. « Virago » et « La bayadère » ont le même nombre de huitains ainsi que le même rythme, notamment dans les quatre derniers vers de la seconde strophe.

Poème paru dans *le Pays* (16 décembre 1852, p. 1) et signé du pseudonyme « Christian ».

Combien les choses changent vite !
Comme un doux sort devient affreux !
Cette pauvrese qu'on évite
Naguères faisait des heureux !
Oui ! la mendiante qui passe,
Honteuse, au fond des carrefours,
C'est la fille à la pâle face
La vierge des fausses amours.

CHRISTIAN

Montréal, 11 décembre 1852.

Page laissée blanche

II

Montréal et ses principaux monuments (1860)¹

[5] AU LECTEUR.

Un des objets de l'histoire est d'aider à comparer les événements passés à ceux qui s'accomplissent sous nos yeux. C'est elle qui indique les jalons qu'a posés le progrès ; c'est elle encore qui, selon les circonstances ou selon les actions bonnes ou mauvaises des fondateurs des empires et des cités, donne à leurs descendants, soit l'orgueil de les avoir eus pour ancêtres, soit la honte et la douloureuse pensée de leur attribuer leur origine.

1. Ce guide illustré paraît en septembre, probablement à l'occasion de la visite du Prince de Galles à Montréal du 24 au 30 août 1860. Dans l'exemplaire de Gonzalve Doutre (à la bibliothèque de l'Université McGill, *Lande Room*), nous trouvons la date « Sept/60 ». Par ailleurs, on a ajouté au crayon sur la page de titre : « Cet ouvrage a été fait par Joseph Lenoir quelque temps avant sa mort. » Si, en 1860, nous connaissons une dizaine de guides de la ville depuis celui de Thomas Doige en 1819 : *An Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers Residing in Montreal, to which is Prefixed a Descriptive Sketch of the Town* (Montréal, James Lane, 1819, 192 p.), l'ouvrage compilé par Lenoir semble être le premier du genre en français. Il s'inspire en partie du guide publié par S. Browning en 1859 : *The Stranger's Guide Through the City of Montreal ; With Engravings of Public Buildings, Churches, Colleges, etc. With the Great Victoria Bridge, Presented to the Guests of the Ottawa Hotel by S. Browning, proprietor*. (Montreal, Salter & Ross, 1859, 36 p.). Pour une liste des guides publiés au XIX^e siècle, voir Paul-André Linteau et Jean Thivierge, *Montréal au 19^e siècle. Bibliographie* (Montréal, Groupe de recherche sur la société montréalaise au 19^e siècle, Université du Québec à Montréal, 1972, p. 7-12).

Nous publions cet ouvrage de Lenoir à titre documentaire. Entre crochets, la pagination de l'édition de 1860. Pour la description détaillée de l'ouvrage, voir la bibliographie, p. 325.

Voici donc ce qu'elle nous enseigne à nous, rejetons de deux peuples aujourd'hui les plus éclairés et les plus puissans du monde : Canadiens-Français, nous avons eu pour prédécesseurs sur ce sol d'honnêtes gens et des héros ; Canadiens-Anglais, Irlandais et Écossais, vous avez eu le même honneur. Soyons en fiers et heureux à la fois. Tous les peuples n'ont pas eu le même avantage.

Le Canada, du reste, est un assez bel héritage pour que nous leur en gardions reconnaissance et que nous bénissions leur mémoire. Jugeons-en par la portion que nous en allons décrire et qui, pour avoir plus de splendeur que les contrées qui l'entourent, n'en est peut-être pas la plus riche.

Un mot d'abord de son histoire.

[7] HISTOIRE
DE MONTRÉAL
ET
RENSEIGNEMENS STATISTIQUES

L'île, sur la partie orientale de laquelle Montréal est situé, fut découverte par Jacques-Cartier en 1535. Cette ville ne fut fondée qu'un siècle plus tard. Le 17 mai 1642, l'endroit sur lequel elle devait s'élever fut consacré par le Supérieur des Jésuites au Canada, qui y bénit en même temps une petite chapelle construite à la hâte et où l'on déposa les objets nécessaires au culte [8] catholique. La consécration de l'île à la Ste. Vierge eut lieu le 15 août suivant, fête de l'Assomption. Le premier nom de Montréal a été Ville Marie. En 1644, ce beau domaine devint la propriété des Sulpiciens de Paris, lesquels le cédèrent ensuite à ceux de Montréal, qui le conservent encore aujourd'hui.

La petite colonie fit en peu de tems de rapides progrès, et malgré le voisinage des Iroquois qui lui faisaient la guerre, elle ne laissa pas que de prospérer. Les seuls remparts qu'opposèrent d'abord les Européens à leurs dangereux ennemis, furent leur courage et leur vigilance ; mais ils sentirent bientôt que les quelques armes à feu qu'ils possédaient, et le petit nombre de soldats qu'ils avaient au milieu d'eux ne suffisaient pas à les mettre à l'abri d'un coup de main. La ville fut par conséquent entou-

rée de palissades et protégée par une petite redoute de l'endroit où se trouve aujourd'hui le jardin du gouvernement. Ces défenses ne rassurèrent cependant pas ses habitants ; et les Iroquois devenant de plus en plus audacieux, on lui donna, quarante ans après, une ceinture de murailles qu'elle a gardée jusqu'en 1808, époque à laquelle elles furent démolies. Leur hauteur était de 15 pieds ; elles étaient crénelées et percées de six ou sept portes.

Sans crainte désormais pour leur vie et pour leur biens, les habitants de Montréal se livrèrent avec ardeur à l'exploitation de toutes les branches de commerce et d'industrie compatibles avec leur position. En peu de tems, leur ville devint l'entrepôt du commerce de fourrures de tout le Canada. Les peuplades indiennes les y apportaient de tous côtés. Au mois de Juin de chaque année commençait le trafic. Alors avait lieu une foire célèbre qui durait jusqu'à la fin d'août et à laquelle se rendait tout ce que le pays avait de gens intéressés et avides de gain. Les bénéfices qu'on y réalisait étaient énormes.

En 1657, les Sulpiciens firent abattre une partie de la forêt qui couvrait l'île, et la terre féconde qu'ils livrèrent au cultivateur produisit d'abondantes récoltes. C'est [9] de cette année que date la fondation de la demeure qu'ils habitent au centre de la cité.

Le 5 février 1663, un horrible tremblement de terre, accompagné d'une obscurité profonde, vint épouvanter non seulement les habitants de Montréal, mais encore ceux de tout le Canada. Le sol s'ouvrit en plusieurs endroits ; des montagnes furent renversées, des forêts entières déracinées furent précipitées dans le St. Laurent. Une pluie de cendres et de boue tomba toute la journée. Le souvenir de ce grand bouleversement de la nature se conserve parmi la population, et l'on n'en parle encore qu'avec effroi.

En 1689, une attaque des Iroquois vint mettre les Français à deux doigts de leur perte. Débarquant soudainement la nuit à Lachine, village aujourd'hui florissant et situé à quelques milles seulement de Montréal, ils en surprirent les habitants et en firent une épouvantable boucherie. Ils se rendirent de là à la ville qu'ils investirent, après en avoir dévasté tous les environs. Des

secours, arrivés à propos, dissipèrent cette nuée de barbares. Cette année a été appelée *l'année du massacre*.

En 1720, la population de Montréal était de 3 000 habitans ; celle du Canada entier ne dépassait pas 10,000 âmes. On comprend aisément pourquoi, après un siècle de possession, la France ne comptait encore qu'un aussi petit nombre de ses enfans dans le Nouveau-Monde. Les cruautés sans nombre qu'exerçaient, sur ceux qui tombaient entre leurs mains, les tribus sauvages qui entouraient la colonie, arrêtaient d'abord l'émigration qui aurait sans cela pu prendre des proportions considérables ; la difficulté des transports alors énormément coûteux était surtout ensuite la cause de la stagnation où elle est presque toujours restée, tant qu'elle a dépendu de sa mère-patrie française.

Ces deux obstacles n'existent plus aujourd'hui ; et le Canada est un des plus beaux, des plus peuplés et des plus riches domaines de Sa Majesté Britannique.

Depuis la conquête de ce pays par l'Angleterre, en 1760, Montréal n'a pas cessé un instant de prospérer ; [10] malgré le désastreux incendie de 1765, qui ruina plus de 215 familles, et fit subir à la ville une perte de près de \$400,000, on lui vit bientôt prendre de grands développemens.

En 1775, Montgommery, à la tête de quelques troupes de la république américaine, qui combattait alors pour son indépendance, s'empara de Montréal qu'il abandonna quelques mois après.

Lors de la guerre de 1812, le Canada français prouva à l'Angleterre qu'elle pouvait compter sur la fidélité inébranlable de ses habitans. Montréal contribua largement à la défense de la patrie, et plus d'un héros de cette époque glorieuse a vu le jour dans ses murs.

Le gouvernement de la cité était autrefois confié à des juges de paix nommés par le gouverneur du Bas-Canada. Leur nombre était de quarante-six, et la loi leur donnait le pouvoir de prélever des impôts pour en défrayer les dépenses ; elle leur donnait également celui de faire des réglemens auxquels les citoyens étaient tenus de se soumettre. Un acte de la législature provinciale, passé en 1832, érigea Montréal en municipalité et

les pouvoirs des magistrats passèrent aux mains des membres de sa corporation.

La population de Montréal est aujourd'hui de 85,000 à 90,000 âmes, dont les deux tiers sont des catholiques. Les quartiers St. Laurent, St. Louis, Ste. Marie et St. Antoine et le faubourg St. Joseph sont, en grande partie, habités par les Canadiens-Français, qui forment environ la moitié de la population totale. Les Irlandais occupent presque exclusivement le quartier Ste. Anne et sont assez nombreux dans les quartiers St. Laurent et Ste. Marie. La population anglaise et écossaise se groupe dans les quartiers Ouest, St. Antoine et du Centre ; partout ailleurs elle est en minorité.

Montréal compte aussi beaucoup d'Allemands ; la moitié environ de la population allemande est catholique ; l'autre moitié est protestante ou juive.

[11] Veut-on savoir à combien d'enfans des nombreuses familles qui l'habitent on y distribue chaque jour le pain de l'intelligence ? En 1859, il y avait plus de 14,364 enfans sur les bancs des écoles de la ville. Nous ferons tout-à-l'heure la revue des diverses maisons d'éducation qui font son principal ornement, et nous montrerons que sous ce rapport elle n'a rien à envier aux cités les mieux dotées de ce continent et même aux capitales de l'Europe.

[13] MONTRÉAL À VOL D'OISEAU.

Montréal couvre de ses maisons, de ses riches villas auxquelles attiennent de magnifiques jardins, une superficie de plus de 2 000 acres. Sa ceinture de ramparts, démolis en 1808, n'en renfermait pas plus de 100. Sa position avantageuse lui donne, comme cité commerçante, le pas sur toutes ses sœurs de l'Amérique Britannique du Nord. Son climat, quoique rigoureux en hiver, l'est cependant moins que celui de Québec. Son aspect, lorsqu'on contemple cette Cité en remontant où en descendant le fleuve dans lequel elle se mire, est magique. Sa cathédrale catholique avec ses hautes tours, les clochers étincelants de ses nombreuses églises et chapelles, l'immense quantité de maisons qui les entoure, les belles constructions qui bordent ses

quais, font sur le voyageur l'impression la plus favorable. On en a également une vue superbe des hauteurs au pied desquelles s'échelonnent les maisons du village des Tanneries des Roland. En l'examinant de ce point, on remarque qu'elle s'étend, sur une ligne non interrompue de grands ateliers et d'usines, jusqu'aux limites sud du village qui en est en quelque sorte la banlieue. La montagne qui la domine, vue du champ-de-mars ou du marché à foin, a la forme d'un énorme cétacé endormi.

En la parcourant d'un bout à l'autre, on est étonné de l'activité qu'y déploie l'industrie. À l'exception de quelques rues qui dévient un peu de la ligne droite, la plupart des autres sont larges ; et il en est quelques-unes qui sont tirées au cordeau. La rue Craig, la rue Sherbrooke, la rue Lamontagne, la plupart de celles de la *Place au Castor*^a sont bordées de beaux arbres, derrière lesquels s'abritent les demeures de l'aristocratie. La rue Notre-Dame, où fleurit le commerce de détail, expose aux regards les riches étalages du joaillier, de l'ébéniste, de la modiste, du libraire, de l'épicier, du chapelier, du négociant en soieries et les mille [14] et un articles de fantaisie et de luxe devant lesquels s'arrête à chaque pas l'acheteur ébloui.

Les banques se groupent dans la grande rue St. Jacques, à quelques pas seulement de la cathédrale. On trouve des boutiques de changeurs dans la rue St. François-Xavier qui longe les jardins du Séminaire de St. Sulpice. La rue St. Paul donne asile au haut commerce. Cette rue est la plus antique de la cité.

La partie de Montréal qui s'étend de la rue St. Paul jusqu'au fleuve forme ce qu'on appelait autrefois la basse ville ; tout le reste, jusqu'à la limite des anciens remparts, qui couraient depuis la place Dalhousie en suivant le versant de la colline qui se termine en pente douce et presque imperceptible à la place des Commissaires, s'appelait la haute ville.

On ne saurait se faire une idée des changements que l'on a fait subir à Montréal depuis dix ans. C'est au point qu'un de ses habitants, qui l'aurait quitté dans ce temps pour n'y revenir qu'aujourd'hui, aurait de la peine à s'y reconnaître. Les faubourgs se sont agrandis ; le ruisseau infect qui coulait tout le long de la rue Craig a été recouvert et sert maintenant d'égout à

a. *Beaver Hall*

la partie de la ville où il se trouve et qu'il assainit. On a également assaini le faubourg Ste. Anne qui n'était qu'un immense marais et qui se couvre aujourd'hui de maisons. C'est surtout depuis le grand incendie de 1852, qui y fit d'épouvantables ravages, que Montréal a pris cet air d'aisance et de propreté qui frappe au premier coup-d'œil. Un règlement de ses édiles obligea alors tous les citoyens à ne plus désormais employer dans leurs constructions que la pierre ou la brique. On a rigoureusement donné suite à ce règlement ; et au lieu de maisons en bois qui donnaient tant de prise à l'élément destructeur, on ne se sert plus maintenant que des matériaux voulus. Un grand nombre de maisons sont couvertes en fer blanc ; mais on se sert généralement de tôle peinte en rouge. L'ardoise recouvre quelques toits.

Après avoir examiné Montréal à vol d'oiseau, descendons vers ses monuments et visitons en les principaux.

[17] MONUMENTS RELIGIEUX
MAISONS D'ÉDUCATION,
COUVENTS, ÉGLISES, HÔPITAUX, ETC.

Le premier monument religieux catholique qui attire nos regards est sa fière cathédrale, qui se dresse au centre du commerce et du bruit. On l'a célébrée et décrite dans des vers qui trouvent naturellement ici leur place.

C'est un bloc de calcaire aux énormes assises,
Il est là, sur un tertre, et ses hautes tours grises
Y soulèvent leur front altier.
Un grand fleuve à ses pieds roule ses claires ondes,
Et le commerce ardent, cette âme des deux mondes,
De ses riches produits l'entoure tout entier !

Qu'est-ce donc que ce temple au superbe portique,
Au fronton crénelé comme un castel antique,
Avec sa noble et large croix ?
Un goût sévère et pur, s'alliant au génie,
A mis dans son ensemble une telle harmonie
Que la louche critique est devant lui sans voix !

C'est la maison de paix au milieu du tumulte,
 C'est l'oasis où vient, par le désert inculte,
 Par les flots des lointaines mers,
 Quant il est fatigué des vains bruits de la terre,
 S'asseoir le voyageur pieux et solitaire,
 Ou celui dont le monde a fait les jours amers !

Ô demeure tranquille ! ô sainte basilique !
 Monument élevé sur la place publique,
 Comme un phare sur un écueil,
 Je m'étonne toujours que parfois l'on t'oublie,
 Mystérieux asile, où Dieu réconcilie
 Ces voisins ennemis, la vie et le cercueil² !

Elle remplace l'ancienne église dont la fondation remonte à l'année 1672. C'est le 3 septembre 1824 que fut posée la première pierre de la nouvelle basilique ; les travaux de construction furent poussés avec tant de vigueur qu'on put l'ouvrir au culte le 18 juillet 1829.

[18] La première messe y fut chantée par feu Mgr. Jean Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, et le premier sermon fut fait par le supérieur du Séminaire de St. Sulpice, feu M. Quiblier. Plus de 8000 catholiques se pressaient ce jour là dans son enceinte, et, parmi l'auditoire, on remarquait Sir James Kempt, l'administrateur de la province du Bas-Canada, son état major et les diverses corporations de la ville. Cet édifice est très beau ; mais on aurait pu, ce semble, sans trop craindre les gelées de nos hivers, ciseler quelque peu la pierre et lui faire prendre d'autres formes que celles qu'affecte l'architecture gothique perpendiculaire. La longueur de la cathédrale est de 255 pieds 6 pouces et sa largeur de 134 pieds 6 pouces. Sa hauteur du sol au toit est de 61 pieds. Elle est flanquée de huit tours et tourelles. Les deux tours qui font face à la rue Notre-Dame ont chacune 220 pieds de hauteur. Celle du couchant renferme une énorme cloche dont le poids est de 29,400 livres.

L'intérieur en est imposant. Ses magnifiques arceaux, ses nombreuses colonnes qui supportent un double rang de galeries, son orgue de dimensions colossales, les vitraux coloriés du

2. « Notre-Dame de Montréal », poème de Lenoir, publié dans le *Journal de l'Instruction publique* en septembre 1857 (voir *supra*, p. 222).

chœur, sont les principaux objets que l'on y remarque. Il est cependant à regretter que la fabrique de Montréal, qui en a la garde, ne lui donne pas plus de soins. Les revenus de l'église sont considérables, et l'on pourrait en employer une partie à en restaurer les murs, lesquels, en bien des endroits, sont couverts de moisissures, dont l'aspect choque le regard.

Elle renferme 1,500 bancs et peut contenir 10,000 auditeurs.

Au côté de la cathédrale à laquelle il communique par un chemin couvert, est le Séminaire de St. Sulpice. On l'a en partie démoli pour le remplacer par un édifice destiné à servir d'ornement au quartier où il se trouve. Le vieux séminaire fut fondé en 1657, par l'abbé Quélus que ses supérieurs de la maison-mère à Paris avaient envoyé au Canada en le chargeant de la mission de coloniser l'île.

[21] Ses dimensions étaient primitivement de 132 pieds de front sur 80 pieds de large. Attenant au Séminaire sont de spacieux jardins.

Le collège ou Petit Séminaire de Montréal est situé au faubourg des Récollets, à peu de distance de la rue McGill, et près d'un mince filet d'eau appelé Petite Rivière. Ce collège est un spacieux édifice dont le corps de logis principal a 210 pieds de front et est terminé par deux ailes qui ont chacune 186 pieds de longueur. Il renferme des appartements destinés aux professeurs, une jolie chapelle, des dortoirs bien aérés, deux salles de récréation et plusieurs salles d'étude. On peut y loger commodément 150 pensionnaires.

L'église de Notre-Dame de Bonsecours, rue St. Paul, à côté de la somptueuse halle qui porte ce nom, fut fondée en 1658, par la célèbre Marguerite Bourgeois. La première messe y fut dite le 15 août 1675, jour de l'Assomption. Elle fut réduite en cendres en 1754. On la reconstruisit quelques années après (1773). Il n'y a que depuis peu de temps que les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, à qui elle avait toujours appartenu, en ont fait cession à la fabrique de la paroisse.

La belle église St. Jacques est située rue St. Denis. Construite en 1824 par Mgr. l'évêque de Telmesse, elle fut détruite par l'incendie en 1852. Rebâtie quelques temps après par la fa-

brique de Montréal, le feu, il n'y a que quelques mois, en consumait toute la charpente. On a cependant depuis réussi à la restaurer de façon à faire disparaître les traces qu'y avait laissées l'élément destructeur.

Lors de l'extinction de leur ordre au Canada, les biens des Récollets étaient devenus la propriété du gouvernement britannique ; ce dernier échangea ceux qu'ils possédaient à Montréal et qui renfermaient leur monastère contre l'île Ste. Hélène, appartenant à l'honorable M. Grant. M. Grant fit plus tard cession de ce monument à la fabrique. On le convertit alors en église, [22] laquelle a longtemps été mise à la disposition des Irlandais catholiques de Montréal. Depuis que l'on a construit les églises St. Patrice et Ste. Anne, elle ne sert plus que de chapelle.

L'église Ste. Anne, au Griffintown, est assez grande pour contenir 3000 personnes ; elle est d'architecture gothique, et est le plus bel édifice du quartier.

L'église St. Pierre, faubourg Québec, rue Visitation, est construite en pierre de taille. Elle peut renfermer 3 000 personnes.

Sa Grandeur Mgr. l'évêque Bourget a construit sa cathédrale et son palais épiscopal, rue St. Antoine, à l'endroit autrefois occupé par le cimetière catholique.

L'église St. Patrice est dans le style gothique du 15^e siècle. Placée sur une hauteur, rue St. Alexandre, elle fait face à la rue Lagauchetière, et est le premier objet qui frappe le regard, dès qu'on approche de la cité. Elle a 240 pieds de long sur 90 de large. La hauteur de son clocher est de 225 pieds.

À côté de leur couvent, rue Notre-Dame, les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent d'élever une belle église, qui a été ouverte au culte dans les premiers jours du mois d'août 1860. Elle est consacrée à Notre-Dame de la Pitié.

Le couvent des Sœurs Grises ou l'Hôpital-Général, destiné à donner asile aux malades et aux infirmes, et aux enfans trouvés, fut fondé en 1692, par une société composée de quelques habitans de Montréal, à la tête desquels était un M. Charron, natif de Normandie. On l'a longtemps désignée sous le nom de société des *Frères Charrons*. De leurs mains, cet établissement passa, vers 1747, en celles des seigneurs de l'île qui en firent

bientôt après cession à des religieuses dont la célèbre Madame Youville était la supérieure. En 1765, le feu détruisit la plus grande partie du couvent. Aidées des produits de leur industrie et des dons des amis de l'institution, elles la reconstruisirent promptement, [23] mais en lui donnant cette fois des proportions beaucoup plus vastes qu'auparavant. Quelques années après cet incendie, Madame Youville acheta de ses propres deniers la petite île de Châteauguay, et ensuite la seigneurie entière de ce nom. C'est en partie au moyen des revenus de ces biens et de quelques autres qu'elles possèdent dans les environs de Montréal, que les Sœurs Grises subviennent aux besoins de leur maison qui ne renferme pas moins de 200 personnes, non compris les serviteurs dont les gages se montent à une forte somme.

Le couvent et ses dépendances sont situés près de la halle ou marché Ste. Anne, dans le quartier de ce nom.

L'Hôtel-Dieu, rues St. Joseph et St. Paul, est destiné à recevoir les personnes des deux sexes atteintes de maladies. Il fut fondé en 1644, par Madame de Bouillon. Il a 324 pieds de front sur la rue St. Paul et 468 sur la rue St. Joseph. Il est dirigé par 37 religieuses. Sous la domination française, le gouvernement l'approvisionnait de tout ce dont on y avait besoin. Il se soutient aujourd'hui à l'aide des revenus de la communauté et d'une subvention que lui accorde le parlement provincial. Cet établissement a un air de propreté et d'aisance remarquable. Avant la fondation de l'Hôpital-Général protestant de Montréal, en 1821, tous les malades, à quelque religion qu'ils appartenissent, y trouvaient asile. Le couvent a sa chapelle sur la rue St. Paul ; elle est en pierre et sa façade est ornée de deux pilastres d'ordre toscan.

Le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame fut fondé par Marguerite Bourgeois en 1653.

Outre son pensionnat, ce couvent, comme nous l'avons dit, possède une magnifique église à laquelle les ouvriers viennent de mettre la dernière main. La Congrégation se compose de soixante religieuses et d'une supérieure. Toutes se dévouent avec un zèle digne d'éloges à l'éducation d'un grand nombre de jeunes filles. Cette institution a aujourd'hui plusieurs succursales dans les paroisses qui environnent Montréal, et dans la ville même. Celle de *Mariavilla*, située à environ trois milles de

Montréal, occupe le site délicieux où résidait autrefois le Gouverneur Général, lorsque cette ville était la capitale de la Province. Celle du Mont Ste. Marie, faubourg St. Antoine, est aussi avantageusement placée. De l'endroit où ce couvent est assis, on domine la Cité, et l'on en a une vue superbe. Le nombre d'élèves qui ont fréquenté leurs écoles de la cité de Montréal, en 1859, a été de 3187.

Le Couvent du Bon Pasteur, rue Sherbrooke, et l'Asile de la Providence, rue Ste. Catherine, reçoivent les personnes du sexe dont l'âge ou les maladies ont éteint les forces. On en élève un autre, rue Labelle, où les vieillards indigens et infirmes recevront également les soins empressés des Sœurs de la Providence.

Le Séminaire de Montréal vient de construire, dans le magnifique domaine qu'il possède sur la montagne, un grand édifice de forme quadrangulaire, avec ailes le dépassant à chaque bout. L'aile orientale renferme une chapelle de 100 pieds de long sur 40 de large, et une bibliothèque. Les cuisines et le réfectoire se trouvent dans l'autre. D'immenses corridors et d'élégants escaliers donnent accès à toutes les parties de l'édifice. On n'y reçoit que les élèves qui se livrent à l'étude de la théologie, dans le but d'embrasser la prêtrise. En face de ce palais, s'élèvent deux petites tours rondes dont la construction remonte presque à l'origine de la colonie. Elles flanquent d'anciens murs qui servaient autrefois à protéger les habitants de la *Ferme des Prêtres* contre les incursions des Iroquois. L'une de ces tours, qui sert encore de chapelle, possède les restes de plusieurs individus de cette race.

À quelques pas de là, est la maison d'été où les élèves du collège de Montréal vont, une fois la semaine, durant la belle saison, savourer les douceurs de leur grand congé hebdomadaire. Ce site est un des plus beaux que l'on trouve aux environs de la ville.

Le collège Ste. Marie, entre les rues Bleury et St. [27] Alexandre, appartient aux R.P. Jésuites. Il fut fondé en 1849, par Mgr. Bourget ; c'est un magnifique monument qui, lorsqu'on l'aura terminé, contribuera à embellir le quartier St. Laurent. Il est surmonté d'un dôme d'où la vue embrasse un immense horizon, et renferme une jolie chapelle.

Le vieux château ou l'ancien Hôtel des gouverneurs a été construit dans les premières années du dernier siècle, par Claude de Ramezay, écuyer, seigneur de la Gesse, de Bois Fleurent et de Monnoir, chevalier de l'ordre militaire de St. Louis, ancien gouverneur des Trois-Rivières, gouverneur de Montréal, et père de J. Bte. Nicolas Roch de Ramezay, qui signa la capitulation de Québec. Le château demeura la propriété de sa famille jusqu'en 1745, époque à laquelle il fut cédé à la compagnie des Indes et converti en magasin. Il passa successivement entre les mains d'autres possesseurs qui le vendirent, après la conquête, au gouvernement anglais. On le fit alors servir de résidence au gouverneur du Canada. Il y a 30 ans environ, on le répara de façon à en rendre le séjour plus agréable à ce fonctionnaire. Vers 1830, la législature provinciale vota une somme de 1700, dans le but de le faire restaurer à neuf ; mais cette somme ayant été trouvée insuffisante, on ne put alors donner suite à son désir. Après l'incendie de notre ancien palais de justice, l'hôtel en reçut les divers tribunaux qu'il a conservés quelque tems. On y a, en 1856, installé les bureaux de l'instruction publique. Dans les grandes constructions qui y atteignent a été ouverte l'école normale Jacques-Cartier, inaugurée le 3 mars 1857. Cette école dont l'importance ne saurait être mise en doute, est fréquentée par de nombreux élèves-maîtres catholiques, qui s'y forment à l'art difficile de l'enseignement.

Outre les institutions d'éducation catholiques, que nous venons d'énumérer, Montréal possède encore plusieurs écoles dirigées par les Frères de la Doctrine Chrétienne et fréquentées, en 1858, par 2697 élèves. Il s'y trouve également un grand nombre d'autres écoles, appartenant à la population catholique de la cité, ent'au[28]tres l'Académie Commerciale de la rue Côté, dirigée par M. Archambeault, ancien élève de l'École Normale Jacques-Cartier, aidé de cinq autres professeurs.

Montréal a de plus deux Salles d'Asile Catholiques, l'une, rue Bonaventure, dans le quartier St. Antoine, et l'autre, dans le faubourg Québec. « On sait, disait en 1858, l'honorable Surintendant des écoles du Bas-Canada, M. Chauveau, que le mérite de cette bonne œuvre revient aux MM. du Séminaire de Montréal, et particulièrement à M. l'abbé Rousselot et aux dignes citoyens qui non seulement ont doté la ville de cette utile institution, (la Salle d'Asile du faubourg Québec n'était pas alors

fondée) mais qui ont par là introduit dans le pays un système nouveau dont l'influence ne tardera pas à se faire sentir dans tout l'enseignement élémentaire ».

Montréal possède en outre deux instituts, l'Institut-Canadien et l'Institut Canadien-Français, qui comptent un grand nombre de membres. On trouve l'un, rue Notre-Dame, et l'autre, petite rue St. Jacques.

[31] MONUMENTS RELIGIEUX PROTESTANS
MAISONS D'ÉDUCATION,
HÔPITAUX, ÉGLISES, ETC.

L'église St. George est un joli édifice dans le style du 13^e siècle, dont le coût primitif a été d'environ 3,000. Elle renferme des ornemens d'un goût chaste et sévère et un orgue excellent. Elle a 150 pieds de long sur 56 de large et peut contenir à peu près 1500 personnes. Elle est située dans la rue St. Joseph.

L'église St. Étienne, *St. Stephen's Church*, rue Dalhousie, Griffintown, est d'un style encore plus modeste que l'église St. George. L'intérieur est magnifique. Ses dimensions sont de 100 pieds par 55. Elle a des sièges pour 1200 personnes.

L'église St. Thomas, rue Ste. Marie, est construite en briques ; c'est M. Thomas Molson qui en a seul payé le coût. Ce joli édifice peut aisément contenir 500 personnes. Dans la tour du nord-est se trouve un beau jeu de cloches, et dans sa façade on a enchâssé un cadran transparent qu'on illumine la nuit.

L'église St. Luc, partie nord de la rue Dorchester, est une élégante construction dans le style du 13^e siècle. On l'a bâtie immédiatement après l'incendie de 1852.

Christ Church Cathedral. La première pierre de ce magnifique monument a été posée par Sa Seigneurie l'Évêque Anglican de Montréal, le 21 mai 1857. Elle est située au point d'intersection de l'Avenue de l'Union et de la rue Ste. Catherine. Cette basilique a la forme d'une croix et est d'un gracieux style d'architecture. Le clocher, surmonté d'une flèche, qui la domine, s'élève [32] précisément à l'endroit où se réunissent les quatre bras de la croix. La sacristie est séparée du corps de l'édifice. Toute

l'église est construite en pierre de Caen et en pierre de Montréal. Voici ses dimensions : Longueur en dedans : 187 pieds. Largeur de la nef : 70 pieds. Transept y compris la tour : 99 pieds. Ce monument est le plus beau, dans son genre, qu'il y ait à Montréal, et probablement sur tout le continent américain.

L'église St. André, au *Beaver Hall*, est un beau modèle d'architecture gothique. Elle est entourée d'une palissade en fer et a plusieurs portes d'entrée. De massifs piliers de pierre de taille 35 divisent cette palissade. Le clocher qui surmonte cet édifice est un des plus beaux que l'on puisse voir. Dimensions, 90 pieds par 65. Il peut aisément contenir 1,000 personnes.

L'église St. Paul, rue Ste. Hélène, est aussi d'architecture gothique. Elle contient 800 personnes.

L'église presbytérienne du Canada, rue Côté, est un édifice à la fois commode et élégant. 600 personnes peuvent s'y placer à l'aise.

L'église américaine presbytérienne, extrémité ouest de la grande rue St. Jacques, fut fondée en 1825. Elle fut ouverte au culte en 1826. Elle possède un bel orgue.

L'église presbytérienne unie, rue Lagauchetière, fut fondée en 1833.

L'église anabaptiste, rue Ste. Hélène, est de pierre de taille ; 1,000 personnes s'y placent commodément.

L'église de Sion, *Zion Church*, rue Ste. Radegonde, est un édifice d'architecture dorique ; il a des sièges pour 1,000 personnes.

L'église Wesleyenne, Grande rue St. Jacques, est un élégant édifice construit dans le style gothique fleuri du 14^e siècle. Elle a 111 pieds de long sur 73 de large et contient 2,500 personnes. L'intérieur de ce temple est richement décoré. La chaire est en bois et admirablement sculptée. Il a coûté 12,500.

[35] La chapelle Ste. Anne, Griffintown, est une jolie construction d'architecture gothique. Celle de Ste. Marie, rue Lagauchetière, est aussi très élégante. La première peut contenir 1,500 personnes ; la seconde 500.

L'église unitarienne, au *Beaver Hall*, trop petite pour répondre aux besoins religieux de sa congrégation, a été depuis peu démolie. On a construit à l'endroit qu'elle occupait une église de dimensions beaucoup plus considérables. Elle est dans le style bysantin. On y pénètre par un bel escalier établi à la base de sa tour.

L'église écossaise, rue St. Gabriel, a été construite en 1792. Elle a 60 pieds de long sur 48 de large ; elle peut aisément contenir 750 personnes. On en a consacré une partie à l'usage des militaires qui appartiennent à l'Église d'Écosse. On prétend que la cloche que renferme le beffroi qui surmonte cette chapelle est la première qui ait été mise en branle au Canada.

Les deux synagogues de la rue St. Constant et de la rue Côté sont des édifices d'un aspect imposant. Elles sont l'une et l'autre d'architecture égyptienne.

L'Hôpital Général, rue Dorchester, a été fondé en 1821. Cet édifice, quoique de proportions massives, ne manque cependant pas d'élégance. L'endroit où il se trouve est un des plus salubres de Montréal.

L'Asile des Orphelins Protestants, rue Ste. Catherine. Ce sont des habitants charitables de cette ville qui défrayent les dépenses de cette institution.

L'Institution des Dames Charitables, *The Ladies' benevolent Institution*, a pour but de secourir les veuves et les orphelins. Elle est dirigée par un comité de dames. L'édifice qui lui est consacré est situé dans la rue Berthelet.

En 1814, l'honorable James McGill, riche négociant de cette ville, légua à l'*Institution Royale pour l'avancement des sciences dans le Bas-Canada*, une vaste étendue de terre qu'il possédait sur le versant oriental de la montagne et une somme de \$40,000, dont les revenus [36] étaient destinés à défrayer les dépenses d'un collège qui devait porter son nom. Ce legs, dont on contesta d'abord la validité, finit par être déclaré légal ; et en 1821, le collège fut incorporé, suivant les intentions de son fondateur. Le Gouverneur et le Lieutenant Gouverneur du Bas-Canada, le Lieutenant Gouverneur du Haut-Canada, Sa Seigneurie l'Évêque Anglican de Québec, étaient, en vertu de l'acte d'incorporation, nommés gouverneurs de l'institution. On y reçoit des élè-

ves de diverses croyances religieuses, et les professeurs se composent aussi de catholiques et de protestants. L'enseignement classique que l'on y donne est celui qu'adoptent les institutions du même genre en Angleterre. Ce collège renferme en outre une école de médecine et une école de droit. Le premier degré que l'on y a conféré a été celui de Docteur en Médecine, pris, le 24 mai 1853, par monsieur W.L. Logie. Ce collège est situé au pied de la montagne, dans un endroit délicieux et à quelques pas seulement du réservoir qu'y a récemment fait creuser notre édilité.

L'honorable fondateur de cette maison d'éducation a également donné son nom à une institution tout aussi importante. L'école normale, rue Belmont, est connue sous celui d'école normale McGill ; elle a, de même que l'école normale Jacques-Cartier, été inaugurée le 3 mars 1857. Les bienfaits de l'instruction que l'on y donne se font déjà largement sentir. Elle renferme un grand nombre d'élèves-maîtres des deux sexes. On y a, ainsi qu'à l'école Jacques-Cartier, ouvert une école modèle, où les futurs instituteurs vont, à tour-de-rôle, se former à l'art difficile de l'enseignement.

Le collège Molson est situé sur la rive du fleuve, derrière l'église St. Thomas, faubourg Québec. Il est de briques et à quatre étages. À chacun de ses quatre angles s'élève une jolie tourrelle. Le fondateur de cette institution a eu pour but, en la dotant richement, de répandre les bienfaits de l'éducation parmi la partie la plus indigente de la population Montréalaise.

[37] AUTRES MONUMENS

L'Institut des Artisans est un bel édifice qui fait l'encoignure de la Grande rue St. Jacques et de la rue St. Pierre. Il a 64 pieds de front sur la première de ces rues et 84 sur la seconde. Il est dans le style italien et ne contribue pas peu à l'ornement de Montréal. Le rez-de-chaussée est divisé en deux compartimens qu'on a loués à des négocians. Le premier étage renferme, outre un immense corridor, un cabinet de lecture, une bibliothèque et plusieurs autres appartements. Le second tout entier forme une salle magnifique de 80 pieds sur 60 et a une hauteur de 18 pieds. On y donne des concerts et souvent des spectacles.

La Banque de l'Amérique Britannique du Nord, Grande rue St. Jacques, est un bel édifice de pierre de taille et d'architecture composite.

Le Bureau de Poste. Ce bel édifice forme l'encoignure de la rue St. François-Xavier et de la Grande rue St. Jacques. Il a 54 pieds de front sur la première de ces rues et 100 sur l'autre. Sa hauteur est de 57 pieds ; il est dans le style italien, a trois étages et un porche cintré.

Le Palais de Justice, rue Notre-Dame, est une magnifique construction de pierre de taille, d'architecture ionique ; sa longueur est de 300 pieds et sa largeur de 125 ; il a 76 pieds de haut. Cet édifice, outre de grande voûtes à l'épreuve du feu, renferme cinq grandes salles où siègent divers tribunaux ; des bureaux pour le shériff, le protonotaire et leurs employés ; une bibliothèque et un grand nombre d'autres appartemens.

La Banque de Montréal, Place-d'Armes, est un grand édifice d'ordre corinthien. Elle est construite en pierre de taille et a un beau portique.

[38] La Banque de la Cité, Place-d'Armes, est en pierre de taille et d'architecture grecque. La Banque du Peuple est un bel édifice en pierre de taille. On a enchassé dans sa façade quatre grands médaillons ou bas reliefs représentant l'Agriculture, les Manufactures, les Arts et le Commerce. Elle a un beau portique d'ordre dorique. La Banque du Haut-Canada a une succursale, Grande rue St. Jacques, à quelques pas seulement de la rue McGill.

La Halle ou Marché Bonsecours, rues St. Paul et du Bord de l'Eau, est une superbe construction d'architecture dorique, dont le coût primitif a été de \$400,000. Il y a dix ans qu'on en a posé la première pierre. Le haut de l'édifice est occupé par les bureaux de la Corporation, le tribunal du *Recorder*, et renferme de plus la salle où se réunit le conseil de ville qui est richement décorée et une autre vaste salle où se tiennent des assemblées publiques. La partie inférieure est livrée au commerce de charcuterie, etc., qui y a de nombreuses boutiques. Ce monument n'est pas encore terminé.

La Salle Bonaventure, côté sud-est de la place des Commissaires, appartient à M. A. Pinsonnault. La brique et la pierre

dont se compose cet édifice sont disposées de façon à frapper agréablement le regard. Il a 80 pieds de haut et cinq étages. On y a depuis peu de tems installé un théâtre français.

La Bourse, rue St. Sacrement. Cet édifice renferme une grande salle où s'assemblent les négociants, un cabinet de lecture, et un grand nombre d'appartements où se sont installées une compagnie d'assurance, celle du télégraphe, etc. Elle est dans le style italien moderne.

La Halle ou Marché Ste. Anne, à peu de distance de la rue McGill, remplace le magnifique édifice du même nom réduit en cendres en 1849. Elle a coûté \$12,000.

Le Théâtre-Royal, rue Côté, est un joli édifice en briques pouvant aisément contenir 1,500 spectateurs. L'intérieur est élégamment décoré.

Le Monument Nelson, Place Jacques-Cartier, appelle invariablement l'attention des étrangers qui visitent notre [41] ville. On en a posé la première pierre le 17 août 1809. Sur un piédestal de forme quadrangulaire, sur chacune des faces duquel on a incrusté des bas-reliefs, représentant les principaux fait d'armes du héros de d'Aboukir et de Trafalgar, s'élève une colonne d'ordre dorique, sur laquelle on a placé la statue de l'Amiral. Cette statue a la face tournée vers la montagne. Son bras gauche (Nelson a perdu l'autre en combattant pour son pays), repose sur un tronçon de mât entouré de cordages, de palans, etc. Il porte le costume d'Amiral et les insignes des divers ordres dont il fut décoré. On prétend que c'est dans cette attitude qu'il reçut à Trafalgar le coup fatal qui termina sa brillante carrière. Les huit pièces de canon qui supportent la chaîne dont ce monument est entouré ont été données par Sir Gordon Drummond qui a commandé les troupes anglaises au Canada. Ce monument, que l'intempérie des saisons avait fini par dégrader, vient d'être restauré à neuf. On n'a pu cependant refaire les bas-reliefs. Sur une plate-forme en bois, au pied de la colonne, on a récemment placé, sur des affûts, deux énormes canons russes, pris en 1855 à Sébastopol. Ces canons ont été donnés à la ville par l'Angleterre.

La Prison, extrémité est de la rue Ste. Marie, est une massive construction de pierre de taille. Elle est entourée d'une haute muraille.

Palais de l'Exposition, rues Ste. Catherine et Cathcart, près de la Cathédrale anglaise. Cet édifice a la forme d'une croix. Sa largeur, sur chacune de ces rues, est de 84 pieds et sa longueur, entre l'une et l'autre, de 186 pieds. Sa charpente est en fer, entourée de briques. On s'est servi pour en faire la façade de la brique blanche de Toronto. On y a percé de nombreuses fenêtres qui donnent une abondante lumière à l'intérieur du palais. On a construit à l'intérieur deux galeries spacieuses, destinées à recevoir les articles légers. Le rez de chaussée reçoit les objets d'un grand poids. Dans l'aile nord-est du monument se trouve la galerie où les beaux-arts étalent leurs produits. Le jour y est ménagé de façon à faire ressortir convenablement les travaux des [42] artistes. Cette galerie a 60 pieds de long sur 40 de large. Cet édifice a été élevé à l'occasion de la visite du Prince de Galles au Canada, par la Chambre des Arts et Manufactures de cette ville. Commencé dans les premiers jours de mai 1860, il était achevé vers le 20 d'août suivant. Son Altesse Royale l'a inauguré le 25.

Pont Victoria. La première pierre de la première des piles de cet ouvrage gigantesque a été posée le 20 juillet 1854. Le premier train de passagers l'a traversé le 17 décembre 1859. Sa longueur totale est de 9,184 pieds. Il a 25 arches ; 24 ont 242 pieds de largeur ; une, celle du milieu, a 330 pieds. Hauteur entre la surface du fleuve et le dessous du tube central, 60 pieds. Hauteur du lit du fleuve au sommet du tube central, 108. Pieds cubes de maçonnerie qui sont entrés dans sa construction, 3,000,000. Mètres cubes de bois pour charpentes temporaires, 2,250,000. Mètres cubes de terre employés dans la construction de digues, 146,000. Pesanteur du fer dont se composent les tubes, environ 8,250 tonnes. Nombre de rivets, 2,500,000. Quatre couches de peinture, que l'on a données aux tubes, couvriraient, une seule couche, une superficie de 30 acres et 4 couches, une superficie de 120 acres. Le coût total du monument a été d'environ \$6,500,000.

Il traverse le St. Laurent un peu au-dessus de Montréal, de la Pointe St. Charles à St. Lambert. Il a été inauguré le 25 août 1860, par Son Altesse Royale le Prince de Galles.

Les Casernes. En face de la place Dalhousie, dont il est une des limites, et sur le bord du fleuve, s'élève ce monument. Sous la domination française, il renfermait des religieuses qui en fi-

rent, après la conquête, cession au gouvernement anglais. Le couvent fut alors converti en casernes. On l'a agrandi en 1822, et il peut aujourd'hui contenir 1,000 hommes. Ce sont les seules casernes que l'on trouve dans la ville.

L'aqueduc. Il serait difficile de trouver en Amérique une ville mieux approvisionnée d'eau que Montréal. Cette eau, la plus salubre et la plus agréable au goût [45] que l'on puisse boire, est prise à un mille et demi au-dessus des rapides de Lachine, où la surface du St. Laurent est de 37 pieds plus haute que le niveau de notre port. On la conduit d'abord sur un espace de cinq milles par un canal ouvert jusqu'à l'endroit appelé Rivière St. Pierre, situé aux confins de la cité. Là se trouve un grand bassin où l'on voit l'appareil destiné à refouler l'eau vers la montagne où l'on a creusé dans le roc le réservoir dont nous avons parlé. Ce réservoir est à 205 pieds au dessus du port de Montréal. Il a 25 pieds de profondeur et contient environ 15,000,000 de gallons d'eau. Les travaux de l'aqueduc ont été commencés en juin 1853 et terminés en septembre 1856. Il a coûté \$1,500,000.

Le Canal de Lachine est encore un des plus beaux monuments de notre industrie. Les nombreux récifs qui obstruent le St. Laurent, vis-à-vis la partie sud de l'Île, rendant la navigation en cet endroit très dangereuse, la législature du Bas-Canada résolut, en 1821, d'ouvrir cette nouvelle voie de communication entre Montréal et Lachine, village qui avait alors une grande importance. Les travaux commencés le 17 juillet de cette année furent terminés en 1825. Ce canal rend aujourd'hui d'immenses services, non seulement au commerce, mais encore à l'industrie.

On lui a fait de nombreuses saignées et l'eau, qui en coule, met en mouvement les machines des manufactures et des usines du Griffintown et de la Côte St. Paul, qui renferment une population de plus de 10,000 ouvriers.

Montréal n'a encore que trois jardins où le public puisse se donner rendez-vous. Le Jardin Guilbault, est situé au haut de la rue Bleury ; l'accès n'en est pas gratuit. Ceux de la Place Viger et de la Place des Commissaires que l'on vient de planter d'arbres et d'orner de fontaines, seront bientôt remplis de promeneurs.

Montréal a plusieurs champs d'asile. Dans celui de la Côte des Neiges, sur le côté de la montagne qui regarde [46] le cou-

chant et loin des limites de la ville, est le cimetière où sont enter-
rés les catholiques. C'est un vaste terrain où l'on ne trouve en-
core rien de bien remarquable. Celui des protestants est sur la
montagne, du côté opposé. On y voit quelques marbres magni-
fiques. Les Juifs ont le leur dans le quartier St. Antoine.

III Bribes

1. *L'Histoire (13 octobre 1857)*¹.

Le second orateur², M. Joseph Lenoir, avait pris pour sujet de ses *Causeries*, l'Histoire, et hâtons-nous de dire qu'il a parfaitement réussi. Il faisait beau voir le silence qui a régné pendant sa lecture, et les applaudissements frénétiques qui venaient rompre ce silence de l'intelligence attentive ! Comme les cœurs battaient à l'unisson du sien, quand, jetant un coup-d'œil rapide sur la belle antiquité, il faisait passer devant nous et ses « guerriers, et ses orateurs, et ses philosophes et ses monuments gigantesques comme sa puissance, et ses *maîtres qui n'eurent depuis jamais leurs maîtres !* » Comme la foule demeurerait suspendue à ses lèvres savantes comme son pinceau est riche et ses accens harmonieux !

Nous ne suivrons pas notre poète à travers les siècles, montrant les arts et la civilisation comme la plus belle auréole du genre humain : ce serait une tâche trop rude et trop difficile : ce serait défigurer un travail qui sera sans doute livré à l'avidité du public.

1. Mardi le 13 octobre, Joseph Lenoir prononce une conférence au Cabinet de lecture paroissial, fondé en février 1857. Dans la liste des « travaux présentés au Cabinet... depuis le 17 février 1857 au 17 février 1858 », on donne le titre de la causerie de Lenoir : « Histoire en général » (*l'Écho du Cabinet de lecture paroissial*, 15 janvier 1859, p. 29). Dans *la Minerve*, on annonce simplement une conférence sur « l'Histoire » (8 octobre 1857, p. 3). C'est sous ce titre que Cyrille Boucher en publie un résumé (« Cabinet de Lecture de la paroisse de Montréal », dans *le Courrier du Canada*, 21 octobre 1857, p. 1).

2. Le premier conférencier fut David-Hercule Beaudry (1822-1876), curé de la paroisse Saint-Jean-Chrysostome. Sujet « Liberté et Religion ». D.-H. Beaudry publia le *Conseiller du peuple ou Réflexions adressées aux Canadiens-Français* (Montréal, Typographie d'Eusèbe Senécal, 1861, 218, iii p.).

Avant de terminer ses *Causeries* sur l'éducation, la littérature et les beaux-arts, M. Lenoir dit un mot de la littérature canadienne ; mot un peu fort, mais plein de franchise : « Avons-nous, dit-il, des poètes et des historiens ? Des poètes ? non ; des historiens ? bien peu. » Mais un jour viendra, quand le Canada sera sorti de son enfance ; quand il aura son *aristocratie* et ses grandes familles ; quand il aura pris place au banquet des grands peuples ; alors nous aurons *nos bardes, nos trouvères et nos troubadours* pour chanter le mugissement de nos cataractes, le cours majestueux du grand fleuve et la beauté de *nos vierges*³ ; nos historiens pour transmettre à la postérité, la grandeur de nos luttes, la gloire de nos combats et le nom de nos héros !

En sa qualité de poète, l'orateur chante plus qu'il ne parle, et sa parole un peu traînante nous fait perdre bien des beautés de son discours. On n'est pas, non plus, toujours de l'avis de M. Lenoir, entr'autres lorsqu'il affirme que les républicains romains rendirent la société vertueuse⁴ et que les empereurs semèrent la corruption et la débauche ; mais on ne peut s'empêcher d'applaudir l'homme modeste qui nous fait passer de si doux moments tout au profit du cœur et de l'intelligence.

2. Quelques tableaux : un retour sur l'histoire de Rome. (18 avril 1860)⁵

M. LENOIR

Le programme de la soirée, si bien rempli dans son commencement⁶, devait-être complété par M. J. Lenoir.

3. Il s'agirait plutôt de « nos *forêts vierges* ».

4. Voir sa conférence « Essai sur la civilisation et les lettres », prononcée devant l'Institut canadien, le 6 février 1852 (*supra*, p. 239).

5. C'est le mercredi 18 avril 1860 que Lenoir prononce cette conférence au Cabinet de lecture paroissial. *L'Écho du cabinet de lecture paroissial* annonce la parution prochaine du texte (3 mai 1860, p. 131). Il n'a jamais paru. Il ne reste que ce résumé publié dans un journal de Québec sous le titre « Cabinet de Lecture paroissial, 8 avril 1860 » (*la Guêpe*, 24 avril 1860, p. 3).

6. Le premier conférencier, l'abbé Maurice Roux (1815-1877), curé des Cèdres, avait parlé de sa province natale, la Savoie, en France. Sa conférence parut dans *l'Écho du Cabinet de lecture paroissial* (3 mai 1860).

Ce monsieur est bien connu du public : son amour pour les sciences, son goût pour la littérature et son dévouement bien connu à la propagation de l'instruction dans son pays⁷, tout lui mérite une grande part de l'estime de ses concitoyens. Aussi, l'auditoire distingué qui se trouvait réuni ce soir là, au Cabinet de Lecture, lui accorda-t-il une attention toute particulière. Il est vrai que le sujet et la manière avec lequel il fut traité ne prétaient pas peu à cet intérêt que tous semblaient lui porter.

M. Lenoir, historien aussi recommandable que poète distingué, sut sous le titre modeste de *quelques tableaux* nous faire faire un retour très agréable sur l'histoire de Rome et nous tracer en main de maître les caractères propres des trois empereurs, Auguste, Tibère et Néron.

L'ambition de l'un, le ressentiment du second et la cruauté du troisième avaient été un obstacle bien marqué au progrès du christianisme naissant.

Quand la naissance d'une société est ainsi orageuse ; quand cet orage est excité par l'ambition et la cruauté ; cette société est menacée d'une poursuite acharnée, d'une tempête terrible et continuelle. Car l'ambition et la cruauté ont leur trône sur cette terre ; elles y ont des autels sur lesquels, hélas ! sacrifient bien souvent nos monarques les plus chers...

C'est ainsi que M. Lenoir lia ses *tableaux* à l'histoire de l'Église, et surtout à son histoire d'aujourd'hui, où cette tempête prédite, il y a bientôt 2,000 ans, est bien grande et bien redoutable.

7. Lenoir est rédacteur adjoint du *Journal de l'Instruction publique* depuis sa fondation en janvier 1857.

Page laissée blanche

BIBLIOGRAPHIE

A – ŒUVRES DE JOSEPH LENOIR

I Poèmes

La bibliographie des œuvres poétiques comprend toutes les parutions des poèmes dans des périodiques, des recueils collectifs et des anthologies. Dans le cas des nombreux recueils de chansons cependant, nous n'avons pas cru nécessaire d'indiquer toutes les réimpressions.

Abbreviations

- | | |
|-----------------|--|
| Cabiac | Pierre Cabiac, <i>Feuilles d'érable et Fleurs de lys. Anthologie de la poésie canadienne-française</i> [Paris], Éditions de la Diaspora française [1965], 249 p. |
| Fournier (1920) | Jules Fournier et Olivar Asselin, <i>Anthologie des poètes canadiens</i> , Montréal (s.édit.), 1920, 309 p. |
| Fournier (1933) | <i>Id.</i> , Montréal, Granger frères, 1933, 299 p. |
| Guirlande | <i>La Guirlande : ou, Recueil de chansons canadiennes</i> , Trois-Rivières, chez George Stobbs, imprimeur-libraire, 1853, 106 p. |

- Hare John Hare, *Anthologie de la poésie québécoise du XIX^e siècle (1790-1890)*, Montréal, Hurtubise HMH, « Cahiers du Québec », 1979, 410 p.
- Littérateur canadien* *Littérateur canadien. Recueil de poésies et littérature canadienne*, Québec, L.-P. Normand, édit.-prop., 3 cahiers, 1^{er} : 28 juin-31 août 1860, 49 p. ; 2^e : novembre 1860-(mars ?) 1861, 100 p. ; 3^e : 21 mars-6 juillet 1861, 100 p.
- Littérature canadienne* *La Littérature canadienne de 1850 à 1860*, t. II, Québec, Desbarats et Derbishire, 1864, 388 p.
- Lyre canadienne* *La Lyre canadienne. Répertoire des meilleures chansons et romances du jour*. Par un amateur, Québec, Wm Cowan et fils, 1847, 318 p. Nous connaissons d'autres éditions, telle l'édition de 1886 : *la Lyre canadienne. Répertoire de chants canadiens, romances, opéras et chants comiques étrangers. Compilés par W.H. Rowen*, quatrième édition, Québec, Elz. Vincent, imprimeur-libraire, 1886, 356 p. Cette édition reprend l'essentiel de la première dont les trois poèmes de Lenoir : *Zoé*, *Aux femmes de mon pays* et *Qu'est-ce que le chant ?*
- Mailhot-Nepveu Laurent Mailhot et Pierre Nepveu, *la Poésie québécoise des origines à nos jours. Anthologie*, Montréal, les Presses de l'Université du Québec, Éditions de l'Hexagone, 1980, 714 p.
- Nantel (1869) Antonin Nantel, *les Fleurs de la poésie canadienne*, Montréal, C.-O. Beauchemin et Valois, 1869, iv, 134 p. ;
- Nantel (1896) *Id.*, deuxième édition augmentée et précédée d'une préface de l'auteur, Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, 1896, x, 255 p. (Les réimpressions en 1904, 1911, 1912 et 1924 ne font que reprendre la deuxième édition.)
- Nouvelle Lyre canadienne* (Joseph Lenoir, compilateur), *Nouvelle Lyre canadienne ou chansonnier de tous les âges*, Montréal, Zéphirin Chapeleau, 1858, 348 ix, p. ; *Nouvelle Lyre canadienne. Recueil de*

chansons canadiennes et françaises, Montréal, C.-O. Beauchemin & fils, 1895, 456 p. ; 1898. Il y eut d'autres réimpressions par la librairie Beauchemin au début du xx^e siècle.

Poèmes épars

Poèmes épars de Joseph Lenoir-Rolland, 1822-1861, recueillis, mis en ordre et publiés par Casimir Hébert, membre de la Société historique de Montréal, Montréal, *le Pays laurentien*, G. Malchelosse, édit., « Bibliothèque laurentienne », 1916, 74 p.

Édition tirée à 2 050 exemplaires dont 50 sur papier de luxe. On trouve des exemplaires marqués soit « Première édition », soit « Deuxième édition », soit « Troisième édition », mais avec la même page de titre. Il y a aussi des exemplaires marqués « Troisième édition », avec, sur la page de titre : « par Casimir Hébert, membre de la Société historique de Montréal, de la Société des gens de lettres de Montréal, Consul honoraire du Pérou au Canada. Troisième édition. Montréal, les fils de Casimir Hébert éditeurs, 1759, Av. Delorimier, 1917. »

Recueil de chansons

[Compilation attribuée à Alphonse Lusignan], *Recueil de chansons canadiennes et françaises*, Montréal, John Lovell, 1859, 360 p.

Répertoire national (1848)

James Huston, *le Répertoire national ou Recueil de littérature canadienne*, Montréal, Lovell et Gibson, 1848-1850, 4 t.

Répertoire national (1893)

Id., Montréal, J.-M. Valois & Cie, libraires, éditeurs, 1893, 4 t.

Taché

Louis-Hippolyte Taché, *la Poésie française du Canada*, Saint-Hyacinthe, Imprimerie du *Courrier de Saint-Hyacinthe*, 1881, 286 p.

1 Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne

Publié sous le titre « Le Huron et son chant de mort », *l'Aurore des Canadas*, vol. 3, n° 101, 8 février 1842, p. 1, signé « UN CANADIEN », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ». Texte révisé : « Chant de mort d'un Huron. Légende canadienne », *Répertoire national* (1848), t. II, p. 142 ; *Répertoire national* (1893), t. II, p. 166-168 ; *Poèmes épars*, p. 19-20.

2 Le génie des forêts

Publié sous le titre « Légende », *la Minerve*, vol. 13, n° 44, 4 janvier 1844, p. 1, signé « J..... L..... » avec l'indication « Minerve » ; *le Castor*, vol. 1, n° 20, 11 janvier 1844, p. 1, sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « (Minerve) ». Texte révisé : « Le Génie des forêts », *Répertoire national* (1848), t. III, p. 83-84 ; *Répertoire national* (1893), t. III, p. 90 ; *Poèmes épars*, p. 21-23 ; Hare, p. 170-172.

3 Rêve de l'exilé

La Minerve, vol. 13, n° 59, 26 février 1844, p. 1, signé « J.E. » ; Hare, p. 173-174.

4 Haine

La Revue canadienne, vol. 3, n° 112, 26 février 1847, p. 443, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 23 février 1847 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

5 Euménide. Aux sangsues du peuple

La Minerve, vol. 17, n° 86, 1^{er} juillet 1847, p. 1, signé « Joseph Lenoir », avec la date « Montréal, 28 juin 1847 ».

6 À une jeune fille

L'Avenir, vol. 2, n° 1, 5 août 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Juin 1847 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

7 Le chant du corsaire. 1760

L'Avenir, vol. 2, n° 14, 5 février 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 31 janvier 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir ».

8 Rêverie

L'Avenir, vol. 2, n° 17, 26 février 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 17 février 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir ».

9 Folie, Honte, Déshonneur

L'Avenir, vol. 2, n° 19, 4 mars 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 1^{er} mars 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir » ; Maillhot-Nepveu, p. 79-80.

10 Dayelle. Orientale

L'Avenir, vol. 2, n° 28, 5 avril 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 28 mars 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir » ; *Répertoire national* (1848), t. IV, p. 184 ; *Répertoire national* (1893), t. IV, p. 185 ; *Poèmes épars*, p. 35-36 ; publié sous le titre « Paroles de l'Amant. (Extrait de Davelle [sic]) », dans Cabiatic, p. 40-41 ; Hare, p. 175.

11 Indigence

L'Avenir, vol. 2, n° 33, 22 avril 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 22 avril 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

12 La légende de la fille aux yeux noirs. Dédiée à Iacinta

Publié sous le titre « Dédiée à Iacinta. La Légende de la fille aux yeux noirs », *L'Avenir*, vol. 2, n° 41, 20 mai 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 30 avril 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir » ; Hare, p. 176-178 ; Mailhot-Nepveu, p. 81, la partie « IV » seulement.

13 L'histoire de la vie. (Traduit de l'anglais)

L'Album littéraire de la Revue canadienne, vol. 3, nos 4 et 5, avril et mai 1848, p. 168, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 17 mai 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Album » ; *Poèmes épars*, p. 26.

14 La mère Souliote

L'Avenir, vol. 2, n° 55, 8 juillet 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 20 mai 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne », avec l'indication « Pour l'Avenir » ; *L'Album littéraire de la Revue canadienne*, vol. 3, n° 7, juillet 1848, p. 233 ; *Répertoire national* (1848), t. IV, p. 186-187 ; *Répertoire national* (1893), t. IV, p. 187-188 ; *Poèmes épars*, p. 32-34.

15 La fête du peuple

L'Avenir, vol. 2, n° 51, 24 juin 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 24 juin 1848 » et l'indication « Pour l'Avenir » ; *Répertoire national* (1848), t. IV, p. 167-168 ; *Répertoire national* (1893), t. IV, 168-169 ; le *Journal de François*, 20 juin 1903, p. 81 ; Mailhot-Nepveu, p. 78-79.

16 La bayadère

Publié sous le titre « La bayadère. Romance », *L'Album littéraire de la Revue canadienne*, vol. 3, n° 7, juillet 1848, p. 250, signé « J. Lenoir »,

avec la date « Montréal, 5 juillet 1848 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » ; *le Canadien*, 18^e année, n° 37, 2 août 1848, p. 1, avec la mention « De l'Album littéraire » ; *l'Avenir*, vol. 4, n° 1, 9 août 1850, p. 1 ; « La bayadère », *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 150-151 ; *Poèmes épars*, p. 37-38.

17 Le bandit mort. (Imité de l'anglais)

L'Album littéraire de la Revue canadienne, vol. 3, n° 7, juillet 1848, p. 250, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 5 juillet 1848 », publié à la suite du poème « La bayadère » ; *le Canadien*, 18^e année, n° 37, 2 août 1848, p. 1, avec l'indication « De l'Album littéraire » ; *l'Avenir*, vol. 4, n° 2, 16 août 1850, p. 1 ; *Poèmes épars*, p. 39-40.

18 Aux femmes de mon pays

L'Avenir, vol. 2, n° 9, 2 septembre 1848, p. 2 ; « Aux femmes de mon pays. Chanson canadienne », *Lyre canadienne*, p. 219-220 ; *Guirlande*, p. 60-61 ; *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 117 ; « Aux femmes de mon pays. », *Recueil de chansons*, p. 28 ; *Chansonnier Joubert*, ms., coll. John Hare.

19 Pablo le toréador. Romance espagnole

L'Avenir, vol. 2, n° 17, 30 septembre 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 26 septembre 1841 » [lire : « 1848 »].

20 Casabianca. (Imité de l'anglais)

L'Avenir, vol. 2, n° 22, 18 octobre 1848, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 12 octobre 1848 ».

21 Zoé

Publié sous le titre « Zoé. Romance », *Lyre canadienne*, p. 242-243, signé « J. Lenoir », dans la table des matières, p. 312 ; « Zoé », *Guirlande*, p. 54-55 ; *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 118 ; *Recueil de chansons*, p. 46.

22 Qu'est-ce que le chant ?

Lyre canadienne, p. 307-308, signé « J. Lenoir » dans la table des matières, p. 314 ; *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 1 ; *la Patrie*, vol. 5, n° 59, 8 juillet 1858, p. 1 ; *le Pays*, vol. 7, n° 70, 10 juillet 1858, p. 2 ; *la Minerve*, vol. 30, n° 110, 15 juillet 1858, p. 2.

23 Le jour de l'an 1849

Publié sous le titre « Adresse des porteurs de l'Avenir pour le jour de l'An 1849 », *l'Avenir*, vol. 2, n° 44, 3 janvier 1849, p. 1, signé « J. Lenoir ».

24 Graziella

L'Avenir, vol. 2, n° 72, 11 avril 1849, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « 6 avril 1849 » ; *Répertoire national* (1848), t. IV, p. 402-404 [le poème est inséré comme étant publié en 1848] ; *Répertoire national* (1893), t. IV, p. 405-407 ; *Poèmes épars*, p. 29-31.

25 Mil huit cent quarante-neuf

L'Avenir, vol. 2, n° 99, 26 juin 1849, p. 3, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 25 juin 1849 ».

26 Le jour de l'an 1850

Publié sur une feuille volante sous le titre « Adresse du jour de l'An » ; au-dessus du titre : « 1850. Adresse / de / L'Avenir. 1850 » ; « Adresse de l'Avenir pour le jour de l'An 1850 », *l'Avenir*, vol. 3, n° 63, 3 janvier 1850, p. 1, avec la date « 31 décembre 1849 » ; Hare, p. 179-180.

27 L'esprit du rivage. Ballade

L'Avenir, vol. 3, n° 30, 30 mars 1850, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 24 février 1850 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » ; *le Moniteur canadien*, vol. 1, n° 33, 12 avril 1850, p. 4, avec l'indication « (De l'Avenir) ».

28 Amour. Romance

Publié sous le titre « Amour », *l'Avenir*, vol. 3, n° 31, 6 avril 1850, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 30 mars 1850 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » avec l'indication « Pour l'Avenir » ; *le Moniteur canadien*, vol. 1, n° 34, 19 avril 1850, p. 3, avec l'indication « (De l'Avenir) » ; « Amour. Romance », *Nouvelle Lyre canadienne*, p. 158-159 ; *Recueil de chansons*, p. 23-24 ; Hare, p. 180-181.

29 Fantasmagorie

L'Avenir, vol. 3, n° 32, 13 avril 1850, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 6 avril 1850 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » ; *le Moniteur canadien*, vol. 1, n° 35, 26 avril 1850, p. 4, avec la mention « Avenir » ; Hare, p. 181-185 ; Mailhot-Nepveu, p. 81-82.

30 Rouge et blanc

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 9, 28 novembre 1851, p. 1, signé « PEUPLE », avec la date « Montréal, 24 novembre 1851 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

31 Les élections

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 9, 28 novembre 1851, p. 1, signé « PEUPLE », avec la date « Montréal, 24 novembre 1851 », publié à la suite du poème « Rouge et blanc ».

32 L'élection montréalaise

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 12, 19 décembre 1851, p. 1, signé « PEUPLE », avec la date « Montréal, 16 décembre 1851 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

33 Mil huit cent cinquante-deux

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 14, 3 janvier 1852, p. 3, avec l'indication « Cadeau du Moniteur canadien à ses abonnés ».

34 Souhais du nouvel an. Chanson

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 14, 3 janvier 1852, p. 3, signé « Paroles de Jos Lenoir. Musique de J.B. Labelle, organiste », poème publié avec la musique ; à la suite du poème « Mil huit cent cinquante-deux ».

35 Au peuple

Sur feuille volante : « Prospectus du Pays, Montréal, 1^{er} janvier 1852 », signé « J. Lenoir » ; *le Pays*, vol. 1, n° 1, 15 janvier 1852, p. 1.

36 Les jeux

Le Pays (éd. trihebdomadaire), vol. 1, n° 47, 7 juin 1852, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 4 juin 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » ; *le Pays* (éd. hebdomadaire), vol. 1, n° 22, 8 juin 1852, p. 1.

37 Barnum

Le Pays (éd. trihebdomadaire), vol. 1, n° 47, 7 juin 1852, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 7 juin 1852 », publié à la suite du poème « Les jeux » ; *le Pays* (éd. hebdomadaire), vol. 1, n° 22, 8 juin 1852, p. 1.

38 Le réveil. [Prologue]

L'Avenir, vol. 6, n° 1, 17 juin 1852, p. 1, signé « ATHOS », avec la date « Montréal, 14 juin 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

39 L'avocat

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 52, 23 septembre 1852, p. 1, signé « JEAN MEUNIER », avec la date « Montréal, 20 septembre 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

40 Le prêtre

Publié sous le titre « Sacerdos in Æternum ! », *le Moniteur canadien*, vol. 6, n° 12, 16 décembre 1852, p. 3, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 15 décembre 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne » ; vers 22-24 placés en épigraphe au poème « Premier janvier 1853 », *le Moniteur canadien*, vol. 6, n° 15, 7 janvier 1853, p. 1. Texte révisé : « Le Prêtre », *la Patrie*, vol. 2, n° 106, 18 août 1856, p. 1, signé « J.L. Lenoir ».

41 Étrennes du jour de l'an 1853

Le Pays, vol. 1, n° 128, 3 janvier 1853, p. 1, signé « J. Lenoir », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

42 Premier janvier 1853

Publié sous le titre « Adresse du 'Moniteur Canadien' à ses Abonnés. Premier janvier 1853 », *le Moniteur canadien*, vol. 6, n° 15, 7 janvier 1853, p. 1, signé « J. Lenoir ».

43 Les laboureurs

Publié sous le titre « *Agricolæ* », *le Moniteur canadien*, vol. 6, n° 14, 3 février 1853, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, février 1853 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ». Texte révisé : « Les Laboureurs », *Journal de l'Instruction publique*, vol. 1, n° 8, août 1857, p. 151 ; Nantel (1869), p. 28 ; *l'Album des familles*, 5^e année, 1880, p. 469 (sous le titre « Les cultivateurs ») ; *l'Enseignement primaire*, décembre 1892, p. 109 ; Nantel (1896), p. 42 ; *Poèmes épars*, p. 55 ; *l'Enseignement primaire*, février 1921, p. 369 ; Fournier (1920), p. 53-54 ; *Poésie* (cahiers mensuels illustrés), 6^e année, décembre 1927, p. 242-243 ; Fournier (1933), p. 44 ; Cabiac, p. 40.

44 L'ouvrier

Le Pays, vol. 2, n° 8, 10 février 1853, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 8 février 1853 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

45 Au Texas

La Ruche littéraire, 1^{re} série, n° 1, février 1853, p. 43-44, signé « J. Lenoir » ; *Poèmes épars*, p. 41-44.

46 Blquette

La Ruche littéraire, 2^e série, n° 4, novembre 1853, p. 594, signé « J. Lenoir » ; *Poèmes épars*, p. 45-46.

47 Misère

Publié sous le titre « À M. J. Gentil. Misère », *la Ruche littéraire*, 2^e série, n° 5, décembre 1853, p. 651-652, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 17 novembre 1853 » ; *Littérature canadienne*, p. 334-336 ; *Poèmes épars*, p. 47-50.

48 « La charité, cet ange au doux visage... ».

Publié sans titre à l'intérieur du compte rendu « la Promenade-concert », *la Minerve*, vol. 26, n° 48, 31 décembre 1853, p. 2 ; *le Moniteur canadien*, vol. 7, n° 15, 5 janvier 1854, p. 2. (Texte seul sans la musique composée par Jean-Baptiste Labelle.)

49 Angleterre

La Ruche littéraire, 2^e série, n° 6, janvier 1854, p. 707-708, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 24 décembre 1853 » ; *Poèmes épars*, p. 51-52.

50 Aux membres de l'Institut canadien

Publié sans titre à l'intérieur du compte rendu : « Institut canadien », *le Pays*, vol. 3, n° 46, 4 mai 1854, p. 2-3 ; « Aux membres de l'Institut canadien », *le Moniteur canadien*, vol. 7, n° 32, 4 mai 1854, p. 2 ; *l'Ère nouvelle*, 2^e année, n° 24, 17 mai 1854, p. 2, avec la mention « Du Pays ».

51 Mil huit cent cinquante-cinq

Publié sur feuille volante sous le titre « Adresse aux abonnés du 'Pays'. Montréal, 1^{er} janvier 1855. Mil huit cent cinquante-cinq », avec la date « Montréal, 1^{er} janvier 1855 », *le Pays*, vol. 3, n° 144, 3 janvier 1855, p. 1.

52 Et in terra pax hominibus

La Patrie, vol. 1, n° 29, 4 janvier 1855, p. 115, signé « J.L. », avec la date « Montréal, 1^{er} janvier 1855 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

53 Nouvel an, franc rire et gâité

La Minerve, vol. 29, n° 36, 31 décembre 1856, p. 2, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 1^{er} janvier 1857 ».

54 1857

Publié sur une feuille volante sous le titre « Adresse du 'Pays' à ses abonnés. 1857 », signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 1^{er} janvier 1857 », *le Pays*, vol. 5, n° 140, 2 janvier 1857, p. 1.

55 Labeur et récompense

Journal de l'Instruction publique, vol. 1, n° 2, février 1857, p. 35, signé « J. Lenoir », publié sous la rubrique « Poésie » ; *Poèmes épars*, p. 54.

56 Notre-Dame de Montréal

Journal de l'Instruction publique, vol. 1, n° 9, septembre 1857, p. 175, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, septembre 1857 » ; *Montréal et ses monuments*, Montréal, Eusèbe Senécal, 1860, p. 17 ; Nantel (1869), p. 41 ; Taché, p. 272 ; *la Minerve*, 56^e année, n° 239, 24 juin 1884, p. 6 ; cité par G.-A. Dumont, « Église Notre-Dame de Montréal », *le Monde illustré*, 8^e année, n° 380, 15 août 1891, p. 246 ; Nantel (1896), p. 27 ; *Poèmes épars*, p. 53 ; Fournier (1920), p. 53 ; Albertine Ferland-Angers, *Essai sur la poésie religieuse canadienne*, Montréal, l'auteur, 1923, p. 14-15 ; Fournier (1933), p. 43 ; Cabiatic, p. 39.

57 La fenêtre ouverte. (Traduit de l'anglais de H.W. Longfellow)

Journal de l'Instruction publique, vol. 2, n° 3, mars 1858, p. 37, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, mars 1858 », publié sous la rubrique « Littérature. Poésie » ; *Littérature canadienne*, p. 337-338 ; Nantel (1869), p. 29-31 ; *le Bazar*, vol. 1, n° 18, 18 septembre 1886, p. 213 ; *Poèmes épars*, p. 60-61.

58 Le géant. (Traduit de l'anglais de Charles Mackay)

Journal de l'Instruction publique, vol. 2, n° 5, mai 1858, p. 70, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, mai 1858 » ; *le Courrier du Canada*, 2^e année, n° 58, 18 juin 1858, p. 1, avec l'indication « reproduit du Journal de l'Instruction publique » ; « Le Géant. Air : Venez, vous, dont l'œil étincelle », *Recueil de chansons*, p. 83 ; *le Défricheur*, vol. 4, n° 9, 31 janvier 1866, p. 1 ; *Poèmes épars*, p. 56-57.

59 La perle est à la mer profonde. (Imité de l'allemand de H. Heine)

Nouvelle Lyre canadienne, p. 238, signé « J. Lenoir ».

60 La harpe magique. (Traduit de l'anglais de Charles Mackay)

Journal de l'Instruction publique, vol. 2, n° 7, juillet 1858, p. 112, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, juillet 1858 », publié sous la rubrique « Poésie » ; *Poèmes épars*, p. 58-59.

61 Caledonia. (Imité de Burns)

Journal de l'Instruction publique, vol. 3, n° 1, janvier 1859, p. 1, signé « J. Lenoir », avec la date « Montréal, 25 janvier 1859 », publié sous la rubrique « Littérature. Poésie » ; *Poèmes épars*, p. 63-64.

62 Le roi des aulnes. (Imité de l'allemand de Gœthe)

Journal de l'Instruction publique, vol. 4, n° 2, février 1861, p. 21-22, signé « J. Lenoir », publié sous la rubrique « Littérature. Poésie » ; *Littérature canadienne*, p. 338 ; *Poèmes épars*, p. 63 ; *Harc*, p. 185-186.

*Poèmes dont l'attribution est incertaine (Appendice I)***1 À Guillemine**

La Minerve, vol. 13, n° 42, 28 décembre 1843, p. 1, signé « J.E. », sous la rubrique « Poésie ».

2 La nuit. (Imité de l'allemand)

Le Moniteur canadien, vol. 5, n° 33, 13 mai 1852, p. 1, signé « BAZILE », avec la date « Montréal, mai 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

3 Virago

Le Pays, vol. 1, n° 123, 16 décembre 1852, p. 1, signé « CHRISTIAN », avec la date « Montréal, 11 décembre 1852 », publié sous la rubrique « Poésie canadienne ».

II Proses*a) Dans les périodiques***Les bals à la campagne (trois lettres adressées à l'Avenir)**

« Les bals à la Campagne », *l'Avenir*, vol. 2, n° 16, 19 février 1848, p. 3, signé « L..... », avec la date « Montréal, 16 février 1848 » ; « M. le Directeur [...] », *l'Avenir*, vol. 2, n° 21, 11 mars 1848, p. 3, signé « L..... » ; « M. le Directeur [...] », *l'Avenir*, vol. 2, n° 34, 29 novembre 1848, p. 2, signé « L..... », avec la date « Montréal, 26 novembre 1848 ».

Correspondance.

« Correspondance. M. le Directeur [...] », *l'Avenir*, vol. 2, n° 24, 22 mars 1848, p. 1, signé « PEUPLE », avec la date « Montréal, 17 mars 1848 ».

La civilisation et les lettres

« Essai lu devant l'Institut Canadien, par Jos. Lenoir, écriv., le 6 février 1852 », *le Pays*, vol. 1, n° 12, 23 février 1852, p. 1-2.

Lélina, légende chippéouaise

« Lélina. Légende chippéouaise », *la Guêpe*, vol. 3, n° 25, 27 mars 1860, p. 1-2, signé « RIONEL ».

b) Livres

Nouvelle Lyre canadienne ou chansonnier de tous les âges, Montréal, publié par Zéphirin Chapeleau, libraire, rue Notre-Dame, 1858, (ii), 348, ix p. (Compilation faite par Joseph Lenoir selon une dédicace dans l'exemplaire de la bibliothèque du Collège Garnier à Québec).

Sommaire : p. (i) : page de titre ; p. (ii) : (en bas) « Imprimé par J.A. PLINGUET » ; p. (1) : « Qu'est-ce que le Chant ? » ; p. (2) : page blanche ; p. (3) : « CHANTS DE L'ENFANCE » ; p. (3)4-43 : (34 poèmes) ; p. (44) : « CHANTS DE LA JEUNESSE » ; p. (44)45-290 (180 poèmes) ; p. (291) : « CHANTS DE L'ÂGE MÛR ET DE LA VIEILLESSE » ; p. (291)292-348 : (36 poèmes) ; p. (i),ii-ix : « TABLE ».

Montréal et ses principaux monuments. Édition illustrée, Montréal, Eusèbe Senécal, imprimeur, n° 4, rue Saint-Vincent, 1860, 46 p., 5 gravures hors texte.

Sommaire : p. (1) : page blanche ; p. (2) : gravure : « VUE DE MONTRÉAL » ; p. (3) : page de titre ; p. (4) : page blanche ; p. (5) : « AU LECTEUR » ; p. (6) : page blanche ; p. (7) : « HISTOIRE DE MONTRÉAL ET RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES » ; p. 8-11 : texte ; p. (12) : page blanche ; p. (13) : « MONTRÉAL À VOL D'OISEAU. » ; p. 14 : texte ; p. (15) : gravure : « ÉGLISE NOTRE-DAME » ; p. (16) : page blanche ; p. (17) : « MONUMENTS RELIGIEUX (...) » ; p. 18 : texte ; p. (19) : gravure : « ÉGLISE ST. PATRICK » ; p. (20) : page blanche ; p. 21-24 : texte ; p. (25) : gravure : « ANCIEN HÔTEL DU GOUVERNEMENT » ; p. (26) : page blanche ; p. 27-28 : texte ; p. (29) : gravure : « ÉGLISE PRÉSBYTÉRIENNE » ; p. (30) : page blanche ; p. (31) : « MONUMENTS RELIGIEUX PROTESTANTS. (...) » ; p. 32 : texte ; p. (33) : gravure : « COLLÈGE MCGILL » ; p. (34) : page blanche ; p. 35-36 : texte ; p. (37) : « AUTRES MONUMENTS. » ; p. 38 :

texte ; p. (39) : gravure : « INSTITUT DES ARTISANS. » ; p. (40) : page blanche ; p. 41-42 : texte ; p. (43) : gravure : « PALAIS DE JUSTICE » ; p. (44) : page blanche ; p. 45-46 : texte ; cinq gravures hors texte : « BUREAU DE POSTE » ; « BANQUE DE MONTRÉAL, ILLUMINÉE » ; « MARCHÉ BONSECOURS » ; « LA BOURSE » ; « PONT VICTORIA ».

Relation du voyage de son altesse royale le Prince de Galles en Amérique reproduite du Journal de l'Instruction publique du Bas-Canada avec un appendice contenant diverses adresses, correspondances, etc., Montréal, Imprimé et publié par Eusèbe Senécal, n° 4, rue Saint-Vincent, 1860, XXX, 148 p. L'ouvrage paraît d'abord dans le *Journal de l'Instruction publique*, vol. 4, n° 8, août/septembre 1860 – vol. 5, n° 10, novembre 1861. Selon la revue (vol. 5, n° 10, p. 192) Lenoir aurait été responsable de la version française de la première partie.

B – ÉTUDES SUR JOSEPH LENOIR

ANONYME, « Cabinet de lecture paroissial, 8 avril 1860 », *la Guêpe*, vol. 3, n° 33, 24 avril 1860, p. 3.

AUDET, Francis-Joseph [« Joseph Lenoir-Rolland »], APC, MG30, D62, 18, p. 843-847.

BIRON, Monique, « Essai bio-bibliographique sur Joseph Lenoir-Rolland poète canadien », thèse présentée à l'école de bibliothécaires de l'Université de Montréal, 1948, 8 p.

BISSON, Laurence-A., *le Romantisme littéraire au Canada français*, Paris, Librairie E. Droz, 1932, p. 83-90.

BOUCHER, Cyrille, « Cabinet de lecture de la paroisse de Montréal », *le Courrier du Canada*, vol. 1, n° 183, 21 octobre 1857, p. 1.

BOURASSA, André-G., *Surréalisme et littérature québécoise. Histoire d'une révolution culturelle*, Montréal, Les Herbes rouges, « Typo », n° 8, p. 32-34.

CHARBONNEAU, Jean, *Des influences françaises au Canada*, t. II, *Études et problèmes*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1918, p. 242-245.

DANDURAND, Albert, *la Poésie canadienne-française*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1933, p. 40-43.

FRÉCHETTE, Louis-Honoré [« Les Poètes canadiens », conférence prononcée au Cabinet de lecture de Montréal, le 12 mars 1873], ANQ, fonds Fréchette, boîte 1, conférence n° 13, p. 6.

HARE, John, « Joseph Lenoir, dit Rolland », dans *DBC*, vol. IX, p. 511-512.

- HARE, John, « Joseph Lenoir », dans *l'Anthologie de la poésie québécoise du XIX^e siècle (1790-1890)*, Montréal, Hurtubise HMH, « Cahiers du Québec », 1979, p. 168-170.
- HÉBERT, Casimir, « Préface », dans *Poèmes épars de Joseph Lenoir-Rolland, 1822-1861*, Montréal, le Pays laurentien, 1916, p. 5-7.
- LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, John Lovell, 1874, p. 67-68.
- LECLERC, Gabriel, « Joseph Lenoir-Rolland », dans « L'introduction du romantisme dans la poésie canadienne-française », thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1950, p. 62-74.
- LEMIEUX, Alice, « Au poète, Joseph Lenoir », *Poésie*, cahiers mensuels illustrés, 6^e année, décembre 1927, p. 243.
- LESAGE, Jules S., « Joseph Lenoir. Un 'romantique' canadien », dans *Notes biographiques et propos littéraires*, Montréal, Éditions Édouard Garand, 1931, p. 83-92.
- LORTIE, Jeanne d'Arc, « Les origines de la poésie du Canada français », dans *la Poésie canadienne-française*, Montréal, Fides, « Archives des lettres canadiennes, IV », 1969, p. 11-49.
- LORTIE, Jeanne d'Arc, « Nationalisme humanitaire : Joseph Lenoir », dans Jeanne d'Arc Lortie, *la Poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, les Presses de l'Université Laval, « Vie des Lettres québécoises », 1975, p. 276-290.
- LORTIE, Jeanne d'Arc, « Poèmes épars, recueil de Joseph Lenoir-Rolland », dans *DOLQ*, t. I, Montréal, Fides, 1978, p. 586-591.
- MARSAIS, Adolphe, « Hommage à la mémoire de M. Joseph Lenoir », *Journal de l'Instruction publique*, vol. 5, n° 5, mai 1861, p. 1 ; *la Guêpe*, vol. 4, n° 43, 11 juin 1861, p. 1.
- ROUSSEAU, Guildo, *l'Image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1981, p. 35-40.

Page laissée blanche

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Note sur l'établissement du texte	49
Chronologie	61
Sigles et abréviations	80

POÈMES

Chant de mort d'un Huron	83
Le génie des forêts	87
Rêve de l'exilé	90
Haine	93
Euménide	95
À une jeune fille	98
Le chant du corsaire	100
Rêverie	102
Folie, Honte, Déshonneur	104
Dayelle	108
Indigence	110
La légende de la fille aux yeux noirs	112
L'histoire de la vie	117
La mère Souliote	119
La fête du peuple	122
La bayadère	125
Le bandit mort	127
Aux femmes de mon pays	129
Pablo le toréador	131
Casabianca	133
Zoé	135
Qu'est-ce que le chant ?	137
Le jour de l'an 1849	138
Graziella	141
Mil huit cent quarante-neuf	145
Le jour de l'an 1850	148
L'esprit du rivage	151

Amour	154
Fantasmagorie	156
Rouge et blanc	159
Les élections.	161
L'élection montréalaise	163
Mil huit cent cinquante-deux	165
Souhais du nouvel an	167
Au peuple	169
Les jeux	171
Barnum	173
Le réveil	175
L'avocat	177
Le prêtre	179
Étrennes du jour de l'an	182
Premier janvier 1853	184
Les laboureurs	188
L'ouvrier	190
Au Texas	192
Bluette	195
Misère	197
La charité, cet ange au doux visage...	201
Angleterre	203
Aux membres de l'Institut canadien	206
Mil huit cent cinquante-cinq	209
Et in terra pax hominibus !	212
Nouvel an, franc rire et gaité	215
1857	218
Labeur et récompense	221
Notre-Dame de Montréal	222
La fenêtre ouverte.	225
Le géant	227
La perle est à la mer profonde	229
La harpe magique	230
Caledonia.	232
Le roi des aulnes	234

PROSES

La civilisation et les lettres.	239
Lélina. Légende chippéouaise.	257
[Correspondance]	263

Appendices

I. Poèmes dont l'attribution est incertaine .	281
À Guillemine	281
La nuit	283
Virago	284
II. Montréal et ses principaux monuments .	287
III. Bribes.	309

Bibliographie	313
--------------------------------	------------

Achevé d'imprimer
en février 1988 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.